

# **HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE**

**PAR LE PÈRE FIRMIN BRABANT, S. J.**

PARIS - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

## INTRODUCTION.

### CHAPITRE PREMIER. — ÉTAT DU MONDE À LA FIN DU QUATRIÈME SIÈCLE.

§ Ier. L'empire romain. — § II. L'Eglise. — § III. Le monde barbare

### CHAPITRE II. — DESTRUCTION DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT.

§ Ier. Invasions passagères. — § II. Etablissements fixes des Barbares. — § III. Attila. — § IV. Fin de l'empire d'Occident.

### CHAPITRE III. — LES ROYAUMES SORTIS DES RUINES DE L'EMPIRE.

§ Ier. Théodoric le Grand. — § II. Clovis. Etablissement du royaume mérovingien. — § III. Justinien, Tentative pour rétablir l'Empire en Occident.

### CHAPITRE IV. — L'EMPIRE ARABE ET LE NOUVEL EMPIRE D'OCCIDENT.

§ Ier. Fondation de l'empire arabe. — § II. Les fils de Clotaire Ier. — § III. Les Mérovingiens supplantés par les Carolingiens. — § IV. Origine du pouvoir temporel des papes. — § V. Charlemagne 85 Œuvres de Charlemagne. — § VI. Démembrement de l'empire Carolingien.

### CHAPITRE V. — LES INSTITUTIONS ET LES MŒURS.

§ Ier. Les institutions franques — § II. Les relations de l'Église et de l'Etat. — § III. Le catholicisme et la civilisation.

### CHAPITRE VI. — INVASIONS DU IX<sup>e</sup> ET DU X<sup>e</sup> SIÈCLE.

### CHAPITRE VII. — LA FÉODALITÉ.

§ 1er. Origines de la féodalité. — § II. Les institutions féodales.

### CHAPITRE VIII. — HILDEBRAND. - LA QUERELLE DES INVESTITURES.

§ Ier. Etat de l'Eglise au XI<sup>e</sup> siècle. — § II. Hildebrand. La réforme. La querelle des investitures.

### CHAPITRE IX. — LES CROISADES D'ORIENT.

### CHAPITRE X. — LES COMMUNES.

## CHAPITRE XI. — HISTOIRE DE FRANCE ET D'ANGLETERRE JUSQU'À LA GUERRE DE CENT ANS

§ Ier. La France et l'Angleterre jusqu'à Philippe-Auguste. — § II. Philippe-Auguste et Jean sans Terre. — § III. Les Albigeois et les croisades d'Occident. — § IV. Saint Louis et Henri III d'Angleterre. — § V. Philippe le Bel.

## CHAPITRE XII. — LA GUERRE DE CENT ANS.

§ Ier. Causes et préparatifs. — § II. Première phase. Revers de la France. — § III. Deuxième phase. Charles V et Du Guesclin. — § IV. Troisième phase, Charles VI. Les Armagnacs et les Bourguignons. — § V. Quatrième, phase de la guerre. Charles VII. Jeanne d'Arc. — § VI. Progrès des institutions françaises pendant la guerre de cent ans. — § VII. Histoire intérieure de l'Angleterre depuis la mort d'Henri III.

## CHAPITRE XIII. — L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE SOUS LES HOHENSTAUFEN. - NOUVELLES LUTTES DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE.

§ Ier. Guelfes et Gibelins. — § II. Frédéric Barberousse. — § III. Innocent III et Frédéric II.

## CHAPITRE XIV. — L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE JUSQU'À LA FIN DU MOYEN AGE.

## CHAPITRE XV. — LES MŒURS DES DERNIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE.

§ Ier. La cour et les grands. — § II. La classe agricole. — § III. Le peuple des villes. — § IV. Le commerce, les richesses et l'usure. — § V. La marine. — § VI. L'armée et la guerre. — § VII. La police et l'hygiène. — § VIII. La vie privée. Usages et mœurs. — § IX. L'éducation et l'enseignement. — § X. Le théâtre. — § XI. Les lettres, les arts et les sciences.

# INTRODUCTION

On appelle *moyen âge* cette époque de l'histoire de l'Europe occidentale qui commence à la chute de l'empire romain d'Occident, pour finir vers le milieu du XVe siècle.

Beaucoup de personnes considèrent l'histoire du moyen âge comme extrêmement compliquée et embrouillée. Au fond, il n'y a rien de plus simple, pour qui sait démêler ce désordre apparent. Deux grands faits résument toute cette époque, et sont comme les pivots sur lesquels tournent tous les faits particuliers.

Premièrement la *féodalité*, c'est-à-dire cette société chez laquelle le pouvoir politique n'était pas, dans chaque royaume, concentré entre les mains d'un gouvernement général, comme nous le voyons aujourd'hui ; mais éparpillé, en quelque sorte, dans toute la haute classe de la nation. Tous les grands propriétaires fonciers étaient souverains dans leurs domaines, quoique les moindres d'entre eux fussent dans une certaine dépendance vis-à-vis de plus hauts seigneurs ; ceux-ci, vis-à-vis de plus considérables encore, en remontant ainsi jusqu'au roi. Cette organisation féodale est, au point de vue politique, ce qui caractérise le moyen âge. Tout ce qui la précède en est la préparation. Pour l'établir, il est nécessaire de détruire d'abord l'empire romain. C'est ce que font les *invasions des Barbares* germaniques au nord, les conquêtes des *Musulmans* au midi. Sur les débris du colosse, s'élèvent des royaumes germaniques, dont le plus remarquable est celui des Francs. Il finit même par les absorber presque tous, sous *Charlemagne*. Mais ces barbares ne sont pas faits pour une vaste monarchie. L'esprit d'indépendance, la nécessité pour chaque province de se défendre contre les nouvelles invasions des *Northmans*, amènent la dissolution de l'empire carolingien. La *féodalité* en est le résultat. Mais elle est attaquée dans son existence, aussitôt que complètement constituée. Tout ce qui l'avait précédée, en avait été la préparation. Tout ce qui la suit est une réaction contre elle. La puissance féodale est à la fois battue en brèche d'en haut et d'en bas. D'en haut, par l'*extension incessante du pouvoir royal* ; d'en bas, par le *mouvement communal*.

L'autre grand pivot de l'histoire du moyen âge, c'est le *règne de l'Eglise*. Dans le désarroi général qui suivit les invasions barbares, les évêques et les moines avaient été les consolateurs et les soutiens du peuple. Les lettres, les arts et les sciences n'avaient pas eu d'autre refuge que les églises et les abbayes. La supériorité intellectuelle et morale du clergé lui donna l'influence politique. Ses bienfaits lui gagnèrent la reconnaissance des rois et des peuples. La société se mit en quelque sorte sous sa tutelle. Le *renouveau de l'empire d'Occident*, en faveur de Charlemagne, ne fit que mettre le sceau à cette étroite union des deux puissances. Mais le contact continu de la barbarie, dans laquelle l'Eglise devait cependant bien recruter ses ministres, ne laissa pas d'exercer sur le clergé une influence pernicieuse. Les empereurs et les rois, sous prétexte de protéger la Religion, en usurpèrent le gouvernement. Grégoire VII parut et entreprit la fameuse querelle des investitures dont les résultats lurent la liberté de l'Eglise et la réforme des mœurs du clergé. La victoire remportée dans cette lutte par Rome

sur l'Empire, avait beaucoup ajouté à l'influence du Saint-Siège. Les Croisades, œuvre des Papes, y mirent le comble et préparèrent le *glorieux pontificat d'Innocent III*. Mais il en fut de l'influence temporelle du Saint-Siège, comme de la féodalité. Son apogée fut le commencement de sa décadence. Une réaction se fit aussi contre elle, surtout de la part des Hohenstaufen. C'est la grande et longue *lutte du Sacerdoce et de l'Empire*. Philippe le Bel montra plus de violence encore contre *Boniface VIII*. Le *Grand Schisme d'Occident* porta un coup fatal à l'influence des papes. Un esprit révolutionnaire et irréligieux se glissait dans toutes les classes de la société, qui se trouva mûre pour la prétendue réforme de Luther.

Ainsi, organisation du régime féodal et développement de l'influence ecclésiastique dans l'ordre temporel, puis réaction contre ce double ordre de choses, voilà à peu près ce que nous présente le moyen âge. Ajoutez la *guerre de cent ans*, vous l'avez tout entier dans ses grandes lignes.

Mais avant d'en commencer l'histoire, il faut faire connaître et l'empire romain qui va s'écrouler, et les Barbares qui vont le détruire, et l'Eglise qui aidera les Barbares à se civiliser et à fonder une société nouvelle.

# CHAPITRE PREMIER

## ÉTAT DU MONDE À LA FIN DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE

### § 1<sup>er</sup>. — L'EMPIRE ROMAIN.

*Géographie de l'Empire.* L'empire romain, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, avait pour limites, au nord, l'Océan Germanique — Mer du Nord —, le Rhin, le Danube et le Pont Euxin — Mer Noire — ; à l'est, l'Arménie, l'Arabie et le Golfe Arabique — Mer Rouge — ; au sud, l'Ethiopie, les déserts de Lybie et l'Atlas ; à l'ouest, l'Océan Atlantique. Il comprenait en outre, dans la Grande Bretagne, toute l'Angleterre actuelle. Depuis la mort de Théodose le Grand (395), il s'était partagé définitivement en empires d'Occident et d'Orient. La séparation était cependant loin d'être complète. Des liens étroits continuaient à unir les deux empires. Nul empereur n'était considéré comme légitime, à moins d'être reconnu par son collègue. Pendant la vacance de l'un des trônes, l'empire tout entier obéissait au souverain survivant. Les lois étaient souvent portées au nom des deux princes et, sauf exception, obligeaient également l'Orient et l'Occident. On peut dire qu'il n'y avait proprement qu'un seul empire gouverné par deux chefs.

Le moyen âge se renferme presque exclusivement dans l'Europe occidentale. L'empire d'Orient ne nous concerne donc que de loin. Nous n'avons à nous occuper que de l'empire d'Occident.

L'empire d'Occident se partageait en deux préfectures, celle d'Italie et celle des Gaules. Chacune d'elles se subdivisait en diocèses, les diocèses en provinces, les provinces en cités.

La préfecture d'Italie comprenait trois diocèses : Italie, Illyrie occidentale et Afrique. La préfecture des Gaules également : Bretagne, Gaules et Espagne. Ce dernier diocèse comprenait, outre la Péninsule Hispanique, les îles Baléares et, au-delà des Colonnes d'Hercule, la Mauritanie Tingitane. Ces diocèses égalaient ou surpassaient même en étendue là plupart de nos grands états européens.

*Gouvernement central.* L'empire romain était une monarchie absolue. Tout ce qu'il plaisait à l'empereur de décréter avait force de loi. Quand Théodose, dans un mouvement de fureur, ordonna le massacre des Thessaloniciens, la religion chrétienne seule y trouva à redire. Environné d'une pompe tout orientale empruntée aux rois de Perse ? le souverain était vénéré, officiellement du moins, à l'égal d'une divinité. On se prosternait devant lui la face contre terre. C'était

l'éternel empereur, habitant le sacré palais, dormant dans sa divine chambre à coucher.

En droit strict, le pouvoir impérial n'était pas héréditaire. L'empereur était nommé soit par les armées, soit par un autre empereur, avec le concours au moins apparent du sénat.

Le *sénat*, autrefois si puissant, ne conservait plus que quelques vestiges de son ancienne influence dans le gouvernement. La plupart des empereurs, depuis Auguste, s'étaient appliqués à l'abaisser. Auguste ne le consulta jamais que par grâce. Tibère ne s'en servit guère que pour lui faire prononcer des sentences de condamnation et jeter ainsi sur lui tout l'odieux de sa tyrannie. Constantin lui porta le dernier coup, en transportant à Constantinople la capitale de l'Empire où fut établi un nouveau sénat. Au quatrième siècle, le sénat de Rome n'était plus, en somme, qu'un conseil municipal environné de la considération qui suit d'ordinaire une antique noblesse, mais sans juridiction hors des murs de la ville. Il conserva néanmoins toujours une certaine autorité morale.

Il avait été remplacé, jusqu'à certain point, par un conseil d'Etat — *consistorium principis* — composé de grands dignitaires, lequel assistait l'empereur dans l'exercice de sa juridiction, c'est-à-dire, de son pouvoir judiciaire. Il délibérait aussi, sous la présidence de l'empereur, sur les affaires importantes de l'administration générale. Il est inutile d'ajouter que l'avis du conseil ne liait pas le prince, dont l'omnipotence ne reconnaissait aucune borne. Le conseil n'avait pas voix délibérative, mais consultative seulement.

*Administration civile.* Depuis Constantin, sauf quelques rares exceptions, les fonctions civiles étaient entièrement séparées des fonctions militaires. L'administration civile était confiée à six fonctionnaires supérieurs, tous égaux par le rang et relevant directement de l'empereur. C'étaient les quatre préfets du prétoire, préposés aux quatre préfectures — deux dans l'empire d'Occident, deux dans l'empire d'Orient —, et les préfets urbains de Rome et de Constantinople. Les deux capitales avec leur banlieue étaient en dehors des préfectures.

Sous les préfets se trouvaient, dans chaque diocèse, un vicaire — deux dans le diocèse d'Italie — ; sous les vicaires, à la tête de chaque province, un gouverneur, dont le titre : consulaire, proconsul, recteur, correcteur ou président, variait d'une province à l'autre. Ces magistrats avaient sous eux un grand nombre d'employés qui les assistaient dans l'exercice de leurs fonctions.

On voit facilement que ces préfets du prétoire étaient bien différents de ceux qui, dans les premiers siècles de l'Empire, faisaient et défaisaient les empereurs. On les avait abaissés en les multipliant, on les avait mis hors d'état de nuire, en leur enlevant le commandement des armées et en rendant leur charge annuelle. Le train magnifique de leur maison en faisait encore des espèces de rois ; mais les véritables maîtres, c'étaient les empereurs et leurs favoris. Les vicaires et les gouverneurs étaient, comme les préfets, nommés annuellement par l'empereur. Aucun d'eux ne pouvait exercer ces fonctions dans son pays natal.

Pour surveiller toute cette administration, l'empereur avait partout des agents de sa police secrète — *curiosi*. Les sujets eux-mêmes pouvaient se réunir en assemblées provinciales, et présenter au prince, par une députation, les vœux et les plaintes de la province.

*Régime municipal.* Depuis le IV<sup>e</sup> siècle, toutes les cités de l'Empire avaient à peu près la même constitution. Leur population libre se divisait en deux ordres : la curie et la plèbe. Les membres de la curie, nommés *curiales* ou *décurions*, formaient comme la noblesse municipale, et leur condition était héréditaire. C'était de la curie qu'étaient tirés le sénat municipal et les officiers chargés de l'administration de la cité. Leurs pouvoirs, il est vrai, avaient été réduits presque à rien, et les libertés municipales à peu près anéanties par l'immixtion incessante des agents impériaux dans les affaires du municpe.

Chaque cité avait son défenseur élu partout le municpe pour protéger les habitants contre les vexations des gouverneurs ou des percepteurs de l'impôt, et pour en référer au besoin à l'empereur.

*Etat des personnes.* Tous les habitants de l'Empire pouvaient se ranger en cinq classes :

1° La *noblesse*, dont le privilège le plus apprécié était l'exemption des fonctions et des charges municipales.

2° Les *curiales*, dont la condition était vraiment misérable, par suite des charges ruineuses qui pesaient sur eux. Appelés aux fonctions municipales, ils étaient pécuniairement et solidairement responsables de leur administration. Receveurs des impôts publics, leur fortune en garantissait le recouvrement intégral. Aussi employaient-ils tous les moyens possibles pour sortir de leur triste condition. Mais les lois leur avaient soigneusement fermé toute issue. De crainte d'évasion, tout voyage leur était interdit, sauf permission expresse du gouverneur de la province. Il est vrai qu'ils ne pouvaient être soumis à la torture, à la bastonnade, aux châtiments corporels, privilège précieux pour des criminels, mais d'assez mince valeur pour d'honnêtes gens qui n'ont rien à démêler avec la justice.

3° La *plèbe*, composée des petits propriétaires ainsi que des marchands et artisans. Certains métiers étaient libres ; d'autres, organisés en corporations, étaient héréditaires. L'artisan était, lui et sa postérité, indissolublement attaché à son métier et à sa corporation. Sans cette contrainte de la loi, la plupart des artisans, écrasés par les exigences du fisc, auraient cherché autre part des moyens de vivre, et bien des métiers eussent peut-être manqué de bras.

4° Les *colons*, petits cultivateurs qui étaient comme les fermiers perpétuels des grands propriétaires. Libres de leur personne, mais inséparablement attachés à la culture d'un fonds étranger, ils en avaient le produit, moyennant une redevance fixe qu'ils payaient au propriétaire.

5° Les *esclaves*, dont la condition s'était beaucoup améliorée, grâce surtout à l'influence du Christianisme.

*Organisation militaire.* Comme nous l'avons déjà dit, les fonctions militaires étaient complètement séparées des fonctions civiles. Le préfet du prétoire avait conservé l'intendance des approvisionnements ; mais, pour le reste, l'armée ne dépendait plus que des maîtres de la milice — *magistri militum*. Le service militaire avait pour base la propriété territoriale ; c'est-à-dire que tout propriétaire foncier devait fournir un contingent proportionné à l'étendue et à la valeur de ses terres. Il prenait pour cela des colons ou des esclaves qu'il affranchissait. Cependant, comme l'impôt en hommes pouvait souvent se



remplacer par l'impôt en argent, dans le fait, il n'y avait pour ainsi dire plus de recrutement. Pour retenir les curiales dans les municipes, la loi avait dû leur interdire la milice. En revanche, les fils de soldats et de vétérans furent tenus de rester sous les drapeaux. Outre quelques fils de vétérans, quelques volontaires et les recrues tirées de la lie du peuple, l'armée ne se composait que de barbares, dont les uns étaient disséminés dans l'armée romaine, les autres formaient des corps spéciaux. Rome, en effet, avait reçu de deux manières les Barbares dans l'Empire : individuellement, en les disséminant dans les campagnes à titre de colons ; et par peuplades, comme *fédérés*, en leur assignant des cantonnements et un territoire à cultiver, en retour de quoi ils étaient tenus de fournir un contingent. Les fédérés conservaient leurs lois et leur organisation nationales.

*Décadence de l'Empire.* Avant les invasions du Ve siècle, l'Empire pouvait paraître, aux yeux d'un observateur superficiel, jouir d'une grande prospérité, reposer sur une base inébranlable et, comme l'en flattait son poète Claudien, destiné à durer éternellement. Le commerce était favorisé à l'intérieur par la facilité et la sécurité des communications entre tant de nations diverses. A l'extérieur, les Romains pénétraient par mer et par terre jusqu'aux Indes et à Ceylan, De nombreuses forteresses défendaient les frontières de l'Empire. Ses arsenaux bien fournis, ses armées, ses flottes, ses immenses ressources pécuniaires semblaient lui assurer la victoire sur tous ses ennemis. 123 légions formaient, paraît-il, avec les autres corps de troupes, un effectif d'environ 600.000 hommes. Une administration savamment organisée, étendant sur toutes les provinces son immense réseau, imprimait une allure régulière aux affaires courantes. Cependant, cette société renfermait dans son sein les germes d'une prompte et irrémédiable ruine.

Que sert, en effet, à la puissance d'un empire l'immense étendue de son territoire, si la population y fait défaut ? Or c'était le cas pour l'empire romain au IVe siècle. Il y avait des provinces où, faute de bras, le tiers, la moitié même des terres restait sans culture. L'empereur Honorius, après une enquête judiciaire, se vit obligé de retrancher du cadastre et de faire brûler les rôles de 500.000 arpents de terre qui restaient en friche dans la riche et fertile Campanie. On a calculé que l'Italie, qui compte actuellement de 20 à 30 millions d'habitants, n'en renfermait pas 9 millions sous les empereurs. Le territoire de la Gaule, où se pressent peut-être maintenant 50 millions d'êtres humains, en nourrissait tout au plus 10 millions.

Si encore cette rare population avait été composée de citoyens ! Mais les esclaves en formaient la plus grande partie. Or, quelle ardeur au travail pouvait-on attendre d'hommes qu'aucun intérêt personnel ne stimulait ? Le travail manquait donc, et le travail de l'homme est en définitive l'unique source de la richesse privée. La richesse diminuant, les impôts, qui, chez un peuple laborieux et sage, auraient été supportables, devinrent exorbitants et ruineux. Dans un état dont les armées se composaient en grande partie d'étrangers, où tout ce qui n'était pas esclave — et c'était, avons-nous dit, le petit nombre — gémissait sous des impôts écrasants et sous les charges municipales, quel patriotisme pouvait-on encore espérer ? Le despotisme, d'ailleurs, et la centralisation exagérée du pouvoir, avaient tué tout esprit d'initiative privée. Les citoyens, quand un gouvernement est parvenu à les exclure de toute participation aux affaires publiques, se désintéressent aisément des succès comme des malheurs de l'Etat.

Ils sont même incapables de venir à son secours, dépaysés qu'ils sont sur le terrain de la vie publique. Il n'y a plus alors de citoyens, mais seulement des sujets. Un tel pays est mûr pour la conquête. Aussi les invasions trouvèrent-elles bien peu de résistance. L'Etat opposa ses armées, mais la nation resta passive, à l'exception peut-être des évêques.

## § II. — L'ÉGLISE.

*Son influence morale et civilisatrice.* Au sein de la corruption morale du paganisme, s'était élevée une société jeune et vigoureuse, complète dans son organisation, indépendante dans son existence, l'Eglise, qui allait recueillir dans les ruines de l'ancien monde les débris de la civilisation romaine, pour les transmettre aux nations nouvelles. Les arts, les sciences, les lettres, l'agriculture, c'est à l'Eglise que la société moderne en sera redevable ; c'est l'Eglise qui convertira les Barbares et les civilisera.

*Sa constitution.* Sa vigoureuse constitution, sans parler de la Providence spéciale de Celui qui lui a promis une existence éternelle, la mit en état de résister sans peine aux violentes commotions de l'époque. Sa hiérarchie était à la fois simple et forte, constituée de manière à imprimer à la masse une marche uniforme, sans enlever aux parties l'esprit d'initiative et leur liberté d'allures. On distinguait d'abord deux catégories, les simples fidèles et le clergé. Toute communauté considérable de fidèles avait son évêque, élu par les évêques de la province, avec le concours du clergé inférieur et des simples fidèles. Le *presbyterium*, assemblée de douze prêtres et de sept diacres, était le conseil de l'évêque. Les évêques d'une même province trouvaient parmi eux un chef, appelé *métropolitain*, qui résidait ordinairement au chef-lieu ; car l'Eglise avait accommodé son organisation aux divisions de l'Empire. Au-dessus des métropolitains, se tenaient les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople, et surtout celui de Rome, dont l'autorité s'étendait non seulement sur son patriarcat d'Occident, mais encore sur l'Eglise universelle. Cette organisation n'avait été empruntée ni aux Romains, ni aux Barbares. Aussi ancienne que l'Eglise, dans ses parties essentielles, elle devait son origine à Jésus-Christ lui-même. Souvent les évêques s'assemblaient en conciles plus ou moins nombreux, et ce sont ces assemblées qui portèrent ces lois canoniques dont l'influence a été si grande et si salutaire sur les législations postérieures. L'Eglise réunissait donc tous les éléments d'une société parfaite. Elle avait son gouvernement, ses assemblées délibérantes, sa législation, ses chefs dont la voix était obéie, et des sujets soumis. Son règne reposait sur la persuasion, et ne s'en trouvait que plus fort. Aussi ne fut-elle pas plus tôt sortie des catacombes, que son influence franchit les limites des intérêts spirituels et se répandit jusque dans l'ordre temporel. C'était l'évêque presque seul qui désignait le défenseur du municpe, et la maison épiscopale fut érigée en tribunal paternel, où les différends des chrétiens étaient arrangés à l'amiable. C'était un hommage rendu spontanément par la société à la vertu et à la justice, dont les évêques étaient d'ordinaire les plus illustres représentants.

*Ses progrès.* L'empire romain n'était cependant pas encore tout entier converti au catholicisme. Loin de là. Partout, mais principalement dans les campagnes, le polythéisme avait conservé un grand nombre d'adeptes, qu'une grossière ignorance, les systèmes philosophiques, les souvenirs classiques, et surtout de honteuses passions retenaient dans l'erreur. Le paganisme, toutefois, perdait chaque jour du terrain ; visiblement il avait fait son temps et son agonie commençait. Mais, tout en conquérant le monde, l'Eglise avait fait aussi des pertes. Les hérésies, l'Arianisme surtout, lui avaient enlevé de nombreuses populations.

### § III. — LE MONDE BARBARE.

*Géographie du monde barbare.* A partir des frontières européennes de l'Empire s'étendaient d'abord les peuples de la race germanique. Les Germains ne constituaient pas une nation, mais une multitude de peuples, parfois alliés, souvent étrangers entre eux et même ennemis. Tous avaient cependant une commune origine et, par suite, beaucoup de traits de ressemblance : une haute stature, des yeux bleus, la chevelure rousse ou blonde. Leurs mœurs étaient les mêmes, leurs institutions presque identiques. Les plus célèbres d'entre eux sont d'abord les peuples francs, dont une partie s'étaient établis peu à peu sur la rive gauche du Rhin, dans la Gaule, comme fédérés de l'Empire. En continuant à remonter le cours du Rhin, on rencontrait ensuite les Burgondes, dans le pays arrosé par le Mein ; puis les Alemans entre le Mein, le haut Rhin et les sources du Danube ; au nord, vers les bouches de l'Elbe, nous trouvons les peuples saxons. Les Goths s'étendaient entre le Danube inférieur et le Don. Ils se divisaient en Wisigoths et Ostrogoths, ou Goths de l'ouest et de l'est ; les premiers cantonnés entre le Danube et le Dniester, tandis que les Ostrogoths avaient soumis à leur domination toutes les peuplades comprises entre le Dniester et le Don, et poussé même leurs conquêtes jusqu'à la Vistule et la mer Baltique.

La race slave, destinée à n'apparaître que bien plus tard sur la scène de l'histoire, occupait la plus grande partie de l'empire russe actuel. Plusieurs de ces peuples étaient soumis aux Ostrogoths. Au delà venaient des peuples turcs et mongols, qui régnaient jusqu'aux extrémités orientales de l'Asie. Au sud-est, l'empire romain confinait à la Perse, avec laquelle il était fréquemment en guerre. Les tribus arabes, qui erraient dans les vastes déserts de la péninsule formée par la mer Rouge et le golfe Persique, devaient, dans quelques siècles, fonder un immense empire. Pour le moment, sans lien politique ou religieux, ignorées du monde civilisé, elles n'inspiraient aucune crainte.

Ce sont les Germains qui ont détruit l'empire romain et fondé les monarchies modernes. Nous leur avons emprunté en partie nos mœurs et nos institutions. Il nous importe de les connaître de plus près.

*Mœurs et institutions des Germains.* Les Germains du IV<sup>e</sup> siècle n'étaient ni des sauvages comme ceux qui errent encore dans les forêts du nouveau monde, ni des peuples civilisés comme les Romains. Les arts et les sciences leur étaient, à la vérité, complètement inconnus. Mais ils n'étaient pas nomades. S'ils

émigraient parfois, ce n'était que par nécessité. Ils connaissaient la propriété foncière ; ils se bâtissaient des huttes, qu'ils s'efforçaient de rendre commodes et même agréables. Ils vivaient non seulement du produit de leur chasse, mais encore de leurs troupeaux et des fruits de leurs champs. Cependant l'agriculture et l'élevage du bétail n'étaient guère en honneur chez eux. On les abandonnait aux femmes, aux enfants, aux vieillards et aux infirmes. Un homme valide n'aurait consenti à s'y livrer que par nécessité. La guerre était, aux yeux du Germain, la plus noble des occupations. Pendant la paix, toutes les heures qu'il ne consacrait pas à la chasse ou au jeu, il les passait à dormir au coin du foyer, aussi paresseux et apathique alors, qu'il était bouillant et brave en campagne. La valeur guerrière, l'énergie, l'esprit d'indépendance, la franchise parfois brutale, l'hospitalité, voilà quels étaient les traits distinctifs de son caractère. Beaucoup de guerriers, surtout les jeunes gens nobles, s'attachaient étroitement, par les liens de l'honneur, au service d'un chef renommé par sa bravoure. Ils l'accompagnaient partout et partageaient sa demeure et sa table. C'était une gloire pour le chef d'avoir une bande nombreuse de ces guerriers dévoués. L'ambition de ses compagnons était de se distinguer à ses côtés. Dans la bataille, ils lui formaient un rempart de leurs corps et se seraient fait tuer sur son cadavre plutôt que de revenir du combat sans lui.

On distinguait chez les peuples germaniques trois classes différentes de personnes : la noblesse, les hommes libres et les lètes. Il s'y trouvait bien aussi des esclaves, mais on ne peut pas les considérer comme une quatrième classe ; comptés pour rien, ils étaient mis au rang des choses et des animaux. Les lètes tenaient le milieu entre les esclaves et les hommes libres. C'étaient des espèces de colons obligés de cultiver les terres d'autrui, non cependant sans profit pour eux. Ils avaient à fournir à leurs maîtres une quantité déterminée de blé ou de bétail, à leur rendre certains services, le surplus leur appartenait et, leurs obligations remplies, ils étaient libres du reste. Ils possédaient des droits personnels reconnus, mais ne jouissaient d'aucun droit politique. C'était là la principale différence entre eux et les hommes libres. L'homme libre par excellence, selon les idées germaniques, c'était le propriétaire foncier. Celui-là seul avait la plénitude des droits civiques ; lui seul pouvait prendre la parole dans les assemblées publiques et y donner son avis sur les affaires de l'Etat ou de la communauté ; lui seul était astreint au service militaire.

Au IV<sup>e</sup> siècle, la plupart des peuples germains, quelle qu'en fût la puissance ou la faiblesse, étaient gouvernés par des rois dont le pouvoir était héréditaire. Le peuple se divisait en centaines, lesquelles avaient à leur tête des chefs élus par les hommes libres. Le pouvoir de ces chefs, comme celui du roi lui-même, tenait plus à leur influence personnelle, à leur valeur, à la supériorité de leur talent, qu'à des lois constitutives qui n'existaient pas. Ils entraînaient leurs peuples plutôt qu'ils ne leur imposaient leur volonté. Car la grande puissance régulatrice des affaires publiques de la centaine ou de la peuplade entière, c'était toujours l'assemblée des hommes libres de la centaine ou de la peuplade. S'agissait-il de choisir un chef, d'entreprendre la guerre, de faire la paix, de régler une affaire importante quelconque, les Germains s'assemblaient en armes sur une colline boisée — *mallberg* —, et là, au milieu d'un festin, chacun pouvait dire sa pensée. Son avis déplaisait-il, des murmures menaçants accueillaient ses paroles. L'assemblée manifestait au contraire son approbation en agitant ses armes. On discutait sous l'influence des boissons enivrantes, alors que personne n'est capable de feindre. Mais la décision était remise au lendemain, pour que les fumées du festin pussent se dissiper et laisser place à la prudence.

Le tribunal ordinaire des peuples germaniques, c'était l'assemblée de la centaine. Mais l'autorité publique ne poursuivait que les crimes qui lésaient directement la communauté. Les crimes contre les particuliers n'étaient poursuivis qu'à la requête des intéressés. Un meurtre était-il commis, si les parents de la victime n'en demandaient pas la répression à l'assemblée ou ne s'en chargeaient pas eux-mêmes, le méfait restait impuni. C'était toutefois un devoir pour la famille de ne le pas souffrir. Tous ses membres avaient le droit de tuer l'assassin. Mais au lieu d'exercer ce droit strict, on pouvait en venir à composition. Le meurtrier était cité devant le tribunal de la centaine et condamné à payer une amende plus ou moins forte, nommée *composition* ou *wergeld*, dont la plus grande partie revenait à la famille, le reste au roi, représentant de l'Etat. Si l'accusé refusait de comparaître ou de se soumettre à la sentence, il était mis hors la loi. Défense était faite à toute personne de l'aider en quoi que ce soit, et le premier venu avait le droit de le mettre à mort.

La religion des Germains était le polythéisme. Dans la Scandinavie — Suède et Norvège —, c'était le culte des héros ; dans la Germanie, le culte de la nature. Il n'y avait pas d'autres temples que les forêts. Là, on offrait en sacrifice à la divinité des animaux et parfois des victimes humaines, surtout des prisonniers de guerre. On cherchait à connaître la volonté des dieux par le sort, le vol des oiseaux et le hennissement des chevaux. Les Germains croyaient à la Providence ; Dieu était pour eux un maître que nous devons servir pendant la vie et que nous allons rejoindre à la mort. Au commencement du Ve siècle, quelques peuples germaniques avaient commencé à embrasser le Christianisme.

## CHAPITRE II

# DESTRUCTION DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT

### § 1er. — INVASIONS PASSAGÈRES.

*Causes et caractères généraux des grandes invasions.* Les invasions barbares du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle de notre ère ne furent pas, pour les contemporains, des faits bien nouveaux ni fort extraordinaires. Depuis des siècles, Rome avait eu à lutter continuellement pour défendre ses frontières, et elle n'y avait pas toujours réussi. De tout temps, la beauté et la richesse des pays méridionaux avaient attiré les peuplades barbares des contrées froides, brumeuses et pauvres du septentrion. L'Empire, épuisé, avait été contraint depuis bien longtemps, nous l'avons vu, de recourir aux Barbares pour repousser les Barbares. Partout, à la cour, à l'armée, on trouvait des Germains. Tel était l'état des choses, lorsque l'irruption des Huns en Europe força les peuples voisins de l'Empire à quitter leurs demeures, et imprima une nouvelle violence à l'invasion. Ce fut la nécessité plutôt que l'humeur belliqueuse et vagabonde qui poussa les Barbares dans l'Empire. Ils aspiraient moins à le détruire qu'à s'y faire une place, et souvent ils furent appelés par des Romains. Aussi la plupart des invasions n'eurent-elles pas un caractère exceptionnel de cruauté. D'ailleurs, elles ne versèrent généralement pas dans les provinces romaines des nations entières. La plupart des peuples envahisseurs se fractionnèrent. Une- partie seulement chercha fortune dans l'Empire. Le restant, plus sensible à l'amour du sol natal qu'à l'aiguillon de la nécessité, demeura en Germanie.

*Premières conquêtes des Huns en Europe.* Les Huns étaient une race de nomades sauvages et féroces, qui, après avoir longtemps erré dans les immenses plaines de l'Asie, pénétrèrent en Europe, on ne sait trop pour quelle cause, et passèrent le Volga en 374. Dans leur vie vagabonde, ils traînaient à leur suite, sur des chariots, espèces de maisons roulantes, leurs femmes et leurs enfants. Leur grosse tête, leur teint basané, leur nez large et plat, leur saleté repoussante donnaient à ces hommes un aspect hideux ; et, comme ils étaient en même temps hardis guerriers, la terreur de leur nom se répandit au loin. Endurcis aux intempéries de l'air, à la faim, à la soif, à la fatigue, ils passaient presque toute leur vie en plein air, sur leurs chevaux, des coursiers petits et vilains, mais robustes et rapides. Ils fondaient sur leurs ennemis avant qu'on eût même soupçonné leur approche, et disparaissaient ensuite avec la rapidité de l'éclair.

Les Huns rencontrèrent d'abord sur leur route les Alains, qu'ils vainquirent et forcèrent à entrer dans leur alliance ; ensuite les Ostrogoths qui résistèrent sans plus de succès. Les Wisigoths furent attaqués à leur tour. Malheureusement pour eux, des divisions régnaient entre leurs chefs, au sujet surtout de la religion : les uns avaient embrassé la foi chrétienne, les autres restaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme. Ces dissensions favorisèrent l'ennemi. Tandis qu'une partie des Wisigoths, sous la conduite du roi Athanaric, se retiraient dans des montagnes de difficile accès, le plus grand nombre prit le parti de fuir l'invasion. Une députation, à la tête de laquelle se trouvait Ulfilas, l'évêque et l'apôtre de ces peuples, fut envoyée à l'empereur d'Orient, Valens, pour le conjurer d'accorder à des malheureux, chassés de leurs foyers, un asile sur les terres de l'Empire. Les suppliants promettaient d'y vivre en paisibles et fidèles sujets de leur bienfaiteur.

*Les Wisigoths dans l'Empire.* La demande était embarrassante pour la cour impériale. Qu'on la rejetât ou qu'on y fît droit, on trouvait des avantages et des inconvénients. Valens, qui était arien, entiché de ses erreurs, accorda la requête à deux conditions : que les Wisigoths rendraient leurs armes, et qu'ils adopteraient la croyance de l'empereur. Le bon Ulfilas, plus zélé missionnaire que subtil théologien, ne distingua sans doute pas l'erreur cachée dans le symbole auquel on lui demandait son adhésion. Les deux conditions furent acceptées. Les Wisigoths, naturellement, ne virent pas plus clair que leur évêque : ils devinrent ariens sans même s'en apercevoir.

Quant à la reddition des armes, elle ne s'accomplit pas aussi facilement. L'empereur avait pris un grand luxe de précautions, afin que le passage s'effectuât avec ordre et sans danger pour l'Etat. Mais comment faire observer ces beaux règlements par 200.000 personnes affolées par la peur de voir paraître d'un moment à l'autre les redoutables Huns ? Chaque fois que la flottille romaine touchait la rive gauche du Danube, les malheureux s'y précipitaient comme un torrent. Les officiers romains furent débordés ; pas un Wisigoth ne déposa les armes (376). Une fois ces Barbares établis sur le territoire romain, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de les en expulser, on aurait dû s'appliquer à les gagner. Il n'en fut rien. Des vexations de tout genre exaspérèrent ces nouveaux hôtes. De là, des conflits entre Romains et Barbares ; on en vint bientôt à une guerre ouverte. Les deux armées s'étant rencontrées sous les murs d'Andrinople, les Romains furent vaincus, et Valens périt lui-même, enveloppé dans un incendie que les Goths : avaient allumé (378). Heureusement pour Constantinople, les Barbares ne savaient pas faire la guerre régulière. Immédiatement après leur victoire, ils se dispersèrent pour piller la campagne, et les villes n'eurent plus rien à craindre d'une armée ainsi éparpillée. Bientôt Théodose, qui avait succédé à Valens, attaqua l'ennemi en détail et parvint à s'en rendre complètement maître. La plupart des Wisigoths repassèrent le Danube ; d'autres furent envoyés en Egypte ; un grand nombre se rendirent et reçurent sur la rive droite du Danube des terres à cultiver. Ils devaient, en retour, fournir des contingents. Ils prirent une part très active à l'expédition que Théodose entreprit dans ses derniers jours contre le tyran Eugène, pour lui enlever l'empire d'Occident.

*Arcadius et Honorius.* Théodose le Grand, après avoir, par sa victoire sur Eugène, réuni l'Empire entier sous son sceptre, mourut en 395, au moment où il se préparait à reprendre le chemin de Constantinople.

Il avait partagé l'Empire entre ses deux fils. Arcadius, l'aîné, âgé de dix-huit ans, régna en Orient. Stilicon, vandale d'origine, gouverna l'Occident pour Honorius, qui ne comptait encore que de dix à onze ans. Théodose, en mourant, avait recommandé ses deux fils à cet habile mais ambitieux ministre. Stilicon s'autorisa de cette marque de confiance pour réclamer la direction des deux empires. Mais au fin, que le grand Théodose, en quittant Constantinople, avait donné pour ministre à Arcadius, n'était pas d'humeur à se dessaisir de sa charge. Les prétentions de Stilicon n'eurent donc pas d'autre effet que de semer la défiance entre les deux rivaux.

*Invasion d'Alaric en Orient.* Rufin sentait son crédit baisser devant l'hostilité du ministre d'Honorius. Pour se rendre nécessaire et se créer du même coup un allié puissant, il sut profiter avec habileté du mécontentement qu'Alaric, roi des Wisigoths fédérés, éprouvait contre la famille impériale. Il l'engagea à piller les provinces d'Orient, et favorisa sous main ses expéditions. Alaric, obéissant aux suggestions de Rufin, ravagea la Macédoine et la Thessalie. Stilicon saisit ce prétexte pour accourir au secours de l'Orient avec les troupes que Théodose avait emmenées de Constantinople en Italie contre Eugène. Mais au moment où il se disposait à l'attaque, un ordre d'Arcadius, évidemment inspiré par Rufin, rappela subitement les milices d'Orient avec Gaïnas, leur chef, dans la capitale, et enjoignit à Stilicon de se retirer en Occident. Stilicon n'osa pas désobéir, mais il eut soin, sans doute, d'instruire Gaïnas des intrigues de Rufin. Gaïnas, en arrivant à Constantinople, fit massacrer le ministre sous les yeux mêmes de l'empereur (395).

Alaric n'avait plus rien à attendre de la cour byzantine ; il se jeta sur la Grèce, qu'il ravagea pendant toute l'année 396. Stilicon entreprit encore une fois de le réprimer. Il parvint en effet à le cerner sur le mont Pholoé, en Arcadie. Soit habileté de la part d'Alaric, soit négligence ou parti pris de la part de Stilicon, les Wisigoths parvinrent à se tirer de ce mauvais pas. Alaric reçut même de la cour de Constantinople, qui le craignait, le brevet de maître des milices de l'Empire.

*Invasions d'Alaric et de Radagaise en Italie.* Alaric profita des avantages que lui procurait sa charge de maître des milices, pour équiper parfaitement son armée aux frais de l'Empire, puis il entra en Italie, on ne sait pas précisément pour quel motif. Il y était envoyé probablement par la cour de Constantinople, qui se débarrassait ainsi d'un hôte incommode et dangereux. Mais Stilicon le battit, d'abord à Pollentia, en Ligurie, puis à Vérone (403). Quoique vaincu, Alaric était encore redoutable. Il put donc, sans être trop inquiété, opérer sa retraite sur les frontières de l'Illyrie orientale. Stilicon avait traité secrètement avec lui, et l'avait chargé de conquérir cette province sur l'empire d'Orient, au profit d'Honorius. L'empire romain souffrait autant de ses propres divisions que des attaques de ses ennemis.

Presque au même temps, un barbare, nommé Radagaise, passa le Danube à la tête d'une armée innombrable, composée de Goths, d'Alains, de Vandales, de Suèves. Les envahissements progressifs des tribus hunniques les contraignaient sans doute d'abandonner leur patrie. Radagaise pénétra en Italie jusqu'à



Florence. Rome tremblait. Stilicon sauva encore l'Empire. Il rassemble une armée de Romains, renforcée d'auxiliaires. Huns et Goths, cerne l'ennemi sur les rochers de Fésule, s'en rend maître et vend à l'encan tout ce qu'il n'a pas massacré (405).

*La grande invasion.* Cependant on remarquait dans la Germanie une fermentation extraordinaire causée sans doute par les progrès incessants des Huns. Stilicon, pour défendre l'Italie, avait été forcé de dégarnir de légions la frontière du Rhin, et d'en abandonner la défense aux Francs fédérés. Les Barbares profitent de l'occasion pour forcer le passage. Le dernier jour de décembre de l'an 406, des armées d'Alains, de Suèves, de Vandales, de Burgondes franchissent le Rhin, écrasent les Francs, qui voulaient les arrêter, et pénètrent au cœur de la Gaule. Préoccupés de trouver des moyens de vivre pendant la route, ils commirent, on le conçoit, force pillage et dévastations. En même temps, les Pictes et les Scots, habitants des montagnes de l'Ecosse, ravageaient les provinces britanniques de l'Empire.

Cette invasion de 406 a été nommée la grande invasion, et ce n'est pas sans motif. Les invasions précédentes avaient été repoussées ou s'étaient faites avec le demi-consentement des empereurs. Celle-ci aboutit au démembrement de l'empire romain et à l'établissement de peuples barbares indépendants sur son territoire.

En effet, après avoir ravagé la Gaule, les Vandales, les Suèves et les Alains envahirent l'Espagne et s'y établirent à demeure fixe (409)<sup>1</sup>. Un certain nombre des anciens habitants émigrèrent à leur arrivée ; mais la plupart se soumièrent aux conquérants germaniques. Ils en furent si bien traités, qu'au témoignage d'un contemporain, beaucoup d'entre eux préféraient leur nouvelle condition au joug pesant que leur imposait la fiscalité romaine<sup>2</sup>.

*Révolution dans la préfecture des Gaules* (407). Sans armées suffisantes pour résister aux ennemis qui l'assaillaient ou le menaçaient de toutes parts, le gouvernement impérial semblait rester spectateur impassible des ravages dont la Gaule et la Bretagne étaient le théâtre. Les paysans gaulois révoltés sous le nom de Bagaudes exerçaient d'affreux brigandages. Force était bien à ces peuples délaissés de travailler à leur défense par eux-mêmes. Les provinces de la Bretagne, de la Gaule et même de l'Espagne, ainsi qu'une partie des barbares envahisseurs, reconnurent pour empereur un soldat nommé Constantin. La moitié de l'empire d'Occident faisait défection. Ce fut dans ces circonstances difficiles, sous les menaces d'Alaric et de Constantin, tandis que les Gaules étaient en proie aux Barbares, qu'Honorius fit mettre à mort Stilicon, le seul homme dont l'Empire eût pu alors espérer son salut (408).

---

<sup>1</sup> A ce propos, on dit souvent que la Bétique a pris des Vandales son nom d'Andalousie — Vandalousie — que cette province porte actuellement. Casiri (*Bibl. Arab. Hisp.*, t. II, p. 327) a montré que le nom de l'Andalousie est d'origine arabe.

<sup>2</sup> Pour ce qui concerne le caractère des invasions, que la plupart des auteurs peignent, à mon avis, de couleurs beaucoup trop sombres, je renverrai le lecteur à mes *Etudes crit. sur les invasions barb.*, dans les *Précis hist.*, t. 26.

*Les trois sièges de Rome par Alaric.* Après la mort de Stilicon, les soldats romains massacrèrent les femmes et les enfants des Barbares que l'Empire entretenait à son service en Italie. Les Barbares furieux coururent demander vengeance au roi des Wisigoths. Alaric, dont toute l'ambition était d'obtenir pour lui-même quelque grande dignité de l'Empire et d'établir son peuple dans quelque province fertile, se contenta de demander à Honorius des terres en Pannonie. L'empereur était évidemment hors d'état de tenir tête aux Wisigoths. Il eut néanmoins la stupide fierté de repousser leur demande. Alaric entra alors en Italie et, sans rencontrer d'obstacles, vint mettre le siège devant Rome. Réduite aux abois, la capitale du monde fut contrainte d'entrer en négociations et de passer par toutes les conditions du vainqueur. Alaric se retira aussitôt en Toscane, attendant l'exécution du traité.

Honorius, cependant, venait de faire sa paix avec Constantin, et de le reconnaître comme empereur. Rassuré de ce côté, il crut pouvoir refuser la ratification du traité conclu entre Rome et Alaric. Le roi des Wisigoths, toujours plein de modération, rabattit à plusieurs reprises de ses prétentions. Ses offres furent constamment repoussées. Il marcha donc de nouveau sur la capitale, et réduisit le peuple-roi à recevoir de sa main un empereur. Le Barbare voulait dépouiller Honorius de la couronne sans oser y porter ses prétentions. Le préfet de la ville, Attale, fut revêtu de la pourpre, et Alaric se contenta du titre et des fonctions de maître de l'infanterie. Les Wisigoths eurent bientôt soumis à l'autorité du nouvel Auguste la plus grande partie de l'Italie, à tel point qu'Honorius lui offrit de le reconnaître pour son collègue. Les affaires prenaient la meilleure tournure pour la cour de Rome, lorsque des dissidences inévitables entre Alaric et son impuissante créature, vinrent tout gêner. Pour conquérir l'Afrique, le véritable grenier de l'Italie, Alaric voulait y envoyer une armée barbare sous un général goth. Attale préféra y faire passer un général romain avec une faible escorte. L'expédition échoua. Honorius, qui déjà se disposait à fuir en Orient, reprit courage, et Alaric déposa son fantôme d'empereur, dont il envoya le diadème à Honorius.

C'était lui faire de nouvelles avances ; elles furent encore rejetées. Alaric assiégea une troisième fois la ville de Rome, la prit d'assaut et la livra au pillage (410). Mais il recommanda au soldat de se contenter du butin, et d'éviter, autant que possible, toute effusion de sang. Les églises servirent d'asile inviolable à tout ce qui s'y était retiré. C'est ainsi que la religion du Christ servit de sauvegarde même aux païens, qui n'avaient pas assez de malédictions à lui prodiguer.

Alaric mourut peu de temps après dans la Calabre, d'où il se proposait de passer en Afrique. Son beau-frère Athaulf lui succéda comme roi des Wisigoths.

## § II. — ÉTABLISSEMENTS FIXES DES BARBARES.

*Établissement du royaume des Wisigoths.* Athaulf songea d'abord à monter sur le trône des Césars, et à substituer ainsi un empire gothique à l'empire romain. Mais convaincu bientôt de l'impossibilité de réaliser un projet dont l'exécution aurait demandé, de la part des Goths, des connaissances et une habileté administrative qu'ils ne possédaient pas, il se résigna à servir Rome, et à se faire l'hôte, le défenseur et le restaurateur de l'Empire, sans toutefois lui sacrifier son indépendance ni celle de ses sujets. Il conclut probablement avec Honorius un

traité par lequel il s'engageait à faire rentrer les Gaules dans le devoir. Jovin, qui y avait été couronné après Constantin, fut en effet arrêté. Athaulf passa ensuite en Espagne, où il ne tarda pas à tomber sous les coups d'un assassin. Wallia, son second successeur, prit l'engagement de combattre les Barbares d'Espagne pour le compte et au profit de l'empereur, à condition de recevoir ensuite des terres pour son peuple. Mais, tandis que le gouvernement impérial le chargeait de détruire les Vandales et leurs alliés, par une politique de duplicité, habile, peut-être, mais certainement déloyale, Honorius traitait avec les Vandales pour détruire les Wisigoths. Wallia remporta néanmoins de grands avantages sur ses adversaires, anéantit presque les Alains et la moitié des Vandales, et remit aux officiers de l'empereur la plus grande partie de l'Espagne. Après quoi, il put s'établir avec son peuple dans une des provinces d'Aquitaine, que la cour de Ravenne lui avait accordée (419).

*Premier établissement des Burgondes en Gaule.* Quelques années avant les Wisigoths, en 413, les Burgondes avaient obtenu de l'Empire un territoire sur la rive gauche du Rhin. La cour de Ravenne espérait par ce moyen fermer cette frontière à de nouvelles invasions.

*Nature de ces établissements.* Il ne serait pas exact de considérer ces établissements comme des conquêtes de ces peuples barbares, ou comme des amoindrissements du territoire de l'Empire. Les pays ainsi occupés continuèrent à être régis par les gouverneurs civils romains. Les Wisigoths et les Burgondes fédérés ne firent exactement que remplacer les légions romaines. Les légionnaires de l'Empire ne logeaient pas, comme nos troupes, dans des casernes, mais chez les habitants, qui devaient abandonner à leurs hôtes une partie de leurs demeures et de leurs revenus. Il en fut de même des Wisigoths et des Burgondes. Leurs rois étaient officiers et serviteurs de l'Empire, Ils remplaçaient simplement les ducs qui, avant eux, commandaient les divisions militaires. Seulement, comme ces Barbares avaient en main toute la force et croyaient souvent avoir à se plaindre du gouvernement, ils ne se conduisaient pas toujours en sujets fort soumis. La seule nouveauté que présentassent ces établissements, c'est que les fédérés étaient plus nombreux qu'auparavant, au point de mettre en danger l'existence de l'Empire. Mais, jusqu'à présent, Rome n'avait rien perdu de son territoire, si ce n'est quelques provinces d'Espagne que les Suèves et les Vandales disputaient aux officiers d'Honorius. Aussi les contemporains, beaucoup du moins d'entre eux, étaient-ils loin de voir les choses en noir, et Rome restait toujours à leurs yeux la reine éternelle des nations.

*Aétius et Boniface.* A Honorius, cependant, avait succédé Valentinien III, sous la tutelle de Placidie, sa mère. Auprès du trône, deux illustres capitaines du plus grand mérite se disputaient l'influence : Aétius et Boniface, vicaire du diocèse d'Afrique. Le perfide Aétius résolut de se débarrasser de son rival, et l'accusa secrètement, auprès de Placidie, d'aspirer à l'Empire. **Il est facile, ajouta-t-il, de vous assurer de la vérité. Mandez Boniface à la cour, et vous verrez qu'il refusera d'obéir.** L'impératrice goûte l'expédient et mande Boniface. Mais Aétius avait averti sous main le gouverneur de l'Afrique qu'il se tramait quelque complot contre sa vie, et qu'il ne tarderait pas à recevoir l'ordre de se rendre à la cour.

Boniface trompé refusa d'obéir, sans dire un mot de la lettre d'Aétius, pour ne pas compromettre un ami auquel il se croyait redevable de la vie. Placidie resta donc persuadée de la vérité des accusations d'Aétius. Trop faible pour résister aux armées impériales, Boniface appela à son secours les Vandales d'Espagne, leur promettant, pour prix de leur alliance, une partie de l'Afrique.

*Etablissement des Vandales en Afrique.* Ces Barbares, ariens de religion, avaient alors pour roi Genséric, homme d'assez peu d'extérieur, boiteux, taciturne, emporté, cruel ; mais d'un esprit pénétrant, d'une prudence remarquable, lorsque la colère ne l'aveuglait pas ; excellent général, politique habile et fourbe, et d'une vaste ambition ; un des plus funestes génies, en un mot, qui aient travaillé à la destruction de l'empire romain. Il répondit avec, empressement à l'appel de Boniface, et passa le détroit de Gadès — détroit de Gibraltar — avec tout son peuple, qui se montait à 80.000 âmes, y compris les femmes et les enfants (429). Cependant la perfidie d'Aétius avait été découverte, et Boniface était rentré en grâce. Le malheureux comte d'Afrique voulut alors conjurer l'orage qu'il avait attiré sur son diocèse. Genséric resta sourd à la persuasion et il fallut recourir aux armes. Boniface et les Romains furent vaincus et durent abandonner aux Vandales une partie de l'Afrique. Genséric tira plusieurs fois encore l'épée contre l'Empire, étendit successivement ses conquêtes, et finit par régner non seulement sur toute l'Afrique septentrionale, depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à la Cyrénaïque, mais encore sur les Baléares, la Sicile, la Sardaigne et la Corse. Maître des mers, il brava l'Orient et l'Occident, pillait tout le littoral de la Méditerranée et la ville de Rome elle-même. Ses agents pénétraient partout. En suscitant des ennemis à l'Empire, dans Attila, dans les Wisigoths, dans les Ostrogoths, il sut empêcher Rome de porter la guerre sur le soi africain.

Genséric partagea l'Afrique proconsulaire à ses soldats, en leur assignant probablement le tiers des terres ou des revenus, selon la méthode suivie généralement par les Barbares. Les autres provinces furent soumises à un tribut. Du reste, la plupart des Romains conservèrent leurs biens et continuèrent à être admis aux fonctions publiques. On se fait une idée très sombre des cruautés exercées pendant la guerre par les conquérants de l'Afrique, et le terme de *vandalisme* est devenu synonyme de destruction aveugle et sauvage. Il est douteux que les Vandales méritent cette réputation plus que les autres Barbares et même que n'importe quel conquérant de l'antiquité<sup>1</sup>.

### § III. — ATTILA.

*L'Empire d'Attila.* Les Huns, que nous avons depuis longtemps perdus de vue, avaient toujours entretenu avec l'Empire des relations de bon voisinage. Rome et Constantinople en avaient eu des armées entières à leur solde. Ils ne formaient pas alors une grande monarchie, mais une foule de petits royaumes séparés. En 435, Attila, que la postérité a surnommé *le Fléau de Dieu*<sup>2</sup>, devint chef d'une

---

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet ce que j'ai écrit dans les *Précis hist.*, t. 26.

<sup>2</sup> J'ai exposé dans les *Précis histor.*, t. 26, p. 283 et suiv., les raisons pour lesquelles je n'admets pas que les Barbares se soient présentés comme investis d'une mission divine.

bonne partie des tribus hunniques, et employa les premières années de son règne à les soumettre toutes à sa puissance jusqu'aux frontières de la Chine. Puis, tournant ses armes contre les nations germaniques et slaves, il poussa ses conquêtes jusqu'à la Baltique, jusqu'à l'Elbe et jusque vers le haut Rhin. Son empire égalait et surpassait peut-être même en étendue l'empire romain. Ce n'est pas sans raison que Jornandès, l'historien des Goths, appelle Attila le *Roi des rois*, et Priscus, le *Maître de toute la Barbarie*.

*Ses invasions.* Attila, exploitant la terreur que son nom inspirait aux Romains, avait imposé à l'empereur d'Orient, Théodose le Jeune, par le traité de Margus, un tribut de 700 livres d'or et l'obligation de lui renvoyer tout ce qu'il y avait de Huns dans l'Empire. On conçoit qu'après un tel traité, Attila, qui n'aimait pas à faire la guerre sans motifs spécieux, ne manqua jamais de prétextes pour envahir l'Orient, et il ne s'en fit pas faute. Mais Théodose étant mort en 450, Marcien, son successeur, fit plus fière contenance. Les envoyés d'Attila étant venus lui réclamer le tribut annuel : *J'ai de l'or pour mes amis*, répondit l'empereur, *et du fer pour mes ennemis*. En même temps, il leva des troupes et prit des mesures de défense. La fermeté de Marcien déconcerta sans doute Attila. D'ailleurs, son allié Genséric, ennemi des Wisigoths, l'engageait à envahir la Gaule. Le roi des Huns tourna donc ses vues du côté de l'Occident.

A la tête d'une armée innombrable, composée de Barbares de toute nation, il passe le Rhin et saccage les villes qu'il rencontre sur son passage. Paris ne doit son salut qu'à une pauvre bergère, sainte Geneviève. Orléans, grâce à l'énergie de son évêque, saint Aignan, soutient un long siège et sauve ainsi la Gaule. Le retard qu'Attila éprouva sous ses murs, permit en effet au patrice Aétius de réunir toutes les forces dont l'Empire pouvait disposer. Romains et Barbares vinrent à l'envi se ranger sous sa conduite. A la tête de ces troupes, Aétius parut devant Orléans, au moment où la place venait de se rendre et n'attendait plus que les horreurs du pillage. Il attaque les Huns et les force à battre en retraite ; suit son ennemi, et les deux armées en viennent aux mains à Mauriac, dans les plaines Catalauniques (451). Attila fut vaincu, mais le patrice, abandonné par les Wisigoths aussitôt après la bataille, se crut trop faible pour songer à anéantir son ennemi. Il se contenta de le suivre de près pour l'empêcher de piller, et les débris de l'armée hunnique purent ainsi regagner le Rhin.

L'année suivante, le roi des Huns, pour prendre sa revanche, envahit l'Italie, mais avec une armée déconfite et une réputation amoindrie. Néanmoins, Aétius, qui n'avait plus à sa disposition les Barbares fédérés de la Gaule, ne put, faute d'armée, lui opposer presque aucune résistance. Heureusement pour l'Empire, le siège d'Aquilée arrêta les Huns pendant trois mois. Les maladies, la famine, inévitable dans un pays ruiné par la guerre, commencèrent à exercer leurs ravages dans l'armée d'Attila. Sur ces entrefaites, arriva au camp des Barbares une ambassade romaine à la tête de laquelle marchait le pape saint Léon le Grand. Elle venait demander la paix. Attila qui voyait son armée dépérir et ses soldats agités d'une crainte instinctive à la pensée de toucher à la ville éternelle, trouva dans cette démarche une satisfaction à son orgueil. L'éloquence et la majesté du grand pontife firent sans doute aussi sur lui une profonde impression. Il se retira au-delà du Danube, non cependant sans menacer de revenir.

*Mort d'Attila. Dissolution de son empire.* Heureusement, il mourut l'année suivante (453), et sa mort fut suivie de la dissolution de son empire. Les nations slaves ou germaniques que les Huns s'étaient soumises, reconquirent leur indépendance. Les Ostrogoths demandèrent et obtinrent un territoire dans l'empire romain. On leur permit de s'établir en qualité de fédérés dans la Pannonie.

#### § IV. — FIN DE L'EMPIRE D'OCCIDENT.

*État de l'Empire au milieu du Ve siècle.* La mort d'Attila fut bientôt suivie de celle d'Aétius, que Valentinien III tua de sa propre main. Avec ce grand homme tomba l'empire d'Occident ; le mot est d'un contemporain. De la puissance romaine, en effet, il ne restait plus que l'ombre. Les Barbares fédérés, qu'Aétius avait su retenir dans la soumission, ou y ramener, au besoin, se conduisirent, après sa mort, en peuples indépendants, et les fantômes d'empereurs qui revêtirent encore la pourpre, virent échapper de leurs mains presque toutes leurs provinces. Depuis longtemps, la Grande-Bretagne, abandonnée à elle-même, s'était donné des chefs indépendants sous lesquels elle s'efforçait de repousser les invasions des Pictes et des Scots. La Gaule était presque tout entière au pouvoir des Francs, des Alemans, des Burgondes et des Wisigoths. Ces derniers étendirent même leur domination dans la Péninsule Hispanique, que les Suèves partageaient avec eux. L'Afrique gémissait sous le sceptre pesant du cruel Genséric. L'Illyrie était le théâtre de continuelles invasions de cent peuplades germanes et de brigands de toute sorte. Il ne restait plus aux Romains que l'Italie, ou plutôt l'Italie elle-même ne leur appartenait plus que de nom, puisque l'armée qui la défendait était toute composée de Barbares et commandée par des généraux barbares, de la main desquels l'Occident dut plusieurs fois recevoir ses empereurs.

Rome ne laissa pas toutefois, dans cette décadence irrémédiable, de produire quelques grands caractères dignes de ses plus beaux siècles. Mais la tâche qu'ils s'étaient imposée de relever l'Empire était au-dessus de toutes les forces humaines. Environnés d'ennemis au-dehors, d'étrangers et de traîtres à l'intérieur, ils succombèrent. Ainsi, l'empereur Majorien serait peut-être devenu l'un des plus grands princes dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, si le temps ne lui avait manqué pour accomplir les grands projets qu'il avait conçus et déjà en partie exécutés. Ce furent ses talents mêmes qui le perdirent. Le chef des armées barbares, le suève Ricimer, en l'élevant sur le trône, avait bien prétendu ne donner à l'Empire qu'un chef de parade, auprès duquel il comptait conserver toute l'autorité réelle. Il dut bientôt reconnaître son erreur. Le malheureux prince mourut assassiné, probablement par ordre de Ricimer. Le Suève, jusqu'à sa mort, disposa à son gré de la pourpre romaine, mais, chose digne de remarque, sans jamais oser s'en revêtir. Après lui, des fantômes d'empereurs continuèrent à passer rapidement sur le trône des Césars, où l'on vit monter en dernier lieu un enfant, Romulus Augustule.

*Fin de l'empire d'Occident.* Il est probable que les Barbares, dont l'armée romaine était entièrement composée, avaient reçu, en guise de solde, des terres à cultiver ; mais des terres insuffisantes, sinon pour leurs besoins, du moins au

gré de leur ambition. Ils voyaient partout les nations germaniques s'établir dans l'Empire et recevoir ou s'approprier une partie du sol. Il leur sembla que des alliés devaient être traités au moins aussi bien que des envahisseurs ou des fédérés infidèles ; il leur fallut de plus amples propriétés. Odoacre, un de leurs chefs, officier dans la garde impériale, fut chargé par l'armée de demander pour elle le tiers du sol italique. Oreste, père du jeune empereur, et ancien secrétaire d'Attila, prit la parole pour son fils et repoussa la requête. L'attitude du patrice pouvait être courageuse, elle n'était pas prudente en face d'une armée qui avait conscience de sa force et qui était décidée à en user. Le refus impérial excita une révolte. Odoacre avec l'armée barbare s'empara de Ravenne, tua Oreste et relégua le jeune Augustule dans la Campanie. Pour lui, il établit sa résidence à Ravenne, et fut salué Roi par ses soldats.

Ainsi finit l'empire d'Occident (476), au milieu de l'indifférence générale. Au fond, l'événement avait fort peu d'importance. La chute de l'empire d'Occident, nous l'avons dit, datait en réalité de plusieurs années ; depuis longtemps, il n'en restait plus qu'une ombre, qu'Odoacre fit disparaître, pour lui en substituer une autre. Les derniers empereurs d'Occident n'avaient guère que paradé sous la pourpre ; Ricimer gouvernait en réalité derrière eux. Odoacre régna en Italie sous le nom de l'empereur d'Orient. Il exerça le pouvoir souverain, mais refusa d'en prendre les insignes et le titre. Il affectait le plus grand respect et une entière soumission à l'égard de l'empereur Zénon, dont il se donnait comme le simple lieutenant. Il conserva toute l'ancienne constitution. Le souverain de Constantinople était censé régner sur les deux empires réunis. L'usurpation n'eut pas d'autre effet que de mettre fin à cette suite d'empereurs nominaux, qui avaient passé sur le trône sans exercer le pouvoir.

## CHAPITRE III

# LES ROYAUMES SORTIS DES RUINES DE L'EMPIRE

### § 1er. — THÉODORIC LE GRAND.

*Les Ostrogoths en Italie.* Cependant la cour de Byzance se fatiguait et s'inquiétait de la présence de fédérés aussi remuants et aussi puissants qu'étaient les Ostrogoths. L'empereur Zénon se souvint alors de la manière dont l'Orient s'était autrefois débarrassé des Wisigoths, en lançant Alaric sur l'Occident. Les Ostrogoths cherchaient des terres du produit desquelles ils pussent vivre : l'empereur leur donna l'Italie à conquérir sur Odoacre. Théodoric, leur roi, de la race des Amales, accepta avec joie, et la nation se mit en marche, sans même attendre la fin de l'hiver — 488 —. Vieillards, femmes et enfants suivaient l'armée sur des chariots, et traînaient après eux le bétail. L'Empire se débarrassait d'hôtes inquiets, mais aussi d'auxiliaires parfois utiles. Leur départ laissa sans défense sérieuse la frontière du Danube ; aussi, peu d'années après, Anastase, successeur de Zénon, dut-il élever la grande muraille qui allait du Pont Euxin — mer Noire — à la Propontide — mer de Marmara —, pour couvrir au moins sa capitale contre les invasions barbares.

Les émigrants eurent beaucoup à souffrir en route de la disette, des frimas, de l'hostilité des Gépides dont il fallait traverser le territoire. Théodoric surmonta glorieusement toutes les difficultés. Arrivé en Italie, il rencontra la plus énergique résistance ; il lui fallut près de quatre ans pour en achever la conquête. Odoacre, après avoir soutenu dans Ravenne un siège de deux ans, avait capitulé, à condition de partager le pouvoir avec son rival. La paix, comme on pouvait s'y attendre, ne fut pas de longue durée. Odoacre fut traîtreusement massacré par ordre de Théodoric, avec sa famille et ses principaux partisans (493). Le roi des Ostrogoths attribua à son armée le tiers des esclaves et des biens immeubles de l'Italie. Dans un pays dépeuplé comme l'était alors la Péninsule, le partage put s'opérer sans trop léser les intérêts des vaincus.

*Etendue des états de Théodoric.* Le royaume de Théodoric était le plus considérable de tous les états barbares élevés sur les ruines de l'empire d'Occident. Il comprenait non seulement l'Italie, mais encore presque tout le pays situé au nord de cette presqu'île, jusqu'aux Alpes et au Danube. Ce fleuve lui servait de frontière depuis sa source jusque vers l'extrémité de la Serbie actuelle. Cependant une partie de la Pannonie, sur la rive droite, était restée au



pouvoir des Satages, et quelques peuplades des Alpes Rhétiques et Noriques avaient conservé leur indépendance. Gondamond, roi des Vandales, céda aux Ostrogoths ses droits sur la Sicile. Après la destruction du royaume des Wisigoths en Gaule, la Provence vint encore agrandir les possessions de Théodoric, qui gouverna en outre l'Espagne au nom de son petit-fils. Théodoric pouvait se considérer comme un des plus puissants monarques de l'Europe.

*Politique de Théodoric.* Tout en prenant la qualité de roi, Théodoric, pour affermir son autorité, et la rendre plus légitime et plus respectable aux yeux des Italiens, reconnu, comme Odoacre, une certaine suzeraineté de l'empereur d'Orient. Dans toutes ses lettres, il lui prodiguait les titres les plus honorables ; il le traitait comme son père et son chef. Ses monnaies ne portent que l'effigie d'Anastase, dont le nom précédait constamment celui du roi goth sur les monuments publics. Toutefois, la dépendance n'était qu'apparente et toute dans les formes ; en réalité, Théodoric gouverna suivant son bon plaisir, et il sut même, à l'occasion, défendre ses droits contre l'empereur les armes à la main.

Il chercha à se faire partout des alliés : épousa une sœur de Clovis, roi des Francs, donna une de ses filles en mariage au roi des Burgondes, une autre au roi des Wisigoths Alaric II, une de ses nièces au roi des Thuringiens, et sa sœur à Thrasamond, roi des Vandales. Cette dernière alliance mettait l'Italie à couvert des pirateries de ces écumeurs de mer et lui ouvrait les greniers de l'Afrique. On peut considérer Théodoric le Grand comme l'inventeur de cette politique d'alliances de famille, qui a joué un grand rôle au moyen âge, et un plus grand encore dans les temps modernes. Sous son règne, les Ostrogoths eurent à soutenir plusieurs guerres, mais toujours hors de l'Italie. Aucune ne fut entreprise sans nécessité ou sans motifs légitimés ; toutes furent heureuses. Il conserva intacte la constitution romaine telle qu'il l'avait trouvée ; se choisit pour secrétaire, et l'on peut dire pour premier ministre, un Romain, le célèbre Cassiodore ; et publia un Edit, c'est-à-dire un recueil de lois, dont le but principal était d'amener les Ostrogoths sous le joug du droit romain et d'opérer peu à peu une fusion entre les conquérants et le peuple vaincu. Théodoric fit fleurir dans ses Etats l'agriculture, le commerce et les lettres. La prédilection de ce grand homme pour la civilisation romaine n'a rien qui doive nous étonner, puisqu'il avait été élevé à la cour de Constantinople. Les années de son gouvernement, sauf les dernières, où les catholiques se virent en butte à la persécution, peuvent compter parmi les plus belles et les plus heureuses que l'Italie ait jamais vues.

## § II. — CLOVIS. - ÉTABLISSEMENT DU ROYAUME MÉROVINGIEN.

*Les Francs.* Les Francs, dont le nom apparaît pour la première fois vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., habitaient primitivement la rive droite du Rhin. Bien avant les grandes invasions, de gré ou de force, ils furent reçus à titre de fédérés par les empereurs romains sur le territoire de la Gaule. C'est ainsi que, dès les premières années du ve siècle, ils occupaient, sur la rive gauche du Rhin, à peu près tout le pays qui parle encore actuellement le flamand ou l'allemand. Le nom de Franc comprenait plusieurs peuples dont les deux principaux étaient les

Saliens, dans le bassin de l'Escaut, et peut-être de la Moselle, et les Ripuaires, sur les rives du Rhin. Nous les avons vus défendre cette frontière contre la *grande invasion*. Vers 431, Clodion, roi des Francs Saliens, secouant le joug des empereurs, poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme ; mais Aétius le fit rentrer dans le devoir ; et, à la bataille de Mauriac, nous voyons les Francs Saliens et Ripuaires combattre pour Rome contre Attila. De Mérovée nous ne connaissons que le nom. Childéric, père du grand Clovis, régnait à Tournai, sur une partie seulement des Francs Saliens<sup>1</sup>. Un territoire comparable pour l'étendue à une ou deux de nos provinces belges actuelles, tel fut le premier noyau d'une puissance qui devait bientôt éclipser toutes les autres.

*Premières conquêtes de Clovis*. Ce fut en 486, à l'âge de vingt ans environ, que Chlodovech, — Clovis, comme nous l'appelons maintenant, — avec une armée de cinq à six mille hommes, entreprit ses premières conquêtes. De toutes les provinces gauloises, celles du centre, comprises entre la Somme et la Loire, étaient les seules qui n'eussent pas encore subi la domination barbare. Elles obéissaient, pour la plupart du moins, à un certain Syagrius, que l'on peut considérer comme le dernier représentant de la puissance impériale en Occident. Ce fut contre lui que Clovis tourna d'abord ses armes. Syagrius fut vaincu près de Soissons et sa défaite livra à Clovis tout le pays compris entre la Somme et la Seine. Quant aux cités armoricaines, situées entre ce dernier fleuve et la Loire, après une résistance de plusieurs années, elles traitèrent avec Clovis et se soumirent au pouvoir du roi chevelu<sup>2</sup>. La résidence du roi franc fut transférée de Tournai à Soissons et plus tard à Paris. Mais la masse des Francs Saliens ne quitta pas pour cela ses anciennes demeures. Clovis s'établit seul sur le territoire conquis avec les guerriers qui avaient partagé son expédition. Comme ils n'étaient pas fort nombreux, que le pays conquis était vaste et peu peuplé, il est probable que les domaines du fisc et les terres abandonnées leur suffirent, et que, pour enrichir ses compagnons, Clovis n'eut pas besoin de dépouiller les particuliers.

*Conversion de Clovis*. En 496, Clovis attaqua les Alemans, qui occupaient, outre leur ancien territoire, l'Alsace actuelle<sup>3</sup>. Déjà les Francs commençaient à plier. Clovis, encore païen, comme la plupart des Francs, se souvient alors du Dieu des chrétiens, dont sa pieuse épouse Clotilde l'avait souvent entretenu. *Dieu de Clotilde, s'écrie-t-il, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et me ferai baptiser*. Au même instant, les Alemans prennent la fuite et sont forcés de se soumettre. Quant à Clovis, il accomplit son vœu, et fut baptisé à Reims par saint Remi, avec trois mille hommes environ de son armée. La conversion du reste des Francs ne se fit que peu à peu.

---

<sup>1</sup> L'exil de Childéric en Thuringe et les autres événements qui s'y rapportent, doivent être mis au rang des légendes. Voyez Junghans, *Hist. critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, traduction Monod, pp. 3-11.

<sup>2</sup> Les Bretons ne se soumirent pas.

<sup>3</sup> Beaucoup d'historiens disent que la bataille fut livrée à Tolbiac. C'est une question disputée. Voyez les arguments pour Tolbiac, dans De Smet, *Mém.*, t. II, p. 490 ; les arguments contre, dans Junghans, p. 41. 1

*Conséquences politiques de la conversion de Clovis.* Cet heureux événement eut dans tout le monde catholique un immense retentissement. Il n'y avait pas en effet à cette époque, dans l'empire d'Occident, une seule province qui ne fût sujette d'un roi barbare, et pas un seul de ces rois qui ne fût arien ou païen. De là, pour les populations romaines, un profond sentiment de gêne et de malaise. Les peuples avaient pu, dans les commencements, se trouver heureux sous une domination qui mettait fin au despotisme écrasant et à bien des misères de l'Empire. Mais depuis que Genséric et Hunéric, rois des Vandales, et Euric, roi des Wisigoths, avaient persécuté leurs sujets catholiques, les sentiments avaient changé. La persécution avait pu cesser, le souvenir en demeurait, et les catholiques sentaient bien que leur liberté n'était que précaire. Déjà avant la conversion de Clovis, les Gallo-Romains appelaient de leurs vœux la domination franque, parce que le roi mérovingien, à l'exemple de son père Childéric, avait toujours montré la plus grande bienveillance à l'égard des orthodoxes. Les catholiques comptaient plus sur un roi idolâtre que sur un arien. Mais quand le roi des Francs eut embrassé la vraie foi, tous les cœurs, en Gaule, s'ouvrirent à lui, en attendant que les armes fissent tomber à ses pieds, toutes les barrières. Les rois des Burgondes et des Wisigoths crurent devoir prendre des mesures de rigueur, pour comprimer des sentiments qui ne se dissimulaient pas assez. Ce fut peine perdue. La conquête de leurs états était à moitié faite.

*Guerre contre les Burgondes.* Les Burgondes, ariens de religion, établis d'abord, comme nous l'avons vu, sur la rive gauche du Rhin, puis transplantés par Aétius en Savoie, s'étaient créé un puissant état. A l'époque de Clovis, leur royaume s'étendait de la Durance au lac de Constance, et des Alpes aux sources de la Meuse et à la haute Loire. Deux oncles de Clotilde régnaient en Bourgogne, sans pouvoir s'entendre ; c'étaient Godegisèle et Gondebaud, ce dernier accusé, avec beaucoup de vraisemblance, d'avoir ordonné le meurtre du père de Clotilde. Godegisèle fit alliance avec le roi des Francs et s'engagea à lui payer un tribut, s'il l'aidait à détrôner Gondebaud et lui assurait ainsi la domination sur le royaume entier de Bourgogne. Clovis, qui avait d'ailleurs à venger l'injure de son épouse, ne se fit pas prier et déclara la guerre à Gondebaud, qui ne put tenir devant la défection de son frère (500). La bataille de Dijon lui fit perdre presque tout son royaume. Mais peu après la retraite de l'armée franque, Gondebaud attaqua Godegisèle, le vainquit, le tua et réunit toute la Bourgogne sous son sceptre. Pour gagner ses sujets catholiques, Gondebaud publia vers cette époque la loi des Bourguignons, nommée Loi Gombette, qui mettait ses sujets, Bourguignons et Romains, sur le pied d'une parfaite égalité. Quoique arien, il sut se faire aimer des catholiques. Dès lors il devenait l'allié naturel de Clovis, dont la politique se tournera désormais contre le royaume des Wisigoths.

*Guerre contre les Wisigoths (507-509).* Ce peuple avait alors pour roi Alaric II, qui s'était préparé une puissante alliance en aidant les Ostrogoths à conquérir l'Italie, et en épousant la fille du grand Théodoric. Mais, à l'intérieur du royaume, ce prince se trouvait fort compromis par les fautes de son père, Euric, qui avait eu le tort de persécuter les orthodoxes. Dans les dernières années de son règne, Euric rendit bien la liberté à l'Eglise, mais c'était trop tard. Ni lui, ni son fils ne purent jamais reconquérir les sympathies de leurs sujets gallo-romains. Sans être persécuteur par caractère, Alaric II se vit amené par le penchant que les catholiques montraient pour la domination franque, à prendre des mesures de

rigueur qui ressemblaient tout au moins à la persécution. Il sentait néanmoins les difficultés de sa position. Aussi, après la victoire de Clovis sur les Burgondes, chercha-t-il tous les moyens de s'accommoder avec le roi des Francs et de se concilier ses sujets catholiques. Les deux monarques eurent une entrevue dans une île de la Loire, près d'Amboise. Les mesures vexatoires prises contre les orthodoxes furent rapportées ; les évêques exilés reprirent possession de leurs sièges et eurent la faculté de s'assembler en conciles. C'est alors aussi qu'Alaric publia le *Breviarium*, nouvelle édition du droit romain remanié et approprié aux besoins de l'époque. Ces mesures ne produisirent pas l'effet que le monarque en avait attendu. La persécution recommença. Clovis ne demandait sans doute pas mieux. Au printemps de l'année 507, il convoqua une de ces assemblées où se décidaient les expéditions militaires. **Je ne puis souffrir, dit-il à son armée, de voir ces Ariens occuper une partie des Gaules ; marchons avec l'aide de Dieu et réduisons le pays en notre pouvoir.** L'assemblée applaudit à ce discours, et Clovis entra brusquement sur le territoire ennemi, s'annonçant et se conduisant partout, non comme un conquérant, mais comme le libérateur des catholiques opprimés par les Ariens.

Au premier bruit de la mésintelligence qui régnait entre son gendre et son beau-frère, Théodoric le Grand, inquiet sans doute du prodigieux accroissement que prenait la puissance franque, avait interposé sa médiation, menaçant de marcher contre celui des deux princes qui prendrait l'initiative des hostilités. Tandis qu'il envoyait de tous côtés ses ambassadeurs, pour intéresser tous les rois germains aux événements qui se préparaient, Clovis, prompt comme la foudre, atteignit près de Poitiers l'armée wisigothe. Alaric battit en retraite ne voulant pas en venir aux mains avant l'arrivée des Ostrogoths, ses alliés. Mais la bravoure impétueuse de ses guerriers ne put supporter ces délais. Ils forcèrent leur chef à livrer bataille. Les Wisigoths furent vaincus à Vouillé et Alaric tomba dans la mêlée. Les Francs, partagés en deux corps d'armée, sous le commandement de Clovis et de son fils aîné Theuderic ou Thierry, poursuivirent leurs succès et firent de rapides conquêtes en Aquitaine, jusqu'à ce que Thierry et les Bourguignons ses alliés eussent essuyé de la part des Ostrogoths une sanglante défaite en Provence. Clovis conserva néanmoins ses conquêtes jusqu'à la Garonne, avec quelques-territoires au-delà. Les Wisigoths ne possédèrent plus en Gaule que le versant des Pyrénées et la Septimanie. La Provence fut annexée au royaume des Ostrogoths. Amalaric, fils d'Alaric II et petit-fils de Théodoric, fut proclamé roi des Wisigoths sous la tutelle de son grand-père (510).

*Consulat de Clovis.* Au milieu de son triomphe, Clovis reçut de l'empereur Anastase le titre et les insignes consulaires. La cour de Constantinople voulait, en conférant aux rois barbares les magistratures romaines, constater les droits qu'elle prétendait conserver sur les provinces démembrées de l'Empire. Elle semblait ainsi sauver son honneur et gouverner comme autrefois le monde par ses délégués. Clovis accepta cette dignité qui le relevait et le légitimait aux yeux de ses sujets gallo-romains.

*Derniers actes de Clovis.* Les Francs, nous l'avons vu, obéissaient à différents princes. Clovis les réunit en un seul corps de nation, mais en employant pour arriver à son but les moyens les plus odieux et les plus criminels. Les Ripuaires avaient pour roi un certain Sigebert, qui était resté boiteux d'une blessure reçue autrefois à Tolbiac dans une guerre contre les Alemans. Clodéric, son fils,

impatience de lui succéder, le trouvait bien lent à vieillir. Clovis lui fit dire secrètement : *Ton père n'est plus qu'un vieillard estropié. S'il mourait, son royaume te reviendrait de droit avec notre amitié.* Clodéric comprend l'insinuation et fait assassiner son père. Puis, pour témoigner la reconnaissance dont il se croit redevable à l'instigateur du crime, il invite Clovis à prendre sa part des trésors de Sigebert. En les montrant aux envoyés du roi franc : *Voyez, leur dit-il, c'est dans ce petit coffre que mon père avait coutume d'entasser ses pièces d'or.* — *Plonge, lui dirent les députés, ta main jusqu'au fond, pour les prendre toutes à la fois.* Pendant qu'il s'inclinait profondément pour le faire, un des envoyés lui fend le crâne d'un coup de hache. Clovis se tenait prêt. Il arrive, assemble les Ripuaires et leur dit : *Vous savez comment Sigebert, mon parent, a été tué par ordre de son fils. Clodéric, à son tour, est mort frappé je ne sais par qui. Quant à moi, je suis complètement étranger à ces crimes. Mais puisqu'il en est arrivé ainsi, je vous conseille de me prendre pour roi.* Le peuple applaudit tant de la voix qu'en frappant sur ses boucliers, et l'élève sur le pavois. Clovis ne mit pas plus de délicatesse à se défaire des autres princes francs. Il est vrai que Grégoire de Tours, qui nous raconte ces forfaits, n'est ici que l'écho de légendes populaires. Mais quelque suspectes qu'elles soient dans les détails, elles nous donnent cependant une idée juste de la barbarie de l'époque. Si elles ne sont pas vraies en tout point, les mœurs du temps les rendaient au moins vraisemblables, puisque le saint historien leur a fait accueil dans son récit. Du reste, malgré ces atrocités, le roi des Francs ne laissait pas de se considérer toujours comme le protecteur de l'Eglise. Il convoqua dans la ville d'Orléans un concile, aux canons duquel il donna la confirmation de l'autorité séculière. Tous les privilèges et les immunités des églises et du clergé furent ratifiés. Des missionnaires furent envoyés chez les Saliens de la Belgique. Le fondateur de la monarchie franque mourut peu de temps après à Paris, en 511. Son royaume fut partagé entre ses quatre fils : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire.

*Les fils de Clovis.* Les seuls faits marquants du règne de ces princes ce fut la conquête de la Thuringe et celle de la Bourgogne. Clodomir, qui périt dans une expédition contre ce dernier royaume, laissa trois fils encore en bas âge, que leur aïeule Clotilde élevait avec soin, dans l'espérance de les faire régner un jour sur les états de leur père. Mais leurs deux oncles, Childebert et Clotaire, conçurent l'odieux projet de les supplanter. Pour s'assurer de la personne de ces enfants, sans faire violence à Clotilde, ils écrivirent à la reine de les leur envoyer pour les couronner. Puis, quand ils les virent en leur pouvoir, ils députèrent à leur mère un de leurs officiers, qui, montrant à la malheureuse princesse une épée nue et des ciseaux, l'invita à décider elle-même du sort de ses petits-fils. L'épée, c'était la mort ; les ciseaux, c'était la tonsure monacale et en même temps la dégradation pour des Mérovingiens dont la longue chevelure était la marque distinctive. Dans le trouble où la jeta le premier mouvement de douleur et d'indignation : *S'ils ne doivent pas régner, s'écrie la pauvre reine éperdue, j'aime mieux les voir morts que tondus.* La reine ordonne leur mort, rapporte aux deux rois le messenger. Aussitôt Clotaire prenant l'aîné des enfants par le bras, lui plonge son poignard dans le corps. Aux cris de l'infortuné, son frère se jette aux pieds de Childebert et lui embrassant les genoux : *Au secours, mon bon père, lui dit-il avec larmes ; ne me laissez pas mourir comme mon frère.* Childebert attendri supplie Clotaire d'épargner cet enfant. — *Comment, lui répond Clotaire en fureur, c'est toi qui m'as poussé au crime, et maintenant que je suis compromis, tu voudrais reculer ? Laisse-moi faire, si tu ne veux mourir à sa*

*place*. Alors Childebert repousse l'enfant vers Clotaire, qui lui plonge le poignard dans le sein. Le troisième échappa à la fureur de ses oncles, grâce au dévouement des serviteurs de Clotilde. Il se consacra au service de Dieu dans le cloître et mérita d'être placé sur les autels. Il est vénéré sous le nom de saint Cloud.

### § III. — JUSTINIEN. - TENTATIVE POUR RÉTABLIR L'EMPIRE EN OCCIDENT

*L'empereur Justinien* (527-565). Tandis que l'Occident était aux mains des Barbares, l'Orient avait su éviter un semblable démembrement, grâce en partie à la situation de sa capitale, qui défiait le blocus, en partie à l'astuce avec laquelle ses souverains avaient réussi plusieurs fois à détourner sur l'Italie le cours de l'invasion.

Au moment où les fondateurs des deux grandes monarchies germaniques venaient de descendre dans la tombe sans léguer à leurs successeurs l'héritage de leur génie, l'empire Byzantin vit commencer une des plus grandes, ou plutôt, une des plus brillantes époques de son histoire. Justinien conçut, sinon dès le commencement, au moins dans le cours de son règne, le projet plus fastueux que grand de rétablir l'Empire en Occident dans ses anciennes limites, et peut-être y aurait-il réussi momentanément, sans les guerres continues que lui firent les Perses, et sans les intrigues de cour qui paralysèrent parfois l'action de ses généraux.

*Etat du royaume Vandale*. Les commencements de son règne n'avaient guère fait augurer les brillants succès des années suivantes. La cour de Byzance avait été forcée d'acheter du roi de Perse, Chosroès, par de basses adulations, une paix honteuse. Mais cette première ignominie fut bientôt effacée. Le royaume des Vandales, après la mort de son fondateur, était entré en pleine voie de décadence. L'arianisme du peuple conquérant, et les atroces persécutions dirigées contre l'Eglise catholique par Genséric, Hunéric et Thrasamond, avaient empêché la domination barbare de prendre racine dans le sol africain. Le climat, les orgies, le contact d'une civilisation raffinée avaient énervé les hommes du Nord. L'indocilité des peuplades mauresques porta encore un coup fatal à la puissance et à la considération des successeurs de Genséric. Elles se rendirent indépendantes dans les régions montagneuses, et nul des rois vandales ne parvint à les faire rentrer dans l'obéissance. Hildéric, qui gouvernait le royaume à l'époque de Justinien, n'avait malheureusement pas les qualités nécessaires pour rétablir la fortune chancelante de sa nation. Doux, affable, peu guerrier, intimement uni avec l'empereur, dont il avait fait la connaissance durant sa jeunesse à Constantinople, cette amitié, sa tolérance à l'égard des catholiques, le mauvais succès de ses armes, prévinrent ses peuples contre lui. Gélimer, prince de la famille royale, sut exploiter habilement ces circonstances. L'intrigant parvint ainsi à se créer un parti puissant avec lequel il s'empara du trône et jeta le malheureux roi dans les fers.

*Fin du royaume Vandale* (533-534). Justinien, qui n'attendait qu'une occasion pour réunir l'Afrique à l'Empire, prit naturellement parti pour son ami, pour le protecteur des catholiques. Il donna à l'expédition d'Afrique le caractère d'une guerre religieuse et nationale. Bélisaire, chef de l'armée, se présenta aux Africains, anciens citoyens de Rome, comme un libérateur. Il débarque en Afrique, marche sur Carthage, qui, à son arrivée, illumine en signe de réjouissance. A chaque pas, l'armée byzantine se grossit de toutes les recrues que lui amènent le patriotisme romain et le sentiment religieux froissé par la persécution arienne. Après trois mois d'hostilités, la bataille de Tricaméron décide du sort de l'Afrique. En même temps, la flotte soumettait les îles de la Méditerranée. Gélimer, après avoir orné le triomphe du vainqueur, termina paisiblement ses jours dans les vastes domaines que lui avaient assignés la générosité de ses ennemis. L'Afrique fut réduite en province de l'Empire, mais il fallut encore quatorze ans de combats aux généraux grecs, après le départ de Bélisaire, pour la soumettre entièrement. Hildéric avait été mis à mort par ordre de Gélimer à l'arrivée des Grecs. Les Vandales furent ou détruits dans la guerre ou envoyés en Asie. Le reste alla se joindre aux tribus mauresques.

*Événements d'Italie.* Ce premier succès encouragea Justinien à poursuivre l'œuvre si heureusement commencée du rétablissement de l'Empire en Occident. L'état de l'Italie attira d'abord son attention de ce côté.

Théodoric, malgré la sagesse et la douceur de son gouvernement, n'avait pas réussi à se faire aimer de ses sujets italiens. Il avait à leurs yeux le double tort d'être barbare et arien. Ces sentiments d'aversion se manifestèrent assez hautement surtout dans les dernières années du grand roi. De là, défiance et circonspection du gouvernement. On accusa un sénateur, nommé Albinus, d'être en correspondance secrète avec la cour de Byzance, pour préparer la restauration de l'Empire en Italie. Albinus fut arrêté. Le fameux Boèce, son collègue, prit sa défense et se vit enveloppé dans sa ruine. Le saint pape Jean Ier, reçu avec trop d'honneur à la cour de Constantinople, fut, à son retour, jeté dans un cachot. Albinus et Boèce, avec Symmaque, son beau-père, furent mis à mort. La reine Amalasonte, qui, après Théodoric, gouverna le royaume au nom du jeune Athalaric, s'efforça d'apaiser le mécontentement que ces mesures avaient soulevé. Les biens confisqués de Boèce et de Symmaque furent rendus à leur famille. La sage princesse s'étudia à donner pleine satisfaction aux Italiens. Athalaric reçut une éducation toute romaine. La religion catholique fut protégée. Mais dans une situation compromise, les meilleures mesures tournent souvent contre leurs auteurs. Ces concessions, sans gagner à la reine le cœur des Romains, lui aliénèrent les Ostrogoths. Amalasonte dut abandonner aux chefs du parti barbare son fils Athalaric, qui, bientôt abruti par la débauche, mourut en 534, à l'âge de 18 ans.

L'infortunée princesse commit alors la faute grave de recourir à l'assassinat pour se défaire de quelques-uns des chefs goths de l'opposition. Le mécontentement des Barbares alla si loin, qu'Amalasonte dut penser un moment à se retirer en Grèce. Elle épousa bientôt Théodat, son cousin, homme de lettres et philosophe, mais peu doué des qualités qui font un souverain. Il était en outre connu depuis longtemps pour son avarice et d'ailleurs d'un très mauvais caractère. Amalasonte comptait garder le timon des affaires. A peine monté sur le trône, Théodat se mit à la tête du parti barbare, relégua son épouse dans une île, et l'y fit ou, du

moins, l'y laissa bientôt étrangler. Justinien se porta comme vengeur de la malheureuse princesse et déclara la guerre à Théodat (535).

*Destruction du royaume des Ostrogoths.* Pendant que les armées impériales attaquaient simultanément la Sicile et la Dalmatie, Justinien informait les rois francs des motifs qui lui avaient mis les armes à la main, et, faisant appel à leurs sentiments catholiques, les pria de lui accorder leur concours pour chasser les Ostrogoths ariens d'un pays dont ils s'étaient, ajoutait-il, injustement emparés. Une forte somme d'argent appuyait ces propositions.

Le royaume franc se trouvait, à cette époque, partagé entre trois princes : deux fils du grand Clovis, Childebert et Clotaire ; et un de ses petits-fils, Théodebert, fils de Thierry. Laisser l'empereur étendre impunément ses conquêtes, et l'y aider même, présentait un danger qui ne devait pas échapper à la clairvoyance des rois mérovingiens. Ils acceptèrent cependant l'alliance impériale ; avec quelle loyauté, la suite nous l'apprendra. Pour motif des hostilités, ils mirent en avant le devoir que leur imposait les mœurs germaniques, de venger la reine, leur cousine. Amalasonte, fille de Théodoric le Grand, était nièce du grand Clovis.

Cependant Bélisaire avait conquis la Sicile et la moitié de l'Italie. Vitigès, successeur de Théodat, acheta secrètement l'alliance franque par la cession de la Provence et peut-être de quelques autres territoires. Voilà donc les mérovingiens liés par un traité public avec les Grecs ; avec les Ostrogoths, par une convention secrète, dans laquelle ils déclarent regarder comme non avenue la première alliance. La difficulté était de ne faire suspecter ni des impériaux ni de Vitigès, la loyauté de ces arrangements. Les rois francs, en occupant à main armée la Provence, font croire à Bélisaire qu'ils en ont expulsé l'ennemi commun. Il faut aussi tromper les Goths. Ne pouvant, sans dévoiler leur politique double et déloyale, les appuyer ouvertement, ils envoient à Vitigès, non pas un corps de leur armée, mais une troupe de Burgondes volontaires, qui l'aident à reprendre Milan révolté. L'année suivante, Théodebert arrive en personne à la tête d'une forte armée. Les Ostrogoths, qui ne voyaient en lui qu'un auxiliaire, le laissent s'avancer jusqu'au Pô, et occuper toute la Ligurie et la Vénétie. Tout à coup, Théodebert tombe sur un corps d'armée de Vitigès et le détruit. Puis, regardé comme un fidèle allié par les Grecs, attaque un des trois corps de l'armée de Bélisaire et le détruit également. C'est ainsi que Théodebert se trouva maître de l'Italie septentrionale par un enchaînement de perfidies qui nous font comprendre tout ce que ces natures opposaient de difficultés à l'action civilisatrice de l'Eglise. Il est vrai de dire, malheureusement, que de semblables actes se retrouvent dans la politique des siècles mêmes les plus civilisés. Une épidémie qui éclata dans l'armée franque, l'empêcha de pousser plus loin ses conquêtes.

Bélisaire toutefois poursuivit le cours de ses victoires. Il allait effacer jusqu'au dernier vestige de la puissance gothique, lorsque des intrigues de cour le rappelèrent à Constantinople. Les Goths, sous Totila, purent alors reconquérir presque toute l'Italie avec les îles qui en dépendent. Bélisaire fut renvoyé dans la Péninsule, mais sans ressources, et ne put rien faire. La jalousie de la cour sacrifiait les intérêts de l'Empire pour rabaisser un grand homme dont la gloire l'offusquait. On envoya ensuite Narsès avec une armée nombreuse et parfaitement équipée. Totila fut battu et tué. Son successeur Tétrias, dernier roi des Ostrogoths, eut le même sort. Toute l'Italie, sans en excepter les provinces conquises par Théodebert, retomba au pouvoir des Grecs (553), après avoir coûté à l'Empire dix-huit ans de combats.



Elle ne fut plus dès lors qu'une simple province administrée par un gouverneur portant le titre d'exarque, résidant à Ravenne. Une grande partie des Goths furent transportés en Orient ; quelques-uns restèrent en Italie, le reste se dispersa au-delà des Alpes.

Justinien eut aussi l'occasion d'enlever aux Wisigoths la partie sud-est de l'Espagne, et d'y rétablir la domination impériale.

*Fragilité de l'œuvre militaire de Justinien.* La gloire des armes, on vient de le voir, ne manqua pas au règne de Justinien. Toutefois il est permis de douter des avantages que les victoires de Bélisaire et de Narsès procurèrent soit aux pays conquis, soit aux conquérants. Épuisé et décrépité, le Bas-Empire n'était plus en état de défendre de si vastes régions. Justinien ne laissa que 150.000 hommes au plus pour protéger contre l'invasion sans cesse menaçante, l'Italie, les rives du Danube, l'Afrique et les frontières persiques et arabiques. Aussi ce prince si vanté, eut-il la honte de rendre l'Empire tributaire du roi de Perse, des Sarrasins et des Huns, et il lui fallut céder l'Illyrie aux Lombards, aux Hérules et à d'autres peuples barbares.

*Les Lombards en Italie.* L'Italie même, dont la conquête avait coûté tant de sang et tant d'années, échappa en grande partie à la puissance byzantine presque aussitôt après la mort de Justinien. Le patrice Narsès exaspéré d'une insulte que l'impératrice Sophie, épouse de Justin II, lui avait faite, ouvrit, dit-on, aux Lombards les passages des Alpes (568). Alboin, roi de ce peuple, soumit presque toute l'Italie septentrionale, et ses successeurs continuèrent peu à peu la conquête ; de telle manière que l'Empire finit par ne conserver plus qu'une minime portion de la Péninsule.

*Résultats généraux des invasions.* La conquête de l'Italie par les Lombards clôt la période des grandes invasions, dont il est utile de rassembler les principaux résultats. Le premier fut de détruire le despotisme et la centralisation romaine qui avaient tué toute vie politique dans les provinces, et de faire renaître partout la vie, la liberté et l'énergie. Le second, le plus important, c'est d'avoir bâti la conversion des Germains au catholicisme, en amenant une partie d'entre eux dans des contrées où dominait la vraie religion. Tels furent les bienfaits des invasions germaniques. Elles eurent aussi leurs côtés fâcheux. Les guerres et les grandes révolutions ne se font pas sans amener à leur suite une sorte de chaos dans lequel toutes les mauvaises passions peuvent se donner libre carrière. Aussi la corruption des mœurs gagna-t-elle toutes les classes de la société. Les lettres et les arts, pour fleurir, ont besoin de sécurité. La décadence avait précédé les invasions. Le désordre qui accompagnait les pas des Barbares la précipita. Voilà les funestes effets de la chute de l'Empire. Enfin le mélange des Germains avec les Romains apporta aux institutions et au langage de profondes modifications. Ce qui prédomine dans les institutions du moyen âge, c'est le caractère germanique. L'influence romaine n'en devait pas cependant disparaître entièrement. Mais c'est plus tard surtout qu'elle se fera sentir, et c'est à Justinien que revient le mérite de l'avoir aidée par la codification du droit romain.

*Législation de Justinien.* Le principal titre de Justinien à la gloire, c'est cette œuvre législative à laquelle son nom est resté attaché. Avant lui, la législation romaine formait un véritable labyrinthe. Justinien conçut le projet d'en rassembler et d'en coordonner les éléments épars, en élaguant ce qui était suranné ou superflu. Il nomma une commission de jurisconsultes pour exécuter cette œuvre sous la présidence du fameux Tribonien. Le résultat de ces travaux fut le Corps du Droit Civil, composé de quatre parties : 1° Les *Institutes* ou éléments du droit civil à l'usage des écoles ; 2° le *Digeste* ou *Pandectes*, recueil des réponses des anciens jurisconsultes auxquelles le prince donnait force de loi ; 3° le *Code*, qui renferme les constitutions et les rescrits impériaux ; 4° les *Novelles* ou *Authentiques*, c'est-à-dire les lois édictées par Justinien postérieurement à la publication du Code. Toute cette législation accorde au souverain un pouvoir sans limites.

## CHAPITRE IV

# L'EMPIRE ARABE ET LE NOUVEL EMPIRE D'OCCIDENT

### § 1er. — FONDATION DE L'EMPIRE ARABE.

*L'Arabie.* Avant Mahomet, il n'existait proprement pas de nation arabe, mais seulement des tribus innombrables qui peuplaient la presqu'île arabique, et, pour la plupart, prétendaient descendre d'Abraham. Toutes ces peuplades, en partie sédentaires, en partie nomades, adonnées généralement à l'agriculture ou à l'élevage du bétail, étaient perpétuellement en guerre les unes avec les autres. Le pillage formait une de leurs principales ressources. Aussi les caravanes de marchands qui parcouraient les déserts, ne pouvaient-elles jamais s'y aventurer sans être armées jusqu'aux dents.

Un lien toutefois unissait ces tribus ennemies et rendait possible leur fusion en un seul corps de nation. Le premier jour du septième mois, un marché accompagné d'une fête religieuse rassemblait tous les ans à la Mecque des pèlerins venus de tous les points de la Péninsule, et pendant les mois sacrés du pèlerinage régnait une trêve dont la violation était considérée comme un sacrilège. *A ces réunions, dit un auteur moderne<sup>1</sup>, les tribus ennemies vidaient souvent leurs différends par arbitres ; elles échangeaient leurs prisonniers de guerre ; elles réglèrent une foule d'affaires communes, pour lesquelles on n'avait pas d'autres occasions aussi commodes. Surtout on y faisait assaut de poésie.* Car ces peuples à l'imagination vive et aux passions ardentes étaient extrêmement sensibles aux charmes de la parole.

Si les Arabes avaient jadis connu la foi d'Abraham, la religion mosaïque ou même le Christianisme, les notions s'en étaient bien affaiblies et bien défigurées parmi eux. Pour beaucoup même le culte du vrai Dieu avait fait place à l'idolâtrie et au fétichisme le plus abject. A la Mecque, la ville sainte par excellence, on comptait, dans le temple vénéré de la Caaba, jusqu'à 360 idoles, sans parler de la fameuse *Pierre Noire*. Cette grosse pierre, apportée, disait-on, du ciel par l'archange Gabriel, était l'objet d'un culte particulier. Elle était d'abord d'une blancheur éclatante et avait été noircie par les péchés des hommes. Cependant bien des personnes comprenaient l'absurdité de ces superstitions et aspiraient à une religion meilleure. Un habile imposteur, s'il voulait s'improviser fondateur de

---

<sup>1</sup> Barthélemy Saint-Hilaire.

religion, ne pouvait manquer de gagner beaucoup de prosélytes. Il se rencontra dans la personne de Mahomet.

*Mahomet.* Cet homme extraordinaire naquit à la Mecque, l'an 570 après J.-C. Resté orphelin et pauvre à l'âge de cinq ans, il fut recueilli par un de ses oncles, devint marchand, et accompagna pendant plusieurs années les caravanes, trafiquant ou se battant suivant l'occurrence. Il était âgé d'environ 25 ans, lorsqu'une riche veuve de la Mecque, nommée Khadidja, lui donna avec sa main les moyens de se livrer sans réserve à son goût pour la méditation, que sa pauvreté ne lui avait pas permis jusqu'alors de satisfaire. Ce fut dans la retraite et la solitude, qu'il conçut le dessein d'amener ses compatriotes de l'idolâtrie au culte d'un Dieu unique.

Après 15 années passées dans la méditation, il commença enfin son apostolat. Pour accréditer sa doctrine, il prétendait l'avoir reçue de l'archange Gabriel. Quelques membres de sa famille et ses amis intimes furent ses premiers prosélytes ; puis il se hasarda à prêcher en public, et remua profondément les masses. Car il avait toutes les qualités naturelles propres à le faire réussir. Mais les Koréischites, intendants et administrateurs de la Caaba, craignant de voir sombrer sous les coups de son éloquence un culte qu'ils avaient tout intérêt à conserver, lui suscitèrent des persécutions. Mahomet dut s'enfuir de la Mecque, le 15 juillet 622, année fameuse de laquelle les musulmans datent l'*hégire*, comme nous datons notre ère de la naissance de Jésus-Christ. L'imposteur se retira à Médine, d'où il revint bientôt les armes à la main pour convertir de force ses adversaires à sa religion. Ce ne furent plus dès lors que des guerres continuelles, A sa mort, en 632, toute l'Arabie avait reconnu son pouvoir et embrassé l'Islamisme. C'est le nom de la nouvelle religion. Le Coran, qui en est le livre sacré, est un recueil incohérent, de tous les enseignements tombés de la bouche du Prophète. C'est à la fois un code politique et religieux, car l'Islamisme ne sépare pas l'ordre religieux et l'ordre civil. Mahomet et ses successeurs furent à la fois rois et pontifes.

*Caractère de l'Islamisme.* Mahomet eut l'art de composer une religion pleine d'attraits en empruntant aux autres cultes ce qui convenait au caractère des Arabes, et en rejetant ce qui pouvait s'y trouver de difficile. Tout ce que l'Islamisme contient de bon est un emprunt fait au Christianisme ou au Judaïsme. Aux yeux des musulmans, Moïse et Jésus sont de grands prophètes, inférieurs cependant à Mahomet. L'Islamisme n'admet aucun des mystères chrétiens, qui étonnent notre intelligence orgueilleuse, et il supprime tout ce que la morale chrétienne présente de trop sévère<sup>1</sup>. Il est fondé sur l'unité et la providence de Dieu, sur l'immortalité de l'âme, les récompenses et les châtiments de la vie future. La prière, le jeûne, l'aumône, le pèlerinage à la Mecque sont les principaux devoirs du croyant. Pour atteindre le bonheur éternel, c'est-à-dire ce grossier paradis où le musulman trouvera la satisfaction de ses instincts les plus bas, le Prophète montre à ses disciples la voie la plus attrayante pour des peuples belliqueux et pillards : la guerre sainte. Le salut est assuré au

---

<sup>1</sup> Les exemples du maître furent pour ses disciples un encouragement à la débauche et à la cruauté, de l'aveu même d'un de ses plus fervents admirateurs, et Mahomet eut l'effronterie impie de sanctionner sa conduite par un texte du *Coran*.

guerrier qui tombe sur le champ de bataille. Cette doctrine a été la principale cause de la diffusion rapide du mahométisme. La morale de cette secte embrasse généralement toutes les vertus de l'ordre naturel : la tempérance, la justice à l'égard des croyants, c'est-à-dire des mahométans, l'amour du prochain, etc. Mais à côté des plus beaux préceptes, elle favorise aussi le sensualisme, pour ne pas dire la débauche, et la cruauté. Elle permet la polygamie et le divorce, tolérables dans les sociétés patriarcales des premiers temps ; mais, dans des sociétés avancées, sources de tous les désordres. La doctrine du fatalisme, après avoir été pour le Croissant une cause de succès inouïs, est devenue aussi l'origine de sa décadence. Le Mahométisme renferme dans son sein le germe de sa mort. Façonné par son auteur à la taille d'une nation demi-barbare et nomade, il ne pourrait s'adapter à l'état d'une société civilisée et sédentaire qu'en renonçant à ses principes essentiels. Les musulmans ne pourront suivre le couvant de la civilisation qu'en abjurant leur croyance. Il n'appartenait qu'à Dieu d'établir une religion qui convînt à tous les temps comme à l'univers entier.

*Conquêtes des Arabes.* A la mort de Mahomet, des disputes s'élevèrent entre ses premiers disciples, pour savoir qui le remplacerait en qualité de *Calife* ou vicaire dans le gouvernement à la fois religieux, civil et militaire. Ahou-Bekre, beau-père du Prophète, finit par remporter. Mais ces rivalités donnèrent naissance à des sectes ennemies, qui se sont perpétuées jusqu'à présent dans le sein de l'Islamisme.

Pendant plus d'un quart de siècle, le Califat resta électif. Il eut successivement pour titulaires après Abou-Bekre, Omar, Othman et Ali. Après Ali, Moaviah, de la famille des persécuteurs du Prophète, le rendit héréditaire dans sa famille et fonda ainsi la dynastie des Ommiades. Il transféra le siège de l'empire de la Mecque à Damas. La période des Califes électifs est celle des plus brillantes et des plus rapides conquêtes des Arabes.

Jamais peut-être on ne vit un empire plus vaste fondé en moins de temps. Il est vrai aussi que jamais peut-être conquérants ne furent plus favorisés par les circonstances. L'enthousiasme de la nation arabe était au comble. Elle n'avait en face que deux empires également épuisés par de longues luttes. La Perse avait été vaincue par Héraclius, dont les triomphes n'avaient pu rendre à l'empire byzantin décrépiti qu'un éclat apparent et l'avaient laissé dans un état de profonde faiblesse. A bout de force, l'empire d'Orient était encore déchiré par les dissensions religieuses, et l'on vit les Nestoriens et les Eutychiens recevoir à bras ouverts les envahisseurs musulmans. Sous Omar, la Syrie et l'Egypte furent arrachées à l'Empire et la Perse fut en grande partie soumise. Othman acheva ces conquêtes, auxquelles il ajouta la Tripolitaine.

L'usurpation du Califat par Moaviah alluma des guerres civiles qui arrêtaient pendant quelques années les progrès des armes musulmanes. Ce fut seulement vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, que l'unité politique ayant été rétablie, les Ommiades, ou plutôt leurs lieutenants, purent renouveler les exploits des premiers Califes.

L'Islamisme étendit sa domination en Orient jusqu'à l'Indus. Dans l'Asie Mineure, ses progrès furent extrêmement lents, et l'empereur Léon l'Isaurien, grâce surtout au feu grégeois, défendit victorieusement Constantinople contre les armes musulmanes. Dans l'Afrique septentrionale, les Arabes poussèrent leurs conquêtes jusqu'aux colonnes d'Hercule. Arrivés là, ils songèrent à passer en Espagne, où l'état des affaires leur aplanissait les voies.

Le royaume des Wisigoths. Avec Amalaric, petit-fils de Théodoric le Grand, s'était éteinte la famille des Baltes, et la couronne d'Alaric était devenue purement élective. Ce furent les difficultés inhérentes à ce genre de royauté, qui amenèrent la ruine de l'Espagne gothique. Dès lors se formèrent deux partis, l'un des princes régnants, toujours enclins à conserver la couronne dans leur maison ; l'autre qui voulait maintenir contre l'ambition de famille les droits de la constitution. Ce furent ces dissensions qui rendirent possible aux Byzantins la conquête d'une partie de l'Espagne.

Elles n'empêchèrent cependant pas d'abord les progrès de la monarchie wisigothe. Dans les dernières années du VI<sup>e</sup> siècle, et dans la première moitié du VII<sup>e</sup>, elle avait atteint un très haut degré de prospérité. Léovigild, un de ses rois, avait soumis à son sceptre les Suèves (584), déjà convertis au catholicisme ; et son successeur Récarède avait embrassé l'orthodoxie avec toute la nation. Suintila, en 623, força les Grecs à évacuer leurs conquêtes ; et la presque île se trouva ainsi, pour la première fois, réunie tout entière sous le sceptre des rois wisigoths.

Mais la décadence suivit de près la prospérité. Au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, Witiza fut déposé, et Roderic élevé sur le trône à sa place. De là une guerre civile qui ouvrit l'Espagne aux Arabes. 4

*Les Arabes en Espagne* (711). Mouza, lieutenant du Calife en Afrique, envoya une armée au-delà du détroit, sous la conduite de Tarik. Les Wisigoths furent vaincus à Xérès de la Frontera, et l'Espagne entière tomba en peu de temps au pouvoir des Musulmans, à l'exception toutefois des régions montagneuses des Asturies, où les Goths se défendirent bravement sous la conduite de Pélage. Les vaincus obtinrent de leurs ennemis la liberté religieuse et conservèrent leurs lois et leurs magistrats. La propriété privée fut respectée ; les envahisseurs se contentèrent des biens du fisc et des terres sans possesseurs. Mais les églises et les monastères furent soumis à une taxe énorme, et les chrétiens obligés de payer double impôt. En somme, les conquérants firent peser sur les Espagnols un joug très dur.

Arrivés au pied des Pyrénées, les Arabes allaient se trouver en contact avec un peuple bien autrement puissant et avec des guerriers bien autrement solides que tous ceux qu'ils avaient eu jusqu'alors à combattre : ils allaient rencontrer les Francs, dont nous avons à reprendre maintenant l'histoire depuis l'époque où nous l'avons laissée.

## § II. — LES FILS DE CLOTAIRE.

*Caractère de cette nouvelle période.* Clotaire I<sup>er</sup>, le plus jeune des quatre fils du grand Clovis, avait, après la mort de ses frères et de leurs enfants, réuni toute la monarchie sous son sceptre. Le règne de ses fils commence une nouvelle période des annales mérovingiennes. Jusqu'à présent, le fait dominant de l'histoire franque, c'est la fondation du royaume et son agrandissement par des conquêtes successives. Avec le territoire, la puissance royale s'est augmentée. Le pouvoir

royal, en Germanie, était renfermé dans des limites bien étroites ; c'était dans l'assemblée du peuple que résidait la première autorité. Depuis, les choses avaient bien changé. La conquête avait relégué le peuple au second plan et donné au roi le rôle principal. Son autorité n'était pas absolue, mais la couronne exerçait une influence prépondérante dans le gouvernement. Clovis et ses fils trouvèrent en effet une grande force dans le prestige qui accompagne d'ordinaire la victoire. L'hérédité de la couronne dans leur famille leur avait pour ainsi dire imprimé ce caractère vénérable que confère naturellement une haute et antique noblesse. Le Christianisme, qui est une école de respect, avait comme consacré l'autorité souveraine. Vis-à-vis de leurs sujets romains, les rois francs apparaissaient comme les héritiers du pouvoir impérial. Et comme ils établirent leurs résidences parmi les populations gallo-romaines, ce fut avec elles qu'ils se trouvèrent en relations plus fréquentes et plus apparentes. Ce furent ces relations qui frappèrent surtout les regards et qu'on s'accoutuma avoir s'établir. Ainsi s'accrut l'autorité royale à l'égard même des Francs. L'exemple de la souplesse, de l'obéissance romaine disposait les Barbares à se courber aussi plus facilement sous le sceptre.

Maintenant va commencer une longue suite de guerres intestines entre les membres de la famille régnante. Ces divisions arrêteront l'expansion de la puissance franque ; les conquêtes vont cesser. L'aristocratie, impatiente du joug que la royauté lui avait imposé, profitera des querelles des princes pour intervenir, pour passer d'un parti à l'autre en vendant son appui au prix de concessions — lui diminueront le prestige de la couronne et l'autorité royale.

*Nouveau partage de la monarchie.* Clotaire Ier mourut en 561, et ses états furent partagés entre ses quatre fils. Sigebert, le plus remarquable d'entre eux, reçut le pays des Francs Ripuaires avec les parties du royaume situées au-delà du Rhin. A Gontran échut la Bourgogne, à Chilpéric le pays des Francs Saliens et l'Armorique. Enfin Caribert eut pour sa part l'Aquitaine et la Provence. Ce dernier ne tarda pas à mourir (567), et ses états devinrent une proie que se disputèrent les princes survivants. Une sorte de fatalité livrait pour la seconde fois ce malheureux pays à toutes les difficultés d'un partage. Une première fois, après la mort de son roi Clodomir, elle avait été comme dépecée par les autres rois francs. Aussi la voit-on dès lors chercher à s'isoler et à se créer une existence indépendante. Quant aux trois autres royaumes, lors même que le cours des événements les réunit sous un même sceptre, ils conservèrent depuis leur existence distincte ; celui de Chilpéric sous le nom de Neustrie, celui de Sigebert sous le nom d'Austrasie. Les états de Gontran gardèrent leur ancien nom de Bourgogne.

*Frédégonde et Brunehaut.* Tandis que les trois fils aînés de Clotaire prenaient pour épouses des femmes de basse extraction, le noble Sigebert avait demandé et obtenu la main de Brunehaut, fille d'Athanagild roi des Wisigoths d'Espagne. Chilpéric, jaloux de son frère, voulut aussi contracter une alliance royale. Il renvoya la reine Frédégonde, pour épouser Galesuinte, sœur aînée de Brunehaut. Ces mariages amenèrent les rois Wisigoths à se désister de leurs prétentions sur les villes situées au midi de la Garonne, dont la possession était encore disputée. Moins d'un an après ses noces, Chilpéric, on devine à l'instigation de qui, avait fait étrangler son épouse et contracté une nouvelle union avec Frédégonde. Brunehaut jura de venger sa sœur et fit prendre les

armes à Sigebert, auquel les mœurs germaniques faisaient d'ailleurs un devoir de punir les meurtriers. Cependant l'assemblée des leudes et des évêques intervint, et le roi de Neustrie dut céder à Brunehaut, comme composition, les villes qui avaient été assignées en douaire à Galesuinte. Grâce à cette médiation, la querelle fut suspendue pour quelques années, mais les sentiments de vengeance ne cessèrent pas de couver dans les cœurs.

**Guerres civiles en Gaule.** Bientôt l'ambitieux et inconsidéré Chilpéric, oubliant que Sigebert l'avait défait une première fois, tenta de lui enlever les territoires qui lui étaient échus, lors du partage des états de Caribert. Ses troupes furent encore honteusement chassées et lui-même contraint à signer la paix. Mais à peine le vainqueur s'était-il éloigné, que le perfide roi de Neustrie recommença les hostilités. Cette fois, la longanimité de Sigebert fut à bout. Il envahit le royaume de son frère, le soumit presque en entier et força Chilpéric à se renfermer dans Tournai. Les leudes Neustriens proclamaient déjà Sigebert leur roi, lorsque deux émissaires de Frédégonde assassinèrent ce malheureux prince sur le pavois même où l'on venait de l'élever (575). Pendant toutes ces querelles, le bon mais faible Gontran avait passé plusieurs fois d'un parti à l'autre.

Sigebert laissait un enfant âgé seulement de cinq ans, que les leudes d'Austrasie proclamèrent roi sous le nom de Childebert II. Pendant la minorité de ce prince, le gouvernement, quelque effort que fit Brunehaut pour s'en emparer, passa tout entier aux mains de l'aristocratie, qui profita largement de ces circonstances pour étendre son influence aux dépens de la couronne. L'assassinat de Sigebert avait relevé les affaires de Chilpéric. La lutte continua avec des chances diverses, jusqu'à ce qu'enfin le roi de Neustrie, à son tour, périt assassiné.

**Caractère de Chilpéric.** Chilpéric est une trop fidèle image de la barbarie de cette époque pour que nous ne nous arrêtions pas à le faire connaître.

Comme la plupart des rois mérovingiens, il conserva toute sa vie quelques qualités et tous les vices d'un enfant bien doué mais gâté par une mauvaise éducation et par la liberté de tout faire. On cite de lui de beaux traits de bonté, de générosité, de clémence. Dans le calme des passions, il savait se conduire avec la dignité qui convient à un roi, et il avait des instincts de grandeur ; mais il ne sut pas éviter les travers de ses qualités. La civilisation romaine lui plaisait ; il fit construire à Paris et à Soissons des cirques à l'imitation de ceux de Rome. Il aimait les belles-lettres, les cultivait lui-même et faisait des vers, très mal tournés, il est vrai, s'il faut s'en rapporter à l'historien des Francs. Il se piquait même de science théologique, et voulut un jour imposer aux évêques une exposition du dogme de la Sainte-Trinité, tout imprégnée de l'hérésie de Sabellius. Sur les représentations des prélats il n'insista cependant point. Il disputait avec les Juifs pour les convertir ; mais quand il vit l'inefficacité de sa dialectique, il recourut au cachot. Jamais autocrate oriental n'exerça le pouvoir plus despotiquement. Par édit royal il ajouta quatre lettres à l'alphabet et prescrivit, sans beaucoup de succès, comme on, le pense bien, d'effacer avec la pierre-ponce tous les anciens manuscrits pour les retranscrire d'après la nouvelle orthographe. Il fit peser sur son peuple des impôts écrasants qui provoquèrent de nombreuses émigrations et enfantèrent des révoltes aussitôt étouffées dans le sang. Les ordres qu'il expédiait à ses officiers se terminaient souvent par ces mots : Si quelqu'un n'observe pas cet édit, qu'on lui crève les yeux. Violent,



cupide, voluptueux, il se laissait emporter sans frein à la fougue de ses passions. Il ne savait pas non plus résister aux artifices de Frédégonde, son mauvais génie. Le langage qu'il tenait sur le compte du clergé l'aurait fait passer pour un esprit fort, et il se montrait cependant, sous certains rapports, d'une simplicité plus qu'enfantine et superstitieuse. Un certain Gontran Boson, poursuivi pour un meurtre, s'était réfugié à Tours dans la basilique de Saint-Martin, réputée l'asile le plus inviolable de toute la Gaule. Chilpéric envoya au tombeau du bienheureux des messagers avec une lettre dans laquelle il demandait au saint la permission d'enlever l'accusé de son asile. Le diacre porteur de cette missive la déposa sur le mausolée avec une feuille blanche et tout ce dont le saint aurait pu avoir besoin pour écrire sa réponse. Il revint trois jours après et trouva naturellement la feuille aussi blanche qu'auparavant. — Après la mort de Caribert, chacun des rois survivants s'était engagé par serment à ne pas mettre le pied dans Paris, si ce n'est du consentement de ses collègues. Chilpéric, cependant, eut un jour envie d'y pénétrer, sans la permission requise. Mais que faire pour éviter les malédictions qu'ils avaient, lui et ses frères, appelées sur la tête du parjure ? Chilpéric imagine un expédient ingénieux. Il entre à Paris précédé des reliques d'un grand nombre de saints, et se croit ainsi cuirassé contre les foudres du ciel. Voilà jusqu'à quel point la religion de ces barbares était éclairée. Grégoire de Tours lui-même croyait voir des pronostics dans l'apparition d'une comète, dans une aurore boréale ou dans tout autre phénomène physique plus ou moins extraordinaire.

*Caractère de Gontran.* Le même historien nous présente, dans le roi Gontran, un autre type de cette époque, également curieux, et très propre à nous faire connaître l'idée que le peuple se formait alors de la sainteté.

Un peu mou, bonhomme, timide et inconstant, Gontran passa sans cesse, comme nous l'avons déjà observé, d'un parti à l'autre dans les querelles de sa famille. On peut lui reprocher des accès de fureur subite et même des actes de cruauté. Sa femme en mourant le conjura de faire tuer ses deux médecins, qui n'avaient pu la guérir. Il le lui promit sous serment et tint parole. Il fit mettre à mort un de ses serviteurs accusé d'avoir tué un buffle dans une chasse royale..Mais voici le trait le plus caractéristique de la barbarie de cette époque. Childebert II lui avait envoyé des députés pour présenter certaines réclamations auxquelles Gontran ne crut pas devoir faire droit. Une altercation s'éleva entre le roi de Bourgogne et les ambassadeurs. Comme ceux-ci se retiraient, l'un d'eux dit au prince : *Nous te disons adieu, ô roi. Mais sache qu'elle existe encore cette hache qui a brisé la tête de tes frères : bientôt elle te fera aussi sauter la cervelle.* Le roi, furieux de ces paroles, dit Grégoire de Tours, leur fit jeter des ordures sur la tête, pendant qu'ils s'en allaient.

Gontran n'était donc pas exempt de tout défaut grave ; mais il expia ses fautes par les bonnes œuvres et la pénitence. Sa bonté habituelle envers tout le monde, sa charité à l'égard des pauvres, sa piété sincère, quoique peu éclairée, l'avaient rendu cher à ses peuples et le faisaient regarder comme un saint. Grégoire de Tours lui attribue des miracles. Certaines provinces l'honorent d'un culte spécial, et l'Eglise n'a pas refusé de laisser son nom au Martyrologe<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous ferons observer à ce propos que, pendant bien des siècles, les personnages morts en réputation de sainteté furent mis sur les autels, non par le pape, mais par les églises

### § III. — LES MÉROVINGIENS SUPPLANTÉS PAR LES CAROLINGIENS.

*Clotaire II.* La mort de Chilpéric ne mit pas un terme aux dissensions civiles. Les trente années suivantes furent marquées par des guerres sanglantes entre la Neustrie régie par Frédégonde, et l'Austrasie et la Bourgogne, où Brunehaut exerçait une grande influence. C'était encore une complication de luttes entre l'aristocratie et la couronne. Les premiers personnages du royaume tramèrent plus d'un complot contre le trône et même contre la vie des princes. Finalement Clotaire II, fils de Chilpéric, réunit les trois royaumes sous son sceptre (613), non par l'habileté de sa diplomatie ou par le succès de ses armes, mais par les efforts de l'aristocratie et de quelques évêques qui détestaient le despotisme de Brunehaut. Le triomphe de Clotaire, bien loin d'être celui de la royauté, était l'échec le plus marqué qu'eût jamais subi la couronne dans sa lutte avec l'aristocratie. L'unité des trois royaumes ne fut d'ailleurs qu'apparente. Chacun d'eux, en effet, conservait son administration séparée ; chacun fut gouverné par un maire du palais.

*Origine des maires du palais.* Selon toute probabilité, le *maire du palais* n'était primitivement qu'un officier chargé de l'intendance d'un bien royal et de la direction du personnel qui y était attaché. Il portait le titre de Sénéchal. Celui de la-résidence habituelle du roi gagna peu à peu une importance très grande, parce qu'on s'habitua toujours de plus en plus, dans les royaumes francs, à considérer les charges de l'Etat comme des fonctions domestiques du palais. Les maires se trouvèrent portés de la sorte à la tête de toute l'administration du royaume. Par leur position même, ils eurent aussi la haute main dans l'éducation des jeunes princes du sang et, par suite, la tutelle des rois mineurs et la régence. On comprend, dès lors, qu'ils aient été appelés à gouverner les royaumes dans lesquels le prince ne résidait pas.

*Edit et Constitution de Clotaire II.* Cependant les évêques et les leudes, vainqueurs de la royauté, voulurent obtenir une confirmation écrite et solennelle de leurs droits. Tel est l'objet de l'*Edit* et de la *Constitution* que Clotaire II se vit dans la nécessité de leur accorder. Trop souvent jusqu'alors les rois avaient donné de leur propre autorité des successeurs aux évêques décédés. L'*Edit* abandonne au clergé et au peuple l'élection épiscopale et ne laisse généralement au prince que l'approbation. Les immunités ecclésiastiques sont confirmées. Les autres dispositions de la Constitution et de l'*Edit* ont généralement pour objet

---

particulières. Ce jugement des simples évoques n'était pas infaillible. Non seulement, dit Benoît XIV (*De Serv. Dei Beatif.*, l. I, cp. 42, n. 6), ils ont pu se tromper, mais, de fait, ils sont parfois, sur ce point, tombés dans l'erreur. Il ne répugne donc pas absolument qu'il se trouve au Martyrologe, parmi les saints antiques, quelque nom indigne d'y figurer. Je ne crois pas que saint Gontran soit dans ce cas ; mais il est bien possible, sinon certain, que s'il avait dû subir le procès auquel sont soumis les saints que l'Eglise canonise aujourd'hui, il n'en serait pas sorti avec les honneurs du triomphe.

d'assurer à tous la bonne administration de la justice, une police sévère et le respect de leurs droits. Le souverain promet de supprimer les impôts exorbitants, et d'exclure de l'administration financière les Juifs, dont la rapacité excitait un mécontentement général. Toute transgression de l'*Edit* doit être punie de mort. Cet article était bien dangereux pour le prince, car personne n'était plus exposé que lui à transgresser une loi dont presque toutes les dispositions visaient les prérogatives de la couronne. Enfin, un des articles les plus importants rend les comtes, qui étaient à la fois gouverneurs et juges, responsables sur leurs biens des sentences prononcées par eux. En conséquence, ils ne pourront être choisis que dans la province même où ils exercent leurs fonctions et parmi les propriétaires fonciers de l'endroit. Cette clause est une de celles qui ont le plus contribué à rendre les comtes indépendants et leurs fonctions héréditaires. D'un autre côté, l'aristocratie séculière et ecclésiastique s'étudia à augmenter continuellement les avantages qu'elle venait d'obtenir. Personne ne monta plus sur le trône sans son consentement. Elle s'assembla de temps en temps pour traiter des affaires importantes de l'Etat. Le maire du palais, qu'elle reconnaissait pour son chef, acquit une puissance qui éclipsa celle du roi. Le monarque eut pour ainsi dire les bras coupés, et les derniers Mérovingiens, même sans manquer d'initiative, d'énergie et d'activité, purent se faire baptiser du nom de *rois fainéants*.

*Dagobert Ier.* Les Austrasiens ne se contentèrent bientôt plus de la séparation qui existait déjà entre les trois royaumes mérovingiens. Il fallut que Clotaire leur donnât pour roi son fils Dagobert (622), avec Pépin l'Ancien — surnommé bien à tort Pépin de Landen — pour maire du palais, et saint Arnoul, évêque de Metz, comme principal conseiller. Sous le gouvernement de Dagobert, ou plutôt des deux grands hommes qui l'inspiraient, l'Austrasie jouit de la plus grande prospérité, et parvint à l'apogée de sa puissance. Un prince de la maison de Bavière fut puni de mort pour avoir désobéi au roi. Dagobert donna, de son autorité, un duc à la Thuringe, fit remanier les lois des Alemans et x des Bavarois, exerça une certaine suprématie sur les Saxons, et se fit redouter des Slaves et des Avars, auxquels ses états confinaient à l'est.

A la mort de Clotaire II (628), il s'empara de toute la monarchie franque, ne laissant à son frère Caribert que l'Aquitaine, et il transféra, malgré Pépin, sa résidence à Paris. Sous l'influence de son nouvel entourage, il prit d'autres principes de gouvernement. Jusqu'alors il avait partagé avec l'aristocratie la direction des affaires. Devenu roi de Neustrie, il régna en despote. Le mécontentement des Austrasiens allait toujours croissant. Ce fut sans doute là le motif pour lequel, de son vivant, il leur donna comme roi son fils Sigebert. Quelque temps après, la naissance d'un second fils occasionna un acte de partage en vertu duquel le nouveau-né, Clovis II, devait succéder à son père en Neustrie et en Bourgogne ; tandis que Sigebert aurait l'Austrasie. L'Aquitaine était partagée entre les deux princes, Caribert étant mort sans postérité<sup>1</sup>.

*Les rois fainéants.* Les arrangements pris par Dagobert reçurent leur pleine exécution après sa mort (638). Avec Sigebert III et Clovis II, montés sur le trône, le premier à l'âge de neuf ans, le second de quatre, commence la période des

---

<sup>1</sup> Il laissait un seul enfant qui suivit de près son père au tombeau.

rois fainéants, pendant laquelle les Francs n'eurent guère que des rois mineurs et incapables d'agir<sup>1</sup>. Dans de telles circonstances, la puissance des maires du palais devait inévitablement prendre des accroissements considérables. C'est ce qui arriva en effet. En Austrasie, spécialement, Pépin l'Ancien était tout-puissant ; à tel point que Grimoald, son fils, et son second successeur dans la mairie, après quelques années de l'exercice du pouvoir, crut le moment venu de déposer les Mérovingiens. Sigebert III étant mort (656), le maire du palais fit tonsurer le jeune Dagobert, l'héritier légitime de la couronne, le reléqua dans un monastère en Irlande, et mit sur le trône son propre fils, Childebert. La tentative était prématurée, elle échoua. La vieille dynastie, malgré la profonde décadence de son pouvoir, conservait encore le respect des peuples. Les leudes austrasiens, indignés de l'ambition de Grimoald, s'emparent de sa personne et le livrent à Clovis, qui le fait mettre à mort. Les trois royaumes se trouvèrent de nouveau réunis, nominalement du moins, sous un même sceptre.

*Lutte de l'Austrasie et de la Neustrie. Ebroïn.* Ce ne fut pas pour longtemps. Quelques années après, deux fils de Clovis II, Clotaire III et Childéric II, régnaient simultanément, celui-ci en Austrasie, celui-là sur la Neustrie et la Bourgogne. Le maire de Neustrie était Ebroïn. L'énergie et la violence avec laquelle il poussa ses desseins politiques et réprima l'esprit d'indépendance des leudes, lui ont attiré, de la part des auteurs contemporains, des reproches, peut-être exagérés, qu'explique suffisamment la haine des partis. Il souleva contre lui une forte opposition, à la tête de laquelle était saint Léger, évêque d'Autun. Clotaire étant mort (670), Ebroïn voulait proclamer Thierry III, frère du roi défunt. Mais la majeure partie des leudes opta pour Childéric II. Aussi, le maire altier, que ses rigueurs avaient rendu odieux, s'estima-t-il heureux de pouvoir se retirer sain et sauf au monastère de Luxeuil. Quant à Thierry, on l'envoya continuer son éducation sous l'abbé de Saint-Denys. Wulfoald, déjà maire d'Austrasie, le fut aussi en Neustrie.<sup>1</sup> Le gouvernement de la Bourgogne fut confié à saint Léger. L'aristocratie triomphante imposa à Childéric des conditions qui s'appellent l'Edit de Clotaire II, mais d'autres aussi, destinées à mettre des bornes à la puissance des maires du palais.

Cependant Childéric s'ennuya bientôt du rôle de roi fainéant, que la force des choses le contraignait de subir. Il voulut gouverner par lui-même. Saint Léger alla donc, par son ordre, rejoindre Ebroïn au monastère de Luxeuil, et le prince commença à régner en despote. Il fut assassiné et Thierry mis à sa place. Il y eut cependant un moment d'anarchie dont Ebroïn et Léger profitèrent pour sortir de prison. Les partis en vinrent aux mains, et la victoire ramena Ebroïn au gouvernement de la Neustrie et de la Bourgogne. Le vainqueur usa brutalement de sa victoire. Saint Léger eut les yeux crevés, puis fut mis à mort quelque temps après.

*La bataille de Testry* (687). L'Austrasie restait indépendante, et offrait un refuge à tous les leudes poursuivait la haine d'Ebroïn. Une collision entre les deux royaumes était inévitable. L'Austrasie mit à la tête de ses armées un personnage

---

<sup>1</sup> Bonnell, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses*, p. 226, a montré par les diplômes, que les rois fainéants n'ont jamais été relégués dans une ferme, d'où les maires du palais ne les tiraient qu'une fois l'an, comme le répètent beaucoup d'histoires du moyen âge, entre autres celle de Duruy, 4e édit., p. 86.

peu connu, nommé Martin, et Pépin, auquel la postérité a donné le surnom d'Héristal. Ce dernier était petit fils de saint Arnoul par son père, et de Pépin l'Ancien par sa mère<sup>1</sup>. L'avantage resta dans la bataille au parti neustrien. Martin, attiré dans une conférence, y fut lâchement tué par ordre d'Ebroyin. Heureusement pour Pépin et pour l'Austrasie, le tyran ne tarda pas à être lui-même assassiné ; et comme ses successeurs n'eurent rien de son habileté ni de son énergie, le temps ne manqua pas aux vaincus pour se remettre de leur défaite. Enfin, quand Pépin se sentit de force à tirer une éclatante vengeance, il déclara la guerre à Thierry et à son maire du palais nommé Berthaire. Les deux armées se rencontrèrent à Testry. Les Neustriens furent vaincus, sans être cependant écrasés ; car Berthaire continua de gouverner le royaume de l'ouest pendant plus d'un an, jusqu'au moment où il fut assassiné, peut-être à l'instigation de Pépin. Celui-ci saisit alors le pouvoir en Neustrie, et s'y fit remplacer par un certain Norbert, sur le dévouement duquel il pouvait compter. Après la mort de Norbert, le gouvernement de la Neustrie fut confié par Pépin à son fils Grimoald. Le duc d'Austrasie — c'est le titre que portait Pépin — avait, à Testry, sauvé l'unité du royaume franc ; il pouvait se considérer comme souverain de la monarchie mérovingienne tout entière. Sa victoire eut pour conséquence de rendre à l'élément germanique dans la Gaule la prépondérance que les Mérovingiens, et Dagobert notamment, semblent avoir tenté de faire passer aux Gallo-Romains.

*Décadence de la puissance franque.* Les peuples germaniques qui, sous Pépin l'Ancien, reconnaissaient l'autorité des rois francs, n'avaient pas attendu ces dernières dissensions pour secouer le joug. Dès la fin du règne de Dagobert Ier, la décadence du royaume avait commencé. Les Saxons, autrefois soumis à un tribut de cinq cents bœufs, ne le payaient plus ; le vasselage du duc de Thuringe était devenu purement nominal ; le duc de Bavière ne prêtait qu'une obéissance fort équivoque ; les Alemans, aussi bien que l'Aquitaine, avaient proclamé leur indépendance. Pépin se vit hors d'état de les remettre sous le joug. S'il battit les Frisons et leur enleva une partie de leur territoire, ses expéditions contre les Alemans, plusieurs fois renouvelées, semblent avoir obtenu peu de succès. Mais il avait jeté les fondements de la puissance carolingienne.

*Charles Martel.* Pépin avait eu trois fils : deux de Plectrude, et un autre d'Alpaïde. L'aîné des deux fils de Plectrude, Drogon, duc de Champagne, mourut quelques années avant son père, laissant quatre fils, dont le plus âgé pouvait avoir vingt ans. Le second fils de Plectrude, Grimoald, que nous avons vu élevé à la dignité de maire de Neustrie, fut assassiné pendant la dernière maladie de son père. Il laissait un jeune enfant de six ans, nommé Théodoald, qui, par l'ordre de Pépin, lui succéda dans la mairie de Neustrie. Il ne restait plus au vieux duc d'Austrasie que le fils d'Alpaïde, Charles, âgé de vingt-cinq ans environ, auquel la postérité a donné le glorieux surnom de Martel. On se serait attendu, puisque le vainqueur de Testry disposait du royaume comme d'un héritage privé, à le voir transmettre la mairie d'Austrasie, soit au fils aîné de Drogon, soit à Charles Martel. Que se passa-t-il à sa dernière heure ? Se laissa-t-il surprendre par la mort sans avoir

---

<sup>1</sup> Bonnell, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses*, chap. Ier, a montré le peu de créance que méritent les généalogies qui rattachent à la famille Carolingienne sainte Begge, sainte Gertrude, sainte Gadule, Ferréolus, saint Firmin, etc.

fait de testament ? Exclut-il positivement Charles Martel et le fils de Drogon ? On n'en sait rien. Le fait est qu'après la mort de Pépin, Plectrude jeta le fils d'Alpaïde en prison et s'empara du pouvoir, au nom de Théodoald et de Dagobert III, dans toute l'étendue du royaume (714).

Une réaction éclata immédiatement en Neustrie contre la domination austrasienne. La faction de Plectrude fut vaincue, et la régente forcée de se retirer à Cologne. Charles Martel profita de ces conjonctures pour briser ses fers, et se créer un parti nombreux parmi les leudes austrasiens. Ragenfred, nouveau maire de Neustrie, fit alliance avec les Saxons et avec Radbod, duc des Frisons, auquel il céda vraisemblablement le territoire conquis sur la Frise par Pépin d'Héristal. L'Austrasie, divisée entre Plectrude et Charles, et attaquée à la fois par les Neustriens, les Frisons et les Saxons, se vit alors dans le plus grand danger. Charles Martel éprouva d'abord un échec de la part de Radbod, et Ragenfred contraignit Plectrude à le reconnaître. Mais lorsque les armées ennemies se furent séparées, Charles attaqua les Neustriens à leur retour et les vainquit, d'abord à Amblève, près de Malmedy, puis à Vincy, dans les environs de Cambrai. Les Neustriens eurent beau appeler à leur secours le duc d'Aquitaine, ils furent taillés en pièces près de Soissons, et Charles fut reconnu maire du palais dans toute l'étendue du royaume franc, c'est-à-dire de la Loire au Rhin (719). La divine Providence avait suscité fort à propos ce terrible guerrier, car la chrétienté et la civilisation allaient avoir besoin de son invincible épée.

*Les Arabes en Gaule.* C'était précisément l'époque où les Arabes, déjà maîtres de l'Asie jusqu'à l'Indus, arrivaient de conquête en conquête au pied des Pyrénées. Le voisinage d'un empire de 1.200 lieues de longueur, animé de cet esprit belliqueux, devenait inquiétant pour la monarchie franque. Un rapprochement s'opéra entre Charles Martel et le duc d'Aquitaine. Ce fut probablement à cette occasion qu'Eudes reconnut le maire du palais et conclut une alliance avec lui (720). L'année suivante, les Arabes passèrent les Pyrénées pour s'emparer de la Septimanie, dont les Wisigoths étaient encore en possession. Ils se rendirent maîtres de Narbonne puis, au lieu d'achever la conquête du pays environnant, s'abattirent sur l'Aquitaine et mirent le siège devant Toulouse. Mais Eudes leur fit essuyer une mémorable défaite et les contraignit de se retirer à Narbonne. Les deux ennemis semblèrent dès lors se craindre mutuellement ; aussi les Arabes, quatre ans après, lorsqu'ils eurent enfin achevé la conquête de la Septimanie, tournèrent-ils leurs armes contre la Bourgogne qui n'avait pas encore reconnu l'autorité de Charles Martel. Celui-ci, occupé à guerroyer en Bavière, ne tenta pas de les repousser. Il n'était peut-être d'ailleurs pas trop mécontent de voir des provinces réfractaires devenir le théâtre de ravages qui allaient probablement les forcer à se jeter dans ses bras. Cependant le duc d'Aquitaine avait cherché par des voies pacifiques à se mettre à couvert de nouvelles attaques. Sa fille avait épousé Othman, général musulman des armées de Septimanie. Fort de cette alliance, il crut pouvoir fouler aux pieds le traité conclu avec le - maire du palais, et quand Charles Martel, lui déclara la guerre, le duc d'Aquitaine appela son gendre à son secours. Malheureusement pour lui, le calife venait d'envoyer en Espagne un nouveau gouverneur qui, non content d'avoir procuré la mort d'Othman, son ennemi, voulut encore poursuivre sa vengeance sur le beau-père de sa victime. Eudes se vit donc attaqué par deux armées à la fois, les Francs et les Arabes. Vaincu par ces derniers, il implora l'alliance de Charles Martel, qui

l'accueillit, soit par grandeur d'âme, soit que l'imminence du danger le mît dans la nécessité d'accepter tout renfort qui se présentait.

*Bataille de Poitiers* (732). Les Arabes, cependant, s'avançaient en dévastant l'Aquitaine ; la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers avait été livrée aux flammes ; ils avaient pris la route de Tours, dans l'intention d'y piller les riches trésors accumulés par la piété des fidèles au tombeau de saint Martin. Charles ne leur en laissa pas le temps. Les vastes plaines qui s'étendent entre Tours et Poitiers, furent le champ de bataille où se rencontrèrent les formidables armées dont le choc allait décider du sort de deux mondes. Pendant sept jours, elles restèrent à s'observer face à face. Le huitième seulement on en vint aux mains. Les masses épaisses et serrées de l'infanterie germanique opposent de toutes parts, à la brillante et impétueuse cavalerie arabe, comme un mur inébranlable hérissé de lances contre lequel la fougue ennemie vient se briser. Les Austrasiens surtout, par leur taille gigantesque, leur force herculéenne, leurs bras de fer et la vigueur de leurs coups, étonnent les Musulmans, qui ne se retirent cependant qu'après vingt charges inutiles et la perte de leur chef. La nuit protégea leur fuite.

La bataille de Poitiers, par la grandeur des résultats, est une des plus importantes dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Aussi l'imagination populaire en fut-elle vivement frappée, et elle s'est plu à l'orner de circonstances merveilleuses. On racontait que les chrétiens n'avaient perdu que 1.500 des leurs, et les Arabes 375.000 hommes. Au dire des Musulmans, pendant plusieurs années, on entendit dans le champ funèbre les cris lugubres des morts implorant pour leurs âmes les prières des vivants. Ce qui est vrai, c'est que la victoire de Poitiers était celle du Christianisme sur l'Islamisme et de la civilisation sur la barbarie. Le misérable état de l'Orient nous présente une fidèle image de ce que seraient devenues nos contrées, si Charles Martel vaincu, la domination du Croissant avait pu s'y établir. Au reste, si les Arabes ne recommencèrent plus leurs agressions, la cause n'en est pas seulement dans le succès obtenu par le maire du palais. Les dissensions intestines qui déchiraient dès lors le Califat, furent pour l'Islamisme un bien plus fort obstacle à de nouvelles conquêtes.

*Rétablissement de la monarchie franque dans ses anciennes limites.* Le vainqueur passa tout son règne en combats continuels, soit à l'intérieur du royaume, contre des rebelles, soit à l'extérieur, contre des peuples autrefois soumis, qui avaient profité du désordre des derniers événements pour se révolter. Toutes les résistances furent brisées. La Bourgogne, qui s'était séparée, se courba sous le joug ; l'Aquitaine reconnut la suzeraineté franque ; la Saxe consentit à payer tribut ; l'Alemanie et la Frise furent conquises ; la Bavière seule semble avoir défendu avec assez de succès son indépendance, contre ce terrible guerrier.

*Pépin le Bref et Carloman* (741). Lorsque Charles Martel sentit approcher sa fin, il tint conseil avec les principaux personnages du royaume et, de leur avis, partagea ses états entre les deux fils de sa première femme, Pépin et Carloman. La mort de l'invincible héros fut comme le signal d'un soulèvement général des peuples vassaux. L'Aquitaine, la Bavière, l'Alemanie et la Saxe se déclarèrent indépendantes. Après la mort de Thierry IV, c'est-à-dire depuis sept ans, le trône des Mérovingiens était resté vacant, Charles Martel n'ayant pas jugé nécessaire

de donner un successeur à celui qui n'avait plus que l'ombre du pouvoir. Carloman et Pépin sentirent la nécessité de ménager l'opinion en replaçant la couronne sur la tête d'un prince chevelu. Malgré son profond abaissement, la famille du grand Clovis se voyait encore entourée d'un certain respect quasi superstitieux, dont un héros comme Charles Martel, illustré par cent victoires, pouvait ne pas trop tenir compte, mais qui était capable de faire obstacle à de jeunes princes nouvellement arrivés au pouvoir. La présence de ce fantôme de roi sur le trône était, pour les fils de Charles Martel, le gage de la fidélité de leurs peuples. Rassurés ainsi contre un soulèvement intérieur, Pépin et Carloman purent porter librement leurs armes contre les ennemis du dehors, qu'ils eurent bientôt courbés sous le joug.

*Retraite de Carloman au Mont-Cassin* (747). Cependant Carloman avait puni les révoltés avec une barbarie ou, tout au moins, avec une sévérité que sa conscience lui reprochait comme un crime. Pénétré de componction et dégoûté du monde, il se retira au monastère du Mont-Cassin, en Italie, laissant ses états à son fils Drogon, sous la tutelle de Pépin. Sa retraite eut pour résultat de réunir toute la monarchie mérovingienne sous le pouvoir de Pépin et d'aplanir ainsi à ce dernier le chemin du trône.

*Pépin roi des Francs* (752). Après dix ans d'un gouvernement glorieux marqué par de nombreuses victoires, Pépin pouvait enfin se passer des Mérovingiens qui, de la royauté, avaient conservé le nom seul sans le pouvoir. Rejeton d'une race illustre et puissante qui, depuis près d'un siècle, gouvernait, avec sagesse et fermeté, le plus vaste état de l'Europe, et de laquelle étaient issus les vainqueurs de Testry et de Poitiers, le fils de Charles Martel se trouvait dans de meilleures conditions que le fils de Pépin l'Ancien. Il pouvait en toute sécurité tenter une expérience dont Grimoald était devenu la victime. Il convoqua l'assemblée des grands ; sans son consentement une nouvelle dynastie, d'après les idées germaniques, ne pouvait monter sur le trône et prétendre à la légitimité. Il n'y eut qu'une voix pour acclamer la royauté de Pépin. Cependant, pour procéder en toute sûreté de conscience, on demanda au souverain pontife son avis sur la licéité du changement projeté. Le pape Zacharie répondit que Pépin exerçant de fait le pouvoir royal, il était tout simple qu'il portât aussi la couronne. Ainsi les Carolingiens furent élevés au trône par le vote de l'assemblée, et la légitimité de cette élection fut reconnue par le chef de la chrétienté. Il n'y eut proprement, en cette occasion, ni changement de dynastie, ni révolution dans le gouvernement. La dynastie remontait en réalité à Pépin d'Héristal ; sous Pépin le Bref, il se fit une translation, non du pouvoir, mais du titre uniquement. On débarrassait seulement le char de l'Etat d'une cinquième roue qui, à un moment donné, aurait pu en enrayer la marche. Childéric III et son fils subirent le sort réservé dans ce siècle à toutes les grandeurs déchues : ils furent relégués dans des couvents, et leur nom disparaît dès lors de l'histoire. Dragon, fils de Carloman, renonça à ses droits, et ses frères, de gré ou de force, revêtirent l'habit monastique. La cérémonie religieuse du sacre, inusitée sous les Mérovingiens, conféra à la nouvelle dynastie ce caractère d'inviolabilité que les rois chevelus devaient à la haute antiquité de leur race.

Une grande partie du règne de Pépin se passa en des guerres contre les Saxons et les Bavares, et surtout contre Waïfre, duc d'Aquitaine. Il ne lui fallut pas moins de neuf campagnes pour faire la conquête de ces dernières provinces. La



Septimanie fut également réunie à l'empire franc, et les Arabes rejetés pour toujours au delà des Pyrénées.

Mais le fait, le plus important du règne de Pépin, ce fut son intervention en Italie, qui eut pour résultat l'établissement du pouvoir temporel des papes.

#### § IV. — ORIGINE DU POUVOIR TEMPOREL DES PAPES.

*Etat de l'Italie dans la première moitié du VIIIe siècle.* Dans la première moitié du VIIIe siècle, avant l'intervention de Pépin le Bref en Italie, trois puissances se partageaient la domination dans la Péninsule : les rois lombards, le souverain pontife et l'empire byzantin, représenté par l'exarque de Ravenne.

La préoccupation constante des rois lombards avait été de soumettre l'Italie entière à leur sceptre. A l'époque dont nous nous occupons maintenant, ils semblaient bien près de réaliser complètement le rêve de leur ambition. A l'exception de l'Exarchat de Ravenne, de la Pentapole, du duché de Rome et d'une partie de la Campanie et de la Calabre, qui subissaient encore le pouvoir chancelant des empereurs, toute la presqu'île reconnaissait la souveraineté des conquérants germains.

L'empereur avait, dans les provinces de sa domination, des patrices ou ducs, auxquels les peuples obéissaient encore, grâce surtout aux souverains pontifes. Mais la puissance byzantine était trop affaiblie pour pouvoir défendre ses provinces d'Italie contre une agression extérieure ou contre un soulèvement en masse. Réduit à la Grèce, à la Macédoine, à la Thrace et à l'Asie Mineure, exposé sans cesse aux incursions des Slaves et des Bulgares des contrées danubiennes, aux attaques des Musulmans en Asie, l'empire d'Orient était encore, par la faute de ses maîtres, divisé en factions religieuses. Aussi, pour obtenir la permission de conserver quelques lambeaux de la Péninsule, avait-il consenti à payer un tribut aux Lombards. Dans de telles conjonctures, Léon l'Isaurien excita un soulèvement des catholiques d'Italie par ses édits impies contre les saintes images. Il fallut l'intervention du pape Grégoire II pour apaiser la révolte.

Dans le duché de Rome, le pape, sans avoir le pouvoir souverain, exerçait de fait une autorité fort étendue, que le prestige de sa dignité, la sagesse, la vertu et les bienfaits de la plupart des souverains pontifes avaient acquise au Saint-Siège. C'était le pape qui avait en main l'administration municipale de Rome et des autres villes du duché ; c'était lui qui était chargé des relations étrangères les plus importantes. Le duc n'était en quelque sorte que son lieutenant. Si le pouvoir impérial venait à faillir en Italie, le successeur au trône était tout désigné : le pape devenait par le fait même souverain légitime.

*La donation de Pépin.* Liutprand, qui ceignit la couronne de fer<sup>1</sup> en 713, conçut le projet d'étendre la domination lombarde sur la Péninsule entière, sans en excepter Rome. Ce furent les papes qui, dans l'impuissance où étaient tombés

---

<sup>1</sup> C'est ainsi que se nommait la couronne des rois lombards. Elle était d'or, mais portait, à l'intérieur, un cercle de fer, formé, dit-on, d'un des clous qui servirent à crucifier notre divin Sauveur. — Voyez Migne, *Patrologie latine*, t. 95, col. 551 et 555.

les souverains d'Orient, eurent à se charger de la défense des provinces envahies. Ils ne cessaient de demander du secours à Constantinople. Ce fut en vain, on ne put leur en fournir. Alors ils se tournèrent du côté des Francs. Grégoire III implora l'assistance de Charles Martel, mais sans en rien obtenir. Le duché de Rome échappa cependant aux armes de Liutprand. Astolf, second successeur de ce prince, reprit ses desseins de conquête, mais avec plus d'énergie. Tout dut plier, et Rome était menacée de tomber bientôt sous la domination des Barbares. Abandonnés par l'empereur, le pape Etienne II et les Romains étaient bien libres de se considérer comme déliés envers lui ; et il leur était certainement permis de ne pas se soumettre au roi Lombard. Le souverain pontife se rendit donc en Gaule auprès de Pépin, qui tint à Kiersy une assemblée nationale (754). Là, le pape obtint un acte de *donation*, signé par le roi, ses deux fils et tous les grands du royaume et confirmé sous serment. On s'engageait à mettre l'Eglise romaine en possession de tout ce que l'on pourrait conquérir, non seulement fiefs riches patrimoines enlevés par les rois lombards à saint Pierre, comme on -disait alors, mais encore des provinces où étaient situés ces patrimoines, et d'en conférer au vicaire de J.-C. la souveraineté.

L'armée franque entra en Italie l'année 754. A la nouvelle de son arrivée, Astolf, qui était à la tête de ses troupes dans le duché de Rome, accourut à sa rencontre avec toutes ses forces. Il fut vaincu, assiégé dans Pavie, et bientôt forcé de capituler. Il promit de rendre tout ce qu'on lui redemandait, livra des otages et reconnut la suzeraineté du roi des Francs. Mais à peine le vainqueur avait-il quitté l'Italie, qu'Astolf viola tous ses serments et refusa de rendre au pape un pouce de terrain. Il fallut que, sur les plaintes d'Etienne, Pépin revînt une seconde fois, en 756. Astolf fut encore battu et, cette fois, obligé, d'abandonner au Saint-Siège, par acte écrit, et de livrer effectivement les territoires qu'il retenait au mépris du traité de 754. Les papes se trouvèrent ainsi souverains d'un Etat dont les limites étaient à peu près les mêmes qu'en 1860 avant l'invasion piémontaise. Il comprenait la plus grande partie de l'Exarchat, la Pentapole, le duché de Rome et quelques autres territoires moins considérables. Cependant il n'est pas certain que le Pontife possédât la souveraineté complète. Le roi des Francs semble avoir exercé une sorte de suzeraineté, quoique mal définie, sur les Etats Pontificaux, dont il était le protecteur sous le titre de *Patrice* des Romains.

## § V. — CHARLEMAGNE.

*Œuvres de Charlemagne.* Pépin le Bref, dans sa dernière maladie (768), avait partagé ses états entre ses deux fils, Carloman et Charles auquel la postérité a donné le nom de Charlemagne. Carloman ne tarda pas à mourir (771) ; ses enfants furent exclus de la succession, et Charlemagne réunit la monarchie entière sous son sceptre. Le règne de ce prince est le plus remarquable que nous offre le moyen âge, tant au point de vue militaire, législatif et administratif, que sous le rapport de l'impulsion imprimée à la civilisation. Pendant les quarante-trois ans qu'il gouverna seul la monarchie, Charlemagne fit plus de cinquante campagnes et d'importantes conquêtes, qui rétablirent temporairement l'unité politique de l'Occident et reculèrent les frontières du Christianisme et du monde policé. *Ses conquêtes prodigieuses*, dit Bossuet, *furent la dilatation du règne de*

**Dieu.** Son empire, il est vrai, ne lui survécut pas longtemps, mais Charlemagne avait établi partout une certaine uniformité d'institutions qui se perpétua pendant tout le moyen âge et bien encore au-delà. Il édicta une foule de lois très sages et, en maintenant l'ordre à l'intérieur durant une si longue période, donna plus de consistance et de stabilité aux institutions et à la société. Enfin les lettres brillèrent autour de lui avec un éclat d'autant plus remarquable, que les ténèbres avaient été plus profondes avant son règne et reparurent bientôt après sa mort.

**Cause des guerres contre les Saxons.** Depuis deux cents ans, les Saxons avaient été continuellement aux prises avec les Francs. Forcés parfois de payer tribut à leurs vainqueurs, ils avaient saisi toutes les occasions de rejeter ce fardeau, et plusieurs fois aussi assumé le rôle d'agresseurs. Charlemagne, sans attendre de nouvelles provocations, crut que le seul moyen de mettre un terme à des hostilités sans cesse renaissantes était d'incorporer complètement les Saxons à son empire et de les convertir au Christianisme. La guerre contre ces païens, ennemis séculaires de la puissance franque, était, aux yeux du grand monarque, une croisade et une défense préventive contre des agressions inévitables. Elle recommença à différentes reprises. Les hostilités s'ouvrirent en 772 ; la soumission complète du pays ne s'effectua qu'en 804.

**Etat de la Saxe.** La Saxe embrassait toute la plaine comprise entre le royaume actuel de Hollande, à l'ouest, l'Elbe et la Saale, à l'est. La mer du Nord et l'Eyder en formaient la limite septentrionale. Au sud, elle s'étendait jusqu'à l'Unstrut et au-delà de la Lippe.

Les Saxons se divisaient en quatre groupes : les Westphaliens, les Ostphaliens, les Angriens et les Nordelbingiens. Charlemagne n'eut jamais à les combattre tous à la fois, et l'on ne saurait trop dire si cette circonstance favorisa l'attaque ou en augmenta la durée et les difficultés.

Ces peuples avaient encore conservé l'ancienne constitution populaire, telle à peu près qu'elle existait chez les Germains du temps de Tacite. Leurs nombreuses tribus avaient chacune à leur tête un chef ou prince, élu par le suffrage commun, et qui, probablement, portait le nom d'*ælterman* — ancien. C'était parmi ces princes que l'on choisissait, par la voie du sort, le chef commun, lorsqu'une guerre éclatait. De tous les peuples germaniques, les Saxons étaient, à cette époque, les plus barbares ; et ce fait réfute à lui seul l'opinion de certains auteurs d'après lesquels les Germains auraient pu, sans le secours du Christianisme et de l'influence étrangère, parvenir à la plus haute civilisation.

**Guerres contre les Saxons.** Nous n'entrerons pas dans le détail des dix-huit expéditions que Charlemagne entreprit contre eux. Qu'il nous suffise de dire que leur résistance, principalement sous le fameux Witikind, fut d'une énergie à toute épreuve. Vaincus, ils courbaient la tête, mais pour se relever, aussitôt que s'était éloigné le bras de fer qui seul pouvait les dompter. A chaque nouveau soulèvement, Charlemagne leur infligea des châtiments plus durs et multiplia davantage les précautions contre des troubles ultérieurs.

Il publia, pour établir le Christianisme et affermir sa domination en Saxe, un édit véritablement sanguinaire, bien éloigné de l'esprit de l'Evangile et de l'Eglise. Il

faut toutefois dire, à la décharge de Charlemagne, qu'il ne faisait que suivre en cela la barbarie générale de son temps. Sa conduite parut toute naturelle à ses contemporains<sup>1</sup>.

En vertu du capitulaire *De Partibus Saxoniarum*, la peine de mort est infligée à ceux qui refusent le baptême ou qui, au mépris des lois de l'Eglise, mangent de la viande en carême sans nécessité. Mais il suffisait qu'un prêtre attestât que le délinquant était venu faire aveu de sa faute et en demander pénitence, pour que la loi restât désarmée. Les Saxons conservèrent leur liberté et leurs institutions, mais leur pays fut réduit en provinces de la monarchie franque.

*Soumission et conversion de la Saxe.* Les rigueurs exercées par le conquérant n'empêchèrent pas des révoltes d'éclater encore dans la suite, mais elles furent sévèrement réprimées. Charlemagne transféra dans des pays éloignés un grand nombre de rebelles. Ce ne fut qu'en 804 que la soumission parut complète. La hiérarchie ecclésiastique avait été organisée en Saxe ; la conversion des habitants fit de rapides progrès, et à la suite du Christianisme arriva la civilisation. Après deux générations, on ne voyait plus aucune différence, entre les Saxons et les peuples depuis longtemps convertis. En les conquérant à son empire et au Christ, Charlemagne, qui déjà auparavant s'était rendu maître de la Bavière, achevait de réunir en une seule nation les différents peuples germaniques. L'unité de l'Allemagne était fondée.

*Guerres contre les Lombards.* Au moment où Charlemagne terminait sa première expédition en Saxe, une lettre du pape Adrien Ier l'invita instamment à passer en Italie pour défendre les Etats pontificaux contre les entreprises de Didier, roi des Lombards.

La cour de Pavie était le refuge de quiconque faisait opposition aux rois carolingiens. Après la mort de Carloman, elle avait reçu à bras ouverts la veuve et les enfants du prince défunt, et dès lors la politique de Didier -tendit à faire sacrer par le souverain pontife les neveux de Charlemagne, pour susciter au monarque franc des compétiteurs, et jeter la division parmi ses sujets. Mais il rencontra, de la part d'Adrien une résistance inébranlable, et lorsque, pour forcer son consentement, il envahit l'Etat ecclésiastique, le Saint-Siège demanda l'appui du vainqueur des Saxons.

Malgré tous les motifs de mécontentement qu'il avait contre Didier, Charlemagne n'entreprit la guerre qu'après avoir épuisé les négociations. Il força le passage des Alpes, battit l'ennemi et s'empara de toute la Lombardie. Didier fut relégué dans un monastère. Quant à Charlemagne, il n'incorpora pas le royaume lombard à ses autres états, mais lui laissa son existence distincte, et se contenta d'unir sur sa tête la couronne de fer à celle des rois francs (774). Deux ans après, Adalgise, fils de Didier, soutenu par la cour de Constantinople et ligué avec quelques ducs lombards, essaya de soulever l'Italie. Mais Charlemagne avait été informé de tout par le souverain pontife. Des extrémités de la Germanie, où il était occupé à combattre les Saxons, il parut inopinément sur l'Adige. La rébellion fut écrasée. Le vainqueur, pour prévenir de nouvelles révoltes,

---

<sup>1</sup> Pour avoir le droit de leur jeter la pierre, notre siècle aurait peut-être dû montrer plus d'indignation au spectacle des souffrances de la Pologne et de l'Irlande.

substitua partout des comtes francs aux ducs lombards, excepté à Bénévent, dont le duc se reconnut seulement vassal et tributaire de Charlemagne (776). Des mécontentements se manifestèrent encore parfois dans la suite et des soulèvements éclatèrent, mais sans avoir de graves conséquences. Maître de la plus grande partie de l'Italie, Charlemagne se vit bientôt appelé à porter ses armes au-delà des Pyrénées.

*Les Califes abbassides.* Malgré quatre-vingts ans de gloire signalés par d'immenses conquêtes, par la prospérité commerciale et une propagation rapide de l'Islamisme, les Ommiades n'avaient pu faire oublier leur usurpation. Les dévots musulmans supportaient impatiemment d'être gouvernés par l'odieuse famille des persécuteurs du Prophète. Plusieurs révoltes avaient éclaté sans succès. Mais au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, Aboul-Abbas, descendant d'Abbas, oncle de Mahomet, renversa la dynastie régnante (750), et commença la lignée des califes abbassides, presque au même temps où Pépin le Bref enlevait la couronne franque aux Mérovingiens. Abd-el-Rhaman échappa seul au massacre de sa maison. Tandis que son-ennemi établissait à Bagdad le siège de sa puissance, le prince fugitif abordait en Espagne et, après une lutte acharnée, y fondait une souveraineté indépendante qui allait bientôt devenir le Califat de Cordoue. Pour lui, il se contenta du titre d'émir. Cependant les Abbassides comptaient dans la Péninsule de nombreux partisans, et une foule d'ambitieux voulurent profiter des troubles pour se créer des principautés indépendantes. Abd-el-Rhaman fut assez heureux pour repousser les armées du calife de Bagdad, et pour dompter toutes les résistances intérieures. Les chefs des factions vaincues appelèrent la France à leur aide.

*Expédition de Charlemagne en Espagne (778).* Charlemagne voyait dans cette expédition une guerre sainte, dont le résultat devait être de faire reculer le Croissant et de soustraire au joug infidèle des peuples catholiques. Elle lui offrait surtout l'occasion de conquérir de nouvelles provinces, dont la possession lui faciliterait la soumission des peuplades gasconnes encore à moitié indomptées. Il répondit donc à l'appel qui lui était fait.

Deux armées franchirent les Pyrénées sur deux points à la fois et poussèrent jusqu'à l'Ebre. L'histoire de cette campagne est extrêmement obscure ; la seule chose qui soit assez certaine, c'est que l'entreprise échoua complètement. En repassant les Pyrénées, l'arrière-garde de l'armée franque fut taillée en pièces, par les Gascons, dans les défilés de Roncevaux. C'est dans cette circonstance que périt Roland, comte des frontières de Bretagne, héros des plus fameux dans la poésie, fort peu connu dans l'histoire.

*Guerres contre les Avars.* Tassilon, duc de Bavière, forcé de reconnaître la suzeraineté du grand roi, ne supportait le joug qu'en frémissant. Pour s'en défaire, il conclut une alliance avec les Avars, dont le royaume correspondait à peu près à l'empire d'Autriche actuel. Charlemagne fut informé de ses menées par les Bavarois eux-mêmes. Forcé de comparaître devant son suzerain à la diète d'Ingelheim, Tassilon fut convaincu de trahison et relégué, ainsi que sa femme et ses enfants, dans un monastère (788). Le roi réunit la Bavière à ses états et lui donna des comtes pour gouverneurs. Deux armées d'Avars, qui avaient pénétré dans la Bavière et le Frioul, furent battues. Mais Charlemagne ne se contenta pas

de rester sur la défensive. Les années suivantes, plusieurs expéditions furent dirigées avec grand succès contre le royaume des Avars, dont le souverain dut reconnaître la suzeraineté de Charlemagne. Telles étaient les richesses amoncelées dans leur capitale par ces peuples de pillards et enlevées par les vainqueurs, qu'à partir de cette époque, l'or perdit beaucoup de sa valeur. Une partie des Avars embrassa le Christianisme.

Le règne de Charlemagne vit encore bien d'autres événements, par exemple : l'établissement des Marches de Gothie et d'Espagne, sur le versant méridional des Pyrénées, grâce aux armes de Louis le Débonnaire ; des guerres contre les Slaves, Bohèmes, Sorabes ou Wilzes. Mais il serait long de tout énumérer.

*Etendue des Etats de Charlemagne.* Par ses nombreuses victoires, le grand conquérant avait réuni sous son sceptre près de la moitié de l'Europe. Ses Etats, en y comprenant les provinces tributaires ou vassales, avaient pour limites, au nord, la mer du Nord, l'Eyder et la Baltique jusqu'à l'Oder ; à l'est, l'Oder et la Theiss ; au midi, la Méditerranée, l'Ebre et le duché de Bénévent ; à l'ouest, l'Océan Atlantique et la Manche.

*Rétablissement de l'empire d'Occident* (800). Le jour de Noël de l'an 800, Charlemagne, que des troubles graves avaient obligé de faire le voyage de Rome, se rendit en grande cérémonie à la basilique de S. Pierre, pour assister à l'office divin. Pendant qu'il priait, le pape saint Léon III s'approcha de lui et lui posa sur la tête la couronne impériale. Aussitôt la multitude éclata en cris de triomphe et d'allégresse : **A Charles, très pieux, auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire !**

Ce n'était pas un simple titre d'honneur que le monarque franc reçut en cette circonstance. Le souverain pontife et Charlemagne, qui avaient de longue main, préparé l'événement, voyaient dans cette cérémonie le rétablissement de l'empire d'Occident en face de l'empire d'Orient, sur le pied d'une parfaite égalité. Aussi Charlemagne et ses successeurs se considérèrent-ils dès lors comme héritiers des Césars, et la cour de Constantinople conçut-elle une vive indignation à la nouvelle de ce qui s'était passé. Jusqu'à ce moment la dignité impériale avait mis les souverains de Byzance bien au-dessus de toutes les royautés, même dans l'esprit des conquérants barbares. Alaric, Odoacre, Clovis, s'étaient crus assez-honorés de porter les insignes du consulat ou du patriciat romain. L'acte solennel du 25 décembre de l'an 800 plaçait Charlemagne à côté des Césars de Constantinople, et signifiait aux successeurs de Théodose et de Justinien qu'ils devaient renoncer à leurs prétentions sur l'Occident. L'empereur d'Orient voulut défendre par les armes ce qu'il appelait son droit, mais il finit, après quelques années d'hostilités et de négociations, par s'accorder avec son rival. Charlemagne abandonna à Nicéphore, Venise, la Dalmatie et les provinces méridionales de l'Italie ; Nicéphore, en retour, reconnut Charlemagne comme empereur.

*Portrait de Charlemagne.* Charlemagne mourut, en 814, à l'âge de 70 ans environ. Eginhard, son ami, son confident et son historien, nous en a laissé un portrait, où nous retrouvons non seulement le souverain, mais encore l'homme

dans la vie intime. Sa taille élevée, sa forte et belle carrure, son visage ouvert lui donnaient un aspect majestueux. Cependant, on s'étonnait, dans une première entrevue, d'entendre sortir de ce corps athlétique une voix presque grêle, quoique sonore. Simple dans ses manières, il portait toujours le costume franc, si ce n'est dans les grandes cérémonies, où ses habits étincelaient d'or et de pierres précieuses. Quoique sobre, il se résignait difficilement au jeûne, et détestait les médecins, dit Eginhard, parce qu'ils lui interdisaient le rôti, et voulaient lui imposer les viandes bouillies, comme meilleures pour sa santé. Du reste, il faisait peu de cas de leurs prescriptions et ne s'y tenait guère. Son plus grand bonheur était de se trouver au milieu de sa famille ; malheureusement les exemples qu'il lui donna ne furent pas toujours des plus édifiants, et ils furent imités. Il parlait avec éloquence et facilité, aimait et protégeait les lettres, les arts et les sciences, et s'y adonna. lui-même avec passion. Le latin lui était aussi familier que sa langue maternelle, et il comprenait le grec. Toutefois, il n'apprit à écrire que dans un âge assez avancé, et ne fit jamais des progrès considérables en calligraphie. Plein de piété, il était assidu aux offices de l'Eglise, contribuait à l'ornementation des temples, et ne dédaignait pas de veiller par lui-même à la parfaite décence des cérémonies. Pendant ses repas, un clerc lui faisait une lecture, soit dans les histoires et les chroniques du temps passé, soit dans les ouvrages de saint Augustin. On peut lui reprocher certains actes de cruauté, à l'égard des Saxons, par exemple, et il ne sut pas toujours, malgré l'indépendance habituelle de son caractère, se soustraire à l'influence mauvaise de Fastrade, sa quatrième épouse. Fort charitable envers les pauvres, il ne se contenta pas de soulager ceux de son empire ; ses aumônes allaient les chercher jusque sur les plages lointaines de l'Asie et de l'Afrique. S'il entretenait des relations avec les princes d'outre-mer, et spécialement avec le calife de Bagdad, l'illustre Haroun-al-Raschid, c'était surtout pour procurer des secours aux chrétiens qui vivaient sous leur domination. En définitive, malgré quelques taches qui ont déparé sa vie, il a mérité le titre de grand attaché inséparablement à son nom.

## § VI. — DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE CAROLINGIEN.

*Causes du démembrement.* A peine Charlemagne fut-il descendu dans la tombe, que le démembrement de l'Empire commença. Les provinces espagnoles proclamèrent leur indépendance, sans que jamais les généraux francs pussent les ramener à la soumission. Louis le Débonnaire, le faible fils du grand empereur, n'avait pas les qualités nécessaires pour maintenir un si vaste état, lequel d'ailleurs renfermait dans son sein plusieurs causes de décadence. La première de ces causes était la détestable coutume toujours persistante de partager l'Empire, comme un héritage, entre les enfants des rois. En second lieu, la monarchie carolingienne manquait d'unité ; elle embrassait des peuples tout différents de races, d'intérêts, de mœurs, d'idiomes. Or, pour former une nation, l'unité de nom et de gouvernement ne suffit pas. Il faut encore la similitude des institutions, des mœurs, des idées, de la langue ; il faut des intérêts communs. Sans cette unité morale, l'unité politique n'est que précaire, sinon impossible. En tout cas, elle ne peut être maintenue que par un puissant génie ou une savante organisation dont ces siècles barbares n'avaient pas d'idée. Charlemagne, avec son immense talent et son énergie extraordinaire, avait bien pu créer une unité

factice ; elle devait disparaître avec lui. De nouvelles invasions barbares hâtèrent encore le mouvement de dislocation.

*Règne de Louis le Débonnaire* (814-840). Une des premières préoccupations de Louis le Débonnaire fut d'assurer pour l'avenir l'unité de l'empire franc. Dès l'année 817, dans une assemblée générale, à Aix-la-Chapelle, il régla le partage qui devait s'accomplir à sa mort, et lui donna un commencement d'exécution en associant ses fils, lors de leur majorité, au gouvernement des provinces qui leur étaient destinées. Les deux princes, Pépin et Louis le Germanique, ne devaient avoir que des états peu considérables, sous la suprématie de Lothaire, leur aîné, appelé à régner avec le titre d'empereur, sur toute l'étendue de la monarchie. Mais bientôt la naissance d'un quatrième héritier, qui fut Charles le Chauve, vint tout brouiller. Il fallut prendre de nouveaux arrangements. De là, des mécontentements et des révoltes. Le règne presque entier de Louis fut rempli par des partages et des guerres civiles entre le malheureux père et ses enfants. A la mort de l'empereur, la question de la succession restait dans une indécision presque complète. Pépin avait précédé son père au tombeau.

*Traité de Verdun* (843). La guerre éclata entre les fils de Louis : Lothaire voulant s'assurer la suprématie que lui attribuait la charte de 817, ses frères prétendant partager avec lui l'héritage paternel sur le pied de l'égalité. Les armées se rencontrèrent à Fontanet, près d'Auxerre, où Lothaire fut vaincu par Charles le Chauve et Louis le Germanique. C'en était fait de l'unité de l'Empire. Le traité de Verdun, conclu entre les trois frères, consacra le démembrement. Louis eut la Germanie presque tout entière ; Charles, tout le pays situé à l'ouest du Rhône, de la Saône et de l'Escaut<sup>1</sup>. Les états de Lothaire se composaient donc de l'Italie et d'une longue bande étroite qui s'étendait de la Méditerranée à la mer du Nord<sup>2</sup>. Lothaire obtint, pour tout avantage sur ses frères, le titre purement honorifique d'empereur. Le traité de Verdun peut être considéré comme l'origine du royaume de France et de l'empire d'Allemagne.

*Démembrement définitif*. Le démembrement ne s'arrêta pas là. A la mort de Lothaire Ier, son royaume fut à son tour partagé, et il en sortit, après diverses vicissitudes, le royaume d'Italie, celui de Bourgogne, et la Lotharingie. L'empire de Charlemagne fut encore presque tout entier réuni momentanément sous Charles le Gros, que son incapacité fit déposer (887). Après quoi les différents royaumes reprirent définitivement leur indépendance.

---

<sup>1</sup> Je ne donne les limites qu'approximativement.

<sup>2</sup> Ses états comprenaient tout le royaume actuel de Hollande et s'étendaient jusqu'aux bouches du Wésér. Les auteurs qui leur donnent le Rhin pour limite septentrionale, sont dans l'erreur.



## CHAPITRE V

# LES INSTITUTIONS ET LES MŒURS

### § 1er. — LES INSTITUTIONS FRANQUES.

*La royauté.* Le pouvoir royal a éprouvé chez les Francs bien des vicissitudes. Dans les premiers temps de la monarchie, sous Clovis et ses fils, on le trouve enfermé dans des bornes bien étroites, comme il l'était chez les anciens Germains. Les Francs, sans doute, vénéraient leurs souverains et leur montraient le plus grand dévouement, mais ils ne se pliaient pas à toutes leurs volontés, et le roi devait compter beaucoup avec l'opinion. Saint Remi engageait Clovis à embrasser la religion catholique. *Je t'écouterai volontiers, très saint père,* lui répondit le prince chevelu ; *mais il reste une chose : c'est que le peuple qui me suit ne souffre point qu'on abandonne ses dieux.* Il n'osait aller contre le bon plaisir de ses guerriers. Dès qu'il fut assuré qu'une bonne partie d'entre eux étaient prêts à passer avec lui au Christianisme, il ne balança plus un instant à suivre le désir de son cœur et se présenta au baptême avec trois mille hommes de son armée. Les autres restèrent attachés au paganisme, et personne ne tenta de les inquiéter à ce sujet.

Après la défaite de Syagrius, l'armée franque avait fait un butin considérable, et qui devait être distribué, suivant l'usage, entre le roi et ses guerriers. On remarquait, entre autres objets, un vase d'une grandeur et d'une beauté merveilleuses, que saint Remi, archevêque de Reims, réclama comme propriété de son église. Clovis voulait le restituer au saint prélat ; mais il n'osa pas agir d'autorité. En arrivant à Soissons, il fit déposer tout le butin au milieu de ses soldats et dit : *Je vous prie, mes braves guerriers, de vouloir bien m'accorder, outre ma part, au moins le vase que voilà,* et il montrait le vase dont nous avons parlé. A cette demande, les plus sensés répondirent : *Glorieux roi, tout ce que nous voyons ici est à toi, et nous-mêmes nous sommes soumis à ton pouvoir ; qu'il soit donc fait selon ton bon plaisir, car personne ne peut résister à ta puissance.* Comme ils avaient ainsi parlé, l'un des guerriers, léger, jaloux et emporté, leva sa hache à deux tranchants, en frappa le vase, et s'écria d'une voix forte : *Tu n'auras que ce qui te sera véritablement donné par le sort.* Tous restèrent stupéfaits. Le roi dissimula son ressentiment. Un an après, faisant la revue de ses troupes, selon la coutume, le premier mars<sup>1</sup>, arrivé devant le guerrier qui avait frappé le vase : *Nul autre,* lui dit-il, *n'a ses armes aussi mal*

---

<sup>1</sup> C'est de là que ces assemblées ont pris le nom de Champs de Mars.

tenues que toi ; ta lance, ton épée, ta hache, rien n'est en bon état. A ces mots, il saisit la hache et la jette à terre. Le guerrier s'inclina pour la ramasser. Alors le roi levant la sienne des deux mains, la lui enfonça dans le crâne en disant : **Voilà ce que tu as fait au vase à Soissons**. Ce châtiment exemplaire remplit tout le monde de crainte.

Nous voyons dans ce récit et l'autorité que le roi avait déjà su prendre, et les traces encore profondes de cette vieille indépendance germanique avec laquelle le prince avait encore à compter.

Les fils de Clovis, qui n'avaient pas le génie de leur père, éprouvèrent plusieurs fois de grandes difficultés à obtenir l'obéissance de l'armée. Ainsi, Thierry ayant refusé de concourir avec ses frères à la guerre de Bourgogne : **Si tu refuses d'aller avec tes frères**, lui dirent ses guerriers, **nous te quittons, et nous aimons mieux les suivre**. Il fallut que Thierry leur proposât une autre expédition qui devait leur fournir un butin bien plus considérable que celle de Bourgogne. A ce prix seulement, il put se faire obéir.

Quant aux fils de Clotaire et à leurs premiers successeurs, ils s'abandonnèrent davantage à leurs caprices. Leur pouvoir ne trouva plus de bornes que dans la force et la résistance ouverte de leurs sujets. Nous avons vu jusqu'où Chilpéric avait poussé le despotisme. Mais aussi l'abus du pouvoir provoqua une réaction ; l'esprit d'insubordination se développa dans le peuple et le désordre alla toujours croissant. **Comment**, disait un jour le roi Gontran aux chefs de l'armée, **comment pouvons-nous encore espérer la victoire ? Non seulement nous n'avons pas la crainte de Dieu, mais nous tuons ses ministres, et nous enlevons avec mépris et dispersons les reliques mêmes des saints**. Si la faute en revient à moi, que la vengeance divine retombe sur ma tête ; mais si vous, vous méprisez les commandements royaux et que vous négligiez d'exécuter ce que j'ordonne, c'est votre tête qui doit tomber sous la hache. Les chefs de l'armée lui répondirent : **Que pouvons-nous faire quand tout le peuple s'abandonne au vice ? Nul ne craint le roi, nul ne respecte le duc ni le comte, et si nous nous efforçons de réprimer le mal, aussitôt une sédition s'élève : le tumulte commence à l'instant, et chacun se précipite sur nous avec des dispositions si menaçantes, qu'à grand' peine en échappons-nous**. Le roi Gontran sentait ses jours tellement en danger, qu'il n'osait même plus aller à l'église, sans être entouré d'une garde nombreuse. Un jour, après l'évangile, il se retourna vers les assistants et les conjura de ne pas le tuer comme ses frères. **Qu'il me soit permis au moins pendant trois ans**, ajouta-t-il, **d'élever mes neveux qui sont devenus mes fils adoptifs, de peur qu'après ma mort vous ne périissiez avec ces enfants, quand il n'existera plus de notre famille un homme vigoureux pour vous défendre**. En l'entendant, parler ainsi, dit Grégoire de Tours, tout le peuple adressa au Seigneur une prière pour le roi.

Dans cette lutte entre le despotisme et l'esprit d'indépendance, entre le trône et l'aristocratie, nous avons vu comment cette dernière remporta la victoire. La dynastie carolingienne portée au pouvoir par les grands du royaume, leur accorda nécessairement une plus large intervention dans les affaires publiques. L'absolutisme mérovingien fit place à une monarchie tempérée.

*Les assemblées du royaume.* Les assemblées du peuple qui, chez les anciens Germains, réglait toutes les affaires importantes, avaient disparu naturellement par suite de la conquête, l'étendue du royaume les rendant impossibles. Mais les querelles des rois et des grands donnèrent souvent

occasion à l'aristocratie de se réunir, soit pour intervenir entre les princes, soit pour défendre ses propres intérêts. C'est ainsi que nous l'avons vue imposer à Clotaire II une Constitution fameuse. Les Carolingiens, loin de mettre obstacle à ces assemblées, les admirent même comme une institution régulière. Elles se tenaient deux fois l'an. L'une des sessions avait pour objet de régler, pour l'année courante, les affaires générales de l'Etat. Tous les grands du royaume, ecclésiastiques ou laïques y prenaient part : les plus considérables d'entre eux y venaient pour délibérer, les autres pour apprendre les décisions et confirmer librement, par leur adhésion, les mesures que l'on y prenait. La seconde assemblée ne comprenait que les personnages les plus influents et les principaux conseillers du souverain. Elle commençait à s'occuper des affaires de l'année suivante ; elle préparait les projets qui devaient être soumis à l'assemblée générale. Ces assemblées étaient tout à la fois politiques, militaires, judiciaires et ecclésiastiques. Quand le temps le permettait, elles se tenaient toujours en plein air.

Les lois édictées dans ces assemblées ont pris le nom de *capitulaires*. L'on comprend encore sous ce titre tous les actes écrits du gouvernement de Charlemagne et de ses successeurs.

*Le peuple*. La société franque se divisait légalement en trois classes : les esclaves, les lètes et les hommes libres.

Les *esclaves* étaient mis par la législation germanique, à peu près au rang des choses et des animaux. C'était un objet de commerce ; on pouvait les acheter et les vendre. En pratique, cependant, leur condition était meilleure que les lois ne le donneraient à penser. Les services qu'ils rendaient leur assuraient généralement des traitements très humains. L'Eglise, d'ailleurs, les protégeait et interdisait au maître d'user du droit que la loi civile lui accordait sur la vie de l'esclave.

Les plus considérés d'entre les esclaves étaient ceux que l'on occupait aux fonctions domestiques. On leur confiait parfois les affaires les plus importantes. Venaient en second lieu les *serfs*, chargés de cultiver les terres du maître pour leur propre compte, avec obligation seulement de payer au propriétaire un cens déterminé par la loi, et d'exécuter certaines corvées. La loi ne les abandonnait donc pas entièrement au caprice de leurs maîtres.

La condition du *lète* n'avait guère changé depuis les temps anciens.

On peut placer à peu près sur la même ligne les colons romains, dont la conquête n'avait pas modifié la condition, l'esclave affranchi était le plus souvent assimilé au lète, rarement rendu à la plénitude de la liberté.

A partir de la moitié du IXe siècle, les esclaves, les colons et les lètes allèrent toujours en se rapprochant, et leur condition s'améliora. Vers le XIe ou le XIIe siècle, ils ont disparu dans une nouvelle classe qui les comprend tous et constitue le servage. De simples possesseurs ou cultivateurs qu'ils étaient jadis, ils sont devenus véritables propriétaires de leurs terres. De sorte que, selon Guérard, l'histoire de l'esclavage peut se diviser en trois âges bien distincts. D'abord, c'est l'*esclavage pur*, qui réduisait l'homme à l'état de chose, et qui le mettait dans la dépendance presque absolue de son maître. Ensuite, l'esclavage proprement dit est remplacé par *la servitude*, dans laquelle la condition humaine est reconnue, respectée, protégée, si ce n'est encore d'une manière suffisante

par les lois civiles, au moins plus efficacement par celles de l'Eglise, et par les mœurs sociales. L'esclave jouit de quelque liberté, la manière dont il possède la terre ressemble quelque peu à la propriété. Enfin, la servitude se transformant en servage, le serf doit à son seigneur, non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus. Il a cessé de servir, il n'est plus qu'un tributaire.

La classe des *hommes libres* se composait non seulement des guerriers germains, mais encore des Gallo-Romains qui, avant la conquête, jouissaient de la liberté. La campagne était le séjour habituel des grands. Les rois eux-mêmes y vivaient dans de vastes et riches fermes, pompeusement décorées du titre de palais. En général, Romains et Germains jouissaient des mêmes droits et étaient astreints aux mêmes devoirs. Dans les premiers siècles de la monarchie, tous les hommes libres dépendaient directement du roi. Tous se liaient à lui par le serment de fidélité. Mais, peu à peu, cet ordre de choses se modifia. On vit des hommes libres s'attacher personnellement à d'autres hommes libres, s'engager envers eux à certains services, d'une nature plus ou moins relevée, et recevoir en retour la protection. Sans perdre leurs droits politiques, ils aliénaient une partie de leur indépendance et ne tardèrent pas à être considérés comme appartenant à une classe inférieure.

Une institution qui contribua beaucoup à établir ces différentes catégories d'hommes libres, est celle des *bénéfices*. On appelait *bénéfice* une terre dont le propriétaire accordait l'usufruit à un homme libre qui devenait son vassal. C'est-à-dire que celui qui recevait une terre en bénéfice, promettait fidélité au propriétaire, se mettait sous sa protection, et entraît vis-à-vis de lui dans des relations de dépendance. Peu à peu, il s'établit de cette sorte une véritable hiérarchie. Le vassal d'un homme libre ne dépendit plus directement du roi, mais du *seigneur* auquel il avait promis fidélité. Si vous ajoutez à cela que les rois accordèrent généralement aux grands propriétaires, ecclésiastiques ou laïques, l'*immunité*<sup>1</sup>, c'est-à-dire, l'exemption de certaines charges et une partie des droits qui n'avaient d'abord appartenu qu'au roi, — droit de rendre la justice, de lever les impôts, etc. —, vous verrez que les riches-propriétaires devinrent comme de petits princes, parfois assez puissants, qui mirent en grand danger l'unité du royaume. C'est du droit de rendre la justice que naquirent principalement les petites souverainetés. Les premiers Carolingiens eurent toutefois assez de vigueur et d'autorité pour maintenir tous leurs sujets dans la soumission.

Le roi avait aussi ses vassaux, car beaucoup se mettaient sous sa protection spéciale et recevaient de lui des terres en bénéfice.

Il ne faut pas confondre avec le vasselage l'*antrustionat*, qui disparut sous les Carolingiens. Les antrustions ou convives du roi formaient la bande guerrière du monarque. Le triple *wergeld* était le principal privilège qui les distinguait des autres hommes libres.

Il n'y avait proprement pas de *noblesse* dans le royaume franc. Cependant Charlemagne ne dépouilla point de ses privilèges celle qui existait chez quelques peuples soumis, par exemple en Frise et en Saxe. L'absence d'une véritable

---

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre cette immunité accordée par les rois au clergé, avec l'*immunité de droit divin*. Celle-ci a été donnée à l'Eglise par Dieu lui-même, et ne peut lui être enlevée par aucun pouvoir. De cette nature est, par exemple, pour le clergé, l'immunité du service militaire.

noblesse chez les Francs, n'empêche cependant pas qu'on ne rencontre souvent, dans les monuments de l'époque, des personnages qualifiés de *nobiles*, d'*optimates*, etc. Ces termes y désignent simplement des hommes puissants et riches. En général, tout homme possédant la liberté complète, et par conséquent propriétaire, est appelé noble. Le nombre de ces hommes libres alla toujours en décroissant, car, à cette époque de violences, il était impossible, sans être fort, de conserver son indépendance. Quiconque n'avait ni fortune ni crédit, était vexé, opprimé. Aussi le faible devait-il nécessairement se mettre sous la protection d'un grand seigneur ou d'une église. Il lui abandonnait sa terre et n'en retenait que l'usufruit, heureux d'acheter à ce prix un puissant patronage.

*Le gouvernement.* Le royaume franc se divisait en districts — *pagus*<sup>1</sup>, *gau* — administrés par des comtes — *graf*, *comes*, *judex*. Le district se subdivisait en centaines, dont chacune avait son centenier. Les Francs, après la conquête, avaient conservé les divisions territoriales de l'Empire. La cité devint un comté. Peu à peu, cependant, son territoire se morcela et les comtés se multiplièrent. La nomination et la destitution du comte appartenaient au roi. Le comte réunissait dans sa personne tous les genres d'attributions. Il avait en même temps l'administration de la justice, la direction de la police, le commandement de l'armée du district et certaines attributions financières. Lieutenant du roi dans le comté, il devait l'administrer dans l'intérêt de son maître et des peuples. Mais assez souvent les comtes oubliaient leurs devoirs et se conduisaient en tyrans. Ils cherchèrent aussi presque constamment à rendre leurs fonctions héréditaires. Sous les Carolingiens, l'évêque et le comte avaient à se soutenir et à se surveiller mutuellement.

La défense des frontières était confiée à des marquis ou margraves — comtes des frontières —, qui au commandement militaire unissaient parfois le gouvernement de la province dans laquelle résidaient leurs troupes.

Le *centenier*, à l'époque mérovingienne, n'était pas un fonctionnaire du roi ; il n'était pas subordonné au comte. Elu par le peuple, il représentait et avait à défendre les intérêts du peuple contre le pouvoir central. Mais peu à peu la puissance comtale s'accrut. Sous les Carolingiens, les centeniers ne furent plus considérés que comme lieutenants et subordonnés du comte, dont l'influence, sans exclure toute participation du peuple, devint prépondérante dans la nomination de ces officiers. Peu à peu cependant les fonctions de centenier devenaient héréditaires, comme celles des comtes, comme tous les offices royaux à cette époque.

Nous avons dit plus haut que l'*immunité* conférait à beaucoup de grands propriétaires ecclésiastiques ou laïques certains droits, généralement considérés comme des attributs du gouvernement ou du roi, et nommés pour cette raison *droits régaliens*. Ces immunités se multiplièrent et s'étendirent toujours de plus en plus, de manière à former de nouvelles circonscriptions au sein des comtés. Toutes les attributions du comte passèrent, dans l'étendue du territoire exempt, au seigneur immunitaire, c'est-à-dire au propriétaire du territoire qui jouissait de l'immunité. Sous Charlemagne, le comte conserva le droit d'inspection dans le

---

<sup>1</sup> Le mot *pagus*, dans les monuments de l'époque, n'a qu'un sens très vague. Il peut désigner un territoire quelconque, ainsi que Jacobs l'a fait observer dans sa *Géographie de Grégoire de Tours*, Ire part., § VI.

territoire exempt. Mais après lui les grands du royaume usurpèrent toujours de plus en plus le pouvoir, et les immunités se constituèrent en seigneuries presque indépendantes.

Sous les Mérovingiens, certaines parties de la monarchie n'étaient pas complètement incorporées au royaume. Elles étaient gouvernées par des chefs portant le titre de ducs, lesquels étaient moins des officiers royaux que des rois secondaires subordonnés au souverain de la monarchie entière. Ainsi en était-il de l'Alémanie, de la Bavière et d'une partie de la Thuringe. Les Carolingiens firent disparaître ces ducs presque indépendants. Sous Charlemagne, on ne trouvait plus de ducs que dans certains pays où la domination franque ne s'était jamais établie qu'à moitié : en Bretagne, chez les Basques, à Bénévent.

Les rois francs avaient aussi à leur cour des fonctionnaires qui les aidaient dans le gouvernement et dans l'administration générale du royaume. Charlemagne se servit principalement des *missi dominici* ou commissaires royaux, pour connaître exactement l'état de son vaste empire, y réformer les abus et y faire régner la justice et les lois. Cette institution existait avant lui, mais comme moyen extraordinaire de gouvernement. Charlemagne en fit un rouage essentiel. Les missi avaient un certain nombre de provinces à parcourir pour les inspecter et veiller à l'exécution des lois et des ordres de l'empereur. Cette inspection se faisait chaque année.

*L'administration et les finances.* L'administration, dans les états carolingiens, se réduisait, ou peu s'en faut, à la justice, dont nous parlerons plus loin, à la police et aux finances. Cependant, les travaux publics, la monnaie, le commerce et la bienfaisance n'étaient pas complètement négligés. Les travaux publics, l'entretien des routes, des ponts et des digues, par exemple, étaient en général, à la charge des intéressés, et s'exécutaient en grande partie au moyen de corvées et de réquisitions.

La principale source des revenus de la couronne, c'était le domaine, très considérable. sous Charlemagne du moins, et répandu dans toutes les parties de l'Empire. Le domaine était partie administré au profit du roi, partie distribué en bénéfices à des tenanciers de tout ordre. Le souverain, comme s'il avait eu la libre disposition de tous les biens monastiques, les prenait souvent pour lui, avec ou sans le titre et les droits d'abbé, ou les donnait à quelqu'un de ses fidèles, à charge de laisser aux moines une portion des revenus pour leur subsistance.

*Les lois.* Chacun des peuples soumis à la domination franque conserva ses coutumes particulières, ses lois, son droit : les anciens sujets de l'empire romain étaient jugés d'après la loi romaine ; les Francs, d'après la loi salique ou ripuaire, ainsi de suite. Le droit était *personnel*, c'est-à-dire que chacun suivait la loi de sa nation, non seulement dans sa patrie, mais dans quelque province du royaume qu'il se trouvât.

Voilà pour les hommes libres. Pour les personnes de condition servile, colons, lètes ou serfs, elles étaient régies par le *Droit domanial* — *Hofrecht* —, c'est-à-dire par les usages traditionnels du domaine auquel elles étaient attachées, et par les règlements émanés du propriétaire.

*Institutions judiciaires.* Le tribunal ordinaire des hommes libres dans le royaume franc, c'était, comme chez les anciens Germains, l'assemblée de la centaine. Il était présidé par le comte ou le centenier, qui dirigeaient les débats, éclairaient le jury et faisaient exécuter la sentence rendue par les *rachimbourgs*. C'est le nom qu'on donnait aux propriétaires fonciers dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires.

Tous les propriétaires libres de la centaine faisaient de droit partie du tribunal ; mais ce droit était considéré comme très onéreux et l'on n'était pas très assidu aux plaids. C'est pourquoi Charlemagne institua les *échevins* — *scabini* — juges permanents choisis par les *missi dominici* avec le concours du comte et du peuple, pour remplacer les rachimbourgs.

La *peine* la plus ordinaire imposée aux hommes libres, était la *composition*. Charlemagne a donné plus de place à la peine de mort et à tous les châtiments afflictifs ; il a cherché également à supprimer aussi complètement que possible les vengeances privées.

Les *moyens d'information* étaient, avant tout, la déposition des témoins. Si celle-ci ne suffisait pas, on recourait soit aux conjurateurs, soit au jugement de Dieu. Les conjurateurs étaient des parents, des amis ou des voisins, que l'accusé amenait avec lui au tribunal, et qui garantissaient sous serment que le prévenu méritait d'être cru dans ses dénégations. On appelait jugement de Dieu certaines épreuves auxquelles on soumettait l'accusé, seul ou avec l'accusateur. C'était vous justifier que d'en sortir sain et sauf. On ne croyait pas que la divine justice pût laisser succomber l'innocent.

Dans les immunités, le comte et le centenier étaient remplacés, pour l'administration de la justice, par un officier du seigneur propriétaire. Tous les propriétaires fonciers, sans même jouir de l'immunité, exerçaient une certaine juridiction sur le personnel servile de leurs terres.

*L'armée.* Sauf le cas d'une attaque imprévue, où chacun, libre ou serf, devait courir aux armes, les hommes libres étaient seuls astreints au service militaire. L'équipement, qui était fort dispendieux, étant à la charge des individus, on conçoit que les propriétaires fonciers formaient à peu près la totalité de l'armée. D'après un capitulaire de l'an 807, les petits propriétaires, auxquels la modicité de leur fortune ne permettait pas de porter seuls les charges de la milice, étaient obligés de s'associer à trois ou quatre pour équiper à frais communs l'un, d'entre eux.

Sous les Mérovingiens, il n'y avait pas d'intendance des vivres ; aussi, malgré toutes les prohibitions, les armées commettaient-elles souvent, même en pays ami, les plus affreux ravages. A l'époque de Charlemagne, le gouvernement veillait à l'entretien du soldat, du moins jusqu'à la frontière du royaume ; mais, après lui, on revint à l'ancien état de choses, qui persista pendant tout le moyen âge. Un chroniqueur du XIIe siècle nous a fait une vivante peinture des maux que souffraient les pauvres campagnards au passage d'une armée amie. Accompagnant de Liège à Verdun un corps de deux mille hommes environ, qui se rendait auprès de l'empereur son chef, en traversant des provinces de l'Empire ; dans tous les villages qui se trouvèrent sur la route, il vit les guerriers démolir les chaumières de bois pour construire leurs baraques, et faucher les prés pour nourrir leurs chevaux. Dans un de ces villages, dit le bon moine, toutes les femmes se disputèrent l'avantage de m'héberger, espérant que ma présence les

garantirait du pillage. Je choisis une' maison qui me paraissait un peu plus solidement bâtie que les autres. Aussitôt toutes les femmes de s'y réfugier avec leurs enfants, leurs pourceaux, leurs poules, et tout ce qu'elles purent emporter de leur avoir. Elles offraient au religieux et à son domestique du fromage, du lait, du pain d'avoine, à leurs chevaux du foin et de la paille, trop heureuses d'acheter à ce prix une protection précaire<sup>1</sup>.

## § II. — LES RELATIONS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

*Union intime de l'Eglise et de l'Etat.* Les souverains catholiques du moyen âge ne voyaient pas dans l'Eglise, une ennemie qu'il faut abaisser, ou une étrangère que l'on abandonne à son sort. Dans cette société, où régnait l'unité religieuse, dont l'esprit, meilleur que les mœurs, était tout imprégné des sentiments de la foi, l'union la plus intime avait dû naturellement s'établir entre les deux puissances. On croyait que tout homme a l'obligation d'entrer dans le sein de l'Eglise, en recevant le baptême, et que tout-chrétien, depuis le dernier des esclaves jusqu'au plus puissant monarque, doit être heureux de pouvoir mettre son influence au service de Jésus-Christ sur la terre. Ce furent les sentiments des deux grands empereurs Constantin et Théodose. Clovis et Charlemagne ne pensèrent pas autrement. Les souverains francs firent profession de protéger le Christianisme dans leurs états. Charlemagne ayant réuni sous sa domination presque tout l'Occident, se trouva, par la force des choses, avoir succédé aux anciens empereurs romains, soit dans l'exercice du pouvoir civil, soit dans la protection que les Césars chrétiens s'étaient toujours fait une obligation d'accorder à l'Eglise. Le prince franc remplissait les devoirs des empereurs. Il était bien naturel de lui conférer un titre qu'il méritait si bien. C'est ce que comprit Léon III, et c'est ce qu'il mit à exécution. Le rétablissement de l'Empire mit le sceau à l'union des deux puissances. Depuis son couronnement comme empereur, Charlemagne se considéra comme défenseur de l'Eglise, chargé de faire observer ses lois, responsable devant Dieu du salut des hommes. Il croyait être, en vertu du titre qui lui avait été conféré, le protecteur de tous les catholiques, de quelque pays qu'ils fussent, et le propagateur de la religion chrétienne dans les régions barbares de l'Occident. Jamais souverain n'avait eu une aussi grande idée de sa mission. Ces pensées n'étaient pas seulement très morales et très chrétiennes ; une sage politique les eût d'ailleurs inspirées. C'était en effet le Christianisme sur qui reposait principalement l'unité du vaste empire carolingien. L'Eglise catholique faisait régner une même foi, une même loi morale, un même culte, une même discipline sur des peuples différents de langage, de mœurs et d'institutions. Si donc les rois francs, en protégeant l'Eglise, remplissaient le premier devoir de la souveraineté, ils faisaient aussi en cela œuvre de bonne politique.

L'autorité des rois sur le clergé était grande. Le concile d'Orléans, tenu sous Clovis, la reconnaissait, lorsqu'il défendait de recevoir personne dans les ordres sans la permission' du prince ou de ses lieutenants. Les souverains francs s'étaient arrogé le droit de convoquer les conciles de la Gaule. Cette intervention du pouvoir civil n'était pas inspirée par un esprit tracassier, mais résultait

---

<sup>1</sup> *Chron. S. Trudonis*, l. VII. Spicil. d'Achery, t. II, p. 682.



presque naturellement de l'union intime des deux puissances et du caractère mixte de la plupart de ces assemblées. Les synodes s'occupaient souvent, en effet, de politique aussi bien que des affaires religieuses. Le roi siégeait parfois avec les grands du royaume. Du reste, cette dépendance, dans laquelle se trouvaient les évêques vis-à-vis du trône, n'était pas de la servilité. Bien que nommés souvent par le roi, leur vertu, leurs lumières, leurs principes, leur caractère, leur influence leur permettaient de parler franchement. Une rupture entre le clergé et le roi eût été plus préjudiciable à ce dernier qu'à l'Eglise.

Les lois ecclésiastiques recevaient la sanction du pouvoir civil. C'est ainsi que l'excommunication entraînait une sorte de proscription. Aussi voyons-nous, spécialement sous Charlemagne, les capitulaires rouler parfois sur des matières purement ecclésiastiques. C'étaient des prescriptions arrêtées de concert par les deux puissances. Charlemagne imposa une règle au clergé, travailla à la réforme des monastères, interdit aux évêques le port d'armes et rappela à la pratique de leurs devoirs ceux qui s'en écartaient. Cette immixtion du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques produisit d'excellents effets sous Charlemagne : après lui les princes abusèrent souvent de cette prérogative et la rendirent plus préjudiciable qu'utile à la religion.

*Position politique du Saint-Siège.* On conçoit facilement que cette union intime des deux puissances a dû avoir pour résultat de donner au pape, chef suprême de l'Eglise, une grande influence sur les affaires, même temporelles. Cette influence alla croissant, et bientôt l'opinion publique reconnut au souverain pontife un large droit d'intervention dans le gouvernement des états chrétiens. Tout cela se fit par le cours naturel des choses. Ce n'était donc pas par ambition que les papes intervenaient au moyen âge dans les affaires intérieures des royaumes. La constitution de la société leur reconnaissait ce droit, et les souverains les invitèrent souvent eux-mêmes à en user. La collection des fausses décrétales, publiée en France au milieu du IXe siècle, sous le pseudonyme d'Isidore Mercator, contribua au développement de l'influence pontificale.

*Les fausses décrétales.* Les guerres civiles des règnes de Louis le Débonnaire et de ses fils, la désorganisation qui s'ensuivit, avaient eu leur contre-coup dans la discipline ecclésiastique, en France principalement. Toutes les mesures prises par les conciles contemporains contre le désordre avaient été impuissantes à réprimer le mal. Un homme, animé des meilleures intentions, mais d'un zèle peu éclairé — c'était probablement le diacre Benoît, déjà auteur d'une collection de faux capitulaires —, fit circuler un recueil de décrétales de sa composition, qu'il attribuait aux papes des premiers siècles de l'Eglise. Il ne faisait guère que renouveler, en les accentuant, les décisions prises par les conciles nationaux du IXe siècle, et leur donnait plus de poids en les mettant sous le couvert d'une antiquité vénérable et en les attribuant au premier siège de la catholicité. L'auteur espérait ainsi l'œuvre de la réforme. Le recueil fut reçu comme authentique sans la moindre contradiction par des siècles ignorants. C'est à la fin du moyen âge seulement que quelques hommes instruits commencèrent à révoquer en doute certaines pièces de la collection, et à partir du XVIe siècle, que l'ensemble de l'ouvrage fut rejeté comme l'œuvre d'un faussaire. Malgré le succès qu'obtint la fraude, il n'est pas vrai cependant, comme quelques auteurs l'ont prétendu, qu'elle ait introduit de nombreux et grands changements dans les relations sociales, qu'elle soit la source du pouvoir que les papes et l'Eglise

exercèrent au moyen âge. Des savants protestants s'accordent à reconnaître que les principes énoncés dans les fausses décrétales étaient déjà explicitement reconnus à son époque ou contenus en germe dans les idées du temps. Toute la fraude de Benoît consistait à rattacher à un nom propre ce qui était l'œuvre de la tradition générale, ou à donner comme ayant existé dans le passé ce qui couvait encore et ne devait éclore que dans un avenir plus ou moins éloigné. L'imposture a pu accélérer le mouvement social, elle n'en a pas changé la direction. Sans les décrétales, le pape et l'Eglise seraient devenus, quoique peut-être un peu plus tard, ce qu'ils ont été avec leur secours.

*Grande influence du clergé.* Dès les derniers temps de l'empire romain, l'influence du clergé s'était étendue aux affaires temporelles. Les empereurs catholiques avaient accordé aux évêques une certaine juridiction, même sur les laïques et en des matières purement civiles. Cette influence s'accrut encore par suite des invasions. L'Empire ne tomba que lentement ; pendant bien longtemps le sort des provinces resta indécis. Tandis que tout était ébranlé, l'Eglise seule tenait ferme. Au milieu des maux de l'invasion, les évêques furent les consolateurs et les soutiens du peuple ; ce fut près d'eux que les malheureux trouvèrent secours. Les évêques furent les défenseurs des villes contre les Barbares et leurs négociateurs respectés auprès des vainqueurs. *Le clergé, dit un historien français, était indubitablement ce qu'il y avait dans le pays de plus énergique, de plus moral, de plus éclairé.* Les rois, par une politique bien entendue, cherchèrent à se faire de cette puissance morale un moyen de gouvernement. Ils se lièrent étroitement aux évêques, les comblèrent de faveurs pour les gagner, et, de ce côté encore, l'influence du clergé reçut de nouveaux accroissements.

*Richesses du clergé.* Il ne posséda plus seulement la force morale, mais encore une grande puissance matérielle. De riches et immenses propriétés furent accordées aux abbayes et aux évêchés, et l'immunité transforma les prélats en autant de seigneurs de plus en plus indépendants. Petits et grands donnaient à l'envi leurs terres aux églises. Un savant historien pense qu'on n'exagérerait pas en affirmant qu'au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, le tiers de la propriété foncière en Gaule appartenait au clergé. L'étendue des domaines de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, est évaluée par Guérard à 429.987 hectares. C'est plus que n'en comprend la province de Liège. Et il y avait d'autres abbayes plus riches encore. Cette extension des propriétés du clergé était un bien pour les cultivateurs, car la condition du paysan était beaucoup meilleure sur les terres ecclésiastiques que sous les seigneurs laïques. Elle était un bien pour les pauvres, car les lois de l'Eglise ordonnaient au clergé d'appliquer au soulagement de la misère un quart de ses revenus.

*Sécularisation des biens du clergé.* Il faut dire toutefois que ces riches possessions étaient fort précaires. La propriété ecclésiastique était, en effet, un objet de convoitise pour les grands et une ressource pour les rois dans leurs embarras financiers. Les rois et les maires du palais récompensaient généralement la fidélité de leurs guerriers en leur accordant des bénéfices. Lorsque leur domaine fut épuisé, ils usurpèrent les biens du clergé, non pas précisément en les enlevant aux églises, mais en invitant les évêques et les

abbés a concéder aux leudes qu'ils leur désignaient, la jouissance de quelque ferme. Il était difficile de repousser une telle invitation, et la terre une fois entre les mains du guerrier peu scrupuleux, n'en sortait plus jamais. Elle était perdue pour l'Eglise. C'est Charles Martel qui s'est le plus distingué dans ce genre de spoliation.

*Conséquences de la puissance du clergé.* La puissance du clergé eut d'autres conséquences plus funestes. C'est que les rois, pour s'assurer son concours, qui leur était indispensable, cherchèrent et réussirent fréquemment à s'emparer du droit de nomination aux évêchés et aux abbayes. On vit souvent alors de simples laïques passer sans transition des camps dans une cathédrale, et ceindre la mitre sans déposer le casque. Ces prélats n'avaient rien moins que l'esprit de leur état, et bon nombre négligèrent d'entrer dans les ordres. Ils se contentaient de toucher les revenus de l'évêché ou de l'abbaye, en laissant aux ecclésiastiques ou aux moines tout juste ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim. On conçoit, après cela, sans parler des séductions de l'opulence, que la corruption envahit une partie du clergé.

### § III. — LE CATHOLICISME ET LA CIVILISATION.

*Propagation de la foi catholique.* La divine Providence, qui dirige le cours des événements pour le plus grand bien de l'Eglise, avait ses desseins de miséricorde en permettant les invasions du Ve siècle. La grande migration eut pour résultat de mettre les Barbares en contact avec le Christianisme et d'en faire ainsi des disciples de Jésus-Christ. Le VI<sup>e</sup> siècle et les deux suivants comptent parmi les plus glorieux et les plus féconds pour l'apostolat catholique. Le VI<sup>e</sup> siècle vit les Burgondes, les Suèves et les Wisigoths renoncer à l'arianisme pour embrasser l'orthodoxie. La conversion des Lombards, commencée sous le pontificat de saint Grégoire le Grand (540-604), et promue par ses soins, s'acheva lentement dans le courant du VII<sup>e</sup> siècle. Ce fut Grégoire lui-même qui envoya dans la Grande Bretagne saint Augustin de Cantorbéry, et gagna ainsi au Christianisme les Anglo-Saxons, encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il fallut néanmoins bien du temps et des travaux pour terminer cette œuvre ; Grégoire n'en vit pas l'achèvement. Cependant, la religion catholique, longtemps persécutée, finit par triompher, et transforma si bien les mœurs et le caractère farouche des conquérants anglo-saxons, que les îles Britanniques prirent dans la suite le nom d'*Iles des Saints*. C'est de là que partirent la plupart des apôtres de la Germanie. C'est de Rome, par conséquent, que la vérité évangélique arriva aux Barbares, et cette circonstance contribua beaucoup à augmenter l'influence du Saint-Siège.

Les maires du palais et Charlemagne accordèrent une constante protection aux missionnaires dans toute l'étendue de leurs états. Ils montraient en cela autant de sagesse politique que de sens chrétien, car l'unité religieuse ne pouvait que consolider l'unité politique de la monarchie franque. Saint Eloi, saint Amand, saint Ouen, saint Orner, saint Lambert, saint Remacle parcoururent la Belgique en apôtres du Christianisme et de la civilisation. Vers le même temps, saint Colomban et saint Gall évangélisaient les Alemans, dans les Vosges, sur le haut Rhin et dans l'Helvétie ; saint Rupert et saint Kilian amenaient dans le giron de l'Eglise les peuples de la Bavière et de la Franconie ; et saint Willibrord, premier

évêque d'Utrecht, commençait la conversion des Frisons. Mais le plus célèbre de tous ces missionnaires fut l'anglo-saxon Winfried ou saint Boniface, premier archevêque de Mayence. Il conquiert à la vraie foi la Hesse et la Thuringe, et compléta l'organisation de l'Eglise en Bavière et en Franconie. Légat du Saint-Siège, il fut encore, sous Pépin le Bref, le réformateur de la discipline ecclésiastique dans le royaume des Francs. Nous avons vu comment les Saxons furent forcés par Charlemagne de recevoir le baptême.

*Persistance du paganisme.* La conversion des peuples germaniques se fit bien lentement et fort péniblement. Les missionnaires eurent à supporter les plus longues et les plus rudes épreuves, et il leur fallut, pour continuer leur œuvre, un héroïsme vraiment admirable. Lors même que le paganisme ne compta plus d'adeptes, il laissa des traces profondes dans les idées et dans les mœurs. Pendant x des siècles encore, se conservèrent des fêtes et des superstitions absurdes et grossières, qui n'étaient que des restes du culte des faux dieux. L'Eglise ne parvint souvent à les extirper qu'en y substituant d'autres fêtes, d'autres usages analogues, mais chrétiens. Le Christianisme de ces Barbares convertis se ressentait de leur ignorance, de leur grossièreté, et de leur profonde corruption. Leur foi était sincère, mais la violence de leurs passions les emportait ; la charité chrétienne avait peu d'empire sur leurs cœurs ; la crainte seule des châtements était capable de les retenir.

*Violence et corruption des mœurs.* Nous avons vu les meurtres, les désordres, tous les crimes de Clovis et de sa race. Le peuple ne valait pas mieux que ses rois. Grégoire de Tours, le principal historien de l'époque mérovingienne, nous rapporte des traits sans nombre de la cruauté, de la cupidité, de tous les vices auxquels se livraient sans frein toutes les classes de la société, sans distinction de Romains et de Francs. Quelques exemples entre mille nous dépeindront l'époque. Un duc, nommé Rauching, poussait la cruauté jusqu'à prendre plaisir aux souffrances des autres. Pendant ses repas, un esclave tenait un cierge auprès de lui pour l'éclairer. Rauching le contraignait souvent à se brûler lui-même la chair avec son flambeau ; les larmes et les cris du malheureux le transportaient de joie. Deux de ses esclaves, un jeune homme et une jeune fille s'étaient mariés sans sa permission, et, pour échapper à sa fureur, s'étaient réfugiés dans une église. Le sanctuaire était alors un asile inviolable. Le prêtre ne consentit à rendre à leur maître les deux esclaves, qu'après lui avoir fait jurer qu'il ne les châtierait, ni ne les séparerait pas. Rauching jura et accomplit sa promesse en enterrant vifs les deux époux dans une même fosse.

Le roi Théodebert avait eu de Deutéria, femme d'un grand mérite et d'une grande sagesse, dit l'historien des Francs, une fille qu'il chérissait tendrement. Deutéria la prit en aversion, et fit monter l'enfant dans un chariot attelé de taureaux indomptés, qui se précipitèrent du haut d'un pont dans la Meuse. Voilà des crimes qui, chez un peuple civilisé, soulèveraient une indignation générale. L'histoire ne nous apprend pas que la position de Deutéria à la cour en ait été ébranlée.

Nous avons vu que le clergé lui-même avait souffert de la contagion. La faute n'en était pas à l'Eglise, mais au malheur des temps. La dissolution de l'empire romain, les invasions des Barbares, les guerres continuelles des rois germaniques entre eux, avaient jeté partout le désordre et lâché la bride à toutes les

mauvaises passions. Lorsque les biens ecclésiastiques étaient livrés au pillage, les évêchés vendus au plus offrant ou donnés en récompense à des guerriers, est-il étonnant que la corruption eût tout envahi jusqu'au sanctuaire ? De tels bouleversements devaient avoir pour résultat nécessaire, l'ignorance, la corruption des mœurs, le relâchement de toute discipline. Cependant l'Eglise, même à ces tristes époques, compta toujours un grand nombre de saints. Elle protestait par la voix de ses conciles ; elle ne cessait pas de proclamer les lois sacrées de la religion et de la morale. Si les mœurs étaient détestables, la société, grâce à l'Eglise, conservait au moins les principes, et ce n'était pas peu de chose. En agissant mal, elle savait au moins qu'elle péchait ; et l'aiguillon de la conscience devient tôt ou tard efficace. *Telle est, dit Guizot, la vertu de la seule idée de droit, que, partout où elle existe, dès qu'elle est admise, quelque contraires que lui soient les faits, elle y pénètre, les combat, les dompte peu à peu, et devient une invincible cause d'ordre et de développement.*

*Le Christianisme adoucit les mœurs.* L'Eglise ne se contenta pas d'élever ainsi et d'épurer la conscience publique. Elle travailla encore, avec beaucoup de succès, à donner plus de douceur aux mœurs, à combattre ces instincts de cruauté qui distinguaient la société ancienne. C'est au Christianisme qu'on doit l'abolition des combats de gladiateurs, du droit exorbitant que le chef de famille exerçait sur la femme et sur ses enfants. L'Eglise, par la voix des souverains pontifes et des conciles, s'éleva contre la pratique aussi cruelle qu'absurde des jugements de Dieu<sup>1</sup>. Elle a exercé une influence considérable et salutaire sur le droit pénal. Dès les temps mérovingiens, il était défendu de tuer un homme, même coupable, qui s'était réfugié dans un temple. Ce *droit d'asile*, plus ancien que l'Eglise, fut du moins conservé soigneusement par elle et rendit de grands services à l'humanité contre les excès de la vengeance personnelle. S'il donna lieu à quelques abus, en revanche, il sauva la vie à bien des innocents, et beaucoup de criminels lui durent de ne recevoir que des châtiments humains, au lieu des traitements féroces que la barbarie de l'époque infligeait souvent aux coupables. Chez les Barbares, le châtiment du crime n'était qu'une vengeance de l'offensé ou de la société contre le criminel. Le Christianisme y attacha l'idée d'expiation. A ses yeux, la peine devait servir à l'amendement du coupable et le réconcilier avec Dieu. Pour atteindre ce but, l'Eglise comptait plus sur les moyens de douceur que sur les supplices.

*Influence du Christianisme sur la condition de l'esclave.* La religion continuait à préparer, lentement sans doute, mais efficacement, l'affranchissement des esclaves. On ne peut pas reprocher à l'Eglise de ne les avoir pas émancipés en masse. Elle n'en avait ni le droit ni la puissance. L'eût-elle pu, la mesure aurait d'ailleurs causé un bouleversement général. Ne pouvant procéder si vite, elle travaillait du moins à rendre la condition servile supportable. Le pouvoir civil, de son côté, et de simples particuliers multipliaient les affranchissements, mais presque toujours sous l'inspiration des idées chrétiennes. *Nous ne croyons pas, disait le roi lombard Astolf, dans une de ses lois, pouvoir rien faire de plus méritoire, que de rendre la liberté aux esclaves, car notre divin Rédempteur a*

---

<sup>1</sup> Tel était le préjugé de cet âge, que beaucoup d'évêques et Charlemagne lui-même le partagèrent. C'est ainsi qu'on voit en plein XIXe siècle, certains gouvernements favoriser la pratique aussi barbare qu'absurde du duel.

daigné se faire lui-même esclave, pour nous tirer de la servitude. Touchantes paroles qui témoignent hautement l'influence civilisatrice du Christianisme.

*Bienfaisance.* Les œuvres de bienfaisance se multipliaient sous le souffle de la charité catholique, et le clergé se distinguait entre tous. Nous avons vu qu'un quart de ses revenus était consacré au soulagement des indigents. La paroisse devait dresser une liste de ses pauvres et les secourir. Un concile de Lyon ordonne que les lépreux de chaque diocèse soient entretenus aux frais de l'Eglise par les soins de l'évêque. Pendant plusieurs siècles, l'administration et l'inspection des hôpitaux furent confiés exclusivement aux ecclésiastiques. Au XIIe et au XIIIe siècle, furent fondés, par saint Jean de Matha et par saint Pierre Nolasque ; les ordres de la Trinité et de Notre Dame de la Merci, voués à la rédemption des captifs qu'enlevaient les corsaires musulmans. Avec le montant des aumônes qu'ils parvenaient à recueillir, ces religieux allaient en Afrique racheter les malheureuses victimes de la piraterie, et parfois, faute d'argent, se livraient eux-mêmes à l'esclavage pour libérer un captif. Le catholicisme seul a donné le spectacle d'un pareil dévouement.

*Influence du catholicisme sur les lettres et les sciences.* Le premier des biens, disait un des plus grands et saints docteurs de l'Eglise, c'est la science ; et je n'entends pas seulement la nôtre, cette noble science qui dédaigne les ornements et la pompe du langage pour ne s'attacher qu'au salut et à la beauté des biens spirituels ; je parle aussi de la science profane, que tant de chrétiens, bien aveugles sans doute, rejettent comme pleine d'écueils et de dangers, comme éloignant de Dieu. Ne méprisons pas la science, parce qu'elle déplaît à quelques-uns, et regardons ses ennemis comme des gens grossiers et ignorants. Ainsi parlait saint Grégoire de Nazianze, et l'Eglise — je ne dis pas tous les chrétiens, ni tous les saints, mais l'Eglise — a toujours pensé comme lui. Elle l'a bien montré au moyen âge. Sans elle, il nous serait resté bien peu de chose des littératures grecque et latine ; elle seule, pendant plusieurs siècles, cultiva les lettres, les arts et les sciences. Théodulf, évêque d'Orléans, recommandait aux prêtres d'établir des écoles dans les paroisses qui leur étaient confiées, et d'y instruire, sans distinction et gratuitement, tous les enfants qu'on leur présentait. Des écoles étaient annexées à tous les monastères et aux principales églises ; avec l'école du palais royal, c'étaient presque les seules qui existassent dans le haut moyen âge. Indépendamment de la religion, on y enseignait les sept arts libéraux, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, qui formaient le *quadrivium* ; la grammaire, la rhétorique et la dialectique, comprises sous le nom de *trivium*. Beaucoup de monastères étaient de véritables académies où se rencontraient en tout genre des savants remarquables pour l'époque. Pendant plusieurs siècles, on ne trouve presque pas d'autres écrivains que les clercs ou les moines. A la fin du XIe siècle et dans le XIIe, certains monastères étaient initiés à la connaissance du grec et même de l'hébreu. Ce sont les religieux qui ont conservé les quelques rudiments de médecine que l'on connaissait dans les premiers siècles du moyen âge. La sculpture se formait dans les couvents, et lorsque, au XIIIe siècle, les laïques commencèrent à s'y adonner, ce furent les besoins du culte qui leur fournirent du travail. Un couvent ou une église sans bibliothèque était, suivant l'expression du temps, une citadelle sans arsenal. Aussi les moines faisaient-ils de la transcription des livres une de leurs plus importantes occupations. Les bibliothèques des couvents et des églises

donnaient asile aux auteurs profanes aussi bien qu'à l'Écriture Sainte ou aux ouvrages ascétiques. L'abbaye de Saint-Gérard de Brogne, dans la province de Namur, possédait les poésies d'Ovide, de Virgile, de Térence, de Perse et quelques ouvrages de Cicéron. Le célèbre Alcuin énumère, parmi les livres qui composaient la bibliothèque épiscopale d'York, les œuvres de Pline, de Trogue-Pompée, d'Aristote, de Cicéron, de Virgile, de Stace et de Lucain. Il dit même - qu'elle renfermait tous les chefs-d'œuvre des littératures latine, grecque et hébraïque.

*Influence des Arabes sur la civilisation.* La civilisation est aussi quelque peu redevable aux Arabes, dont un grand nombre de Califes protégèrent les lettres et les sciences. Nous devons aux Arabes, non pas seulement une partie de la science grecque, qui sans eux aurait péri, mais aussi certaines découvertes qui leur sont propres, principalement en géographie, en mathématiques, en chimie, dans les sciences naturelles et en médecine. On ne peut nier leurs services ; mais il ne faut pas non plus les exagérer. *L'Islamisme*, dit un auteur impartial qui l'a parfaitement étudié<sup>1</sup>, *L'Islamisme n'a rien pu créer, ni frayer aucune nouvelle voie dans le domaine scientifique...* Presque toutes les sciences dont les Mahométans ont entrepris la culture ont dégénéré entre leurs mains.

*Services rendus par les moines.* Les moines ont, nous l'avons vu, rendu d'immenses services aux lettres et aux sciences. Ce ne sont pas les seuls dont l'humanité leur ait été redevable. Et d'abord, ce n'était pas un mince bienfait que d'ouvrir aux hommes une tranquille solitude dans des siècles aussi agités. Bien des âmes ont trouvé dans le cloître un bonheur qu'elles auraient vainement cherché dans le monde. Un monastère offrait à tous les genres de misères le soulagement ; la faim y trouvait à se rassasier, la nudité à se vêtir, le voyageur à loger. Il est vrai que les trop faciles aumônes des moines ont parfois augmenté la mendicité. C'était un défaut, mais très pardonnable, et qui prouve seulement que les vues des hommes sont toujours bien courtes de quelque côté. Les Bénédictins, unissant à l'étude le travail des mains, si méprisé alors et réservé aux esclaves, l'ont réhabilité, lui ont rendu l'estime qu'il mérite. Les monastères étaient des séminaires de prédicateurs qui répandirent au loin la foi catholique et, avec la foi, la civilisation. Leurs exemples, non moins que leur parole, portaient les peuples à la vertu. Car s'il se trouva quelquefois des moines relâchés, il y eut toujours aussi, en bien plus grand nombre, des religieux fervents. D'ailleurs, comme l'observe Voltaire, que nous pouvons bien croire sur ce point, *il est certain, que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères ; mais ils ont été plus remarquables par leur contraste avec la règle.* Les moines ont défriché les landes et les forêts sans fin qui couvraient en grande partie les pays germaniques. Ils ont enseigné l'agriculture au peuple. *Une abbaye*, dit Augustin Thierry, *n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes ses formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons une ferme modèle ; il y avait des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. Enfin une foule de villes, qui font maintenant la gloire et l'ornement des pays*

---

<sup>1</sup> Pischon, *Der Einfluss des Islam*, p. 75.

civilisés, doivent leur première existence à des monastères, autour desquels les peuples venaient en foule bâtir leurs demeures, parce qu'ils trouvaient sous l'égide de la religion plus de bien-être que partout ailleurs. Grâce à l'immunité, ils passaient sous la juridiction ecclésiastique, plus humaine que celle des officiers royaux.

*Les Bénédictins.* Saint Benoît de Nursia (480-543) fut le vrai patriarche des moines d'Occident. Non que la vie religieuse fût inconnue avant lui en Europe ; les monastères s'y étaient multipliés dans les siècles précédents. Mais la règle bénédictine, plus claire, plus pratique, plus douce que ses devancières, finit par les remplacer généralement, et tous les moines d'Occident se transformèrent en Bénédictins. Chaque abbaye, complètement indépendante des autres, n'obéissait qu'à son abbé. A lui appartenait tout pouvoir ; le chapitre avait voix consultative seulement. Pas de distinction de profès et de convers. Les œuvres manuelles les plus humbles étaient un devoir pour tous. Chacun, par exemple, avait à son tour sa semaine de cuisine. Ils s'obligeaient à la pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance. Les maisons recevaient comme oblats des enfants d'un âge très tendre, et c'est en vue de leur éducation que furent fondées les écoles monastiques.

*Charlemagne civilisateur.* Si Charlemagne s'est illustré par la protection qu'il accorda aux lettres et aux beaux-arts, sa gloire rejaillit en partie sur les moines, sur l'Eglise, sur le Christianisme. En dehors du clergé, presque toute culture intellectuelle avait disparu. C'est au clergé, c'est aux moines que le grand empereur a emprunté l'amour des lettres, et c'était, non pas uniquement, mais principalement pour le plus grand bien de l'Eglise, qu'il les protégeait avec tant de sollicitude.

Charlemagne, en montant sur le tronc, trouva le royaume bien inférieur à ses voisins, au point de vue intellectuel. Les écoles ecclésiastiques florissaient en Angleterre depuis le vénérable Bède. La Bavière avait des savants distingués pour l'époque. L'Italie était la source de la civilisation en Occident. Dans ses expéditions contre les Lombards, le roi franc fut frappé de l'incontestable supériorité des Italiens. Pour ne pas rester en arrière avec son peuple, il s'efforça d'attirer à sa cour tous les savants qu'il put trouver. Les plus illustres furent le diacre Alcuin, anglais de naissance, qui enseignait dans l'école de la cathédrale d'York, sa patrie ; Paul Diacre, l'historien de la nation lombarde ; le grammairien Pierre de Pise, et Théodulf, qui mourut sur le siège épiscopal d'Orléans. Entouré de ces grands hommes, Charlemagne s'efforça de rallumer dans son vaste empire le flambeau presque éteint de la civilisation. Par ses soins, une église fut construite à Aix-la-Chapelle d'après les règles et à l'imitation des monuments de l'architecture antique. Les copies qu'il fit faire des anciens manuscrits, sont de véritables chefs d'œuvre de calligraphie. Dès l'époque mérovingienne, le palais royal avait eu son école où les plus grandes familles envoyaient leurs enfants pour les former, soit aux charges du gouvernement, soit à l'épiscopat. Charlemagne lui rendit une nouvelle vie. Pour y entretenir l'émulation et s'instruire lui-même, il en suivait les cours avec sa famille et ses courtisans. Bientôt, à côté de l'école, se forma une véritable académie, où le prince réunissait régulièrement les savants qu'il honorait de son amitié. On y faisait échange d'épîtres en vers ; on y résolvait des questions scientifiques et des énigmes. Là, chacun déposait son vrai nom pour en emprunter un aux souvenirs



de l'antiquité sacrée ou profane. Charlemagne s'y nommait David ; Théodulf, Pindare ; Alcuin, Flaccus, en mémoire du poète Horace. D'autres personnages s'appelaient Samuel, Homère, Jules, Thyrsis et Ménélaque. Charlemagne fit recueillir les anciens chants nationaux des Francs et travailla lui-même à un essai de grammaire tudesque. Il réussit à faire briller les lettres d'un éclat inaccoutumé. Les écoles se multiplièrent dans tout l'Empire. Si les ténèbres reparurent bientôt après la mort du grand roi, son influence toutefois ne resta pas stérile pour l'avenir.

## CHAPITRE VI

# INVASIONS DU IX<sup>e</sup> ET DU X<sup>e</sup> SIÈCLE

*Ancienneté de la piraterie des hommes du Nord.* Les invasions des pirates du Nord vinrent retarder les progrès de la civilisation. Ce n'était pas la première apparition que ces Barbares faisaient dans l'Europe occidentale. Dès la fin du III<sup>e</sup> siècle, les pirates infestèrent la côte de la Gaule... Tout le nord de la Germanie, et vraisemblablement aussi le Jutland, habité par les Jutois et les Angles, prenaient part à ces expéditions. Dans leurs petits bateaux en osier, recouverts de peaux, ils longeaient les côtes, et à l'embouchure de quelque fleuve ils formaient un établissement qui devait servir de point de ralliement, de retraite et de dépôt pour le butin. De là, ils fondaient à l'improviste sur les pays mal défendus, y exerçaient de cruels ravages, et disparaissaient promptement quand on voulait les poursuivre<sup>1</sup>. Du III<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, ces incursions n'ont jamais cessé. Elles avaient en effet une cause permanente.

*Causes des invasions des Northmans.* La Scandinavie, habitée depuis des siècles par des pirates teutoniques, avait reçu de son législateur, Odin ou Woden, une religion toute guerrière, extrêmement propre à développer les instincts belliqueux de ces nations et à leur inspirer le mépris de la mort. Cette religion était probablement aussi celle des Danois et des Saxons. La principale, pour ne pas dire la seule vertu qu'elle prêchât, c'était la valeur guerrière. Elle seule ouvrait aux hommes le séjour du bonheur, le Walhalla, où les braves buvaient des flots de bière dans les cranes de leurs ennemis. Si à cette influence religieuse, on joint le peu de ressources qu'offrait le sol Scandinave à des Barbares ignorants de l'agriculture et ne soupçonnant même pas les richesses minérales renfermées dans les montagnes qu'ils habitaient, on comprendra les pirateries et le carnage qu'exercèrent les Northmans — *hommes du Nord* — durant tant d'années, dans presque tous les pays de l'Europe.

C'était, dit-on, la coutume en Scandinavie de ne jamais partager l'héritage paternel. La propriété du père passait indivise à un seul de ses enfants. Les autres, arrivés à un certain âge, devaient nécessairement chercher des ressources dans la piraterie. Les fils puînés des rois prenaient le titre de rois de la mer — *Soekongar* —, et se faisaient chefs de pirates. Chaque année, des essaims de jeunes guerriers partaient ainsi des côtes de la Scandinavie, pour aller chercher fortune au loin. Ce genre de vie enrichit ceux qui le pratiquaient, et leurs exploits, chantés par les *Scaldes* ou poètes scandinaves, les couvrirent

---

<sup>1</sup> Depping.

de gloire. Ce qui avait d'abord été une pure nécessité, devint affaire d'ambitieuse émulation. Les princes mêmes les plus puissants voulurent aussi être rois de la mer.

*Les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne.* Les Saxons avaient profité du trouble causé dans l'empire romain par la grande invasion, pour fonder des établissements sur les côtes de la Gaule, et exercer leurs pirateries dans la Grande-Bretagne. Deux de leurs chefs, Hengist et Horsa, furent invités par le chef des Bretons, Vortigern, à repousser les incursions des Pictes et des Scots. En récompense de leurs services, ils reçurent l'île de Thanet, située à l'embouchure de la Tamise. Mais bientôt cet étroit domaine ne leur suffit plus. Hengist s'empara du pays situé près du Pas-de-Calais, entre la Tamise et la Manche. Ce fut le royaume de Kent (455). D'autres chefs angles ou saxons, arrivèrent après lui, et ainsi, en près de 130 ans, furent fondés les sept royaumes anglo-saxons connus sous le nom d'*Heptarchie*. Les Bretons ne conservèrent que la côte occidentale de l'île. Nous avons vu, que les Anglo-Saxons païens furent convertis à la foi catholique par saint Augustin de Cantorbéry.

*Exploits des Northmans au IXe siècle.* Quant aux Danois et aux Scandinaves, ils se contentèrent d'abord de ravager les côtes de la Baltique et de la mer Blanche. Au IXe siècle, leur activité redouble et nous offre un spectacle vraiment remarquable. Il n'y a pour ainsi dire pas une partie du monde connu qui échappe à leurs entreprises. Nous les voyons poser à Novogorod les fondements de l'empire de Russie (839), descendre le Borystène — Dniéper — et menacer Constantinople avec une flotte de deux cents navires ; tandis que d'autres essaims vont établir une république en Islande (874), d'où ils passeront jusqu'au Groenland. En même temps, Hasting, le plus fameux des rois de la mer, pille l'Espagne, l'Italie, l'Afrique et la Provence, remonte le cours de la Loire, et fait tomber, sur un même champ de bataille, Robert le Fort, duc de France et le duc d'Aquitaine (866). D'autres pirates infestent les bords de la Seine, de la Somme, de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Enfin les Northmans-Danois enlèvent à l'Angleterre son indépendance.

*Les Northmans-Danois en Angleterre.* L'heptarchie Anglo-saxonne, après avoir été déchirée pendant des siècles par des guerres fréquentes, avait été réunie en un seul royaume par Egbert le Grand, en l'an 827. Cependant la Grande-Bretagne était assaillie continuellement par les pirates danois. Egbert parvint à les repousser ; mais après sa mort, ils réussirent à s'établir successivement dans le Northumberland (867), l'Est-Anglie et la Mercie. Lorsqu'ils entreprirent ensuite de conquérir les royaumes saxons, ils rencontrèrent une vigoureuse résistance de la part. d'Alfred le Grand. Cependant ce héros, trop confiant dans la parole d'ennemis qui ne respectaient aucun serment, finit par succomber, et toute l'heptarchie subit le joug danois. Alfred fut réduit à se cacher plusieurs mois au sein des forêts, dans la hutte d'un bûcheron. Du fond de sa retraite, il épiait le moment favorable pour reprendre l'offensive. Quand il le jugea venu, il souleva les Saxons., attaqua l'ennemi sur terre et sur mer, et le refoula dans - le royaume d'Est-Anglie et de Northumbrie. Il fut le grand législateur de l'Angleterre, le fondateur de sa puissance maritime, et le protecteur des lettres.

Edouard l'Ancien (901-924), son fils et son successeur, poursuivit ses conquêtes. Enfin Athelstan (924-941) étendit sa domination sur toute l'Angleterre, mais sans expulser complètement les Danois.

Les succès d'Athelstan ne firent pas cesser, pendant les années qui suivirent, les pirateries des hommes du Nord. Sous Ethelred II (978-1013), l'invasion reprit un caractère menaçant. Le faible monarque acheta la retraite des ennemis, au lieu de les repousser par la force. Il existait, dit Augustin Thierry, sous le nom d'argent danois, *danegheld*, un impôt levé de temps en temps pour l'entretien des troupes qui gardaient les côtes contre les corsaires scandinaves. Ce fut cet argent qu'on proposa comme tribut aux nouveaux envahisseurs. On obtint ainsi leur retraite, mais la facilité du butin les attira bientôt en plus grand nombre, et la population danoise, toujours fort considérable dans le nord, favorisa encore leurs descentes. Les exigences et l'insolence des étrangers augmentaient avec la lâcheté du gouvernement ; après avoir vendu bien chèrement leur retraite, ils ne prenaient plus même la peine d'évacuer complètement le pays envahi. Ethelred, pour se venger de ses ennemis, en fit faire, partout à la même heure, un massacre général le jour de la Saint-Brice, 13 novembre 1002. Le massacre, dit Augustin Thierry, ne s'étendit point sur les provinces du nord et de l'est où les Danois, anciennement établis, formaient une grande partie de la population ; mais tous les nouveaux émigrés périrent, à l'exception d'un très petit nombre. A cette nouvelle, le roi Suénon leva une armée considérable pour venger ses compatriotes. Ethelred chercha encore dans la bourse de ses sujets le moyen d'arrêter l'invasion. Mais le peuple anglais obligé de se dépouiller lui-même de ses biens pour acheter une trêve toujours bientôt rompue, finit par se persuader que ce serait un moindre mal de subir la domination étrangère. Toutes les villes s'ouvrirent sans résistance devant Suénon (1013), et le malheureux Ethelred, abandonné de tous ses sujets, fut réduit à chercher un asile auprès de son beau-frère, le duc Richard de Normandie ; mais il n'en obtint pas les secours qu'il avait espérés.

*L'Angleterre sous la domination Danoise.* A la mort de Suénon, Ethelred et, après lui, son fils, Edmond Côte de Fer, purent rétablir et maintenir leur pouvoir dans le midi de la Grande Bretagne, tandis que Canut, fils de Suénon, régnait au nord. Mais à la mort d'Edmond (1017), le Danois réunit le royaume entier sous son sceptre. Après avoir inauguré son règne par des cruautés, Canut le Grand, lorsqu'il vit son pouvoir solidement assis, s'appliqua à gouverner son peuple de manière à lui faire oublier la conquête. Il se montra chrétien zélé. Pendant l'heptarchie, quelques rois anglo-saxons avaient établi, à différentes reprises, dans leurs états, des redevances envers l'Eglise romaine. L'objet de ces dons annuels était, dit Augustin Thierry, de procurer un meilleur accueil et des secours dans le besoin aux pèlerins anglais qui se rendaient à Rome, de fournir aux frais d'une école pour les jeunes gens de cette nation ou à l'entretien des luminaires des tombeaux de saint Pierre et de saint Paul. La misère causée par les dernières invasions avait fait suspendre le paiement de cet impôt. Canut rétablit et étendit davantage cette institution, sous le nom de *denier de Saint Pierre*. Chaque année, à la fête des saints apôtres Pierre et Paul, dans toute l'Angleterre, chaque maison habitée dut payer un denier en monnaie du temps à *la louange et gloire de Dieu-Roi*. Le grand monarque réunit sur sa tête les couronnes de Norvège, de Danemark et d'Angleterre, et força les rois d'Ecosse et de Cumberland à le reconnaître pour suzerain.

*Circonstances qui favorisèrent les invasions des Northmans dans l'empire carolingien.* Les invasions des Northmans en Angleterre avaient été favorisées par l'hostilité des Bretons contre les Anglo-Saxons, et par les divisions qui régnaient entre les anciens royaumes de l'heptarchie. Les circonstances ne les secondèrent pas moins efficacement dans l'empire franc. D'abord, ce nouveau genre d'attaque, tantôt sur un point tantôt sur un autre, par de petites bandes insaisissables, était de nature à déconcerter, et déconcerta en effet, dans les commencements du moins, toutes les mesures de défense. Charlemagne et Louis le Débonnaire, lors des premières descentes des pirates, avaient fait placer des gardes sur les côtes et construire des flottilles. Mais on ne pouvait pas en mettre partout. Ce fut bien pis encore, lorsque les querelles des fils de Louis, avec leur père d'abord, puis entre eux, et celles des seigneurs absorbèrent toutes les forces de la nation. La bataille de Fontanet décima les armées franques, obligea de dégarnir le littoral, répandit le découragement dans tous les cœurs et remplit de hardiesse les Northmans. Aussi leurs attaques devinrent-elles dès lors bien plus pressantes et plus audacieuses. Maintes fois, d'ailleurs, on vit de puissants seigneurs, qui aspiraient à l'indépendance, appeler à leur aide contre le roi les ennemis de la patrie, et les rois eux-mêmes chercher des alliés parmi les ravageurs de l'Empire. Le pouvoir royal s'affaiblissait de jour en jour. Le gouvernement ne pouvait se faire obéir, et par conséquent, il y avait peu d'ensemble dans les mesures défensives. Enfin le petit peuple, opprimé par les grands, ne pouvait guère avoir d'ardeur à verser son sang pour une société dans laquelle il se trouvait si mal à l'aise. Parfois, en Flandre notamment, il forma des associations pour sa défense ; elles furent interdites, sous prétexte qu'elles entraînaient des désordres.

*Invasions des Northmans dans l'empire carolingien.* Mais il y avait bien plus de désordre encore à laisser faire les pirates. Durant plus d'un demi-siècle, on les vit dévaster toutes les parties de l'Empire ; pas une rivière navigable que leurs flottilles ne remontassent ; pas une province accessible à leurs embarcations ne leur échappa. Ils pillaient et ravageaient au loin le pays, chassant devant eux les populations affolées par la terreur, incendiant les monastères, les églises, les villages, massacrant et détruisant tout ce qu'ils n'emportaient pas avec eux. Partout on rencontrait des troupes de moines fuyant au loin et emportant sur leurs épaules les reliques vénérées de leurs saints patrons. Bien des bibliothèques monastiques devinrent la proie des flammes. Des villes mêmes furent saccagées ou incendiées et leurs habitants passés au fil de l'épée. Parfois les rois ne trouvèrent pas d'autre moyen de se débarrasser de ces cruels ennemis, que d'acheter leur retraite, ou de leur confier le gouvernement et la défense d'une province. Mais ce fut précisément ce qui attira de nouvelles bandes. D'autres princes montrèrent plus de résolution et de courage, et firent essuyer aux Northmans de sanglantes défaites. Charles le Gros fut déposé, pour n'avoir pas su repousser vaillamment l'invasion. On lui donna pour successeur, en France, le duc Eudes, qui s'était distingué dans la défense de Paris ; en Allemagne Arnoul, qui expulsa les Northmans de la Lotharingie. Louis le Débonnaire avait cédé à ces Barbares l'île de Walcheren, à l'embouchure de l'Escaut. Depuis lors, la Lotharingie fut pendant un demi-siècle un théâtre de brigandages et de dévastations. Liège, Malines, Saint-Trond, Thourout, Furnes, Ypres, Courtrai, Anvers, Tournai, Tongres, Aix-la-Chapelle, Cologne, etc., furent saccagés. En 882, les Northmans s'établirent sur la Dyle, dans un camp

retranché, à l'endroit où s'éleva ensuite la ville de Louvain, et purent piller et rançonner tout le pays, sans être inquiétés, pendant tout le règne de Charles le Gros. Mais en 891, Arnoul marcha contre eux et les battit complètement. Depuis lors les invasions cessèrent presque entièrement dans la Lotharingie.

*Traité de Saint-Clair sur Epte* (911). *Fin des invasions des Northmans*. Vers l'année 900, Rollon, un des rois de la mer, s'empara des contrées qui avoisinent l'embouchure de la Seine et s'y fixa avec ses compagnons. Le roi de France, Charles le Simple, impuissant à l'en expulser, se résigna à l'y laisser en se l'attachant comme vassal et allié. Par le traité de Saint-Clair sur Epte, il lui céda donc en fief le territoire qu'il occupait déjà et qui a pris le nom de Normandie<sup>1</sup>. On raconte à ce sujet une anecdote assez plaisante. Les seigneurs français qui accompagnaient le roi Charles le Simple, dirent à Rollon que son titre de vassal l'obligeait à baiser le pied de son souverain. Rollon était trop fier pour se soumettre à une pareille cérémonie, surtout en présence de ses guerriers. Il refusa catégoriquement. Comme on insistait, il chargea un de ses compagnons de donner le baiser à sa place. Le Northman, qui avait aussi quelque fierté, ne se baissa qu'à moitié, saisit le pied de Charles et, en le portant à ses lèvres, le souleva si haut, que le roi tomba à la renverse, au milieu des éclats de rire de tous les Northmans. Charles dissimula et l'incident n'eut pas de suites. En vertu du traité, Rollon devait embrasser le Christianisme avec son peuple.

On a beaucoup blâmé le traité de Saint-Clair sur Epte ; on l'a considéré comme une lâcheté. Il était probablement nécessaire et produisit les plus heureux résultats. Dès lors, en effet, les invasions des Northmans cessèrent presque complètement en France, elles trouvèrent aux bouches de la Seine une barrière infranchissable. Un autre pirate converti avait reçu, vers le même temps, un territoire sur la Loire inférieure, qu'il ferma également aux envahisseurs du Nord. Sur les autres points, la défense se montrait aussi plus énergique, depuis que les comtes, devenus, ou peu s'en faut, souverains de leurs gouvernements, trouvèrent un intérêt plus personnel à les protéger contre l'invasion. Cependant le danger aurait persisté, si un changement ne s'était opéré dans la condition des peuples du Nord. L'Eglise leur envoya des apôtres, qui leur apportèrent avec la lumière évangélique les bienfaits de la civilisation, et le flot de l'invasion fut tari dans sa source. Ce ne fut toutefois qu'au XIIe siècle que l'Eglise obtint en Suède un établissement solide.

*Les Sarrasins*. Comme l'Europe occidentale, l'Italie et la Provence eurent aussi leur fléau. Héritiers de la piraterie des Vandales, les Sarrasins d'Afrique avaient de tout temps infesté les mers. Leur exemple fut suivi par ceux d'Espagne, lorsque les Carolingiens eurent fait des Pyrénées un rempart infranchissable aux ennemis de l'Empire. Le commerce disparut avec la sécurité, qui en fait la vie ; la navigation européenne devint presque nulle dans la Méditerranée. La piraterie dut alors chercher sur le continent même une proie qu'elle ne trouvait plus en pleine mer. Après s'être emparés des îles Baléares, de la Sardaigne et de la Corse, les Sarrasins d'Espagne parurent, dès les dernières années de Louis le

---

<sup>1</sup> Le peuple de cette province sera désormais désigné par le nom de Normands, il était expédient de donner aux envahisseurs, appartenant à différents peuples, une autre dénomination. C'est pour cela que nous les avons constamment appelés Northmans — hommes du Nord.

Débonnaire, sur les côtes de Provence, et y détruisirent plusieurs villes. En 888, ils établirent à Fraxinet. — La Garde Fraisnet — une place d'armes, d'où ils ravagèrent, pendant plus d'un siècle, tout le pays environnant, tant la Provence que les côtes voisines d'Italie. Les Sarrasins d'Afrique, de leur côté, firent la conquête de la Sicile (827-878). De là, aidés par les divisions des habitants, qui souvent, dans leurs querelles, les prirent comme auxiliaires, ils formèrent dans la Péninsule plusieurs établissements semblables à celui de Fraxinet. Ceux de Bari, de Tarente et du Garigliano furent les plus considérables. C'est le pape Jean X qui eut la gloire d'en purger l'Italie. Il forma une ligue puissante, dans laquelle entrèrent la plupart des princes italiens ainsi que l'empire grec. Un plein succès couronna ses efforts. Les Sarrasins, vaincus sur le Garigliano, furent expulsés. Depuis lors, s'ils conservèrent encore dans la Péninsule quelques postes, du moins leurs ravages y furent-ils étroitement circonscrits.

*Les Hongrois.* L'Europe n'était pas encore délivrée des Northmans et des Sarrasins, que les Hongrois, non moins féroces, vinrent la ravager à leur tour. Les Hongrois ou Magyares, récemment établis dans la haute Hongrie actuelle, avaient passé les Carpathes, sur l'invitation, dit-on, de l'empereur Arnoul, qu'ils aidèrent à réduire les Moraves, ses ennemis. Quoi qu'il en soit, l'Empire eut bientôt à regretter leur voisinage. Pendant un demi-siècle (900-955), l'Italie, l'Allemagne, la Lotharingie, la France, devinrent le théâtre d'horribles ravages. Les habitants des campagnes se pressaient en foule dans l'enceinte fortifiée des villes ou des châteaux. D'autres se retiraient au sommet de rochers inaccessibles, ou se cachaient dans les cavernes, dans le lit desséché des torrents, au fond des forêts. Enfin, le roi de Germanie, Otton le Grand, remporta sur les Barbares près d'Augsbourg, une grande victoire, qui mit fin pour toujours à leurs incursions en Allemagne (955). Quelques années après, la nation hongroise embrassa le Christianisme à la suite de son chef Geisa, et du roi saint Étienne, successeur de Geisa. Leur conversion seule mit un terme à leurs brigandages.

*Résultats des invasions.* Toutes ces invasions avaient amoncelé les ruines. Bien des monuments de l'architecture et des lettres périrent dans les flammes. Le désordre fut porté au comble et entraîna à sa suite l'ignorance, la barbarie intellectuelle et le débordement des mœurs. A côté du mal, il y eut cependant un bon résultat. Les Normands, les Danois, les Hongrois furent amenés à la foi catholique et, par suite, à la civilisation. Les bourgades fortifiées, seuls asiles sûrs contre les envahisseurs, virent accroître leur population, et devinrent des villes. Mais dans le désarroi général, le pouvoir royal s'affaiblit toujours de plus en plus. Les grands, voyant son inertie ou son impuissance, n'attendirent plus de secours que de leur propre épée. La surface de l'Europe se couvrit de châteaux-forts, dont les possesseurs purent braver les Barbares, mais aussi le roi. Les seigneurs se trouvèrent de fait presque indépendants, et le fait, soutenu par la force, justifié par la nécessité, se transforma promptement en droit. Les invasions avaient hâté les progrès de la féodalité.

## CHAPITRE VII

# LA FÉODALITÉ

### § 1er. — ORIGINE DE LA FÉODALITÉ.

*Idée de la féodalité.* La féodalité consistait avant tout dans le démembrement de la souveraineté. Sous ce régime, le pouvoir souverain n'appartenait plus exclusivement au roi, à ses ministres, à un gouvernement central, mais à une foule de seigneurs qui, à vrai dire, étaient rois dans un territoire plus ou moins étendu. Au lieu de former un grand peuple, gouverné par un monarque, chaque royaume était partagé en une foule de petits états, ayant chacun leur souverain, qui conservait cependant encore quelque dépendance vis-à-vis du roi. Chaque grand propriétaire était, jusqu'à certain point, souverain dans ses terres. Propriété et souveraineté étaient réunies.

*Du démembrement de la souveraineté.* Comment donc s'est accompli ce démembrement de la souveraineté ? Comment, entre les hommes libres, primitivement sujets du roi au même titre, cette inégalité, cette hiérarchie s'est-elle établie ? Par quels moyens les uns se sont-ils élevés jusqu'à une sorte de souveraineté subordonnée, tandis que les autres, d'abord leurs égaux, tombaient dans leur dépendance ? Voici quelles furent les causes de cette lente mais complète révolution.

Tandis qu'une partie des hommes libres s'enrichissaient, soit par habileté, soit par injustice — en Allemagne aussi par le défrichement des terrains incultes —, les autres succombaient sous les charges militaires et s'appauvrirent, victimes des déprédations de voisins plus puissants. Ce fut une nécessité pour le faible de se mettre sous la protection du fort. On vit généralement le petit propriétaire, à cette époque de violence, abandonner ses terres à un patron, la reprendre de sa main en bénéfice, et se reconnaître vassal de son protecteur. Ainsi s'accrut, avec leurs terres et le nombre de leurs vassaux, la puissance de certaines familles. Les fonctions comtales et les autres offices royaux devinrent héréditaires dans leur sein. Or le vice de la constitution germanique, réunissant dans les mains d'un même gouverneur de province tous les pouvoirs, militaire, judiciaire, administratif et politique, faisait du comte une sorte de petit roi. L'immunité fit passer du trône à l'aristocratie une foule de droits régaliens. Le roi se trouva moins puissant que beaucoup de ses sujets et, par là même, incapable d'exercer sur eux une action vraiment efficace. Les invasions des Northmans, des Hongrois, des Sarrasins, favorisèrent, comme nous venons de le dire, cette révolution.



Ce que les comtes et les ducs faisaient à l'égard du roi, se répétait, sur une moindre échelle, dans chaque duché et dans chaque comté. Les usurpations des grands seigneurs furent imitées par les petits ; les vassaux des ducs et des comtes se rendirent presque indépendants de leurs suzerains, comme ceux-ci s'étaient affranchis de l'autorité royale. Les serfs agirent à l'égard de leurs maîtres de la même façon. Lorsqu'un grand propriétaire fut devenu seigneur, son intendant s'érigea en officier public. En peu de temps, la possession fit place à la propriété, et la propriété conduisit à une sorte de magistrature<sup>1</sup>.

*Développement de la féodalité en France.* Nulle part, la féodalité ne fit d'aussi rapides progrès qu'en France. A la mort de Charles le Chauve, second successeur de Charlemagne, le pouvoir royal était presque entièrement ruiné, et, par suite, les souverainetés particulières presque complètement constituées. En l'année 842, à Strasbourg, dès le début de son règne, Charles jurait à Louis le Germanique une fidèle alliance, et autorisait ses sujets à l'abandonner, s'il manquait à son serment. C'était évidemment fournir un facile prétexte à toutes les désobéissances. Quelques années plus tard, en 858, une bonne partie du clergé et de la noblesse française se révolta contre son roi, et offrit la couronne à Louis le Germanique. La tempête apaisée, Charles reconnut, en pleine assemblée, qu'il tenait son pouvoir de l'élection, et qu'en conséquence, il était soumis au jugement des évêques. C'est ainsi que la royauté abdiquait ses droits l'un après l'autre. Elle aliénait son domaine pour s'attacher ses serviteurs. Un célèbre capitulaire de Kiersy, en 877, consacrait implicitement l'hérédité des bénéfices. A partir de Charles le Simple, les rois Carolingiens de France n'avaient plus sous leur pouvoir direct que le pays de Laon ; le reste obéissait à des ducs ou à des comtes. Réduits ainsi à l'impuissance, Louis d'Outre-Mer et Lothaire, deux rois dignes d'un meilleur sort, n'eurent pas d'autre but, pendant tout leur règne, tout en admettant franchement la féodalité, que de retenir les grands dans une certaine dépendance, et d'étendre le domaine de la couronne, c'est-à-dire, de s'assurer quelques provinces qui fussent directement soumises à leur pouvoir. Tous leurs efforts échouèrent contre l'opposition de l'aristocratie.

*Avènement des Capétiens (987).* Ce furent même leurs tentatives qui amenèrent probablement la chute de leur dynastie. A la mort de Louis V, fils de Lothaire, la ligne Carolingienne n'était pas éteinte. On l'éloigna cependant du trône, pour y placer le duc de France, Hughes Capet. Pourquoi cela ? Si les derniers Carolingiens avaient voulu se contenter du rôle de rois fainéants, on les aurait vraisemblablement laissé régner jusqu'à l'extinction de leur race. Mais ils ne se résignèrent pas à ce sort. Ils entreprirent d'exercer une autorité réelle et de rendre à la couronne ses prérogatives. Ils gênaient ; on s'en défit. La plupart des grands vassaux s'abstinrent de prendre part à l'élection. Cette révolution devait cependant avoir de graves conséquences.

*Condition faite à la royauté sous les premiers Capétiens.* Elle était d'abord la consécration de la féodalité. Sous les derniers Carolingiens ; en effet, les grands vassaux jouaient le rôle d'usurpateurs défendant, contre un maître légitime, les lambeaux de pouvoir et de territoire dont ils avaient dépouillé le roi. Hughes

---

<sup>1</sup> Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 205.

Capet n'avait aucun reproche à leur faire à ce sujet. Usurpateur, il l'était autant et plus, que les autres. Sa présence sur le trône légitimait donc, devant la couronne, le système féodal, puisque les Capétiens ne pouvaient le réproucher sans se condamner aussi du même coup.

Une autre conséquence du changement de dynastie, ce fut la consolidation de la royauté. Les derniers Carolingiens, dénués de tout domaine considérable, matériellement plus faibles que les grands feudataires, s'étaient vus réduits à l'impuissance. La nouvelle maison était riche en territoires et en hommes. Le roi ne dépendait donc plus absolument des grands vassaux. La royauté recouvra sa liberté d'action. Elle ne pouvait pas beaucoup, mais enfin elle pouvait quelque chose.

À considérer uniquement la force matérielle, le roi ne surpassait point les grands vassaux. Ceux-ci, en effet, se considéraient comme les égaux, comme les pairs du roi. Hughes Capet l'ayant un jour oublié, Adelbert, comte de Périgord, le lui rappela fièrement. *Qui t'a fait comte ?* lui avait dit le roi avec hauteur. *Qui t'a fait roi ?* lui répliqua le comte. Voilà ce qu'était le roi aux yeux de la noblesse ; pour le clergé et le peuple, il était toujours la source du droit, le dépositaire du souverain pouvoir, le protecteur de l'ordre, le successeur de Charlemagne. Il y avait, dans cet ensemble d'idées, une force morale pleine de fécondité pour l'avenir.

Quoique l'élection de Hughes Capet ne fût pas positivement personnelle, le droit de ses descendants à lui succéder n'était cependant pas incontestable. Aussi les premiers Capétiens eurent-ils la précaution d'associer leur fils aîné au trône de leur vivant ; ce qui ne se fit pas toujours sans difficulté. Après quelques générations, l'hérédité était devenue la loi. Hughes Capet, et ses successeurs immédiats, Robert le Pieux et Henri Ier, firent peu de choses remarquables. Non pas qu'ils fussent fainéants, mais parce qu'ils avaient peu de puissance. Ce fut assez pour eux de consolider insensiblement leur pouvoir.

*Premiers développements de la féodalité en Allemagne.* Les progrès de la féodalité furent plus tardifs en Allemagne qu'en France. D'abord, parce que les invasions des Northmans épargnèrent davantage le royaume teutonique. Ensuite, parce que la conquête avait enrichi subitement les compagnons de Clovis ; de cette époque, par conséquent, datait en France le mouvement qui tendait à établir entre les hommes libres l'inégalité, tandis qu'en Allemagne l'égalité primitive avait persisté plus longtemps. Enfin, Louis le Germanique avait plus de fermeté que Charles le Chauve, et rencontra moins de difficultés de la part d'un peuple qu'unissait, jusqu'à certain point, la communauté de race, de langage et d'institutions. Arnoul sut aussi régner avec fermeté (887-899). Il exerça même, sur les autres royaumes sortis du démembrement de l'Empire, une sorte de suzeraineté, à laquelle Eudes, roi de France, se soumit, au moins dans les commencements. Mais Arnoul ne laissa pour lui succéder en Allemagne qu'un enfant de dix ans. Le règne de Louis l'Enfant (900-911) fut une ère de désordres. Les grands profitèrent de la minorité pour augmenter leurs richesses et leur crédit par les moyens que nous avons indiqués plus haut. Aussi, lorsqu'à la mort de Louis, Conrad Ier de Franconie ceignit la couronne germanique, le pouvoir royal était presque ruiné. L'institution des missi, qui avait été, entre les mains de Charlemagne, un puissant levier pour faire sentir son pouvoir jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Empire, était complètement tombée en désuétude dans le royaume germanique. Les offices et les bénéfices étaient

devenus de fait presque héréditaires, puisque le souverain ne pouvait plus les enlever à la famille du possesseur, sans exciter de vives réclamations et, parfois même, des révoltes armées. C'est ainsi, par exemple, que Conrad, à la mort du duc Otton de Saxe, ayant voulu disposer de quelques-uns de ses bénéfices pour un autre que le jeune duc Henri l'Oiseleur, celui-ci parvint à s'y maintenir en dépit du roi. Le souverain se trouvait désarmé devant cette aristocratie dont plusieurs membres étaient aussi puissants ou même plus puissants que lui. Il ne resta presque plus d'appui au roi que dans le clergé.

*Politique des rois d'Allemagne à l'égard du clergé.* Il semblerait, à première vue, que les évêques et les abbés dussent faire cause commune avec l'aristocratie laïque et partager ses aspirations. Tirés presque exclusivement des plus grandes familles, habitués, en dépit des lois canoniques, à conduire eux-mêmes leurs vassaux en campagne et à mener une vie assez mondaine, leurs intérêts ne paraissent pas différents de ceux de la noblesse. En réalité, néanmoins, il en était tout autrement. Les biens des églises et des monastères étaient sans cesse convoités par les laïques, les ecclésiastiques souvent méprisés et maltraités par les comtes. Le concours du pouvoir royal était nécessaire au clergé pour la défense de ses biens et pour le maintien de ses droits. Les évêques et les abbés avaient donc le plus grand intérêt à soutenir le trône. Le roi, de son côté, trouvait son avantage à favoriser l'Eglise aux dépens des seigneurs laïques. La richesse de l'Eglise était une force pour le pouvoir souverain. En effet, les bénéfices et les offices royaux étant devenus héréditaires, ou peu s'en faut, dans les mains de ces seigneurs, échappaient presque au pouvoir du roi et donnaient à l'aristocratie séculière une position quasi indépendante, tandis que le souverain avait généralement la collation des évêchés et des abbayes. Les fiefs ecclésiastiques étaient donc, dans la main du roi, autant de forces à opposer, dans l'occasion, aux ennemis du trône. Aussi peut-on bien admettre que la plupart des rois de cette époque, indépendamment des motifs de piété qu'ils avaient d'ailleurs, se firent une règle politique de travailler à augmenter la puissance des évêques et la richesse des abbayes, en leur accordant des terres, des immunités et des droits régaliens. Mais il fallait avant tout au roi, pour être puissant, des domaines considérables soumis à son autorité directe. C'était faute de tels domaines, nous l'avons vu, que les derniers Carolingiens de la branche française n'avaient été rois que de nom. Aussi Conrad, plus désireux du bien public que de la grandeur de sa famille, conseilla-t-il, sur son lit de mort (918), aux grands qui l'entouraient, de donner la couronne à ce même Henri de Saxe, dont il n'avait pu entamer la position. Le désir du mourant fut accompli.

Les duchés allemands. Parmi les puissances naissantes que Conrad avait rencontrées à l'intérieur du royaume, et qu'il s'était efforcé vainement de soumettre, nous devons remarquer les duchés. L'Allemagne renfermait dans son sein quatre peuples, de même origine, de même langue, germaniques en un mot, mais cependant différents : les Saxons, les Bavares, les Souabes — Alemans —, les Franconiens — Francs —. Les ducs étaient leurs chefs. Ce n'étaient pas, comme originellement les comtes, de simples officiers royaux, mais les véritables souverains de ces différents peuples. Sous Charlemagne, on ne connaissait pas cette sorte de ducs. Mais depuis, l'Empire se dissolvait, les quatre peuples germaniques tendaient à se séparer. Conrad avait voulu remonter le courant, faire rentrer les ducs dans une entière dépendance. La tâche était

impossible, il avait succombé. Instruit par l'expérience, Henri l'Oiseleur, chef de la dynastie saxonne, suivit une autre ligne de conduite. Il admit le fait accompli et reconnut le pouvoir ducal. Les ducs restèrent souverains, mais souverains subordonnés à un pouvoir suprême, à la couronne. Ils conservaient, dans un certain cercle, une action indépendante, disposaient des armées de leurs duchés, avaient avec les états voisins des relations de souverain à souverain. Mais ils devaient au roi le service militaire, venaient aux assemblées du royaume, ne pouvaient, dans certaines circonstances, se passer, pour agir, de la permission du roi. Le roi exerçait dans les duchés certains actes d'autorité, et se chargeait de la défense du royaume contre les agressions du dehors. Il représentait l'Etat vis-à-vis des puissances étrangères. L'Etat conservait donc une certaine unité, bien que l'action du pouvoir suprême ne s'exerçât point partout également sans restriction. Henri l'Oiseleur., en admettant cet ordre de choses, avait mieux saisi que Conrad l'esprit germanique. Aux yeux du Germain, les droits des individus et des communautés n'étaient pas des concessions du pouvoir suprême, de l'Etat. C'est là un concept du despotisme romain, dont ne pouvait s'accommoder la mâle fierté du caractère teutonique. La constitution germanique laissait aux individus et aux communautés toute l'indépendance possible. Le chef de famille était roi dans sa maison. La centaine, le comté, le duché administraient eux-mêmes leurs affaires, et ne se dessaisissaient de leur autonomie, qu'autant qu'il en était besoin en vue de l'intérêt général. C'est ce que comprit, c'est ce que respecta Henri l'Oiseleur. Aussi put-il régner avec force. Attaqué par les sauvages Hongrois, il les avait battus -et refoulés vers la Theiss. Les Slaves furent également vaincus. La Lotharingie fut réunie à l'Allemagne. Henri sut se faire respecter à l'intérieur, aussi bien que des ennemis du dehors. Il assura la couronne à son fils Otton, en le faisant reconnaître de son vivant.

*Politique d'Otton le Grand* (936-973). Otton suivit la même politique que son père ; il fit valoir, avec plus d'énergie encore, les droits de la couronne. Il s'attacha constamment à tenir les ducs dans une étroite dépendance. Toute insubordination de leur part fut sévèrement réprimée. Le duc de Bavière étant mort, le duché fut enlevé à sa famille, parce que ses fils avaient refusé de paraître à la cour. La plupart des duchés devinrent vacants sous le règne d'Otton, qui y nomma des membres de sa famille, sur le dévouement et la soumission desquels il croyait pouvoir compter davantage. Le duché de Franconie cessa d'exister et fut soumis au pouvoir direct du roi. Otton institua aussi les *comtes palatins*, chargés d'exercer les droits royaux et de représenter les intérêts de la couronne dans les duchés. Comme son père, il exerça, dans la nomination des évêques, toute l'action compatible avec les lois canoniques, choisit d'ordinaire les prélats dans sa famille ou dans les maisons princières qui lui étaient dévouées, et augmenta la puissance du clergé, dans lequel il trouva toujours un appui solide. Il ne se contenta pas de reconnaître aux évêques l'immunité. Quelques-uns d'entre eux commencèrent à exercer la dignité comtale dans leur ville épiscopale et dans le pays environnant. Après de pénibles combats contre les grands et contre les membres mêmes de sa famille, il parvint à donner au royaume germanique une unité, une consistance, un éclat extraordinaires.

En France, il semble s'être attaché à perpétuer, autant que possible, la lutte entre les ducs de France et les Carolingiens. A l'égard des Slaves et des Danois, il imita la politique dont Charlemagne avait donné l'exemple en Saxe, tâchant de les soumettre en même temps au joug de l'Evangile et à son propre pouvoir. Il

mit un terme aux invasions des Hongrois en Allemagne. Enfin, pour le malheur de l'Italie et de l'Allemagne, il réunit ces deux pays sous un même sceptre.

*Etat de l'Italie au Xe siècle.* L'Italie, depuis la fin du IXe siècle, était tombée dans la plus inextricable confusion. Elle était divisée en factions qui se modifiaient sans cesse et dont il est bien difficile de suivre les évolutions. C'étaient tantôt deux rivaux qui se disputaient la couronne ; tantôt un parti allemand et un parti français ; tantôt le peuple armé contre la noblesse, ou les Italiens contre l'étranger. Le midi était au pouvoir des Sarrasins et des Grecs. Du nord au sud, la Péninsule s'était fractionnée en une foule de petites souverainetés laïques et ecclésiastiques. La dissolution de l'empire carolingien et les invasions y avaient produit les mêmes résultats que dans les autres provinces : la féodalité s'établissait.

*Conquête de l'Italie par Otton le Grand.* Vers le milieu du Xe siècle, l'Italie reconnaissait comme roi Lothaire, dernier survivant d'une branche féminine de la dynastie Carolingienne. En 950, Bérenger II, petit-fils d'un autre prince du même nom qui avait régné en Italie après Charles le Gros, empoisonna, dit-on, Lothaire, prit la couronne et, pour la fixer dans sa maison, voulut, ajoute la tradition, faire épouser à son fils Adalbert, Adelaïde, veuve du malheureux prince. Celle-ci résista aux prières, aux menaces, aux mauvais traitements. Enfermée dans une étroite prison, elle parvint à s'échapper, et se réfugia dans une place forte. Otton était déjà en marche pour lui porter secours et s'emparer du royaume d'Italie. Il ne rencontra pas de résistance, épousa Adelaïde, succédant ainsi à tous ses droits, et laissa la couronne à Bérenger, qui lui fit hommage de vassal. Mais Bérenger oublia bientôt ses serments, et se mit à sévir contre ceux de ses sujets qui avaient pris le parti d'Otton. Les plaintes des Italiens engagèrent le roi de Germanie à entreprendre une seconde expédition dans la Péninsule.

*Rétablissement de l'Empire.* Après avoir fait reconnaître comme roi d'Allemagne son fils Otton II, il passa les Alpes, se fit proclamer roi d'Italie à Milan, et reçut la couronne impériale, des mains du pape, à Rome — 962 —. La réunion de l'Italie à l'Allemagne dura trois siècles. C'est là le résultat le plus important du règne d'Otton le Grand.

*Grande puissance d'Otton.* Jamais, depuis Charlemagne, on n'avait vu pareille puissance. L'Empire comprenait toute l'Europe centrale, des Alpes à l'Oder, de la Baltique à Bénévent. Mais l'influence du grand prince embrassait un bien plus vaste cercle : Les deux rois de France Louis d'Outre-Mer et Lothaire lui durent leur trône. Le roi de Bourgogne était encore dans une dépendance bien plus étroite vis-à-vis de l'Allemagne. Le pape, en couronnant Otton, ne fit, pour ainsi dire, que consacrer un ordre de choses existant. Après Otton, le diadème impérial ne fut donné qu'à des rois de Germanie. Otton le Grand eut soin de l'assurer à son fils de son vivant même. Cependant le pape conserva le droit exclusif de conférer la dignité impériale, et les rois de Germanie ne prirent jamais le titre d'empereur, avant leur couronnement par le souverain pontife. Jusque-là ils n'étaient que rois des Romains.

*Décadence du pouvoir royal en Allemagne.* Du reste, si Otton le Grand exerça une immense influence sur toute l'Europe occidentale, il la dut à ses talents personnels et aux circonstances, non à son titre, d'empereur ; aussi ne passa-t-elle pas avec la couronne à ses successeurs. Son petit fils Otton III songea à rétablir l'empire romain, adopta le cérémonial de la cour d'Orient, ressuscita une foule de souvenirs de l'ancienne Rome. Mais en courant après ces ombres, il perdit beaucoup de son pouvoir réel, s'aliéna les Germains, sur lesquels reposait sa puissance, et n'aboutit qu'à augmenter l'indépendance des vassaux. D'ailleurs, la jeunesse des rois Otton II et Otton III, et leurs longues expéditions en Italie contribuèrent au même résultat. L'Italie devait toujours être, pour le pouvoir impérial, la pierre d'achoppement. Sous ces deux princes, le domaine royal fut en grande partie aliéné ; leurs officiers s'approprièrent les droits qu'ils tenaient de la couronne ou les exploitèrent à leur profit. Les comtes furent alors de véritables princes dont l'influence sur la marche du gouvernement ne fit que croître sans cesse, dont l'indépendance, sans être complète, fut cependant considérable. Lorsque la dynastie saxonne s'éteignit avec Henri II, la féodalité était complètement établie en Allemagne. Conrad II (1024-1039), eut assez de force pour la faire reculer. Il sut faire exécuter ses ordres et réprimer l'insubordination. Il s'attacha les petits vassaux par des faveurs. Ce qu'il y a de blâmable dans sa conduite, c'est qu'il sacrifia aux intérêts du pouvoir le bien de la religion. Il donna les évêchés et les abbayes, non aux plus méritants, mais à ses parents et ses amis, parfois contre une somme d'argent. Il força la Pologne à se reconnaître vassale, et réunit à l'Empire le royaume de Bourgogne. Henri III (1039-1056), régna avec non moins de force que son père, et se montra plus juste que lui à l'égard de l'Eglise. La querelle des investitures, dont nous parlerons plus loin, porta un coup funeste au pouvoir impérial, et assura le triomphe définitif de la féodalité.

*La féodalité importée en Angleterre par Guillaume le Conquérant.* Sous les Anglo-Saxons et les Danois, le système féodal tendait à se former en Angleterre, comme dans les royaumes sortis du démembrement de l'Empire. La Grande-Bretagne se trouvant à peu près dans les mêmes circonstances que le continent, les institutions germaniques devaient, dans leur développement, y aboutir au même résultat. Mais ce n'est pas de ce développement naturel que sortit la féodalité anglaise. Elle y fut importée de toutes pièces par Guillaume de Normandie.

Les conquérants danois de l'Angleterre avaient été expulsés, après trente ans environ de domination ; saint Edouard, fils d'Ethelred, avait recouvré la couronne de ses pères (1042). Il mourut sans laisser d'enfants. Le duc Guillaume de Normandie prétendit que ce prince l'avait institué son héritier, débarqua sur la côte méridionale d'Angleterre, à la tête d'une armée de 60.000 hommes, dont un grand nombre étaient des aventuriers normands ou flamands, et remporta près d'Hastings (1066) une grande victoire sur Harold, son compétiteur, qui périt dans la bataille. Après bien des combats encore et du sang versé, les Normands restèrent maîtres de la Grande-Bretagne. Le roi d'Ecosse reconnut le conquérant pour son suzerain, et une partie du pays gallois, habité par les Bretons, fut réunie au royaume anglo-normand. Guillaume établit complètement, dans ses nouveaux états, le système féodal, mais en le modifiant à son profit. Lorsqu'il fut affermi sur le trône, avec l'appui des légistes, il se fit reconnaître pour le seul

propriétaire du sol, dont une bonne partie avait été distribuée en fiefs-héréditaires aux guerriers normands.

Les Anglo-Saxons qui s'étaient soumis, conservèrent leurs biens, mais aux mêmes conditions d'hommage et de service militaire. Ainsi le roi, en cédant à ses sujets le domaine utile du sol, en retint le domaine direct. Les vassaux immédiats du prince agirent dans leurs terres de la même manière que le roi ; ils eurent aussi leurs vassaux. Toutefois, ce qui est un changement fondamental, les arrière-vassaux se lièrent par l'hommage et le serment de fidélité, non pas uniquement à leur seigneur immédiat, comme cela se pratiquait sur le continent, mais avant tout au roi lui-même. De là une grande force pour le pouvoir royal. De plus, les baronnies anglaises étaient bien moins considérables que les duchés et les comtés français ou allemands. Aussi les grands vassaux de la couronne d'Angleterre ne jouirent-ils jamais de l'indépendance qu'affectaient les feudataires des royaumes continentaux. D'ailleurs, ce qui était encore une différence, on était baron d'Angleterre par la grâce de Guillaume ; Hughes Capet, au contraire, fut roi par la grâce des grands feudataires. Le pouvoir royal, presque absolu, à l'origine, dans la monarchie anglo-normande, alla toujours en décroissant ; tandis qu'en France, extrêmement faible sous les premiers Capétiens, il s'étendit, se fortifia et monta jusqu'à l'absolutisme.

*Le Domesday-Book.* Afin de connaître parfaitement les propriétés de la couronne, les concessions faites à chacun de ses tenanciers, et la quotité d'impôt que chaque sujet devait payer, le roi fit dresser avec le plus grand soin et jusque dans les plus minimes détails, non seulement le cadastre du royaume entier, mais un état complet des revenus et des biens des villes et des particuliers. Ce travail dura cinq ans. Le résultat en fut consigné dans un livre que les conquérants appelèrent le *Livre Royal*, et que les Saxons baptisèrent du nom de *Domesday Book* ou livre du jour du jugement dernier, parce qu'il contenait la sentence irrévocable de leur condamnation. C'est le nom qui lui est resté.

*Administration de Guillaume le Conquérant.* Les commencements de l'administration de Guillaume furent assez équitables. Malgré les confiscations faites au profit de l'armée normande, la plus grande partie du territoire était restée aux mains des anciens propriétaires ; le conquérant avait confié des charges considérables à des Anglo-Saxons. Mais bientôt il sentit qu'il était usurpateur et se mit à opprimer les vaincus. Toutefois, la spoliation des propriétaires saxons, dit Guizot, ne fut point, comme on l'a prétendu, systématique ni universelle ; elle s'opéra progressivement, inégalement, à mesure que les révoltes servaient de cause ou de prétexte aux confiscations. L'exaspération poussa souvent le vaincu à se venger par l'assassinat. Les choses allèrent si loin, que toute centaine sur le territoire de laquelle le meurtre d'un Normand avait été commis, fut tenue ou de livrer le coupable dans les huit jours, ou de payer une amende ; et toute victime fut réputée normande, à moins qu'on n'en prouvât l'*Anglaiserie*.

Les évêques saxons furent généralement déposés, et toutes les charges civiles ou ecclésiastiques données aux seuls Normands pendant un siècle. Le nom d'Anglais était devenu un opprobre. La langue anglaise elle-même fut rejetée comme barbare ; le français, enseigné aux enfants dans les écoles, fut, jusqu'à Edouard III, l'unique idiome admis dans les débats judiciaires et l'administration.

*Conséquences de la conquête.* La conquête de l'Angleterre par les Normands eut deux conséquences principales : de hâter les progrès de la civilisation dans les Iles Britanniques, et de créer entre l'Angleterre et la France une rivalité qui persista plusieurs siècles. La civilisation normande était, à cette époque, plus avancée que celle des Anglo-Saxons. La conquête introduisit donc dans la Grande-Bretagne un élément qui ne pouvait que la faire prospérer. De plus, à partir de cette époque, les relations devinrent beaucoup plus fréquentes entre les Iles Britanniques et le continent ; nouvelle cause de progrès. Voilà pour l'Angleterre. Les conséquences, pour la France, ne furent pas moins importantes. Le puissant vassal des Capétiens, en devenant lui-même roi, se mettait, vis-à-vis de la couronne de France, dans une situation de laquelle devaient nécessairement sortir des conflits. Le duc de Normandie était devenu trop fort pour ne pas s'affranchir de ses devoirs ou ne pas exciter la jalousie de son suzerain. Là est l'origine de la lutte entre la France et l'Angleterre qui se termina par la guerre de cent ans.

*Les Normands en Italie.* Dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, des pèlerins normands, revenant de Palestine, s'étaient établis dans le midi de l'Italie, s'étaient accrus peu à peu en nombre par l'arrivée de nouveaux compatriotes, y avaient combattu avec les Lombards contre les Grecs et avaient enfin reçu des terres de l'empereur Conrad II. De simples auxiliaires, ils se firent bientôt conquérants. Les attaques dirigées par eux contre la ville de Bénévent, qui appartenait au souverain pontife, décidèrent le pape Léon IX à rassembler des troupes et à marcher contre eux. Vaincu et fait prisonnier, le saint père fut obligé d'accepter un traité en vertu duquel Robert Guiscard, chef des Normands, était autorisé à garder ses conquêtes, mais comme fiefs du Saint-Siège. Roger, frère de Guiscard, soumit peu après la Sicile et en expulsa les Sarrasins. Toutes ces provinces furent réunies, moins d'un siècle plus tard, en un seul royaume.

## § II. — LES INSTITUTIONS FÉODALES.

*La terre féodale.* A l'époque où la féodalité était pleinement constituée, toute propriété foncière d'une certaine étendue se composait ordinairement, dit Guérard, de deux parties bien distinctes : l'une occupée par le maître, constituait proprement le domaine ; l'autre, distribuée entre des personnes plus ou moins dépendantes, formait ce qu'on appelle des tenures. Dans le domaine, on trouvait le château du seigneur ou propriétaire, le plus souvent sûr des hauteurs, dans les endroits les mieux fortifiés par la nature. Les tenures étaient de deux sortes, suivant qu'elles imposaient aux occupants ou tenanciers des obligations honorables ou serviles. Si la tenure n'imposait à son possesseur que des obligations honorables, comme le service militaire, par exemple, elle prenait le nom de fief. Le tenancier n'était pas propriétaire de son fief ; il n'en avait que l'usufruit, à perpétuité cependant, pour lui et sa postérité. Le seigneur ne pouvait le reprendre que si le possesseur manquait gravement à ses obligations ou ne laissait pas d'héritiers. Le possesseur — l'un fief était dans la dépendance personnelle du propriétaire, auquel il prêtait serment de fidélité et dont il devenait l'*homme* ou le *vassal*.



Le fief était donc une tenure qui n'imposait que des obligations honorables. Lorsqu'une tenure imposait des obligations considérées comme peu honorables, elle se nommait censive. La censive était, par conséquent, une tenure d'un ordre inférieur possédée par des personnes plus ou moins engagées dans la servitude et soumises à certaines redevances et à des corvées. Les censives étaient héréditaires aussi bien que les fiefs.

Le *seigneur* était, jusqu'à un certain point, souverain dans toute l'étendue de sa propriété ; il était comme un petit roi. Ses vassaux formaient la petite armée avec laquelle il guerroyait contre les seigneurs voisins. Il jugeait, et exécutait ses sentences ; il faisait des règlements ; parfois il battait monnaie. Les seigneurs n'avaient pas tous des prérogatives égales. Leur droit souverain, par le fait même qu'il était le prix de leur lutte contre la couronne, était plus ou moins étendu, suivant que leur victoire avait été plus ou moins complète. Cette confusion de la propriété et de la souveraineté est un des traits caractéristiques du système féodal.

Si le seigneur, dont nous venons de parler, n'était pas dans la dépendance, ne relevait pas, comme on disait, d'un seigneur plus élevé, sa propriété se nommait *alleu*, et il était seigneur allodial. L'alleu était donc une terre possédée en pleine propriété ; une terre qui, selon l'expression du temps, ne relevait que de Dieu et du soleil. L'*Alleu* était *noble* ou *roturier*, suivant que des droits souverains y étaient ou n'y étaient pas attachés.

*Hiérarchie féodale.* Les alleux étaient l'exception. Presque partout, la propriété s'était transformée en fiefs. Le petit seigneur relevait d'un seigneur de rang plus élevé, celui-ci d'un autre plus haut placé encore dans la hiérarchie féodale, et ainsi jusqu'au roi ou jusqu'à l'empereur, qui ne relevaient de personne. On nommait grands vassaux de la couronne les seigneurs qui relevaient directement du roi en tant que roi. Ainsi le comte de Flandre, le duc de Normandie, le duc de Bourgogne étaient des grands vassaux de la couronne de France. Nous disons : qui relevaient du roi *en tant que roi*, car les Capétiens, en montant sur le trône, avaient conservé les vassaux qu'ils avaient déjà comme ducs de France, et ceux-là n'étaient pas comptés au rang des grands vassaux. Tout seigneur ayant sous lui des vassaux était leur suzerain. Le roi de France était suzerain du comte de Flandre ; celui-ci, suzerain de ses barons ; le baron, suzerain des seigneurs inférieurs qui relevaient de lui.

*Hommage, foi, investiture.* Les relations du suzerain et du vassal reposaient sur un véritable contrat obligatoire également pour tous deux. Ce contrat ne se faisait jamais sans une triple cérémonie : l'hommage, la foi, l'investiture.

L'*hommage* était un acte par lequel le vassal reconnaissait sa dépendance et ses obligations.

La *foi* était un serment par lequel il s'engageait à observer ses devoirs envers son suzerain.

A ce double acte du vassal répondait, de la part du suzerain, un autre acte, revêtu de certaines formalités symboliques et appelé investiture, par lequel le seigneur mettait son nouveau vassal en possession de son fief. Il lui donnait une motte de terre, une branche d'arbre, un étendard ou quelque autre objet, suivant le cas.

Cette triple cérémonie se répétait à chaque changement de vassal ou de suzerain.

Un même homme pouvait être à la fois vassal et suzerain. Ainsi le comte de Flandre, vassal de l'empereur et du roi de France, était suzerain de ses barons. Pendant un certain temps, le roi de France fut vassal de l'abbé de Saint Denis pour une terre qu'il tenait en fief de l'abbaye. Le vasselage n'était pas considéré comme humiliant, et l'on vit une foule de rois et d'empereurs entrer dans de telles relations vis-à-vis de princes beaucoup moins puissants qu'eux.

*Obligations réciproques du vassal et du suzerain.* Le vassal avait à l'égard de son suzerain des devoirs moraux ; il était tenu aussi à des services matériels. Les devoirs moraux, par leur nature même, étaient abandonnés, jusqu'à certain point, à l'interprétation arbitraire de la conscience.

Ces devoirs étaient, par exemple, de défendre la vie et l'honneur du seigneur, de sa femme et de sa fille ; de lui donner bon conseil à l'occasion ; de prendre sa place en captivité, lorsqu'on en était requis. Quant aux services, ils variaient beaucoup d'un fief à l'autre, mais ils étaient parfaitement déterminés pour chaque fief. Chaque seigneur avait le cadastre de ses domaines et la liste des obligations attachées à chaque tenure. Toutes les terres étaient classées irrévocablement. Les devoirs, les droits, la condition de l'homme dépendaient de la terre qu'il occupait. La plus importante et la plus générale des obligations matérielles du vassal, était le *service militaire*, appelé *host* ou *chevauchée*. Le service militaire féodal, était là de soixante jours, ici de quarante, ailleurs de vingt ; le vassal avait à suivre son seigneur à la guerre, tantôt seul, tantôt avec un nombre déterminé d'hommes ; tantôt dans les limites du territoire féodal, tantôt partout ; ici en toute occasion, là seulement dans la guerre défensive. Cette obligation ne liait le vassal qu'à son suzerain immédiat, à tel point qu'il devait le suivre même contre le roi. C'est ce que reconnut expressément saint Louis, quand on l'engageait à mettre à mort les fils et les vassaux du comte de la Marche, qui avaient pris le parti de leur seigneur dans sa révolte. *Non*, répondit le saint roi ; *l'un n'a pu se rendre coupable en obéissant à son père, ni les autres en servant leur seigneur*. C'était du moins le droit reçu en France. En Angleterre, il en était tout autrement.

Venait ensuite la *fiance* — *fiducia* —, qui était, dit Guizot, *l'obligation de servir le suzerain dans sa cour, dans ses plaids, toutes les fois qu'il convoquait ses vassaux, soit pour leur demander des conseils, soit pour qu'ils prissent part au jugement des contestations portées devant lui*.

Le vassal était encore obligé aux aides, qui étaient dues dans quatre cas : 1° quand le seigneur captif avait à payer une rançon ; 2° quand il armait chevalier son fils aîné ; 3° quand il mariait sa fille aînée ; 4° quand il faisait la croisade outre mer. C'est ce qu'on appelait la *taille aux quatre cas* ou *aides légales*.

A la mort du vassal, son héritier, en recevant l'investiture, payait au suzerain un droit de mutation nommé *relief*. C'était une somme d'argent, ou plus souvent, à l'origine, un cheval, des armes, une selle ou une paire d'éperons. En vertu du droit de *tutelle* ou *garde-noble*, le suzerain prenait sous sa garde le vassal mineur et percevait les revenus du fief. Les filles du vassal ne pouvaient se choisir un époux sans l'agrément du suzerain. Ce droit de mariage s'explique par l'intérêt qu'avait le suzerain à ne pas laisser tomber les fiefs entre les mains du premier venu.

Le vassal avait aussi ses droits. Il pouvait, dans certaines limites, disposer de son fief, le faire fructifier, en confier l'exploitation à un tiers, en donner une partie en arrière-fief ou en usufruit. Il ne pouvait le perdre que par forfaiture, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà remarqué, quand il manquait gravement aux devoirs féodaux. Si le suzerain ne remplissait pas ses devoirs à l'égard de son vassal, celui-ci pouvait l'abandonner, mais seulement après lui en avoir fait la déclaration. C'est ainsi que le comte de Flandre, Gui de Dampierre, signifia par ambassade à Philippe le Bel, roi de France, qu'il se regardait comme délié envers lui de son serment et cessait de le regarder comme son suzerain. Malheureusement le comte de Flandre ne fut pas assez fort pour soutenir son droit.

Quand une fois il s'était acquitté envers son seigneur de ses diverses obligations, dit Guizot, le vassal ne lui devait plus rien et jouissait, dans son fief, d'une extrême indépendance... Il avait des droits sur son suzerain, et la réciprocité entre eux était réelle. Le seigneur était tenu de ne faire aucun tort à son vassal, mais de le protéger, de le maintenir, envers et contre tous, en possession de son fief et de tous ses droits.

Outre leurs relations obligées, le suzerain et les vassaux en contractaient encore d'autres par intérêt personnel. Les vassaux faisaient souvent élever leurs fils au château du suzerain, afin de gagner sa bienveillance. Le suzerain, de son côté, cherchait à attirer ces jeunes gens, afin de s'assurer de la fidélité de leurs parents et de rehausser l'éclat de sa grandeur. De là une cour dans chaque petite souveraineté.

Le besoin d'augmenter le nombre de leurs vassaux porta les rois et les seigneurs à convertir tout en fiefs. Ce ne fut plus seulement la terre qui fut propriété féodale ; on inféodait généralement tout ce qui est productif ; par exemple, la chasse d'une propriété, la pêche d'un étang, le péage d'une rivière, une somme d'argent, un emploi, avec les mêmes obligations et les mêmes cérémonies qu'un fief foncier. Les fiefs fonciers eux-mêmes ne durent pas tous leur origine à l'usurpation. Les souverains les multipliaient à l'envi pour accroître le nombre de leurs vassaux. Les vassaux dont le fief était un emploi, peuvent se ranger dans la catégorie des *ministériels*, qui comprenait aussi des hommes non libres possédant, comme une sorte de fief héréditaire, des fonctions inférieures, telles que celle de cuisinier. Avec le temps, des bénéfices héréditaires furent attachés à ces emplois.

*Féodalité ecclésiastique.* Le clergé était aussi entré dans le système féodal. Bien des évêques furent élevés à la dignité de comte ou de duc, bien des abbés devinrent barons ou seigneurs, et réunirent ainsi dans leurs mains l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle. Comme la loi canonique leur défendait de porter les armes, il fallut des avoués ou vidâmes laïques chargés de défendre les domaines ecclésiastiques. Ces avoués rendirent leurs fonctions héréditaires. De plus, les églises accordèrent souvent des terres en fiefs ; et ainsi les évêques et les abbés se trouvèrent suzerains d'un grand nombre de vassaux, et furent eux-mêmes, comme seigneurs temporels, vassaux des rois ou d'autres princes. Primitivement, en France du moins, ils n'entraient pas dans les relations de vasselage. Mais les avoués, de protecteurs qu'ils étaient, s'étant faits d'ordinaire oppresseurs, les évêques et les abbés se virent contraints de se mettre sous la protection du roi et de prendre place ainsi dans la hiérarchie féodale. Ils

devaient donc recevoir du roi l'investiture de leurs fiefs. De là découlèrent des abus sur lesquels nous aurons à revenir dans la suite.

*La chevalerie.* Nous ne pouvons abandonner les hautes classes féodales sans parler de la chevalerie. Dans le IXe et le Xe siècle, le chevalier — en latin *miles* — n'était pas autre chose qu'un tenancier, libre ou non, astreint à faire le service militaire à cheval. Quoique fort considérée, la chevalerie ne constituait pas une noblesse. On voit des serfs combattre à cheval, posséder des tenures et porter le titre de chevaliers. La richesse foncière seule donnait une sorte de noblesse. Les propriétaires fonciers étaient, pour la plupart, astreints au service militaire à cheval, et ils formaient la grande majorité de la chevalerie, de sorte qu'en fait, propriété et chevalerie marchaient généralement de pair. Mais, dans ces siècles de guerres incessantes, le métier des armes prenant une importance toujours croissante, finit par primer la propriété. La qualité seule de chevalier suffit pour conférer la noblesse, et cette noblesse devint héréditaire. On exclut de la chevalerie celui qui n'était pas de naissance noble, et bientôt, pour devenir chevalier, ce fut assez d'unir la fortune à la naissance. Sans ces conditions, vous pouviez servir dans la cavalerie, comme écuyer, valet ou damoiseau, mais vous n'étiez pas chevalier. Avec la fortune et la naissance, sans avoir jamais donné un coup d'épée, vous receviez, à l'âge de vingt et un ans, la qualité de chevalier et, avec elle, la noblesse, par l'investiture.

L'origine de l'investiture chevaleresque peut être cherchée dans une ancienne coutume germanique dont Tacite nous a conservé le souvenir. Lorsqu'un jeune homme était en état de porter les armes, il en était solennellement revêtu dans l'assemblée du peuple, soit par le chef de la tribu, soit par son père, soit par quelqu'autre guerrier. L'histoire nous montre cette coutume se perpétuant sous Charlemagne et ses successeurs. Pendant la féodalité, ce fut le seigneur qui initia à la vie guerrière et ses enfants et les fils de ses vassaux. Au XIIe siècle, l'Église, tout occupée à prêcher la Trêve de Dieu, s'empara de la chevalerie, et mêla la religion à cette institution purement guerrière, pour la pénétrer de son esprit de mansuétude. Lors de sa réception dans l'ordre de la chevalerie, le jeune écuyer, après s'être préparé à cette pieuse cérémonie par le jeûne et la prière ; prêtait un serment destiné à lui rappeler ses principaux devoirs ; il jurait de craindre et de servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi, de mourir plutôt que de renoncer jamais au Christianisme, de servir fidèlement son seigneur, de soutenir le bon droit des plus faibles, des veuves et des orphelins, de garder envers tout le monde la foi donnée. Mais ce caractère religieux de la chevalerie fut de courte durée. Il en resta cependant quelques traces. Les chevaliers professèrent toujours des sentiments généreux, la courtoisie, l'honneur, quoique leurs actions fussent souvent en désaccord avec leurs paroles. Après les croisades, la chevalerie tomba dans une profonde décadence. Grave à sa naissance, dit Boutaric<sup>1</sup>, elle finit par devenir, une sorte de folie ; les romans qui, autrefois comme de nos jours, ne peignaient pas l'état réel des mœurs, mais transportaient le lecteur dans un monde de conventions, répandirent, dès le XIIIe siècle, l'idéal d'une chevalerie qui ne ressemblait en rien à la véritable ; ils exagéraient les sentiments d'honneur et de respect pour les femmes qui distinguaient l'ancienne chevalerie... Les fictions des romanciers furent prises comme les saines traditions de l'histoire, et on y chercha des leçons de conduite.

---

<sup>1</sup> *Institutions militaires de la France*, p. 182.

Les nobles du XIVe et du XVe siècles prirent pour modèles les héros de roman, et nous eûmes une chevalerie frivole qui donna dans tous les travers et accumula toutes les erreurs, jusqu'à ce que l'immortel pamphlet de Cervantès lui portât le dernier coup et couvrît son nom de ridicule.

*Classes inférieures.* Au-dessous des seigneurs et des vassaux de tout degré dont nous avons parlé jusqu'à présent, se trouvait le peuple ; car, outre ses vassaux, un seigneur avait et des censitaires et d'autres sujets résidant dans son domaine. Quant au clergé inférieur, séculier et régulier, il formait un ordre complètement distinct. On trouvait encore probablement quelques simples hommes libres dans les villes, mais dans les villes seulement.

A part ces rares débris de l'antique liberté, tout le peuple était réduit au servage, bien différent, comme nous l'avons vu, de l'esclavage ancien. Cette classe infime, désignée presque indifféremment sous les noms de serfs, de gens de pôté — *potestatis* —, de mainmortables, de taillables ou de vilains, jouissait, en droit, d'une large part de liberté personnelle, mais elle était tenue à des redevances et à des corvées. De plus, n'ayant pas d'autre juge que leur seigneur, si celui-ci se faisait tyran, les serfs étaient sans recours contre lui. Le seigneur n'était responsable que devant Dieu et devant sa conscience de son injustice et de sa cruauté. Les redevances n'étaient cependant pas les mêmes pour tous, et c'est ce qui permet d'établir entre eux certaines catégories. Les mainmortables payaient une capitation annuelle appelée *taille*, et quelques autres droits, parmi lesquels nous avons à citer celui de *mainmorte*. Il ne faut pas confondre la *mainmorte* avec le droit de *meilleur catel*. Le premier terme est plus général que le second et le renferme. La *mainmorte* était le droit qu'avait le seigneur de succéder en certains cas au mainmortable. Parfois, au moins dans les plus anciens temps, il en était héritier universel ; parfois la moitié du mobilier seulement lui revenait ; plus souvent il ne prélevait sur la succession que la meilleure pièce — vêtement, animal ou meuble —. La mainmorte prenait dans ce cas le nom de meilleur catel, en latin du moyen âge, *melius catallum*. Si le défunt ne laissait rien, dit un vieil auteur, on lui coupait la main droite pour l'offrir à son seigneur. De là serait venu le nom de mainmorte. Cette origine est rejetée aujourd'hui par les historiens.

*Redevances des sujets.* Les obligations des vilains étaient de deux sortes. Il y avait d'abord des redevances en nature provisions de toute sorte, blé, volaille, jambon, beurre, œufs, cire, miel, légumes, fruits, gâteaux, bouquets de fleurs. Il y avait ensuite les corvées. Les cordonniers et les savetiers devaient, par exemple, travailler une semaine par an pour le seigneur, les tailleurs avaient à raccommoder les habits de ses domestiques. Tel ouvrier devait entretenir en bon état la porte du château, tel autre, y faire le guet.

*Affranchissement des serfs.* La condition des serfs s'améliora, de siècle en siècle, grâce surtout à l'influence chrétienne. **Bientôt, dit Guérard, les rois et les seigneurs affranchirent non seulement des serfs isolés, mais encore des serfs en masse ; non seulement des familles, mais encore des villages, des bourgs, des villes et des pays tout entiers.** En France, c'est à partir des règnes de Louis VI et de Louis VII que le mouvement s'accroît, et que les chartes royales et seigneuriales d'affranchissement deviennent très fréquentes. La Belgique ne

resta pas en arrière. En 1248, le -duc Henri II de Brabant abolit la mainmorte dans ses terres. Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, accorda, en 1250, la liberté à tous les serfs de ses domaines, et réduisit le droit de mainmorte à celui de meilleur catel. Au XIVe siècle, la liberté fut déclarée de droit naturel pour tous les Français par Louis le Hutin ; c'est-à-dire qu'on leur reconnaissait le droit de se racheter. C'était une mesure fiscale autant qu'humanitaire. Les rois cherchaient par là à remplir leurs coffres non moins qu'à soulager leurs peuples. **On peut dire avec Guérard, que le servage cessa généralement en France avant la fin du XVe siècle. Toutefois il se maintint encore après cette époque, en certains pays, surtout dans quelques terres d'églises ou de monastères.** Cette dernière circonstance n'a pas lieu de nous surprendre, si nous nous rappelons que les serfs ecclésiastiques étaient les mieux traités, et que les paysans ne regardaient pas toujours comme un bienfait leur complète émancipation. Le servage ne fut entièrement aboli en France que dans la fameuse nuit du 4 au 5 août 1789.

*Justice.* Nous avons distingué à l'époque féodale trois classes de personnes : premièrement, les seigneurs et les vassaux formant la hiérarchie féodale ; secondement, les hommes libres, dont le nombre, d'abord bien peu considérable, alla toujours croissant ; troisièmement, la classe infime, composée de ce qu'on peut appeler les vilains. A ces trois catégories correspondait une triple organisation judiciaire.

C'était un principe reçu au moyen âge, que personne ne peut être jugé que par ses égaux, ses *pairs* — *pares* —, comme on disait alors ; ou plutôt, pour parler plus exactement, **le vassal traduit devant la cour de son suzerain avait droit d'exiger qu'on y appelât, s'il ne les y trouvait pas, un certain nombre de vassaux du même rang que le sien... Mais les autres membres de la cour qui n'étaient pas de ce rang, ne cessaient pas d'en faire partie**<sup>1</sup>. Si même aucun des pairs convoqués ne répondait à l'appel, la cour restait encore compétente<sup>2</sup>.

Ce tribunal prononçait sur la question, et le suzerain proclamait sa sentence. Le droit reconnu et proclamé, on recourait, pour l'exécution du jugement, à la force des armes. Si le juge n'était pas assez puissant pour imposer sa sentence par la force, elle restait sans effet. Aussi, en fait, le tribunal du suzerain ne rendait-il le plus souvent que des décisions arbitrales, que les parties acceptaient ou rejetaient à leur gré. Dans certains pays, dans la principauté de Liège, par exemple, les nobles jouissaient du droit incontesté de se faire justice à eux-mêmes par la voie des armes, sans que le prince pût intervenir. Un gentilhomme était-il gravement offensé dans sa personne, dans son honneur ou dans ses biens, il courait aux armes. Ses parents et alliés prenaient parti pour lui. Il avait le droit de *guerre privée*<sup>3</sup>. Aussi la guerre fut-elle l'état habituel de cette société. De là des maux intolérables pour le peuple des campagnes.

*Paix et Trêve de Dieu.* Dès le règne de Hughes Capet, des assemblées de seigneurs ecclésiastiques et de laïques cherchèrent le moyen de mettre un terme

---

<sup>1</sup> Pardessus, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. 4, p. 293 suiv.

<sup>2</sup> Bernardi, *Mémoire sur l'origine de la pairie*, Mém. de l'Acad. des Inscrit., nouv. sér., t. 10, p. 648.

<sup>3</sup> En Angleterre, Guillaume le Conquérant avait sévèrement interdit toute guerre privée.

à ces calamités. C'est de l'Aquitaine que partit le mouvement<sup>1</sup>. L'on interdit les guerres privées, les incendies et les brigandages qui les accompagnaient. Au moins ne pouvait-on recourir à ce moyen, qu'après avoir épuisé les voies de la justice réglée ; et les membres de ces assemblées s'engageaient à réduire par la force les contrevenants et les réfractaires. Sous Henri I, le mouvement pacificateur redoubla. Plusieurs conciles s'assemblèrent en 1034, dans le but de rétablir la paix. Leur entreprise échoua, comme les efforts de leurs devanciers. Le mal était trop profondément enraciné et trop universellement répandu, pour pouvoir être guéri radicalement. Il fallut, comme dans un violent et vaste incendie, faire la part du feu, se contenter de circonscrire le mal. En 1041, les évêques de France, d'accord avec la puissance séculière, établirent la *Trêve de Dieu*, qui de là passa en Espagne, et fut introduite en Angleterre par Guillaume le Conquérant.

*La paix de Dieu*, différente de la *Trêve*, ne fut pas pour cela abandonnée. On la restreignit seulement à certaines choses et à des catégories déterminées de personnes. Pour les autres, il n'y avait pas de paix perpétuelle, mais seulement une trêve.

En vertu de la Paix de Dieu les clercs non armés, les religieux, les femmes, les cultivateurs, les voyageurs sans armes ou accompagnés de femmes, devaient en tout temps être considérés comme neutres. Défense était faite aux belligérants de les toucher. On devait aussi respecter les églises non fortifiées, les biens monastiques, les fermes, les granges, les troupeaux, les instruments aratoires et d'autres objets encore.

La Trêve ne comprenait qu'un certain nombre de jours, qui n'étaient pas les mêmes dans tous les pays. En France, elle commençait chaque semaine le mercredi au coucher du soleil, et expirait le lundi au point du jour. Il y avait en outre de longues trêves ; l'une qui allait depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie ; une autre, depuis le Lundi gras jusqu'à l'octave de la Pentecôte ; sans compter certains jours et certaines veilles de fêtes.

La Trêve-Dieu fut introduite en Belgique, l'an 1082, par les soins d'Henri de Verdun, évêque de Liège, et ce fut à cette occasion que les princes lotharingiens constituèrent le célèbre Tribunal de la Paix. Des conciles généraux étendirent la Trêve à toute la chrétienté.

*Justice échevinale et seigneuriale*. Nous venons de voir comment la justice s'administrait aux nobles. Quant aux simples hommes libres qui n'étaient pas entrés dans la hiérarchie féodale, ils continuèrent, comme sous les Carolingiens, à être jugés par le Tribunal échevinal. Dans les premiers temps, ce tribunal était encore présidé par le comte ; mais bientôt, les occupations de la souveraineté obligèrent celui-ci de déléguer ses attributions judiciaires. De là l'institution des *baillis*, des *ammans*, des *écoutètes*, lieutenants du comte dans l'exercice de sa juridiction.

Enfin, il y avait des juges pour les vilains. Primitivement, ils jugeaient seuls ; dans la suite, on leur adjoignit parfois des assesseurs pris parmi les vilains et constituant un *tribunal domanial* analogue à l'échevinage.

---

<sup>1</sup> Dernièrement, un savant italien, Bollati, a réclamé pour sa patrie l'honneur d'avoir donné naissance à la *Trêve*.

*Haute et basse justice.* Droit pénal. Tous les seigneurs et, par conséquent, tous les tribunaux dont nous venons de parler, ne jouissaient pas d'une juridiction également étendue. Les uns étaient hauts-justiciers, d'autres n'exerçaient que la basse-justice. La haute-justice ou pleine juridiction comprenait les cas et appliquait les peines les plus graves ; la basse-justice en général ne connaissait que des affaires de peu de conséquence. Le seigneur haut-justicier, disent de vieilles chartes, peut faire *emprisonner, piloriser* — attacher au pilori — *échafauder*, faire exécution par *pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, ardoir* — brûler vif —, *enfouir* — enterrer vif —, *flastrir* — flétrir de la marque au fer rouge —, *exoriller* — couper l'oreille —, *couper poing, bannir, fustiger, torturer*. Quand le comte de Flandre, Baudouin à la Hache, punissait des malfaiteurs en les précipitant, par exemple, dans la chaudière bouillante d'un teinturier, il faisait de la haute-justice. La pénalité, vraiment atroce, montre jusqu'à quel point les mœurs, en dépit du Christianisme, étaient encore barbares.

Les prisons seigneuriales étaient creusées en forme de puits infects où la lumière ne pouvait pénétrer. Du pain et de l'eau étaient la seule nourriture du captif ; une botte de paille formait sa couche. On ne pouvait entrer dans ces souterrains qu'en s'y faisant descendre au moyen d'une corde passée sous les aisselles.

*Duel judiciaire.* Lorsque, dans le débat, les parties ne parvenaient pas à s'entendre, ou que les dépositions des témoins laissaient la question indécise, on recourait au duel judiciaire ou combat en champ clos. Les ecclésiastiques, les femmes et les enfants se faisaient remplacer par un champion. Le résultat de la bataille était considéré comme l'arrêt de Dieu même. On descendait en lice pour la moindre chose. Il fallut que Louis VII, par une ordonnance de 1168, défendît le duel, quand l'objet de la contestation ne s'élevait pas à cinq sous. Les vilains ne pouvaient, dans ces combats, se servir d'armes nobles, telles que l'épée et la lance ; ils n'avaient que des bâtons. Dans les affaires capitales, le champion vaincu était traîné hors des lices et pendu.

*Résultats de la féodalité.* Une indépendance effrénée, pour les grands, bien entendu ; des batailles sans cesse, renaissantes, voilà ce qui distingue les siècles féodaux..De là, dans les hautes classes, un caractère de bizarre et sauvage énergie ; de là aussi, un sérieux obstacle à la civilisation. Les communications manquant de sûreté, chacun vécut dans l'isolement, par conséquent, dans l'ignorance. Cependant, l'isolement de la vie du seigneur dans son château a produit aussi quelques heureux résultats. L'esprit de famille s'y est développé et la femme y a été beaucoup relevée. C'était elle, en effet, qui, lorsque le seigneur guerroyait, gouvernait le petit royaume, la seigneurie féodale. Le seigneur lui-même sentait le besoin de distraction ; aussi saisissait-il avidement toutes les occasions de prendre les armes, et ces dispositions ont facilité les croisades. Le droit, de personnel qu'il était, est devenu territorial. Enfin, la féodalité a donné naissance à la querelle des investitures<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous parlons en d'autres endroits des causes qui ont amené la décadence de la féodalité. Il sera utile de les indiquer toutes ici : 1° raffermissement et l'extension du



## CHAPITRE VIII

# HILDEBRAND LA QUERELLE DES INVESTITURES

### § 1er. — ÉTAT DE L'ÉGLISE AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Abus introduits dans l'Eglise par la féodalité.* Nous avons eu, plusieurs fois déjà, l'occasion d'observer que les rois s'étaient arrogé, dès l'époque mérovingienne, le droit de nommer aux évêchés et aux abbayes. Les richesses, la puissance temporelle qu'ils avaient accordées au clergé, les autorisaient, sans aucun doute, à réclamer une certaine intervention dans la nomination des prélats, surtout depuis que les princes ecclésiastiques étaient entrés dans la hiérarchie féodale. Mais ils avaient singulièrement abusé. Le peuple et le clergé avaient perdu toute influence réelle dans les élections épiscopales et abbatiales. Le prince seul, et de sa propre autorité, distribuait à son gré les mitres et les crosses. Les évêques et les abbés de leur choix recevaient l'investiture, non par le sceptre, l'étendard ou l'épée, symboles de la puissance temporelle ; mais par la crosse et l'anneau pastoral, marques du pouvoir spirituel. De sorte que, par une déplorable confusion, un laïque semblait conférer les deux autorités à la fois. Abus intolérable, lors même qu'il eût été seul. Mais il s'en fallait bien. Les rois en étaient venus à trafiquer des dignités ecclésiastiques. Le gouvernement des églises et des monastères était souvent confié, non à la vertu et au talent capables d'édifier les fidèles, mais à l'intrigue, au plus offrant, ou au candidat dont le prince attendait les plus grands services.

Ce clergé simoniaque, amené aux autels par la seule cupidité et l'ambition, ne pouvait posséder les vertus de son état. Ses mœurs étaient dépravées. On voyait une foule de prêtres et même d'évêques vivre dans un désordre public et scandaleux. Pour rentrer dans leurs fonds, les simoniaques ruinaient leurs sujets par de nouvelles redevances. Le caractère batailleur de beaucoup de prélats les rendait beaucoup plus semblables à des soldats barbares qu'à des serviteurs d'un Dieu de paix.

---

pouvoir royal ; 2° les croisades ; 3° les communes ; 4° la renaissance du droit romain, dont les principes étaient tout différents de ceux du droit féodal.

*Etat de l'Eglise romaine.* Les désordres de la féodalité avaient porté leurs tristes fruits à Rome, comme partout ailleurs. C'étaient, dans le clergé, les mêmes vices. La corruption s'était même assise un moment jusque sur le siège pontifical. La barque-de Pierre, l'Eglise, battue par les flots, menaçait de sombrer, et son divin Maître semblait dormir. Il ne dormait pas, mais il laissait croître le péril, pour mieux montrer ensuite la force de son bras. Toute l'influence, à Rome, était aux mains d'une puissante maison féodale, celle des comtes de Tusculum. Elle disposait à son gré de la tiare. Benoît VIII, qui régna de 1012 à 1024, était de cette famille. Il eut pour successeur son frère, Jean XIX ; puis vint un autre membre de cette maison, Théophylacte ou Benoît IX, qui monta sur le trône pontifical à l'âge de douze ans, et n'y parut que pour le souiller de ses vices. Il finit par être chassé de Rome, mais pour y rentrer bientôt. Cependant il ne tarda pas à abdiquer en faveur d'un digne prêtre nommé Jean Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI, et dont le règne fut comme l'aurore d'une période de gloire pour la papauté.

*L'élection pontificale abandonnée à l'empereur.* Grégoire VI travailla avec énergie et non sans succès, à rétablir l'ordre profondément troublé dans la ville de Rome et les Etats romains ; il avait commencé à relever le pouvoir temporel des papes, presque réduit à rien par la féodalité. Sa justice et la vigueur avec laquelle il porta remède au mal, lui aliénèrent beaucoup de personnes qui auraient dû le soutenir, mais dont les intérêts souffraient du rétablissement de l'ordre. L'opposition contre lui allait toujours croissant.

Le clergé romain fit appel au roi de Germanie, Henri III, seul capable, lui semblait-il, de porter remède à de si grands maux. Henri III vint en Italie, et anéantit la tyrannie des comtes de Tusculum. Le magnanime Grégoire VI, soupçonné à tort de simonie, coupa court à toutes les difficultés en déposant spontanément la tiare. Henri fit alors élire un pape allemand par qui, le jour même, il fut couronné empereur, et le peuple lui confia, à lui et à ses successeurs, l'importante prérogative d'exercer désormais dans l'élection des papes le rôle principal, c'est-à-dire, de donner le premier sa voix et d'y porter le vote décisif. C'était accorder à l'empereur un privilège exorbitant, et mettre l'Eglise dans une dépendance qui pouvait un jour lui devenir bien funeste. Déjà auparavant les empereurs avaient joui du droit de confirmation ; mais jamais souverain n'avait exercé dans les élections pontificales ce rôle prépondérant. Au sortir de la tyrannie des comtes de Tusculum, c'était sans doute un progrès ; Henri III, d'ailleurs, ne fit que d'excellents choix ; mais le danger n'en existait pas moins, et de ce côté-ci encore l'horizon était sombre.

*Schisme de l'Eglise grecque.* Enfin, comme si tous les malheurs avaient dû accabler l'Eglise en même temps, le schisme de l'Orient, préparé de longue date, se consommait sans retour. Dès le Ve siècle, la manie dogmatique des empereurs byzantins, l'orgueilleuse ambition des patriarches de Constantinople, l'inquiétude et l'orgueil naturel du genre oriental avaient semé entre les Eglises latine et grecque les premiers germes de division. L'établissement du pouvoir temporel des papes et la création du nouvel empire d'Occident, en complétant la séparation politique de Constantinople et de Rome, confirmèrent l'Eglise byzantine dans ses idées de schisme. Les tentatives du patriarche Photius, au IXe siècle, n'avaient réussi que momentanément. Le lien ne fut définitivement rompu qu'au XIe siècle, par Michel Cérulaire. Cet orgueilleux prélat renouvela

contre l'Eglise romaine les accusations d'hérésie que son prédécesseur Photius avait adressées aux Latins. Les légats du Saint-Siège, après avoir essayé tous les moyens de le ramener, finirent par prononcer contre lui l'excommunication. Michel leur répondit en lançant l'anathème contre l'Eglise de Rome. Il fut disgracié quelque temps après et envoyé en exil, mais le schisme ne cessa point pour cela, et la séparation des deux églises ne tarda pas à s'accomplir.

*Foi et vertu de l'époque.* A côté de tous ces sujets de tristesse, l'Eglise avait aussi ses consolations ; et ce serait se faire une bien fautive idée de l'époque, malgré la profondeur et l'étendue de ses plaies, que de la croire dénuée de vertu. Aucun âge n'a jamais peut-être produit un plus grand nombre de saints. C'est dans cette première moitié du XIe siècle, que brillèrent sur le trône le saint empereur Henri II et son épouse sainte Cunégonde, saint Etienne, roi de Hongrie, saint Edouard, roi d'Angleterre, saint Casimir, roi de Pologne. A côté des moines et des monastères relâchés, il y avait des congrégations où la règle s'observait dans toute sa pureté, comme l'ordre de Cluny et celui des Camaldules. Les hommes mêmes dont la conduite avait causé le plus de scandale, expiaient souvent leurs désordres de la manière la plus exemplaire. C'est ainsi que Robert le Pieux, fils et successeur d'Hughes Capet, après avoir vécu dans le désordre, rompit généreusement avec sa passion, et s'adonna sans réserve aux œuvres de la piété, de la charité et de la pénitence. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, il couchait sur la terre nue, et passait le carême en pèlerinages. Tous les jours, il récitait le psautier et assistait aux offices de l'Eglise. Ajoutons-le aussi, pour faire connaître l'époque, les jours de grandes fêtes, il chantait au lutrin, revêtu d'une chape et le sceptre à la main. En général, selon l'observation d'un historien de l'Eglise, les vertus avaient pris dans tout l'Occident quelque chose de l'âpreté des mœurs des Barbares septentrionaux dont il était repeuplé. Le Juge éternel, qui ne considère que les dispositions du cœur, s'accommodait en quelque sorte à la singularité des mœurs et des goûts d'un âge enclin aux choses extraordinaires. On voyait d'austères ermites passer des nuits entières à réciter le psautier deux, trois, quatre fois et plus, en se donnant la discipline. La piété souvent peu éclairée du peuple tournait parfois en sauvage mutinerie. Dans le Quercy, lorsque la récolte était mauvaise, les paysans couraient aux églises, en arrachaient les statues des saints, les traînaient et les fustigeaient pour les punir d'avoir laissé grêler leurs champs et geler leurs vignes. C'étaient des peuples enfants. Mais il y avait un admirable élan de foi. On multipliait les aumônes et les fondations charitables. Partout s'élevaient de splendides églises. Il semblait, dit un moine contemporain, que le monde secouât ses vieux haillons, pour se couvrir de basiliques comme d'une robe éclatante de blancheur<sup>1</sup>. Un réformateur, s'il se présentait, devait donc trouver dans le peuple et dans le clergé, une partie saine sur laquelle il pût s'appuyer pour l'accomplissement de son œuvre.

---

<sup>1</sup> Nous ne parlons pas des terreurs de l'an 1000 ; c'est une fable qui n'a pas le moindre fondement dans l'histoire.

## § II. — HILDEBRAND. LA RÉFORME. LA QUERELLE DES INVESTITURES.

*Origine et caractère d'Hildebrand.* Ce réformateur envoyé à l'Eglise par la Providence, ce fut Hildebrand. Né en Toscane, d'une famille obscure, il entra en qualité de moine à l'abbaye de Cluny. Son mérite le mit bientôt en relations avec ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Eglise et dans l'Etat. Pendant cinq pontificats consécutifs, il fut comme l'âme du gouvernement ecclésiastique, jusqu'au jour où, assis lui-même sur la chaire de saint Pierre, il put donner libre carrière à l'activité généreuse qui le dévorait. Hildebrand, sous la tiare Grégoire VII, a été jugé bien diversement. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que son vaste génie, la pureté de ses mœurs, ses vertus ecclésiastiques, son amour inébranlable du bien, son incorruptible désintéressement, ne le rendissent digne du souverain pontificat. Il eut une grande idée, un noble but : rendre à l'Eglise son indépendance et au clergé la pureté des mœurs. Pour y arriver, il s'efforça d'étendre l'influence déjà considérable du Saint-Siège. Son projet **était de réunir tous les peuples de l'Occident en une confédération théocratique, dont le pape, au nom de Dieu, serait le protecteur**<sup>1</sup>. Qui pourrait lui reprocher cette noble ambition, dans un siècle où l'Eglise était presque l'unique source de laquelle découlait toute civilisation ? D'ailleurs, comme l'observe un historien protestant<sup>2</sup>, cette suprématie du pape dans l'ordre temporel n'était que la conséquence des idées qui dominaient, depuis des siècles, les relations de l'Eglise et de l'Etat. Les projets du grand pontife rencontrèrent une épouvantable opposition, qui jamais ne le fit reculer. Nous ne croyons pas qu'il soit sorti des bornes de la modération. Mais l'eût-il fait jusqu'à certain point, on ne pourrait lui en vouloir trop de s'être montré de-fer dans un siècle et contre un siècle de fer. L'importance, la nécessité de l'entreprise devraient nous rendre indulgents pour l'imperfection de la conduite dans l'exécution. Les auteurs qui, par haine de l'Eglise, prennent aujourd'hui parti pour Henri IV contre Grégoire VII, devraient se souvenir que le pape en écartant les prélats corrompus et cruels, était en définitive le défenseur des intérêts du peuple.

*La liberté des élections pontificales rendue à l'Eglise.* Il s'agissait d'abord de rendre à l'Eglise l'indépendance des élections pontificales, que le peuple romain avait imprudemment livrées entre les mains d'Henri III. C'est une œuvre à laquelle Hildebrand — il ne portait pas encore la tiare — semble avoir pris une part active. Les deux premiers papes de la nomination d'Henri III n'avaient fait que passer sur le trône pontifical. Brunon, que l'empereur désigna ensuite, et qui prit le nom de Léon IX, déclara, sur le conseil d'Hildebrand, n'accepter qu'à la condition d'être élu canoniquement par le peuple romain. Peut-être même Hildebrand, à la mort de ce saint pontife, obtint-il de l'empereur une renonciation à la prérogative qui lui avait été accordée. Ce qui est certain, c'est qu'une constitution de Nicolas II, à laquelle Hildebrand eut une grande part, réserva le choix du pontife au collège des cardinaux, et ne laissa au reste du clergé, au peuple et à l'empereur que le droit de confirmation. Après Grégoire VII, grâce

---

<sup>1</sup> Héfélé, *Le Cardinal Ximènes*, ch. 18.

<sup>2</sup> Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 3e édit. t. III, p. 582.

aux luttes continues qui s'élevèrent entre le Saint-Siège et l'empire, les élections pontificales se firent sans aucune participation des souverains de l'Allemagne.

*Réforme des mœurs du clergé.* Restait la réforme des mœurs du clergé. Léon IX et ses successeurs, sous l'impulsion d'Hildebrand, avaient déjà commencé à combattre les abus intolérables que nous avons signalés. Mais tels étaient les ravages du mal, que ce saint pape ayant, dans les premiers temps de son pontificat, porté un décret qui cassait toutes les ordinations des évêques simoniaques, fut obligé de le retirer bientôt après, sous peine de voir, faute de ministres,, le culte divin cesser dans les églises de Rome. On se contenta d'imposer aux clercs en question une pénitence de quarante jours.

Dès son avènement, le saint et admirable pontife Grégoire VII résolut de poursuivre de toutes ses forces l'entreprise dans laquelle il avait animé et soutenu ses prédécesseurs. Il ne se dissimulait pas qu'une tempête terrible allait s'élever contre lui, mais les difficultés ne le firent pas reculer. Il adressa, par voie indirecte, une lettre au roi de France, Philippe Ier, et envoya une ambassade à Henri IV d'Allemagne, pour les engager à purger leurs états du scandale de la simonie. Puis il tint à Rome un premier concile (1074), qui déposa tous les clercs entachés du crime de simonie ou d'incontinence. Ses décrets soulevèrent dans le clergé un *tolle* général. Altmann, évêque de Passau, les ayant promulgués dans son église, pensa être déchiré au pied de l'autel par son chapitre, et ne dut son salut qu'à l'intervention des laïques. Des faits semblables se passèrent aussi en d'autres endroits. Mais le peuple, auquel le Souverain Pontife avait interdit toute communication avec les clercs rebelles à la voix de leur chef, se soumit généralement aux ordres de Rome, et prêta ainsi un appui considérable à la cause de la justice, de la morale et de la religion. En Lombardie spécialement la réforme dut son succès au parti plébien, auquel ses adversaires donnèrent le nom de *Pataria*.

*Commencement de la querelle des investitures.* L'année suivante (1075), un second concile portant la cognée à la racine même du mal, interdit à toute personne laïque de donner l'investiture des biens ecclésiastiques ; et plus tard un nouveau synode (1080) fulmina l'excommunication contre les ecclésiastiques qui recevraient l'investiture d'une main laïque, et contre toute personne laïque, sans excepter l'empereur ou les rois, qui oserait encore s'arroger le droit d'investiture ecclésiastique. Les ordres de Grégoire eurent assez facilement partout raison des obstacles et produisirent leurs effets. En Angleterre, cependant, l'Eglise eut à soutenir une lutte prolongée. En France, la coutume déjà ancienne était que les prélats, sans recevoir l'investiture, prêtassent entre les mains du roi le serment de fidélité. La question y était donc simplifiée. Ce fut de la part du roi des Romains, Henri IV, que le Saint-Siège éprouva le plus d'opposition.

*Excommunication et déposition d'Henri IV.* Ce jeune prince, doué des plus brillantes qualités, mais perverti par une mauvaise éducation, feignit d'abord de vouloir se soumettre aux décrets du saint père. Une révolte de la Saxe lui commandait des égards pour le pontife romain. Le soulèvement réprimé, il jeta le masque et, oublieux des ménagements qui composent tout l'art de la politique, montra, par sa conduite, le plus profond mépris pour les canons de

l'Eglise. Grégoire employa tour à tour, pour le ramener à de meilleurs sentiments, la douceur et les menaces. Henri ne lui laissa même pas le temps d'entrer dans les voies de la rigueur. Prenant les devants, il le fit solennellement déposer dans le conciliabule de Worms, où siégeaient un grand nombre d'évêques simoniaques et incontinents. Grégoire ayant reçu la nouvelle de cet attentat dans un synode qu'il avait convoqué à Rome (1076), prononça, d'accord avec tous les Pères présents, des peines sévères contre les évêques du conciliabule de Worms ; Henri fut excommunié et déposé de sa dignité de roi d'Allemagne et d'Italie ; ses sujets étaient déliés de leur serment de fidélité, et défense leur était faite de le reconnaître pour leur souverain.

*Entrevue de Canosse.* Henri se montra insensible à l'excommunication, et persévéra dans la voie où il était entré. Mais la sentence pontificale eut parmi les fidèles un immense retentissement, et produisit une profonde impression, qu'augmenta encore la mort misérable de quelques-uns des coryphées du schisme. Le peuple y vit un châtiment du ciel, qui ratifiait la sentence du pape. Henri fut abandonné de ses plus fidèles serviteurs ; les Saxons se soulevèrent ; enfin, les grands de l'Empire s'assemblèrent à Tribur pour lui donner un successeur. Ils lui accordèrent cependant un délai pour se soumettre au pape et se faire relever de l'excommunication. En même temps, la diète invita le souverain pontife à venir en Allemagne pour porter une sentence définitive. Sans tenir compte des dangers auxquels il pouvait exposer sa vie, Grégoire prit aussitôt la route d'Allemagne. Arrivé en Lombardie, il apprit que le roi de Germanie venait à sa rencontre et avait déjà passé les Alpes. Le pontife se retira alors dans le château de Canosse, pour l'y attendre sous la protection des soldats de la comtesse Mathilde. Henri, admis seulement dans la seconde des trois enceintes de la forteresse, vint solliciter une audience, en habit de pénitent, les pieds nus. Il attendit ainsi trois jours, du matin au soir, vers la fin du mois de janvier, ne mangeant qu'à la nuit tombante. Si Grégoire laissa le coupable prolonger de la sorte cette pénitence, qu'il s'était imposée lui-même, ce n'était pas dans l'intention de l'humilier ; mais c'est qu'il craignait, et non sans sujet, que le repentir ne fût qu'extérieur. D'ailleurs, l'absolution d'Henri pouvait jeter dans un cruel embarras les membres de la diète de Tribur.

Enfin, le quatrième jour, il fut absous, à condition de comparaître devant un concile présidé par le souverain pontife, de se soumettre à sa sentence, qu'elle le replaçât ou non sur le trône, et, en attendant, de vivre en simple particulier. Il promit aussi, si le jugement ecclésiastique lui rendait la couronne, de faire exécuter les lois de l'Eglise, faute de quoi, il se reconnaissait indigne de régner et consentait à perdre le trône sans espoir d'y remonter jamais. Au reste, il se chargea lui-même de justifier les défiances du pape.

*Déposition définitive d'Henri IV.* A peine sorti de Canosse, Henri, pour gagner le parti redoutable des simoniaques en Italie, foula aux pieds tous ses engagements. Alors les princes allemands déposèrent le parjure et élurent à sa place Rodolphe, duc de Souabe. Les hostilités éclatèrent entre les deux rivaux. Toute la faction du clergé corrompu ou simoniaque avait embrassé la cause d'Henri. Du reste, les princes et les communes consultèrent, pour prendre parti, leurs intérêts du moment beaucoup plus que les idées de droit. La guerre dura deux ans, sans que Grégoire VII, contre l'avis duquel s'était faite l'élection de Rodolphe, se prononçât dans aucun sens. Le saint pontife espérait toujours

terminer le différend à l'amiable. Mais enfin trouvant le coupable incorrigible, il l'excommunia une seconde fois, et le déclara indigne de porter plus longtemps la couronne.

*Mort de Grégoire VII.* Henri répondit à cette sentence en convoquant à Brixen un conciliabule dans lequel Grégoire fut déposé et un antipape fut élu. Rodolphe de Souabe périt dans la bataille de Moelsen ; le parti d'Henri triomphait. Le roi passe les Alpes, s'empare de Rome après un long siège, et se fait couronner empereur par son antipape. Grégoire VII, retiré dans le château Saint-Ange, allait tomber aux mains de son mortel ennemi, lorsque les Normands, de l'Italie méridionale, sous la conduite de Robert Guiscard, vinrent délivrer leur suzerain, et saccagèrent, malgré le souverain pontife, la ville de Rome, qui s'était rendue au roi de Germanie. Grégoire VII ne pouvait plus se fier aux Romains. Il se retira à Salerne. Ce fut là qu'il mourut en prononçant cette parole, qui résume toute sa vie : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; voilà pourquoi je meurs en exil.* (1085).

*Continuation de la querelle des investitures.* La querelle des investitures ne finit pas avec Grégoire VII. Ses successeurs la continuèrent, quoique l'opposition parût devoir triompher avec Henri. Le parti pontifical trouva des alliés jusque dans la maison de son adversaire. Le vieux roi vit ses deux fils, Conrad et Henri, lever contre lui l'étendard de la révolte. Le malheureux père tomba entre les mains de son fils rebelle et fut forcé d'abdiquer. Enfermé dans un château, sur les bords du Rhin, il parvint cependant à s'échapper, et se préparait à reprendre les armes, quand il mourut à Liège, après un règne de 50 ans (1100).

Henri V, son fils et son successeur, ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il renouvela toutes les prétentions de son père, et les poursuivit par les armes et par la politique la plus déloyale. Il imposa à Pascal II (1111), la convention dite de Sutri, qu'il savait inexécutable, et qui rendait au roi tous les fiefs ecclésiastiques concédés par la couronne. Les églises ne conservaient, outre les dimes, que les biens qu'elles tenaient des particuliers. Les investitures cessaient par le fait même. Cette convention fut rejetée par beaucoup d'évêques. Ils protestèrent contre une mesure qui enlevait d'un coup au clergé des richesses accumulées depuis tant de siècles. Elle fut annulée. Une nouvelle convention extorquée par l'empereur à Pascal II, n'eut pas plus de résultat. La querelle se ralluma, Henri se rendit en Italie pour se venger du pape et s'emparer des territoires que la comtesse Mathilde avait légués au Saint Siège dans l'Italie centrale.

*Concordat de Worms. Fin de la querelle des investitures.* Enfin un concordat fut conclu par le pape Calixte II et par l'empereur à la diète de Worms. Il portait que les élections ecclésiastiques se feraient librement, mais en présence de l'empereur. Que l'empereur, en cas de contestation, déciderait d'après le jugement du synode provincial. Qu'il ne donnerait plus l'investiture par la crosse et l'anneau, mais seulement par le sceptre, et que les évêques et les abbés seraient tenus de remplir envers lui leurs devoirs féodaux. Les évêques des royaumes de Bourgogne et d'Italie devaient recevoir l'investiture par le sceptre dans les six mois qui suivaient leur sacre. Pour ceux d'Allemagne, l'investiture précéderait le sacre. Ainsi se termina, avec la satisfaction des intérêts opposés, la longue querelle des investitures (1122). Elle ne fut que la première phase

d'une lutte bien plus longue entre le Sacerdoce et l'Empire. En somme, elle avait tourné à l'avantage du Saint-Siège, qui y gagna beaucoup en influence politique et en considération, tandis que le pouvoir impérial sortit du combat fortement affaibli. Henri V mourut deux ans après avoir signé le concordat de Worms ; avec lui disparut la maison de Franconie. Elle avait régné pendant un siècle (1024-1125).

En présence de la solution si rationnelle apportée par le concordat de Worms à la question des investitures, on pourrait se demander pourquoi on ne l'a pas proposée à l'origine de la querelle. Grégoire VII, en enlevant sans distinction toute investiture ecclésiastique à l'empereur, ne le dépouillait-il pas des droits de suzeraineté qui lui revenaient sur les évêques en tant que princes temporels ? Les fiefs ecclésiastiques n'allaient-ils pas échapper complètement à l'influence légitime de la couronne ? Les exigences de Grégoire ne devaient-elles pas aboutir en somme à un démembrement de l'Empire ? Il est probable qu'on n'a pas mis en avant cette solution, parce que personne ne la voyait, Henri IV pas plus que Grégoire VII. Cette réponse n'étonnera pas celui qui sait par l'histoire combien sont toujours courtes, par certains endroits, les vues même des plus grands génies. Nous voyons bien la solution après coup, mais il n'est pas dit que nous l'aurions imaginée. Si Calixte II s'est montré moins exigeant que Grégoire VII, c'est que, comme il arrive souvent, la lutte même et la discussion avaient délimité plus nettement les droits des deux parties. C'est ce qui explique comment l'opposition a pu rallier même de bons catholiques. Le sentiment général du siècle sur le pouvoir attribué aux papes de déposer les rois, ne laissait pas, au reste, de rencontrer quelques contradicteurs.



## CHAPITRE IX

# LES CROISADES D'ORIENT

*Les chrétiens en Palestine.* Tandis que la question des investitures s'agitait dans le sein de l'Eglise, la féodalité était allée disputer le tombeau du Christ aux sectateurs de Mahomet.

De tout temps, le désir de vénérer les Saints-Lieux avait attiré en Palestine un grand nombre de pèlerins. Sous les premiers conquérants arabes et sous les califes de Bagdad, les fidèles ne furent pas inquiétés ; Omar leur avait accordé le libre exercice de leur religion ; Haroun-Al-Raschid, pour plaire à Charlemagne, les traita très favorablement. Mais après le démembrement de l'empire des Arabes, Hakem, calife fatimite d'Egypte, auquel appartenait la Palestine, persécuta quelque temps les chrétiens, détruisit leurs églises, et la vie des pèlerins fut exposée à de grands dangers. Le pape Sylvestre II, qui dans un pèlerinage avait été témoin des maux endurés par ses coreligionnaires, avait déjà exhorté l'Occident à secourir des frères opprimés. Les Pisans, les Génois et le roi d'Arles Boson, répondant à son appel, avaient fait une expédition jusque sur les côtes de Syrie. Sous les Turcs-Seldjocides, qui régnaient dans toute l'Asie occidentale, les vexations recommencèrent contre les pèlerins. Ils furent soumis à une taxe ; ce qui n'empêchait pas qu'il n'en pérît annuellement un grand nombre par les mains des infidèles. Grégoire VII avait annoncé l'intention d'aller lui-même en Asie, à la tête d'une armée. Les embarras que lui causa la querelle des investitures, empêchèrent seuls l'exécution de ce dessein. Jamais, cependant, l'avenir n'avait été plus sombre pour l'Eglise du côté de l'Orient.

*Etat de l'Orient.* A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les Turcs-Seldjocides dominaient sur presque toute la portion connue de l'Asie. L'empire de Byzance n'y conservait plus que le littoral de l'Archipel et l'île de Chypre ; en Europe, la plus grande partie de la Turquie actuelle, la Bulgarie, la Grèce, la Crimée et les îles de l'Archipel lui restaient encore. Toutefois, il avait bien de la peine à défendre ses frontières, non seulement contre les Turcs, mais encore contre les attaques incessantes des Hongrois et des autres Barbares du Nord. A l'intérieur, il était rongé par le schisme, les intrigues de cour et les guerres civiles. L'Islamisme n'allait-il pas franchir cette faible barrière et envahir l'Occident comme au temps de Charles Martel ?

*Pierre l'Ermite.* Depuis longtemps, l'Europe était prête pour la croisade, comme la poudre à faire explosion. Ce fut Pierre l'Ermite qui jeta l'étincelle. Cet homme, de petite taille et d'un extérieur assez grossier, mais d'un courage héroïque, d'une ardeur et d'un génie rares, souleva le monde par sa bouillante éloquence et la vivacité de son zèle. Il allait de ville en ville, de province en province, dit

l'historien moderne des croisades, implorant le courage des uns, la pitié des autres. Le peuple se pressait en foule sur ses traces. Les uns offraient leurs richesses, les autres leurs prières : tous promettaient de donner leur vie pour la délivrance des Saints-Lieux.

*Causes des croisades.* L'esprit de foi fut sans contredit, avec l'ardeur belliqueuse des peuples du moyen âge, la cause principale des croisades. Affranchir le tombeau du Christ et les chrétiens opprimés de l'Orient, telle était la préoccupation du plus grand nombre des guerriers. Mais ce ne fut pas toujours et pour tous la seule. La politique, l'esprit d'aventures, la cupidité, eurent aussi leur part dans ces expéditions. Les grandes cités italiennes y virent un moyen de donner plus d'extension à leur commerce. Bien des seigneurs ruinés espéraient conquérir en Palestine de nouvelles terres. Bien des débiteurs insolubles échappaient ainsi, temporairement du moins, aux poursuites de leurs créanciers. Ces derniers motifs amenèrent donc des recrues aux grandes armées que l'Occident lançait sur l'Orient, mais ce fut l'enthousiasme religieux qui leva ces armées.

*Concile de Clermont.* Le pape Urbain II convoqua un concile à Clermont en Auvergne. Il y vint tant de monde, que la ville put à peine recevoir dans ses murs les princes, les ambassadeurs et les prélats. Les personnes de moindre condition durent se loger dans les villages d'alentour. On voyait même, au rapport d'un ancien chroniqueur, des tentes et des pavillons se dresser au milieu des champs et des prairies. La séance où l'on s'occupa de la croisade, se tint dans la grande place de Clermont. Pierre l'Ermite et, après lui, Urbain II prirent la parole pour représenter à l'assemblée la profanation des Saints-Lieux et les souffrances des chrétiens d'Orient. Puis passant à un autre ordre d'idées : Les Barbares, s'écriait le pape, ont planté leurs étendards aux rives de l'Hellespont ; de là ils menacent tous les pays chrétiens. Si l'Europe ne s'armait, qui pourrait fermer aux Turcs les portes de l'Occident ? Cette seule considération suffirait pour justifier les croisades. La chrétienté se sentait menacée par ces musulmans insatiables de conquêtes. Or une nation, pour entreprendre justement la guerre, n'est pas obligée d'attendre que l'ennemi soit à ses portes. Lorsque les entreprises d'un peuple puissant, son humeur inquiète et ambitieuse, mettent en danger l'indépendance des autres, il les autorise à courir aux armes. On peut critiquer les croisades au point de vue de l'exécution ; dans leur principe elles sont inattaquables. La nécessité les justifiait assez.

L'assemblée entière, transportée d'enthousiasme, répondit au discours du pontife par le cri unanime : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Ceux qui s'étaient engagés à prendre les armes pour la cause du Christ, attachèrent sur leur poitrine une croix d'étoffe rouge, et prirent dès lors le titre de croisés. Leurs personnes, leurs familles, leurs biens furent mis sous la protection de l'Eglise. Ils se trouvaient affranchis d'impôts, et ne pouvaient être poursuivis pour dettes pendant leur voyage.

*Préparatifs de la croisade.* Le concile de Clermont, tenu en novembre 1095, avait fixé le départ au mois d'août suivant. Pendant l'hiver, on ne s'occupa plus en France, en Belgique, en Bourgogne, que du soin de préparer le départ. Beaucoup de croisés vendaient leurs biens, et pouvaient à peine trouver des acheteurs,

tant ces ventes se multipliaient. Parmi les préparatifs de la Croisade, dit Michaud 1, on ne doit pas oublier les soins que prenaient les croisés de faire bénir leurs armes et leurs drapeaux. Dans chaque paroisse, le pontife ou le pasteur, après avoir répandu l'eau bénite sur les armes déposées devant lui, priait le Seigneur tout-puissant d'accorder à celui ou ceux qui devaient les porter dans les combats, le courage et la force qu'il donna autrefois à David, vainqueur de l'infidèle Goliath. En remettant à chaque chevalier l'épée qu'il avait bénie, le prêtre disait : Recevez cette épée au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit ; servez-vous-en pour le triomphe de la foi ; mais qu'elle ne répande jamais le sang innocent. L'Allemagne et l'Angleterre prirent moins de part à la première croisade que la France et la Belgique.

*Echauffourée de Pierre l'Ermite.* Tandis que les vrais guerriers préparaient avec sagesse les moyens de faire réussir leur entreprise, on voyait une foule confuse et indisciplinée brûler d'impatience dans l'attente du départ. Ce n'étaient pas seulement des hommes, mais des familles et des villages entiers qui prétendaient aller en Palestine. Ils étaient suivis de leurs provisions, de leurs ustensiles et de leurs meubles. Au moindre village qui se présentait sur la route, les petits enfants demandaient à leurs mères si c'était là Jérusalem. Beaucoup de grands seigneurs, aussi ignorants que les villageois, conduisaient avec eux leur équipage de chasse, et marchaient précédés d'une meute, leur faucon sur le poing. Sans attendre l'armée régulière, cette cohue s'était mise en marche sous la conduite de Pierre l'Ermite et d'un pauvre chevalier bourguignon, nommé Gauthier sans Avoir. Mais Pierre était aussi mauvais général que prédicateur éloquent ; et plus habile à enflammer les cœurs qu'à modérer le fanatisme. Aussi le désordre fut-il grand. D'autres bandes composées de la lie du peuple suivirent sous d'autres chefs encore plus incapables. Il n'est rien à quoi l'on ne doive s'attendre d'une multitude que ne maintient pas une sage autorité. Un des premiers exploits de ces tourbes sans discipline fut de massacrer les Juifs des villes rhénanes. Quant aux deux ou trois cent mille hommes et femmes qui suivaient, Pierre l'Ermite, ils se dirigèrent sur Constantinople par l'Allemagne et la Hongrie. Faute d'organisation, il fallut, pour se procurer des vivres, piller les pays qu'on traversait. Aussi les Bulgares accueillirent-ils les croisés comme une bande de brigands ; ils les attaquèrent et en taillèrent une partie en pièces. L'empereur d'Orient, Alexis Comnène, n'eut rien de plus pressé que de se défaire de ce ramassis de gens mal disciplinés, dont on ne pouvait attendre rien de bon. Il leur fit passer le Bosphore. Dans la première rencontre avec les armées turques, Gauthier resta sur le champ de bataille avec un grand nombre de chrétiens. Pierre l'Ermite regagna Constantinople pour y attendre la véritable armée.

*Première croisade* (1096). Celle-ci se composait de plusieurs corps, qui se rendirent à Constantinople par différentes routes. Le premier, qui montait, dit-on, à 90.000 hommes, avait à sa tête un chevalier belge, Godefroid de Bouillon, duc de la Basse-Lotharingie, l'un des héros les plus accomplis du moyen âge. A toutes les qualités qui font un brillant chevalier, bravoure, adresse, force athlétique, il unissait la simplicité d'un cénobite, la prudence, la modération, et un dévouement sans bornes. Son armée trouva en Allemagne, en Hongrie et en Bulgarie le meilleur accueil. Soumise à une exacte discipline, elle traversa ces pays sans les fouler. Aussi s'empressait-on, le long de la route, de lui fournir tout

ce dont elle avait besoin. Une seconde armée, sous les ordres d'Hughes de Vermandois, frère du roi de France, de Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, de Robert II, comte de Flandre, franchit les Alpes et alla rejoindre les Normands d'Italie, que commandaient Bohémond, fils de Robert Guiscard, et son parent Tancrède. Tous ensemble passèrent par mer d'Italie en Epire. Les Français du Midi, sous la conduite du comte Raymond de Toulouse, prirent leur route par la Lombardie, le Frioul et la Dalmatie. La plupart des barons emmenaient avec eux leurs femmes et leurs enfants.

Cependant l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, dont les ambassadeurs étaient venus, l'année précédente, implorer le secours des Occidentaux, se sentit effrayé à l'approche de cette multitude de guerriers, que les appréciations du temps portaient à 600.000. Il fit distribuer partout des troupes pour les attaquer au passage, tenta de les affamer, s'empara de Hugues de Vermandois, que la tempête avait fait échouer sur la côte. Godefroid de Bouillon, indigné, fit ravager la Thrace par ses troupes. Alexis, qui manquait d'armée, dut renoncer à la force et recourir aux intrigues. Les Grecs y étaient exercés de longue main.

Par promesses, par flatteries, par de riches présents, par l'étalage du faste oriental ou par l'affectation d'une sincère confiance, l'empereur parvint à gagner les principaux chefs. A l'exception de Tancrède, tous lui prêtèrent serment de fidélité. Les croisés s'engagèrent à lui livrer les villes qui avaient appartenu à l'Empire et à lui rendre hommage pour les autres conquêtes qu'ils pourraient faire. L'empereur, de son côté, promettait de leur fournir des vivres et de les aider de ses armées et de ses flottes. Les Latins surent bientôt à quoi s'en tenir sur la sincérité de cette alliance. Après avoir passé le Bosphore, ils assiégèrent Nicée et déjà la ville était réduite aux abois, lorsque, tout à coup, l'on vit flotter sur les remparts les étendards d'Alexis. Un agent de l'empereur s'était introduit dans la ville, avait fait craindre aux assiégés la vengeance des Latins et leur avait persuadé de rendre la ville aux Grecs. Il n'y avait parmi les assiégeants qu'un petit détachement de Grecs, dont l'action avait été nulle, et c'était lui seul qui recueillait, au profit de l'empereur, tout le fruit de la victoire. Les croisés indignés s'éloignèrent en maudissant leur perfide allié. Ils vainquirent les Turcs à Dorylée, et répandirent le découragement parmi leurs adversaires. Les chrétiens du pays les recevaient comme des libérateurs. Mais bientôt, ils furent aux prises avec un ennemi plus terrible que les Turcs. La faim et la soif les dévorèrent dans un pays que les musulmans avaient ravagé à leur approche. La plupart des chevaux périrent. Les chevaliers, dans l'impossibilité de voyager avec leur lourde armure, étaient réduits à monter des ânes et des bœufs. Plus loin la discorde faillit se mettre dans l'armée chrétienne. La prise d'Antioche lui coûta d'énormes pertes, et les croisés ne furent par plutôt maîtres de cette place, qu'ils s'y virent assiégés par 200.000 Turcs, que commandait Kerboga. Ils eurent bientôt à souffrir toutes les extrémités de la faim. La terreur se répandit au loin chez les chrétiens et le désespoir s'empara des assiégés. Ils commençaient à révoquer en doute la providence de Dieu et la désertion devenait effrayante, quand un prêtre marseillais, nommé Pierre Barthélemy, vint déclarer à ses chefs une révélation qu'il avait eue. La sainte lance qui avait percé le côté du Christ, se trouvait cachée, disait-il, sous l'autel de l'église et elle leur donnerait la victoire. On trouve la lance, l'enthousiasme transporte les croisés et les Turcs sont taillés en pièces.

Au printemps de l'année suivante (1099), les croisés partirent pour Jérusalem. Cinquante mille hommes, c'est à quoi se réduisait leur formidable armée. Les combats, les fatigues, les privations, les maladies, la désertion, les détachements

laissés sur la route avaient absorbé le reste. On longea la Méditerranée, pour demeurer en communication avec les vaisseaux génois et pisans, destinés à ravitailler l'armée. A mesure qu'on approchait de la ville sainte, l'enthousiasme allait croissant. Quand, à l'aube du jour, les tours et les coupoles de la cité vénérée se montrèrent resplendissantes aux yeux des croisés, les cris de *Jérusalem ! Jérusalem ! Dieu le veut ! Dieu le veut !* éclatèrent de toutes parts. On se jette à genoux, on baise la terre, on verse des larmes, et tous renouvellent le serment de verser leur sang pour délivrer le tombeau du Christ. Les opérations du siège commencèrent sans retard, et après cinq semaines environ de cruelles souffrances, les croisés se préparèrent à l'assaut définitif. Ils comptaient sur le secours du ciel, plus encore que sur leur bravoure. Pendant trois jours, ils observèrent un jeûne rigoureux, ensuite, ils firent pieds nus, en procession, le tour de la ville, précédés du clergé et des images des saints, au son des psaumes et des cantiques. Ils s'humiliaient en confessant leurs péchés, juraient à Dieu de le servir désormais fidèlement et se demandaient mutuellement pardon de leurs offenses. Tancrede et Raymond de Toulouse, qui avaient eu de longs démêlés, s'embrassèrent devant toute l'armée, en signe de réconciliation. Enfin le 14 et le 15 juillet 1099, un assaut général fut donné et soutenu avec une égale fureur. Les machines des croisés lançaient contre l'ennemi une grêle de cailloux, à laquelle les assiégés répondaient par une pluie de feu grégeois, d'huile bouillante, de flèches et de javelots. Tandis qu'à l'abri des tortues et des galeries couvertes, les béliers s'approchaient du pied des murs, d'énormes tours mobiles remplies de guerriers roulaient vers les remparts pour y verser un flot de combattants. Les chrétiens, repoussés par deux fois, désespéraient déjà de l'emporter, lorsqu'ils aperçurent sur le mont des Olives un chevalier agitant son bouclier pour les animer au combat. Godefroid et Raymond s'écrient que c'est saint Georges. A cette nouvelle, l'ardeur des croisés se réveille ; ils reviennent à la charge et emportent enfin la ville.

Deux guerriers tournaisiens, Léthalde et Engelbert, y entrent les premiers, suivis de Godefroid de Bouillon et de cent autres braves, puis de toute l'armée. La guerre, à cette époque, était atroce, même entre chrétiens. On conçoit le massacre qui suivit une victoire si chèrement achetée. Il enveloppa sans distinction hommes, femmes et enfants. Dans ce débordement de fureur, on est heureux de rencontrer quelques hommes plus humains que leur siècle. Tancrede et Raymond, notamment, firent les plus louables efforts pour arrêter cette horrible boucherie.

Les croisés érigèrent la Palestine en un royaume chrétien, dont Godefroid de Bouillon reçut la couronne. Le système féodal y fut établi plus régulièrement que partout en Europe. Plusieurs principautés relevaient du roi de Jérusalem, entre autres, celles d'Antioche et d'Edesse, et les comtés de Galilée et de Tripoli. La loi imposée à cet Etat naissant par les seigneurs croisés prit, le nom d'*Assises de Jérusalem*. Comme le nombre des guerriers restés en Palestine allait toujours diminuant, il fallut aviser à créer pour le nouveau royaume une milice permanente, capable de le défendre contre les attaques des musulmans et de protéger les pèlerins. C'est dans ce but que furent institués les ordres militaires des Hospitaliers de Saint-Jean, des Templiers, et plus tard l'ordre Teutonique. Les chevaliers de ces trois ordres ajoutaient aux trois vœux ordinaires de religion, celui de combattre les ennemis de l'Eglise et de protéger les pèlerins. C'est dans ces ordres militaires que la chevalerie a reçu son dernier développement et sa plus noble expression.

*Les sept dernières croisades.* Malgré ces renforts, le royaume de Jérusalem s'affaiblissait toujours, tandis que le fanatisme musulman reprenait une nouvelle vie. La puissance des Turcs-Seldjocides avait fait place, en Syrie, à celle des Atabeks, qui enlevèrent aux chrétiens une partie de leurs conquêtes et, sous leur sultan Nouredin, poussèrent leurs expéditions jusqu'au pied des murs de Jérusalem. Une seconde croisade devenait nécessaire. A la voix de saint Bernard, Louis VII, roi de France, et Conrad III, roi des Romains, prirent le chemin de la Palestine (1147-1148). Leur entreprise échoua complètement. Les deux souverains n'arrivèrent à Jérusalem qu'avec une poignée de monde, et plutôt en pèlerins qu'en croisés. Le résultat de cette expédition fut d'augmenter la démoralisation des chrétiens d'Orient, et de redoubler l'ardeur des musulmans. Saladin, successeur de Nouredin, s'empara de Jérusalem (1187). Ce désastre amena la troisième croisade, dans laquelle on vit s'engager trois rois : Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion et Frédéric Barberousse. Celui-ci, malgré la perfidie de l'empereur Isaac l'Ange et du sultan d'Iconium, était parvenu sans de trop grandes pertes jusqu'en Cilicie, lorsqu'il se noya, et sa mort fut le signal de la dispersion de son armée. Les rois de France et d'Angleterre, instruits par l'expérience, prirent la route de mer. Cependant, leurs querelles faillirent compromettre la croisade. Ils emportèrent Saint-Jean d'Acre — l'ancienne Ptolémaïs —, mais les succès obtenus furent plus brillants que solides. Il fallut revenir à la charge. La quatrième croisade se laissa détourner de son but, et au lieu de rétablir le royaume de Jérusalem, fonda l'empire latin de Constantinople, dont un comte de Flandre porta le premier la couronne (1204). Aucun roi n'avait pris part à la quatrième croisade. La cinquième fut prêchée par Innocent III, au quatrième concile œcuménique de Latran. André, roi de Hongrie et Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, en furent les deux principaux chefs. Celui-ci reconnut la nécessité d'aller attaquer l'ennemi en Egypte, au centre même de sa puissance. La ville de Damiette fut prise, mais la crue annuelle du Nil, qui faillit submerger l'armée des croisés, fit complètement échouer l'expédition. Les Européens furent obligés de rendre Damiette au sultan, et de promettre de ne plus prendre les armes contre lui pendant huit ans. L'empereur Frédéric II, gendre du roi de Jérusalem et son héritier, fit la sixième croisade sans tirer l'épée ; il obtint par un traité les villes de Jérusalem et de Bethléhem. Du reste, les avantages que procura cette croisade diplomatique, furent promptement perdus. Jérusalem retomba au pouvoir des infidèles, et les chrétiens ne conservèrent que les villes de la côte. Saint Louis entreprit alors la-septième croisade (1248), qui fut dirigée contre l'Egypte, et échoua, comme la cinquième, par les difficultés du pays, auxquelles vinrent se joindre les maladies. Le roi de France tomba aux mains du sultan, puis des Mameluks, qui s'étaient emparés du pouvoir en Egypte pendant la captivité du saint monarque. La huitième et dernière croisade, qui eut également pour chef saint Louis, fut dirigée contre Tunis et resta sans résultat. Le roi lui-même y laissa la vie (1270), et avec lui s'éteignit l'ardeur des croisades. Avant la fin du XIIIe siècle, l'empire latin de Constantinople était tombé, et les chrétiens avaient perdu leurs dernières conquêtes en Palestine. Les chevaliers de Saint-Jean se retirèrent à Rhodes, l'ordre Teutonique en Courlande, et les Templiers se dispersèrent dans toutes les contrées de l'Europe.

*Résultats des croisades.* Le peu de succès qu'obtinrent la plupart des guerres saintes entreprises au moyen âge, ferait croire, à première vue, qu'elles n'ont été fécondes qu'en désastres et n'ont produit aucun résultat durable. Les

croisades exercèrent néanmoins une immense et heureuse influence sur l'avenir de l'Occident. Il est vrai que le mérite n'en revient pas tout entier à ceux qui mirent l'Europe en branle, car une partie des résultats ne pouvaient être prévus. Le plus important de tous, et celui-là n'avait pas échappé aux contemporains, ce fut d'arrêter le flot de l'invasion musulmane. L'avènement des Turcs-Seldjucides au pouvoir avait ranimé chez les mahométans le feu de l'enthousiasme religieux. Si au lieu de devoir se défendre sur leur propre territoire, les ennemis de la chrétienté eussent porté en Europe la guerre sainte, quels moyens de défense avaient nos états occidentaux, alors profondément divisés par la féodalité ? Tel fut le résultat immédiat et général. Si nous venons au détail, la papauté reçut, au moins momentanément, par suite des croisades, un accroissement considérable de puissance temporelle. Les souverains pontifes en étaient les chefs ; les pèlerins étaient sous leur protection et ne dépendaient plus que d'eux. Grâce aux croisades, le Saint-Siège put exercer dans les pays chrétiens la plupart des attributs du pouvoir royal : lever des armées, des impôts, etc. De là, accroissement de puissance pour lui.

*La royauté*, en France du moins, y gagna, plus encore que Rome, et des avantages plus permanents. Dans quatre croisades, le roi s'est trouvé à la tête de grandes armées et il a vu marcher à sa suite la plupart de ses vassaux hors du royaume. On n'occupe pas une position si éminente sans en retenir quelque prestige. Les vassaux se sont ruinés dans ces expéditions. Beaucoup de seigneurs, pour subvenir aux frais qu'elles nécessitaient, vendirent leurs fiefs à vil prix, et les rois les achetèrent. D'autres fiefs devinrent vacants par la mort de leurs possesseurs, et firent retour à la couronne. Ainsi le pouvoir royal s'accrut de toutes les pertes de la noblesse. Les croisades ont nécessité des assemblées générales du clergé et des nobles, et permis au roi de lever des impôts généraux. Elles ouvrirent à l'ardeur des guerriers occidentaux un nouveau champ, détournèrent sur les ennemis de la religion et de la civilisation des ravages qui, sans cela, se seraient exercés dans nos campagnes. Le nombre des guerres privées diminua. L'Europe jouit d'une paix inouïe, et l'on peut dire avec un historien que *ce grand épisode des croisades fut un événement aussi heureux pour ceux qui restèrent, que funeste pour ceux qui partirent*<sup>1</sup>. De plus, les individus, jusqu'alors parqués, pour ainsi dire, dans les petites principautés féodales, se sont rencontrés fréquemment dans de vastes réunions ; leur horizon s'est étendu, l'esprit de clocher a laissé quelque place au *patriotisme*. Les préjugés nationaux et les antipathies de peuple à peuple n'ont pu que diminuer dans ce concours de toutes les parties de la chrétienté à une œuvre commune. Car il est utile aux hommes de se voir, de se parler. Vus de près, ils sont ordinairement meilleurs qu'on ne les croyait à distance. Les *villes* y gagnèrent des privilèges, en retour de l'argent qu'elles fournissaient. Les cités maritimes de l'Italie et les villes flamandes étendirent leur commerce, s'enrichirent et purent ainsi conquérir leur indépendance et leur liberté. Venise, Pise et Gènes devinrent les entrepôts du commerce de l'Europe avec l'Orient. Après la prise de Constantinople par les princes de la quatrième croisade, Venise recueillit une bonne partie de sa succession. La Dalmatie, Négrepont, Candie et plusieurs îles de l'Archipel reconnurent sa domination. Les *serfs* eux-mêmes trouvèrent leurs avantages. Soit pour obtenir leur soumission en l'absence des princes, soit par l'inspiration de la piété chrétienne, leurs maîtres améliorèrent leur condition. Les voyages agrandirent les idées des croisés ; le contact avec l'empire grec et les

---

<sup>1</sup> Guérard, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e sér., t II, p. 23.

musulmans, leur donna bien des nouvelles connaissances, et la civilisation ne put qu'y gagner. Enfin, la *chevalerie* dut aux croisades son développement et son organisation définitive.



## CHAPITRE X

# LES COMMUNES

Depuis le règne de Charlemagne, nous avons vu quatre grands faits se passer sous nos yeux : le morcellement de l'Empire, sur les débris duquel s'éleva la féodalité ; les invasions des Northmans, des Sarrasins et des Hongrois ; la querelle des investitures et les croisades. Tous ces événements eurent pour résultat de provoquer ou d'accélérer une vaste révolution, qui constitue, elle aussi, l'un des faits les plus considérables du moyen âge : la révolution communale.

*Caractère de la révolution communale.* A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, un vaste mouvement démocratique s'étendit dans toute l'Europe occidentale, en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, en Angleterre. On sentit le besoin de réagir contre le désordre et l'oppression féodale. Cette révolution fut extrêmement variée dans ses manifestations et dans ses résultats. Toutes les villes n'obtinrent pas les mêmes privilèges, ni en même temps, ni par les mêmes voies. Mais partout, ce mouvement fut une réaction contre les vices du régime féodal. Le régime féodal n'était que l'organisation du désordre. Ce n'étaient que guerres continuelles et vengeances privées. On se battait jusque dans les tribunaux : le duel judiciaire, la force brutale décidait dans bien des cas. La révolution communale voulut faire régner la paix avec des garanties contre les gens de guerre et l'abus des armes, abolir le duel judiciaire, déterminer les droits de chacun, et substituer à l'arbitraire du pouvoir l'action régulière des tribunaux. *Au dessus de la diversité presque infinie des changements qui s'accomplissent au XII<sup>e</sup> siècle dans l'état des villes grandes ou petites, anciennes ou récentes, dit Augustin Thierry<sup>1</sup>, une même pensée plane, pour ainsi dire, celle de ramener au régime public de la cité tout ce qui était tombé par abus ou vivait par coutume sous le régime privé du domaine.*

*Les villes avant le mouvement communal.* Dans les premiers siècles féodaux, les villes étaient soumises à des officiers, nommés *burgaves*, *écoutètes*, *avoués*, etc., représentants du souverain : roi, comte ou évêque. Les habitants étaient, les uns des hommes libres, propriétaires de leur domicile, ou établis sur la terre d'autrui ; les autres des serfs du comte, d'un seigneur ou d'un homme libre, ou des tributaires d'une église. Les hommes libres eux-mêmes, à cause de leur isolement et de leur petit nombre, étaient, jusqu'à certain point, à la merci du seigneur. Quoique rapprochés par les relations journalières et certains intérêts communs, les citoyens d'une même bourgade ne formaient point un corps moral.

---

<sup>1</sup> *Essai sur l'histoire du Tiers-État*, chap. I.

Les villes n'avaient ni administration spéciale, ni magistrats propres. On les voit bien parfois prendre une part active aux événements ; ainsi, dès le Xe siècle, plusieurs villes des Pays-Bas et des provinces voisines se révoltèrent contre leurs seigneurs. Elles n'acceptaient donc pas sans résistance la dure et basse condition à laquelle on voulait les réduire. Les résistances, toutefois, ne furent que passagères, rencontrèrent une prompte répression, et n'obtinrent aucun résultat.

*Ce que c'était qu'une commune.* A la fin du XIIe siècle, nous voyons presque toutes les villes érigées en communes ; c'est-à-dire que leurs habitants, les principaux au moins d'entre eux, les *bourgeois*, ont une loi commune, reconnue par le prince, confirmée par une *charte* authentique, une *Keure*, comme on disait en Flandre. Leurs droits sont fixés ; le seigneur ne peut plus, par exemple, les grever d'impôts arbitraires. Ils ont de plus une juridiction commune, des *échevins*, des *conseillers* ou des *consuls*, chargés de faire régner l'ordre et la paix dans la ville et dans sa banlieue et d'y rendre la justice. Les bourgeois ne peuvent être jugés que par droit et sentence ; c'est-à-dire par leurs juges naturels, pour des délits définis par la loi, après une instruction conduite suivant les prescriptions légales, et ils ne sont passibles que de peines déterminées par la loi. La commune est un être moral, propriétaire de biens communaux. Elle est parfaitement distincte du pays environnant, possède des droits qu'elle saura défendre à l'occasion. Souvent, au moyen âge, on vit des communes intervenir comme garantes des traités, prendre vis-à-vis du prince la position que le droit féodal accordait aux barons, et faire la guerre pour leur propre compte.

*Disparition des municipalités romaines.* Ce serait une erreur de croire que les communes du moyen âge sont la continuation du municipe romain quelque peu modifié. Cela peut être vrai de quelques communes, mais non pas de la généralité. Plusieurs siècles séparent en effet la disparition de l'organisation municipale et la naissance des communes. De toutes les villes romaines qui survécurent aux invasions, bien peu conservèrent leurs institutions. Tout au plus pourrait-on en citer quelques-unes en Italie et dans le midi de la Gaule. Sous les Francs, comme sous les Lombards, elles furent confondues dans le pagus, soumises aux mêmes comtes que le territoire environnant, justiciables des mêmes tribunaux. Elles conservèrent cependant une certaine importance, parce qu'elles étaient le plus souvent la résidence d'un évêque ou d'un comte ; plusieurs d'entre elles étaient fortifiées et, par conséquent, assuraient une sécurité plus grande à leurs habitants et au commerce.

*Origine des villes non romaines.* D'ailleurs, toutes les villes du moyen âge ne sont pas d'origine romaine. A côté des anciens municipes, il se forma de nouvelles agglomérations, sous l'influence de causes diverses. Le confluent de deux rivières, le croisement de deux routes offraient de grands avantages au commerce. Des habitations s'y élevèrent. Le noyau de ces bourgades naissantes fut souvent une maison royale, le siège d'un évêché, surtout un monastère. Les invasions du IXe et du Xe siècle obligèrent les villes, les monastères, tous les centres un peu peuplés, à s'entourer de murailles. Ce furent les seuls points qui conservèrent quelque sécurité. Les campagnes se dépeuplèrent et les villes prirent de rapides accroissements.

*Premiers privilèges accordés aux villes.* Les rois et les seigneurs leur accordèrent généralement quelques faveurs, soit par humanité, soit par une politique bien entendue. C'était en effet pour eux le moyen le plus sûr d'y attirer des habitants, et d'augmenter, avec la population, leur propre puissance et leurs richesses. Les faveurs tombèrent avant tout sur le commerce. Les rois établirent des marchés publics dans les bourgades qu'ils voulaient agrandir, et les entourèrent de privilèges pour y attirer les marchands. Les personnes qui s'y rendaient, y séjournaient, en revenaient, étaient sous la protection particulière du prince. Le vol et les voies de fait y étaient sévèrement réprimés. Le corps des marchands constituait lui-même un tribunal auquel ressortissaient toutes les transactions commerciales. Ce sont généralement les marchands attirés ainsi dans les villes qui ont formé le noyau des bourgeoisies. A mesure qu'on avance, les privilèges se multiplient et s'étendent. Les faveurs que les villes avaient reçues d'Henri IV, les décidèrent généralement à prendre parti pour lui dans la querelle des investitures, et cette conduite leur valut de nouvelles concessions.

*Les communes jurées*<sup>1</sup>. On peut dire que c'est le commerce qui a élevé la plupart des communes en Belgique, en Allemagne, en France et en Italie. C'est ce qui a fait dire à Guizot qu'elles sont sorties d'une boutique. L'industrie et le commerce amenèrent les richesses, la puissance et aussi l'esprit d'indépendance. Les marchands opulents des villes du moyen âge n'étaient pas d'humeur à supporter un régime despotique et oppressif. De gré ou de force, les souverains furent amenés à leur concéder des privilèges et des franchises. Parfois, principalement dans le nord de la France, les habitants d'une ville formèrent entre eux une association, et comme une conjuration, douée d'une certaine puissance, et arrachèrent à leur seigneur une charte d'affranchissement. La commune de Cambrai est, que l'on sache, une des plus anciennement établies de la sorte.

*Origine de la commune de Cambrai.* Cette ville s'était enrichie très tôt par un commerce fort étendu, et ses habitants, dans leur désir d'indépendance, étaient entrés à diverses reprises en guerre ouverte avec leur évêque, qui était en même temps leur seigneur. En l'an 1076, comme le clergé et tout le peuple, dit la chronique, étaient en grande paix, s'en alla l'évêque Gérard à l'empereur. Mais il n'était pas très éloigné, quand les bourgeois de Cambrai, par mauvais conseil, jurèrent une commune et firent ensemble une conspiration que depuis longtemps ils avaient murmurée, et s'allièrent ensemble par serment que si l'évêque n'octroyait cette commune, ils lui défendraient l'entrée en la cité<sup>2</sup>. A cette nouvelle, l'évêque revint sur ses pas, prit avec lui son ami Baudoin, le comte de Mons, et ainsi vinrent à la cité avec grande chevalerie. Lors eurent les bourgeois leurs portes closes et mandèrent à l'évêque qu'ils ne laisseroient entrer que lui et sa maison, et l'évêque répondit qu'il n'entreroit pas sans le comte et sa chevalerie, et les bourgeois le refusèrent. Cependant l'évêque parvint bientôt à rentrer dans sa ville épiscopale, et des châtimens sévères forcèrent les Cambrais à l'obéissance. Ils furent contraints de jurer fidélité à leur seigneur. Mais plus tard, les troubles du règne d'Henri IV leur fournirent une occasion de tenter un nouveau mouvement et de rétablir leur commune. Deux prétendants

---

<sup>1</sup> J'emploie ce terme par opposition, non aux *villes à loi*, mais aux *communes pacifiques* dont je parle plus loin.

<sup>2</sup> Augustin Thierry, lettre XIVe sur l'histoire de France.

se disputaient le siège épiscopal. Gaucher le candidat d'Henri IV, permit aux Cambraisien s d'ériger une commune. Ce qui ne l'empêcha pas d'être chassé quelques années après. Gaucher invoqua l'appui de l'empereur, qui était alors Henri V. L'empereur vint à Cambrai avec une forte armée. Alors fit l'empereur crier que tous les habitants et les bourgeois vins sent en sa présence, et ils vinrent très émus, car ils craignoient de perdre la vie ou leurs membres, et ne pouvoient contredire ni ne l'osoient. Lors parla l'empereur très durement à eux, et fortement les blâma... Quand ils ouïrent l'empereur ainsi parler, ils furent trop épouvantés et ne savoient qu'ils pussent répondre ; et pour ce qu'ils se sentoient coupables ; ils s'humilièrent durement et crièrent à l'empereur merci. A la prière de l'évêque et des princes de sa suite, Henri se radoucit cependant un peu. Il leur fit grâce des châtim ents qu'ils s'étaient attirés, mais il commanda qu'ils apportassent en sa présence la charte de la commune qu'ils avoient faite, et eux ainsi firent ; et l'empereur tantôt la défit et leur fit jurer devant tous les princes que jamais autre ne feroient. Ainsi fut défaite cette commune, et leur fit l'empereur jurer féauté à lui par foi et par serment.

Ces événements se passaient en 1107, et moins de vingt ans après, la commune était rétablie. On la citait au loin comme un modèle d'organisation politique. Que dirai-je de la liberté de cette ville ? dit un ancien écrivain : Ni l'évêque ni l'empereur ne peuvent y asseoir de taxe ; aucun tribut n'y est exigé ; on n'en peut faire sortir la milice, si ce n'est pour la défense de la ville, et encore à cette condition que les bourgeois puissent le jour même être de retour dans leur maison<sup>1</sup>.

*Les communes pacifiques.* Des faits analogues à ceux que nous venons de raconter, se passèrent en d'autres endroits, aussi bien dans le Languedoc que dans le nord de la France et en Allemagne. Mais il ne faudrait pas croire que toutes les chartes communales ont été emportées à la pointe de l'épée. La plupart furent octroyées de plein gré, non par pure générosité, mais parce que l'intérêt bien entendu des seigneurs leur faisait une loi d'agir de la sorte. Il fallait bien compter avec ces marchands enrichis, quand surtout pour la défense de leurs intérêts, ils s'organisèrent en guildes. C'est dans les disputes des grands, et dans les guerres de succession principalement, que leur appui devint précieux et fut recherché. Les villes n'offrirent leur hommage qu'en retour d'une charte ou Keure, où elles avaient consigné les principaux points de leurs constitutions. Beaucoup de princes et de seigneurs secondèrent aussi l'affranchissement des communes pour se procurer de l'argent, pour accroître la population de leurs états, etc. Quand ils n'y trouvaient pas cet intérêt, généralement ils s'opposèrent aux progrès de la bourgeoisie. Les croisades, nous l'avons vu, donnèrent une nouvelle impulsion au mouvement communal. En général, il est à remarquer que les communes sont plus anciennes en fait que leurs chartes. Leurs libertés s'établirent pour la plupart insensiblement, par forme de coutumes. Les chartes ne firent que sanctionner un ordre de choses préexistant. De plus, dans beaucoup de villes, la plénitude des privilèges communaux fut accordée, non à tous les habitants, mais à la gilde ou corporation des marchands, et ce n'est que plus tard, souvent par suite de longues révolutions, que les métiers firent reconnaître leurs droits. Chaque commune étant arrivée séparément à l'affranchissement, on conçoit qu'il devait exister une très grande différence de

---

<sup>1</sup> Tout cet alinéa est tiré d'Augustin Thierry, endroit cité.

l'une à l'autre. Elles avaient cependant aussi beaucoup d'analogies, lesquelles s'expliquent par la similitude des besoins et des aspirations qui ont créé le mouvement communal. D'ailleurs les plus anciennes chartes servirent de modèles aux plus récentes. C'est ainsi que la loi de Cambrai, celle de Cologne, celle de Beaumont, furent suivies dans une foule de localités. La révolution se produisit également, quoique un peu plus tard, dans les campagnes. Souvent les bourgeois de différentes villes formèrent entre eux des associations. Ainsi naquit la *Hanse de Londres*, appelée aussi *Hanse flamande*, où entrèrent une foule de commerçants d'un grand nombre de villes anglaises et flamandes, dans le but d'assurer leur sécurité.

*Les états.* L'exposé des institutions féodales nous a appris que les obligations des moindres vassaux vis-à-vis de leur seigneur étaient clairement déterminées et invariablement fixées par le contrat féodal. La charte communale réglait de même les relations du prince avec les bourgeois. Si donc le suzerain, le prince avait besoin de subsides plus considérables que ceux qu'il avait le droit d'exiger de ses vassaux ou de ses communes, d'une armée plus forte que le contingent obligé ; s'il désirait introduire un changement dans le contrat féodal ou dans la charte communale, il ne pouvait y songer, sans le consentement des intéressés. Les seigneurs eurent donc à rassembler de temps en temps leurs vassaux, leurs bourgeois, dans le but d'obtenir ce consentement. Parfois aussi, ce furent les inférieurs qui prirent l'initiative de ces réunions, pour défendre leurs droits menacés par le suzerain. Telle est l'origine des états. Ils se divisaient presque partout en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Il est impossible d'indiquer ici leur composition, le mode de nomination des membres, la manière de voter, etc., vu qu'il y avait dans le détail une très grande différence d'un endroit - à l'autre et d'époque à époque. En général, les trois ordres votaient séparément. Le vote du plus grand nombre n'obligeait pas toujours la minorité, et un ordre pouvait n'être pas lié par le vote opposé des deux autres. La tyrannie des majorités était inconnue. Grâce à ces institutions, le moyen âge, dans beaucoup de contrées au moins, jouit d'une liberté civile et politique que pourraient lui envier les citoyens de bien de nos états constitutionnels. En beaucoup de pays, les princes reconnurent explicitement aux états le droit de leur résister, même par la force des armes, au cas qu'ils eussent tenté de violer leurs privilèges. Ce n'était là qu'une conséquence des institutions féodales.

*Attitude du clergé en face de la révolution communale.* Le clergé, en face de la révolution communale, ne suivit pas partout ni constamment la même règle de conduite. Dans le midi de la France actuelle, dit Augustin Thierry<sup>1</sup>, les évêques se montrèrent, en général, amis des libertés bourgeoises et protecteurs des communes. Mais dans la France proprement dite, en Bourgogne et en Flandre... ils soutinrent contre les communes une guerre qui ne se termina qu'après trois siècles. Il serait plus vrai de dire que, dans ces contrées, l'attitude du clergé ne fut pas uniforme. Certains auteurs modernes en ont vivement blâmé le clergé ; c'est-à-dire, qu'ils lui ont fait un crime de n'avoir pas eu au XIIe siècle les idées du XIXe. Il s'agissait pour lui de se dépouiller de privilèges qu'il considérait comme des droits, non pas personnels, mais appartenant à l'Eglise, dont il n'était que l'administrateur et le défenseur ; des droits qui n'étaient pas pour les

---

<sup>1</sup> Lettre XIVe sur l'histoire de France.

contemporains ce qu'ils paraissent maintenant. Les droits de *mainmorte* et de *formariage*, dit Augustin Thierry<sup>1</sup>, tout odieux qu'ils nous paraissent, eurent, non seulement leur raison légale, mais encore leur utilité pour les progrès à venir. D'ailleurs cette lutte des bourgeoisies contre les seigneurs ecclésiastiques ou laïques ne se montrait pas évidemment aux yeux de l'observateur comme un combat entre l'esprit de liberté et le despotisme. En beaucoup d'endroits, la victoire du peuple ne fit que substituer à l'ancien gouvernement une nouvelle tyrannie. L'établissement même de la commune laissa la plèbe dans toute son infériorité, et la lui fit peut-être sentir plus durement, car la liberté dont jouissaient les bourgeois proprement dits, avait éveillé en eux, si nous en croyons un auteur du XIII<sup>e</sup> siècle, l'esprit d'orgueil et de tyrannie. Modestes et bienveillants pour le pauvre avant leur émancipation, ils devinrent ambitieux et oppresseurs dès qu'ils furent maîtres de la cité ; et cette assertion du chroniqueur cambraisien n'est que trop justifiée par la haine générale que nous voyons régner pendant la période suivante entre la plèbe et l'aristocratie bourgeoise<sup>2</sup>. Souvent, en Italie et en Belgique, les grandes communes abusèrent de leur puissance pour étendre leur domination sur les campagnes et les villes mêmes du voisinage.

*Avènement politique des métiers.* La plèbe, composée des gens de métiers, s'organisa en corporations, et en compagnies militaires. Elle avait pour elle le nombre, la discipline et le droit. Dans sa lutte contre les classes privilégiées, elle finit généralement par l'emporter et par se rendre maîtresse du gouvernement communal. Alors, à son tour, elle dépassa souvent les justes bornes, et exerça une tyrannie, la plus insupportable peut-être de toutes, celle de la multitude sur la haute bourgeoisie.

*Décadence des communes.* Cet abus de la liberté, combiné avec d'autres causes, amena la décadence des communes. Je parle des communes proprement dites, de celles qui formaient comme de petites républiques presque indépendantes. En France, elles auraient pu défendre leur autonomie contre leur seigneur. Mais lorsque, par l'extension sans cesse croissante du pouvoir royal et de la puissance de quelques grands feudataires, toutes les petites souverainetés eurent été en quelque sorte absorbées par la couronne et par quelques princes, les villes se trouvèrent en présence du roi ou d'un souverain redoutable, comme le duc de Bourgogne, par exemple, ou le comte de Toulouse, et la lutte devint trop inégale. Elles durent se courber sous le joug. Il arriva maintes fois que les communes, fatiguées de leurs propres excès, des désordres et des maux qui en étaient la suite, abdiquèrent spontanément leur indépendance entre les mains du roi. Pour les républiques italiennes, elles n'avaient pas ce remède. Elles tombèrent sous la domination de l'aristocratie. Telle est l'histoire de Venise, de Florence, de Gènes et de vingt autres cités. Nulle part peut-être, les communes ne conservèrent leur autonomie aussi longtemps qu'en Belgique. Elles avaient été des premières à se former, elles disparurent des dernières.

---

<sup>1</sup> *Histoire du Tiers-État*, chap. I.

<sup>2</sup> Moke, *Mœurs, usages et fêtes des Belges*, chap. 16, t. II, p. 12.

## CHAPITRE XI

# HISTOIRE DE FRANCE ET D'ANGLETERRE JUSQU'À LA GUERRE DE CENT ANS

*Caractère de l'époque suivante. Tiers état.* Les temps qui s'écoulèrent du IXe siècle au commencement du XIIe furent la belle époque de la féodalité française. Elle était tout, le roi et le peuple n'étaient presque rien. Cependant, dès la fin du XIe siècle, la naissance des communes avait entamé la puissance des seigneurs. Nous allons voir maintenant l'édifice féodal tomber en ruines sous les coups de la royauté. Pendant que les monarques le battraient en brèche, il continuera d'être miné en dessous par l'influence croissante du tiers-état, c'est-à-dire du peuple. Nous venons de dire que, les communes, après avoir atteint un moment à un très haut degré d'indépendance, n'avaient pas tardé à déchoir. Cette décadence n'arrêta pas les progrès du tiers-état, qu'il ne faut pas confondre avec les communes. Le tiers-état, dit Augustin Thierry, *c'est la nation entière, moins la noblesse et le clergé*. Ce nom désignait le peuple non seulement des cités, mais des villages et des hameaux. Les légistes, qui jouèrent un rôle si important sous les règnes suivants, appartenaient au tiers-état.

Tandis que le pouvoir royal en France ira toujours croissant, nous le verrons en Angleterre descendre insensiblement des hauteurs de l'absolutisme, et perdre de ses prérogatives au profit de l'aristocratie et des communes coalisées contre lui.

### § 1er. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE JUSQU'À PHILIPPE-AUGUSTE.

*Politique de Louis le Gros.* A Philippe Ier succéda, en l'an 1108, son fils Louis VI, surnommé le Gros. Avec ce règne, commence pour la royauté française une période glorieuse. Louis VI entra parfaitement dans l'esprit de la chevalerie. Ami de la justice et de l'ordre, il fut le défenseur valeureux de tous les opprimés et, comme dit Guizot, une sorte de juge de paix universel au milieu de la France. Le clergé, les marchands, les laboureurs, le petit peuple trouvèrent toujours en lui aide et protection contre le brigandage seigneurial, et ils surent payer le roi de retour. Dans ses guerres contre la féodalité, Louis emmena constamment à sa suite les milices des villes et des églises. A la fin de son règne, la royauté, si

faible sous les premiers Capétiens, avait acquis une puissance morale considérable.

*Luttes de Louis le Gros contre la féodalité.* Louis se mit en mouvement dès qu'il eut été associé au trône, du vivant même de son père (1101). Les quatre premiers Capétiens n'avaient pu se faire obéir, non seulement des grands vassaux, mais encore des petits barons du duché de France. Dans les environs même de Paris, on ne pouvait aller d'une ville à l'autre, sans courir le danger d'être détrossé. Ici s'élevait le château de Montlhéry, là celui du Puiset, plus loin d'autres encore, tous habités par de véritables brigands, qui descendaient dans la plaine pour piller les marchands et les voyageurs. Louis eut à guerroyer pendant quinze ans pour les faire rentrer dans le devoir. En 1115, tous ces seigneurs durent s'avouer vaincus et se soumettre à leur suzerain. L'ordre rétabli dans le duché de France, le roi travailla à se faire reconnaître aussi des grands vassaux, et y parvint dans une partie considérable du royaume. En face du mouvement communal, il resta ce qu'il fut toujours, justicier. Il prononça pour ou contre les villes suivant que leurs réclamations lui semblaient fondées ou injustes.

*Grandeur de la France au XIIe siècle.* La nation française entière partageait, à cette époque, l'infatigable activité et l'énergie de son roi. Aussi ne s'illustra-t-elle jamais davantage et exerça-t-elle une immense influence. C'étaient en partie les fruits de cette réforme morale à laquelle Grégoire VII s'était dévoué, et que la France avait acceptée dans une plus large mesure, peut-être, qu'aucune autre nation. Les Normands français avaient conquis l'Angleterre, Naples et la Sicile ; dans les champs de bataille de l'Orient, les chevaliers français paraissaient toujours au premier rang et n'étaient égalés que par les Belges. Partout où ils portaient leurs armes, ils établissaient leur domination et faisaient régner leurs mœurs. Leur langue était parlée des frontières de l'Ecosse à l'Euphrate ; elle commençait à devenir la langue universelle. Elle devait cette popularité à ses poètes, dont les chants, fort en honneur, étaient écoutés avec enthousiasme. L'université de Paris marchait à la tête du monde savant. La jeunesse des écoles se livrait aux études avec une ardeur qu'on a peine à s'imaginer ; si bien qu'Abailard, expulsé de sa chaire, vit ses élèves le suivre dans une sorte de désert et s'y construire des huttes pour continuer à profiter de ses leçons. Cluny, Cîteaux, la Chartreuse, Prémontré, les grands foyers de la réforme monastique, étaient en France. Cette influence, cette supériorité des Français du XIIe siècle, semblent s'être personnifiées, en quelque sorte, dans saint Bernard, cet humble moine, qui sut, non seulement remuer les masses, mais tourner encore à son gré les rois, les princes, et les pontifes.

*Louis VII* (1137-1180). La politique de Louis le Gros fut continuée, sous son faible successeur, par le célèbre Suger, abbé de Saint-Denis, qui fut ministre du roi Louis VII le Jeune, comme il l'avait été de Louis VI. Louis VII prit part à la deuxième croisade, et pendant la longue absence de ce prince, ce fut Suger qui porta vraiment la couronne. Après la mort de ce sage ministre, le roi répudia la reine Eléonore de Guienne, dont l'alliance lui avait valu les fertiles provinces de l'Aquitaine. Eléonore épousa immédiatement Henri Plantagenet, un des plus puissants vassaux du roi de France, dont elle doubla les domaines. Par la faute



du roi, Henri fut dès lors plus fort et plus riche que son suzerain. Les événements d'Angleterre vinrent encore augmenter cette puissance déjà si formidable.

*Avènement des Plantagenets au trône d'Angleterre.* Henri Beauclerc, le troisième des rois normands d'Angleterre, ne laissa en mourant (1135) qu'une fille, Mathilde, surnommée l'impératrice, parce qu'elle avait épousé en premières noces l'empereur Henri V. Cette princesse était remariée à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, lorsque le testament et la mort de son père l'appelèrent à recueillir la couronne d'Edouard le Confesseur. Cet héritage, toutefois, lui fut disputé par Etienne de Blois, dont la mère était fille de Guillaume le conquérant. Etienne, après une longue guerre, finit par rester maître du royaume britannique ; mais Henri Plantagenet, fils de Mathilde, le força à le reconnaître pour successeur, et monta effectivement sur le trône sans contestation (1154).

*Puissance d'Henri II Plantagenet.* L'avènement des Plantagenets au trône d'Angleterre donna aux Capétiens un vassal plus puissant encore que ne l'avait été Guillaume le Conquérant. La Normandie n'était pas le seul fief qu'Henri II tint de la couronne de France. Il avait hérité de son père, Geoffroi, le Maine et l'Anjou ; sa femme, Eléonore de Guienne, lui avait apporté le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine<sup>1</sup>. Le nouveau roi d'Angleterre dominait ainsi sur la plupart des provinces occidentales de la France. Mais sa lutte avec Thomas Becket et la révolte de ses fils annulèrent en grande partie ces avantages.

*Henri II et saint Thomas de Cantorbéry.* Henri avait entrepris de réduire les privilèges accordés à l'Eglise par Guillaume le Conquérant, et en particulier la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, à laquelle les laïques eux-mêmes étaient soumis en beaucoup de cas. On préférait généralement le for ecclésiastique à la justice civile, comme plus éclairée et plus équitable. De sorte que la tendance qu'avait naturellement l'officialité à étendre son cercle d'action, se trouvait fortement appuyée par l'opinion publique. Sa juridiction s'élargissait de jour en jour, et les revenus du roi et des barons, provenant des amendes, diminuaient en proportion. Le roi, plus soucieux de ses intérêts pécuniaires que du bien public, voulut restreindre les droits dont jouissait le clergé. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, fit opposition à ses projets. Dans une assemblée convoquée à Clarendon en janvier 1164, le roi soumit alors à la signature de l'épiscopat seize articles, presque tous plus ou moins attentatoires aux libertés de l'Eglise. Les évêques, Thomas avec eux, eurent la faiblesse de signer les *Constitutions de Clarendon*. Becket, toutefois, se rétracta presque aussitôt, et pour échapper à la colère du roi, se retira en France. Il lui fut bientôt permis de retourner à son siège ; mais à peine arrivé dans sa ville épiscopale, il fut assassiné au pied de l'autel, dans sa cathédrale, par quatre chevaliers de la suite du roi (1170).

*Embarras d'Henri II.* Ce meurtre sacrilège souleva contre le monarque, qui l'avait plus ou moins encouragé, une réprobation universelle, au point de mettre son

---

<sup>1</sup> Le duché d'Aquitaine, resserré dans des limites plus étroites, prit dans la suite le nom de Guienne.

trône en danger. Henri le sentit. Pour détourner le coup, il fit au Saint-Siège les concessions désirables, et s'abaissa aux plus humbles satisfactions. A jeun, les pieds nus, sous l'habit de pénitent, il parut en pèlerin au tombeau du saint martyr, et spontanément confessa à genoux sa faute devant le chapitre réuni. Après quoi, chacun des ecclésiastiques et des moines présents lui appliqua quelques coups de discipline sur les épaules. Les Constitutions de Clarendon furent amendées, et le clergé remis en possession de ses privilèges. Le monarque se reconnut aussi vassal du Saint-Siège, comme l'avaient fait deux de ses prédécesseurs. Sa pénitence l'empêcha de perdre le trône, mais ne lui concilia pas l'affection de ses sujets. Trois de ses fils levèrent même contre lui l'étendard de la révolte, et se firent de nombreux partisans, à tel point qu'Henri dut se recruter une armée d'aventuriers brabançons. La rébellion fut soutenue par Louis VII et par le roi d'Ecosse. Il était dans leur intérêt d'affaiblir la puissance britannique. Mais Henri sortit vainqueur de toutes les difficultés. Le roi d'Ecosse dut reconnaître sa suzeraineté et une paix fut conclue avec le roi de France.

*Conquête de l'Irlande.* Le règne d'Henri II présente encore un fait important, la conquête de l'Irlande, que le pape Adrien IV approuva sur un faux exposé que le roi d'Angleterre lui avait présenté du but et du caractère de l'entreprise.

## § II. — PHILIPPE-AUGUSTE ET JEAN SANS TERRE.

*Politique de Philippe-Auguste.* Philippe-Auguste succéda à Louis VII en 1180. La royauté française, lors de son avènement, avait déjà considérablement grandi. Grâce aux efforts de Louis le Gros et de Suger, la couronne possédait une puissance morale considérable, à laquelle, néanmoins, la force matérielle ne répondait pas. A la mort de Louis VII, le domaine royal, le royaume proprement dit, se réduisait à peu près à cinq des départements actuels. Étendre ce royaume et mettre la force matérielle au niveau de la puissance morale, tel fut le but constant de la politique de Philippe-Auguste. Il rendit conquérante, dit un historien<sup>1</sup>, la couronne que son aïeul, Louis le Gros, avait rendue suzeraine. Il rencontra un grand obstacle dans la puissance d'un de ses vassaux, le roi d'Angleterre, maître de toute la France occidentale. Tant que vécut Henri II, l'œuvre de Philippe n'avança guère. Elle réussit mieux sous les successeurs du redoutable et habile Plantagenet.

*Démêlés de Philippe-Auguste avec les rois d'Angleterre.* En 1189, le roi de France partit pour la troisième croisade avec Richard Cœur de Lion, nouvellement monté sur le trône d'Angleterre. Son séjour en Palestine ne fut pas long. Comme il avait entrepris cette expédition moins par piété que pour ne pas indisposer l'opinion, aussitôt après la prise de Saint-Jean d'Acre, content des lauriers qu'il venait de cueillir, il laissa une partie de son armée en Orient et ramena le reste en France, tandis que Richard se couvrait de gloire par ses exploits chevaleresques contre les musulmans. Philippe était plus désireux de s'agrandir en France que de

---

<sup>1</sup> Mignet.

s'illustrer en Asie sans résultat utile. L'affaire de la succession de Flandre l'appelait en Europe. Mais il aspirait surtout à se venger de la hauteur insultante du roi d'Angleterre, et voulait mettre à profit son absence pour se fortifier à ses dépens. [A voir le rôle que Philippe-Auguste joua dans la troisième croisade, on pourrait croire, observe un historien<sup>1</sup>, qu'il n'était allé en Asie que pour y conduire Richard et pour éloigner de l'Occident le plus redoutable de ses rivaux ; lorsque le monarque se trouva engagé dans toutes les difficultés et dans tous les embarras de la guerre sainte, le roi de France revint dans ses états, et l'histoire nous dit qu'il profita de l'absence de ses ennemis ou de ses voisins, sinon avec cette loyauté qu'on aime à retrouver dans la conduite des rois, du moins avec une habileté que la politique moderne a souvent prise pour modèle.](#)

A son arrivée en Europe, son attention se porta d'abord sur la Flandre et l'Artois, dont le comte, Philippe d'Alsace, venait de mourir sans enfant. Il réclama l'Artois en vertu d'une cession qui lui en avait été faite par le comte ; et la Flandre, comme un fief qui, faute d'héritier mâle, devait faire retour à la couronne. Le comte de Hainaut, beau-frère de Philippe d'Alsace, lui disputa ces provinces, et le roi de France dut enfin se contenter de l'Artois. Philippe-Auguste s'occupa ensuite des affaires d'Angleterre. Richard ; avant de partir pour la croisade, avait désigné comme son successeur Arthur, fils de son frère Geoffroy de Bretagne. Jean sans Terre, frère de. Richard, profita de l'absence prolongée du roi, pour chercher à supplanter son neveu et à s'assurer la couronne. Au prix de la Normandie, il acheta l'appui de Philippe-Auguste. Cependant Richard revint enfin ; Jean fit sa soumission, laissant tomber tout le poids des armes de son frère sur le roi de France. Richard battit Philippe près de Gisors, mais ne sut pas tirer parti de sa victoire. D'ailleurs il périt peu de temps après, et sa mort ouvrit une large carrière à l'ambition de son rival. Jean sans Terre et Arthur se disputèrent la couronne d'Angleterre et Philippe se prononça pour l'un puis pour l'autre, suivant les exigences de sa politique. Arthur, qui était vassal de Philippe-Auguste, tomba aux mains de Jean sans Terre, et disparut sans qu'on ait jamais su comment. Jean, cupide, cruel et débauché, comme tous ses prédécesseurs, l'avait sans aucun doute assassiné. C'était donner beau jeu à Philippe-Auguste. Le roi de France assigne son vassal coupable à comparaître devant sa cour pour rendre compte du crime qu'il avait commis (1202). Sur son refus, les fiefs qu'il tenait de la couronne de France sont confisqués : c'était la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Auvergne, une grande partie du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Jean ne conserva qu'une partie de la Guienne et delà Gascogne. La politique de Philippe-Auguste avait atteint son but ; le domaine royal était doublé. La couronne unissait à la puissance morale la force matérielle. Les rois d'Angleterre ne pouvaient plus, avec leurs seuls sujets du continent, lutter à armes égales contre leur suzerain. Plus aucun des grands feudataires n'osa se flatter en France de pouvoir arrêter le développement de l'autorité royale, si ce n'est par des ligues.

Ces événements, désastreux en apparence pour l'Angleterre, furent pour elle un bonheur providentiel. Les nobles normands établis en Angleterre cessèrent dès lors de regarder la France comme leur patrie, et commencèrent à voir des frères dans les Anglo-Saxons, jusque-là opprimés et méprisés. Les deux races ne tardèrent pas à se fondre. [A l'avènement de Jean, dit Macaulay<sup>2</sup>, la distinction](#)

---

<sup>1</sup> Michaud.

<sup>2</sup> *Hist. d'Angleterre*, trad. de Montégut, t. I, p. 19.

entre les Saxons et les Normands était profondément marquée, et avant la fin du règne de son petit-fils, il n'y en avait presque plus de traces.

*Les apanages.* Quant à la France, il est bon d'observer que la couronne ne conserva pas sous sa domination immédiate toutes les provinces acquises, soit par Philippe-Auguste, soit par ses successeurs. Plusieurs d'entre elles furent, de règne en règne, données comme apanages aux fils puînés des rois. Les princes agirent ainsi, partie par affection pour leurs enfants, partie aussi par nécessité. Pour tenir une province réunie au domaine, il fallait y établir une administration, et l'administration, à cette époque, était encore au berceau. La monarchie donna aux provinces nouvellement acquises des dynasties tirées de son sein. Ces dynasties y transportèrent la langue et les mœurs de la France centrale. Elles préparèrent ainsi leur réunion définitive et complète au royaume, qui devait les posséder en cas d'extinction des familles apanagées. Grâce aux apanages, les branches collatérales de la maison capétienne purent maintenir leur rang, fournir, chaque fois que la famille régnante s'éteignit, une nouvelle ligne, et perpétuer ainsi, avec la. dynastie, une même politique pendant six siècles. Avantage considérable pour la formation du royaume de France. L'institution des apanages eut toutefois aussi de graves inconvénients. Elle donna naissance à une nouvelle féodalité aussi dangereuse pour la couronne que la première.

*Continuation de la lutte entre la France et l'Angleterre.* Cependant le roi d'Angleterre, au lieu de rassembler toutes ses forces pour reprendre ses fiefs confisqués, eut l'imprudence de s'attirer encore de nouveaux et redoutables adversaires. S'attaquant au pape lui-même, il refusa de reconnaître comme archevêque de Cantorbéry, le candidat que l'élection canonique, approuvée par Innocent III, avait mis sur ce siège. Le cardinal Langton ne put prendre possession de son église. Ses amis et ses parents se virent même exposés à la persécution. Innocent III, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, voyant que le tyran ne faisait que s'endurcir, le déclara déchu du trône et transmit tous les droits des Plantagenets à Philippe-Auguste, qu'il chargea d'exécuter la sentence (1212). Le roi de France prépara une descente en Angleterre. Tous les vassaux répondirent à son appel, à l'exception du seul comte de Flandre, Ferrand de Portugal, que Philippe-Auguste venait de dépouiller, par la perfidie, d'une partie de ses états. Cependant, à la vue de ces armements, Jean sans Terre, aussi poltron qu'il était insolent despote, et d'ailleurs fort peu rassuré sur la fidélité de son peuple, avait envoyé à Rome présenter sa soumission. L'archevêque Langton fut reconnu, et le roi d'Angleterre se déclara vassal et tributaire du pape. Philippe-Auguste se vit ainsi arrêter tout court. Il envahit alors la Flandre pour se venger de Ferrand, mais sa flotte fut détruite dans le port de Damme et l'expédition, malgré quelques brillants faits d'armes, n'amena en définitive aucun résultat.

*Bataille de Bouvines* (1214). Jean sans Terre, cependant, avait formé contre Philippe-Auguste une vaste ligue, dans laquelle entrèrent plusieurs princes français qu'inquiétaient la puissance croissante et la politique envahissante des Capétiens. Ferrand en faisait naturellement partie. L'empereur, Otton IV de Brunswick, y avait également adhéré. La Flandre, les princes lotharingiens et l'empereur devaient attaquer par le nord, tandis que Jean sans Terre ferait

invasion au midi. Le roi d'Angleterre entra le premier en action et par son incapacité échoua complètement. Alors Philippe, sans attendre ses autres ennemis, pénétra en Flandre et les rencontra près de Bouvines, où il leur fit essuyer une mémorable défaite. Cette bataille peut être considérée comme une des plus importantes dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. La victoire de Philippe fut le triomphe de la royauté sur la féodalité. Dès lors, les seigneurs n'osèrent plus résister ouvertement au roi. L'indépendance des comtes de Flandre, en particulier, avait reçu un coup mortel. La grandeur de la France était fondée et la possession des provinces de l'ouest assurée. Quant à l'Allemagne, la bataille de Bouvines acheva de ruiner la cause d'Otton IV et fit décidément pencher la balance en faveur de son compétiteur Frédéric II. L'Empire perdit le prestige qui l'élevait depuis plusieurs siècles bien au-dessus des autres monarchies.

*La Grande Charte de Jean sans Terre* (1215). La défaite des alliés ne dut pas. peu encourager les mécontents d'Angleterre. Depuis longtemps, les barons anglo-normands et les communes étaient fatigués d'un despotisme qu'une suite ininterrompue de tyrans avait fait peser sur la nation ; Une révolte contraignit le roi d'accorder au peuple la *Grande Charte*, qui fixait les droits du souverain et ceux des sujets. Les dispositions de cet acte célèbre peuvent se ranger sous trois chefs : 1° les droits et les intérêts du clergé ; 2° ceux des possesseurs de fiefs, vassaux médiats ou immédiats du roi ; 3° ceux de toute la nation<sup>1</sup>.

Quant au clergé, la Grande Charte se borne à confirmer en général ses immunités et ses franchises.

Par rapport aux droits des vassaux, elle entre dans plus de détails. Elle redresse tous les abus qui s'étaient glissés dans les relations féodales, au détriment du vassal. Elle contient une disposition portant qu'aucune aide ne pourra être imposée par le roi, si ce n'est dans les trois cas légaux, de la captivité du roi, de la réception de son fils aîné dans la chevalerie, du mariage de sa fille aînée. Dans toute autre occasion, il fallait le consentement du conseil général de la nation. Toutes les libertés des vassaux du roi sont déclarées communes aux vassaux des seigneurs.

Les droits de la nation sont réglés dans un grand nombre d'articles, qui ont surtout pour objet la bonne administration de la justice et la suppression des vexations injustes dont le peuple était souvent victime.

Aucun homme libre, dit l'article 39, ne sera arrêté, ni emprisonné, ni dépossédé, ni mis hors la loi, ni exilé, ni atteint en aucune façon ; nous ne mettrons point et ne ferons point mettre la main sur lui, si ce n'est en vertu d'un jugement légal, par ses pairs et selon la loi du pays.

Art. 40. Nous ne vendrons, ne refuserons et ne retarderons pour personne le droit et la justice.

Art. 41. Que tous les marchands aient la pleine et sûre liberté de venir en Angleterre, d'en sortir, d'y rester et d'y voyager par terre et par eau, pour vendre et acheter, sans aucune maltôte — *male, tollere* —, selon les anciennes et droites coutumes. On fait cependant exception pour les marchands des pays ennemis auxquels on applique le principe de réciprocité. Le roi se réservait le

---

<sup>1</sup> Cette analyse est empruntée à Guizot, *Essais*.

droit de les arrêter, aussitôt la guerre déclarée, et de les tenir enfermés jusqu'à ce qu'on sût comment l'ennemi avait traité les marchands anglais.

La charte garantit à toutes les villes et aux bourgs la jouissance de leurs anciennes coutumes et libertés. Vingt-cinq barons seront élus par les vassaux du roi, pour veiller à l'observation de la Charte. Dans le cas où le roi la violerait et refuserait de réparer sa faute, le peuple est autorisé à lui faire la guerre jusqu'à réparation.

La Grande Charte fut le signal d'une vie nouvelle pour le peuple anglais ; elle lui inspira une énergie inconnue jusqu'alors, et fut comme le berceau de la vie publique en Angleterre.

*Nouvelle révolte en Angleterre.* Aussitôt après cette importante concession, Jean sans Terre protesta contre la violence dont il avait été l'objet, rassembla une armée de mercenaires étrangers et en appela au pape son suzerain. Innocent III annula la Grande Charte et défendit aux barons anglais d'en exiger l'observation. Le verdict pontifical resta sans effet. On peut s'expliquer facilement la sentence du pape et la résistance des barons. La conduite d'Innocent et celle des Anglais s'appuyaient sur des motifs assez plausibles pour qu'on puisse regarder les deux partis comme persuadés de leur bon droit. Les barons coururent aux armes, et, comme ils ne se sentaient pas assez forts pour résister aux Brabançons que le roi avait à son service, ils offrirent la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste (1216). Louis arriva, remporta quelques succès, et se fit reconnaître dans une grande partie du royaume. Mais, après la mort de Jean sans Terre, presque tout le peuple se rangea du côté d'Henri III contre l'étranger ; surtout après que ce jeune prince eut juré l'observation de la Grande Charte, légèrement modifiée. Louis, battu sur terre et sur mer, fut obligé de renoncer à ses prétentions.

*Gouvernement Intérieur de Philippe Auguste.* Pendant que le pouvoir royal se déconsidérait et s'affaiblissait en Angleterre par la tyrannie de Jean, Philippe-Auguste travaillait avec habileté et succès à le consolider en France. Il essaya de réunir plus souvent autour de lui en conseil les prélats les plus distingués, les grands feudataires et les seigneurs. Il les fit intervenir dans la politique et la législation beaucoup plus souvent que sous les règnes précédents. *Plusieurs des ordonnances de Philippe-Auguste, observe Guizot, sont rendues avec le concours, l'assentiment des barons du royaume ; et, à ce titre, elles ont force de loi dans toute son étendue, du moins dans les domaines des barons qui ont pris part à leur adoption.* Il faut savoir que, sous la féodalité, chaque seigneur était seul législateur dans ses domaines, et que, par conséquent, les ordonnances royales n'y étaient reçues que de son consentement. Dès le début de son règne, Philippe-Auguste ayant fait l'acquisition du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois, se dispensa de l'hommage qu'il devait à l'évêque d'Amiens pour le comté de cette ville. Auparavant, nous l'avons vu, le roi acceptait parfois de devenir vassal d'un de ses sujets ; ce qui pouvait avoir des inconvénients. Philippe posa en principe que le roi ne peut faire hommage à aucun de ses inférieurs.

En montant sur le trône, il avait trouvé le domaine royal administré par un sénéchal héréditaire, qui aurait pu devenir, sous un prince faible, ce qu'avaient été les maires du palais. Philippe-Auguste le supprima et confia dans chaque province l'administration du domaine à des baillis dont la nomination lui

appartenait et qu'il pouvait révoquer. C'est lui encore qui a créé l'université de Paris, dont les cours attiraient quelques années plus tard des écoliers de toutes les nations, dont les chaires retentirent des savantes leçons de tant d'hommes illustres. Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin ont enseigné à Paris.

*Changement dans les relations de l'Eglise et de l'Etat.* Philippe-Auguste s'efforça aussi de mettre des bornes à l'autorité du pape et à celle du clergé national dans les affaires temporelles. Jusqu'alors, il n'y avait presque pas d'affaires qui n'admissent l'intervention ecclésiastique. Cette intervention, au milieu du bouleversement causé par les invasions, avait été nécessaire. Sans être indispensable, elle continuait à être bienfaisante, et même après le règne de Philippe-Auguste, pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, elle fut admise et parfois invoquée par les rois eux-mêmes. Néanmoins, comme toutes les institutions dans lesquelles se retrouve la main de l'homme, elle eut ses abus, moins de la part des papes, que par le fait de certains évêques. Indépendamment de ces abus isolés, la puissance temporelle du clergé rencontra souvent des résistances ; mais, dans les siècles précédents, ce n'était qu'une opposition sans suite. C'est à partir de Philippe-Auguste qu'a commencé l'opposition raisonnée et plus ou moins suivie des gouvernants à cette extension du pouvoir spirituel au temporel. En 1203, pendant que le roi de France envahissait les fiefs que Jean sans Terre tenait de lui, Innocent III voulut imposer sa médiation. Onze des grands vassaux du royaume s'engagèrent à soutenir le roi dans son entreprise envers et contre tous, même contre le pape. Philippe-Auguste poursuivit son expédition, et le pape n'insista pas. L'opposition fut d'abord le fait des seigneurs bien plus que des rois, qui, jusqu'à Philippe le Bel, gardèrent le plus souvent la neutralité entre les deux partis. Philippe le Bel s'emparant d'un mouvement déjà séculaire, se substitua aux seigneurs pour le diriger, et lui donna un caractère haineux qu'il n'avait pas encore. Avant lui, on n'aspirait pas à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, encore moins à l'asservissement de l'Eglise par l'Etat. Ce n'était pas à l'institution elle-même qu'on en voulait. Légitime et bienfaisante, elle était encore reconnue pour telle. Il ne s'agissait pas d'exclure le clergé des affaires temporelles, mais de mettre des bornes plus étroites à son influence. Avant Philippe le Bel il n'y eut généralement dans cette opposition aucun esprit d'hostilité ou d'irrégion. Pénétrée encore de reconnaissance pour une tutelle qui l'avait sauvée dans son enfance, la société, arrivée maintenant à la jeunesse, aspirait très naturellement à son émancipation. Seulement, en s'efforçant de reprendre ce qu'il jugeait lui appartenir, le roi aurait dû se préoccuper de rendre fidèlement à Dieu ce qui revient à Dieu, et c'est malheureusement ce qu'il ne fit pas toujours.

L'époque de Philippe-Auguste vit s'accomplir d'autres événements encore, auxquels ce prince ne prit aucune part : les croisades contre les Albigeois.

### § III. — LES ALBIGEOIS ET LES CROISADES D'OCCIDENT.

*Les hérétiques du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle.* Le nom d'Albigeois, par lequel nous désignons les sectaires du XIII<sup>e</sup> siècle, ne doit pas nous induire à chercher dans le midi de la France le berceau de cette hérésie, ni à croire que ses ravages se sont bornés à ces régions. La doctrine fautive et profondément immorale des

*Cathares*, prit naissance en Orient ; son siège principal fut, au moyen âge, la Bulgarie. Dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, elle se trouvait répandue dans presque toutes les contrées de l'Europe. Jamais depuis l'Arianisme, dit un historien moderne<sup>1</sup>, l'Eglise n'avait couru un si grand danger. Des rives de l'Ebre au bord du Danube, de la mer du Nord à la Méditerranée, l'Eglise catholique trouvait partout en face d'elle l'église cathare, opposant prédication à prédication, évêques à évêques, concile à concile. Une hiérarchie fortement organisée, composée d'évêques et de ministres, recrutée dans des établissements savants et des circonscriptions diocésaines bien arrêtées, reliait entre elles toutes les parties de ce grand corps. C'était publiquement que l'église cathare tenait ses réunions, administrait ses sacrements particuliers, environnée qu'elle était de la faveur des peuples et de la protection des grands. C'est en France que l'hérésie cathare avait jeté les racines les plus profondes ; c'est là surtout qu'il a fallu les armes pour la détruire ; ailleurs les bûchers ont suffi.

Les hérétiques de cette époque, ceux même du midi de la France, ne se rattachaient cependant pas tous à une même secte. Peut-être leurs enseignements n'étaient-ils pas bien arrêtés ; ce qui est certain, c'est qu'il y avait entre eux une incroyable diversité de doctrines. Ils portaient différents noms : Cathares, Patarins, Albigeois, Vaudois. Le pape Innocent IV représentait ces hérésies comme un monstre à plusieurs têtes sortant d'un tronc commun. En général, on peut affirmer qu'elles renversaient le Christianisme de fond en comble, détruisaient toute morale, et mettaient en danger la société civile aussi bien que l'Eglise. D'après les hérétiques anversois, la richesse excluait du royaume des cieux ; le pauvre était sûr d'y entrer, quelles que fussent d'ailleurs ses mœurs. Le vol et les vices les plus honteux lui étaient permis. Dans le midi de la France, le suicide et l'homicide étaient recommandés en certains cas. On conçoit à quels désordres devaient mener de pareilles doctrines, et combien l'Eglise et l'Etat avaient raison de s'y opposer. D'ailleurs les Albigeois ne s'en tinrent pas aux doctrines ; ils furent toujours les fidèles alliés des bandes de brigands qui, sous les noms de Routiers ou Cotereaux, infestèrent le midi de la France au XII<sup>e</sup> siècle.

*Les Routiers*. Ces bandes prirent naissance durant la seconde croisade, et purent s'augmenter peu à peu, grâce à l'absence prolongée du roi et d'une bonne partie des guerriers français. Pendant longtemps elles exercèrent d'atroces brigandages. Mais enfin il se forma contre elles une association, dont l'origine est due à un pauvre et pieux bonhomme nommé Durant. Il institua une confrérie dans le but de détruire les Routiers et de rétablir la paix, et réussit au-delà de toute espérance. Bientôt l'association des *Capuchonnés* ou *Pacifiques* du bonhomme compta dans ses rangs, non seulement des gens du peuple, mais des chevaliers, des prêtres, des paroisses entières. Dans le Limousin, l'Auvergne et le Berry, les Cotereaux furent presque entièrement exterminés. Cette besogne achevée, les Pacifiques voulurent mettre également un terme au brigandage seigneurial. Mais alors, ils furent abandonnés par les chevaliers qui avaient pris place dans leurs rangs. Avec leur concours, ils avaient vaincu. Ils furent détruits à leur tour par les seigneurs aidés de ce qu'il restait encore de Routiers.

---

<sup>1</sup> *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3<sup>e</sup> série, t. III.



*Croisade contre les Albigeois* (1200-1215). Tout favorisait, à cette époque, la propagation des mauvaises doctrines dans le midi de la France. Bon nombre de seigneurs les appuyaient ouvertement ; la plupart des évêques ne faisaient rien pour défendre la vraie foi ; le clergé languedocien ne donnait guère l'exemple des vertus chrétiennes. Les sectaires devinrent bientôt très puissants. Le pape essaya d'abord de les convertir par la prédication et par l'application rigoureuse des peines édictées par les lois du temps contre l'hérésie. Ces moyens ayant échoué, Innocent III fit appel à la guerre sainte. Une nombreuse armée rassemblée de tous pays, de France, de Belgique et d'Allemagne, marcha contre les Albigeois, sous la conduite de plusieurs seigneurs, entre lesquels se distinguait par la valeur le brave Simon de Montfort. A la nouvelle de l'approche des croisés, le comte Raymond VI de Toulouse se réconcilia avec l'Eglise, livra des otages, et promit de retirer sa protection aux sectaires. La ville de Béziers, dont le comte persistait dans l'hérésie, fut prise d'assaut et horriblement maltraitée. Le comté fut donné à Simon de Montfort, qui continua la guerre contre les rebelles. Il se commit malheureusement dans cette expédition des cruautés qui nous révoltent aujourd'hui, mais que la barbarie de l'époque semble avoir considérées d'un air indifférent, et que rendait inévitables le manque de discipline et d'organisation. Quand Raymond s'aperçut que la plupart des croisés avaient regagné leurs foyers, il prit les armes contre Simon. Mais, quoique soutenu par le roi d'Aragon, il fut vaincu à Muret. Le concile de Latran le déclara convaincu d'hérésie, et, comme tel, le priva de ses états. Les pays conquis furent donnés à Simon de Montfort, et le reste des domaines du comte de Toulouse fut remis à la garde d'un homme capable d'y maintenir la foi jusqu'à la majorité de l'héritier naturel. On attribua le Comtat Venaissin à la cour de Rome. Ainsi se termina la croisade contre les Albigeois. Philippe-Auguste avait constamment refusé d'y prendre aucune part.

*Dernières guerres contre les Albigeois*. Cependant, les anciens comtes de Toulouse avaient conservé dans le midi de la France un nombreux parti, composé non seulement des sectaires, mais de beaucoup de catholiques aussi, qui détestaient la domination étrangère. Raymond VI n'avait jamais embrassé l'hérésie, et l'orthodoxie avait encore moins de motifs de faire opposition à Raymond VII. La guerre éclata entre Raymond VII et Montfort, qui périt au siège de Toulouse. Amauri de Montfort, fils de Simon, trop faible pour résister à ses puissants adversaires, céda ses droits au roi de France, Louis Cœur de Lion, qui venait de monter sur le trône en 1223. Louis VIII fut emporté par une mort prématurée (1226), après avoir fait la conquête d'une partie du Languedoc. Les agitations qui troublèrent le royaume pendant la minorité de Louis IX, empêchèrent la régente, Blanche de Castille, de continuer la lutte avec avantage. La reine comprit qu'il valait mieux borner ses prétentions, que de s'exposer à tout perdre en voulant tout avoir. Elle entra donc en négociations avec Raymond VII, et l'on conclut, à Meaux, un traité qui mit fin à une guerre de vingt ans (1229).

*Traité de Meaux* (1229). Raymond VII fut réconcilié avec l'Eglise ; une partie du Languedoc fut attribuée à la couronne, et le reste lui fut assuré dans un avenir plus ou moins éloigné. Raymond devait, en effet, remettre sa fille unique au roi, qui la donnerait en mariage à l'un de ses frères, avec le comté de Toulouse pour dot. Raymond conservait jusqu'à sa mort l'usufruit de son comté. En cas

d'extinction de la famille du futur gendre de Raymond, le Toulousain devait faire retour à la couronne. C'est ce qui arriva en effet sous le successeur de saint Louis.

*L'inquisition.* La même année où fut conclu le traité de Meaux, un synode tenu à Toulouse érigea le tribunal de l'Inquisition pour la recherche et la répression des hérétiques. Déjà auparavant, l'hérésie était punie par la société, d'autant plus sévèrement que, dans le système du moyen âge, les sectaires devaient être considérés comme criminels de lèse-majesté, puisqu'ils se révoltaient contre Jésus-Christ, le chef suprême de la république chrétienne. Le concile de Vérone, tenu sous le pape Lucius III, enjoignit aux évêques de faire annuellement la visite de leurs diocèses dans le but de découvrir les hérétiques. Il établissait ainsi les premiers fondements de l'Inquisition. Innocent III envoya dans le Languedoc des légats apostoliques, chargés particulièrement d'informer contre les sectaires. Ce n'était pas encore là l'Inquisition ; l'institution de ces légats était transitoire et extraordinaire. C'est le synode de Toulouse qui érigea le premier un tribunal *permanent* spécial pour la recherche et la répression de l'hérésie. Dans le principe, l'Inquisition fut un tribunal épiscopal. Peu à peu les évêques s'habituaient à déléguer leurs pouvoirs inquisitoriaux. Ce furent généralement les Dominicains qui les exercèrent. Quelques années après le synode de Toulouse, les souverains pontifes confièrent partout l'Inquisition à ces religieux. Si cette institution ne fit pas complètement disparaître l'hérésie, elle en empêcha tout au moins les progrès.

*Croisades d'Espagne.* Lors de la conquête de l'Espagne par les Arabes, les Wisigoths, sous la conduite de Pélage, et les Cantabres étaient parvenus à maintenir leur indépendance dans les Asturies. Les armes de Louis le Débonnaire enlevèrent au joug musulman le versant méridional des Pyrénées. Ce sont les Marches de Gothie qui, dans le démembrement de l'empire carolingien, donnèrent naissance au comté de Barcelone et au royaume de Navarre. Du royaume des Asturies sortirent les royaumes de Léon, de Castille, d'Aragon et de Portugal, conquis peu à peu sur les musulmans. L'Islamisme reculait pied à pied sur le sol d'Espagne. Mais au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, de nouvelles invasions venues d'Afrique ravivèrent les forces du mahométisme dans la Péninsule. Les états chrétiens s'y trouvaient dans le plus grand danger. A l'appel d'Innocent III, des croisés accoururent de tous les points de l'Europe, et les Maures essayèrent, à Navas de Tolosa (1212), une sanglante défaite, dont ils ne se relevèrent jamais. Dès lors, leurs frontières ne cessèrent plus de reculer, et ils furent bientôt réduits au royaume de Grenade, qui subsista jusqu'à la fin du moyen âge.

#### § IV. — SAINT LOUIS ET HENRI III D'ANGLETERRE.

*Luttes de saint Louis contre la féodalité.* La féodalité française, vaincue à Bouvines, avait profité de la minorité de Louis IX pour former de nouvelles ligues et tenter de secouer le joug. Ses projets avaient été déjoués par l'habileté de Blanche de Castille. En 1242, les mécontents firent un dernier effort. Isabelle d'Angoulême, mère d'Henri III d'Angleterre, mariée en secondes nocces à Hughes

de Lusignan, fit entrer dans une coalition contre la couronne les rois d'Angleterre, de Navarre et d'Aragon, Raymond VII, comte de Toulouse, et une grande partie du midi de la France. Saint Louis marcha contre les alliés, et vainquit à Taillebourg et à Saintes Henri III et Hughes de Lusignan. Ce fut ensuite le tour de Raymond. Les rebelles durent courber la tête, et la féodalité fut domptée pour toujours. Quant à Henri III, il conclut avec le roi de France une trêve qui, en 1259, fut convertie en paix définitive.

*Traité de paix entre la France et l'Angleterre.* On se rappelle comment Philippe-Auguste avait dépouillé Jean sans Terre de la plupart des fiefs que ce prince possédait en France. Depuis lors, la mésintelligence n'avait cessé de régner entre les Capétiens et les Plantagenets. Le traité de 1259, que les historiens ont bien diversement jugé, rétablit une paix durable entre les deux cours. Louis IX abandonna au roi d'Angleterre, sous la condition de la vassalité, quelques fiefs confisqués par Philippe-Auguste. Mais en retour, Henri III se désista de tous ses droits sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Bretagne et le Poitou, et rendit hommage au roi de France pour le duché de Guienne. Ainsi le saint monarque, **par un coup de bonne politique où l'habileté le dispute à la loyauté<sup>1</sup>**, consolida les précieuses conquêtes de son aïeul, et fit rentrer dans la suzeraineté de la couronne le duché de Guienne, qui s'en était détaché. D'autres avantages résultèrent encore de ce traité. Les gens du conseil le critiquaient beaucoup : **Si vous croyez**, disaient-ils au roi, **n'être pas maître légitime des provinces confisquées par votre aïeul, vous devez les restituer toutes au roi d'Angleterre ; si vous les possédez justement, ne lui en cédez pas une.** — A cela, dit Joinville, répondit le saint roi en telle manière : **Seigneurs, je suis certain que les devanciers au roi d'Angleterre ont perdu très justement la conquête que je tiens ; et la terre que je lui donne, je ne la donne pas comme chose dont je sois tenu à lui ou à ses héritiers, mais pour mettre amour entre mes enfants et les siens, qui sont cousins germains<sup>2</sup>. Et il me semble que ce que je lui donne je l'emploie bien, parce qu'il n'était pas mon homme, et qu'il entre par là en mon hommage<sup>3</sup>.** Saint Louis fut appelé quelques années plus tard il s'occuper des affaires d'Angleterre.

*Guerre civile en Angleterre* (1258-1265). Henri III, à l'exemple de son père, accordait toute sa confiance à des étrangers, et n'avait de faveurs que pour eux, malgré les promesses et les serments faits vingt fois à ses barons et vingt fois violés. Une révolte éclata, dont le chef était le comte de Leicester, Simon de Montfort, fils de cet autre Simon que nous avons vu figurer dans la croisade contre les Albigeois.

Les barons imposèrent au roi, dans une assemblée restée fameuse sous le nom de *Parlement insensé*, des règlements que l'on appelle *Provisions d'Oxford* (1258). Ces règlements dépouillaient la couronne de toute autorité, et mettaient à vrai dire le souverain en tutelle.. Le pouvoir passait tout entier à un conseil de barons ; le royaume se transformait en république oligarchique. Cependant, le nouveau gouvernement, qui avait promis des réformes importantes, travaillait

---

<sup>1</sup> Lecoy de la Marche, *La Société au XIIIe siècle*, n. 58.

<sup>2</sup> Louis IX et Henri III avaient épousé deux sœurs, filles du comte de Provence.

<sup>3</sup> Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. 137, d'après la traduction de Natalis de Wailly.

beaucoup plus pour ses propres intérêts que pour le bien public. L'opinion tourna peu à peu contre lui, et la division se mit dans ses rangs. Henri put ainsi reprendre son indépendance et recommencer la lutte contre les révoltés. Enfin les deux partis se soumirent à l'arbitrage du roi de France. Saint Louis annula les Provisions d'Oxford (1264), mais en maintenant la Grande Charte et les libertés conquises sous le règne précédent. Malheureusement, cette décision ne put satisfaire les barons anglais et la guerre continua. La bataille de Lewes fit tomber le roi aux mains de Simon de Monfort, dont l'orgueil ne reconnut dès lors plus de bornes. Ses partisans s'apercevant qu'il se réservait à lui seul les fruits de la victoire, l'abandonnèrent en grand nombre. Simon chercha alors son appui dans la classe bourgeoise, parmi les chevaliers ou arrière-vassaux du roi et dans le clergé. Au parlement de 1204, on convoqua seulement vingt-trois comtes ou barons laïques, tandis que cent vingt ecclésiastiques y furent appelés, ainsi que deux chevaliers de chaque comté et deux bourgeois de chacune des villes et des bourgs principaux du royaume. C'est la première apparition générale des députés des *communes* au parlement. Cette mesure ne sauva point le comte de Leicester. En 1265, le prince Edouard, fils d'Henri III, remporta sur lui la fameuse bataille d'Evesham, dans laquelle Simon périt. La guerre dura encore quelque temps et fut enfin terminée par l'édit de Kénilworth, qui amnistia les rebelles et assigna au peuple et au roi, à peu près ce que leur avait assigné la sentence arbitrale de saint Louis. Henri III mourut en 1272, et son fils, Edouard Ier, lui succéda.

*Caractère de saint Louis.* Pendant que l'Angleterre était ainsi agitée par les factions, la France jouissait, sous son admirable monarque, d'un bonheur bien rare dans la vie des peuples. Saint Louis est le vrai héros du moyen âge et l'un des plus grands rois qui aient jamais régné. Egalement pieux et brave, humble sans bassesse, fier sans morgue, pénétré pour la justice d'un amour qui allait jusqu'au culte, il sut allier avec les plus profonds sentiments de religion, la défense inflexible de son droit. Sans jamais rien perdre de son respect pour le clergé, il tint ferme contre ses prétentions quand il les croyait outrées<sup>1</sup>. L'empereur Frédéric II ayant emprisonné des évêques français qui se rendaient au concile, Louis le somma de les relâcher, et l'intimida par la fierté de son langage. *Sachez*, lui disait-il, *que le royaume de France n'est pas encore si affaibli qu'il se laisse guider par vos éperons*. Il n'eut qu'une pensée : remplir ses devoirs de prince chrétien et faire du bien à ses sujets. La politique de ce grand roi était centralisatrice ; mais elle laissa aux pouvoirs locaux une large sphère d'action, et jamais elle ne viola les droits d'autrui. La plupart des ordonnances de ce règne ont été rendues de l'avis des intéressés. Tout pacifique qu'il était, saint Louis fit plus pour le progrès de la royauté que les plus rusés politiques ou que les princes les plus batailleurs, parce qu'il accoutuma les peuples à considérer le souverain comme la source de toute justice et comme une bienfaisante providence. Son exemple suffirait à prouver que la plus habile des politiques est celle qui se base sur le respect du droit.

*Acquisitions territoriales.* Ce prince ajouta au domaine de la couronne, ou fit entrer dans sa maison des provinces qui ne coûtèrent pas une goutte de sang à

---

<sup>1</sup> Nous ne faisons pas allusion à la *Pragmatique-Sanction*, contre l'authenticité de laquelle s'élèvent de bien graves difficultés.

la nation. Nous connaissons déjà quelques-uns de ces agrandissements. Le mariage de son frère Charles prépara la réunion de la Provence. Blois et Chartres furent acquis du comte de Champagne à prix d'argent. Le roi d'Aragon renonça aux droits qu'il avait sur certaines parties du Languedoc, moyennant l'abandon que lui fit le roi de France d'une vaine suzeraineté sur la Catalogne et le Roussillon.

*Réformes administratives.* Saint Louis ne se contenta pas d'étendre le domaine de la couronne ; il y consolida encore son pouvoir et perfectionna toutes les branches de l'administration. En 1247, sur le point de partir pour sa première croisade, désireux de s'y disposer dignement, il voulut réparer toutes les injustices que les officiers royaux avaient pu commettre, tant sous son règne que sous ses prédécesseurs. Il institua donc les *enquêteurs* royaux, inspecteurs extraordinaires, imités des *Inquisi dominici* de Charlemagne. Ils étaient chargés de parcourir les provinces, de provoquer les plaintes du peuple et d'y faire droit, en restituant ce qui aurait été injustement perçu et en punissant les officiers coupables de malversation. Le clergé avait toute sa confiance ; personne ne lui sembla plus capable de remplir dignement cette mission. Les *enquêteurs* furent tirés fréquemment des ordres religieux.

*Abolition des guerres privées.* Nous avons vu comment les procès se vidaient souvent au moyen âge : entre nobles, par une guerre privée ; entre personnes quelconques, par le duel judiciaire. Saint Louis s'appliqua de toutes ses forces à corriger des abus qui substituaient la force au droit. Il commença par établir la *Quarantaine le Roi*. C'est-à-dire que la famille de l'offensé, avant de prendre les armes contre les parents du coupable, dut attendre quarante jours ; ce qui permettait aux ressentiments de se refroidir, et aux belligérants de se mettre en garde. Enfreindre la Quarantaine *estoit une des plus grandes trahisons qui soient*. De plus, l'une des parties pouvait, dans l'intervalle, provoquer un assurément ; en d'autres termes, remettre l'affaire entre les mains de la justice. Plus tard, en 1258, le roi interdit absolument toutes les guerres privées dans son domaine. On comprend, toutefois, qu'il s'écoula encore bien du temps avant que l'abus fût extirpé. Soixante ans après, Philippe le Bel le combattait énergiquement, sans parvenir à le détruire. Louis XI dut encore porter un décret à ce sujet.

*Prohibition du duel judiciaire.* Le duel judiciaire en champ clos fut également aboli dans le domaine de la couronne ou, tout au moins, l'usage en fut beaucoup restreint<sup>1</sup>. *Par ce moyen, dit un vieil auteur, il colla les épées aux fourreaux, mit les armes au croc, affermit la paix en son royaume, ferma la porte du temple de Janus, et ouvrit celui de la justice.* Un certain Mathieu Le Voyer, qui, avant l'ordonnance, avait pour office de garder le champ clos, et percevait un droit de cinq sous pour chaque duel, plaida contre le roi afin d'obtenir une indemnité. Le parlement rejeta sa réclamation. Le duel judiciaire reparut après la mort du

---

<sup>1</sup> Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. Stilling, d'après Guillaume de Chartres, le considère comme complètement aboli (*AA. SS. Augustin*, t. V, p. 469). Beugnot est du même avis, mais son argument ne paraît pas fort convainquant (*Olim*, t. I, p. 1034), D'après Monteil, saint Louis ne défendit le duel qu'en matière civile.

pieux roi. Mais, pour le rendre plus rare, on l'entoura de formalités et de difficultés.

*Autres réformes judiciaires.* Saint Louis le remplaça par des enquêtes, la déposition des témoins, les preuves écrites. La torture fut adoucie. Les baillis eurent ordre de poursuivre d'office tous les délits, sans attendre la réquisition de la partie lésée. Ces changements ne profitèrent toutefois qu'aux domaines de la couronne ; aussi la justice royale fut-elle bientôt estimée au dessus de toute autre justice, et les baillis du prince n'eurent aucune difficulté à faire admettre les *cas royaux* ou cas réservés à la justice du roi, et ainsi fut restreinte la juridiction des vassaux et de leurs officiers. Enfin, l'usage des appels subordonna les justices inférieures et seigneuriales aux tribunaux royaux. Ce système des appels multiplia beaucoup les occupations de la cour du roi. De là naquit le *parlement*.

*Le parlement.* La cour du roi était d'abord, tout à la fois, un conseil où l'on discutait les affaires du gouvernement, et un tribunal où se rendait la justice. Longtemps les inconvénients d'un semblable mélange d'attributions restèrent inaperçus, parce que les affaires soumises à ses délibérations étaient peu nombreuses. Mais à mesure que le pouvoir royal s'étendit, les causes et les affaires se multiplièrent également. On sentit la nécessité de partager la cour du roi en deux sections, dont l'une délibérait sur les affaires politiques et devint le grand conseil, l'autre jugeait les procès et prit le nom de *Parlement*. La séparation ne s'effectua que peu il peu. Commencée peut-être sous Philippe-Auguste, elle se compléta sous Louis IX et sous Philippe le Bel<sup>1</sup>. Primitivement, la cour accompagnait le roi dans ses voyages. Dès l'époque de saint Louis, elle devint sédentaire à Paris.

*Les légistes.* Les légistes, qui composaient en partie ce parlement, étaient imbus des maximes du droit romain, dont l'étude, apportée d'Italie en France dès le XIIe siècle, florissait dans les universités languedociennes, ainsi qu'à Angers et à Tours. Ils travaillèrent à faire revivre la *théorie du pouvoir impérial, de l'autorité publique, une et absolue, égale envers tous, source unique de la justice et de la loi*<sup>2</sup>. A leurs yeux, il n'y avait qu'un droit, celui de l'Etat, qu'une liberté, celle du prince, qu'un intérêt, celui de l'ordre sous une tutelle absolue, et leur logique ne faisait pas aux privilèges de la roture plus de grâce qu'à ceux de la noblesse<sup>3</sup>. Ils contribuèrent pour une large part à la centralisation du gouvernement, aux progrès du tiers-état et à la ruine de la féodalité.

---

<sup>1</sup> Guérard, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e sér., t. II, p. 30. — Beugnot, Préface du t. I des *Olim*, pp. LXXII et suiv.

<sup>2</sup> Augustin Thierry, *Tiers-Etats*, chap. II.

<sup>3</sup> Augustin Thierry, *Tiers-Etats*, chap. III.

## § V. — PHILIPPE LE BEL.

*Règne de Philippe le Hardi* (1271-1285). Le règne de Philippe le Hardi, fils et successeur de saint Louis, fut très court et présente peu de faits importants. La dernière croisade avait décimé la famille royale. Alphonse de Poitiers en avait été victime, ainsi que le roi son frère. C'est ainsi que Philippe III vit passer sous son pouvoir direct les comtés de Toulouse et de Nevers. Quelques années après, le mariage de son second fils, Philippe le Bel, avec l'unique héritière de Navarre et de Champagne, fit entrer dans sa maison un nouveau royaume et un comté fort étendu. Philippe III mourut au retour d'une expédition en Espagne.

*Guerres de Philippe le Bel contre l'Angleterre.* Les premières années du règne de Philippe le Bel se passèrent en négociations relatives aux affaires d'Espagne (1285-1295). Elles n'étaient pas terminées, que survinrent des complications qui faillirent allumer une guerre terrible entre la Grande Bretagne et la France. Edouard Ier, roi d'Angleterre, avait fait hommage à Philippe le Bel pour son duché de Guienne et pour les autres fiefs qu'il tenait de la couronne de France. Entouré de difficultés dans son propre royaume, ambitieux de soumettre l'Ecosse à son pouvoir, il lui importait de rester en paix avec le continent. Philippe le Bel n'avait peut-être pas moins d'intérêt à conserver les bonnes relations avec son puissant vassal. La mésintelligence se mit cependant entre ces princes, à l'occasion d'une querelle entre deux simples marins. Deux matelots, l'un normand, l'autre anglais, s'étant pris de dispute, l'anglais tua son adversaire d'un coup de couteau. Les amis de la victime crurent venger tout à la fois leur infortuné camarade et l'honneur de leur patrie, en s'en prenant à un marchand bayonnais, sujet d'Edouard, qu'ils pendirent, en compagnie d'un chien, au haut du mât de son vaisseau. Les Anglais usèrent de représailles, et, de proche en proche, la querelle s'étendit bientôt à toute la marine des deux royaumes. Sans que, dans les commencements du moins, les gouvernements intervinsent, on se livra de véritables batailles navales, dont l'une eut pour résultat de faire tomber aux mains des Anglais toute une escadre française. Philippe, irrité, cita Edouard devant la cour des pairs et, sur son refus, prononça la saisie du duché de Guienne. Les hostilités commencèrent. Chacun des deux princes, contractant partout des alliances, la guerre menaçait de devenir générale, quand la médiation du pape Boniface VIII arrêta l'effusion du sang. En vertu d'un traité conclu à Montreuil-sur-Mer (1299), Philippe rendit la Guienne, mais à condition qu'Edouard, veuf d'une première femme, épouserait en secondes noces Marguerite de France, et que les enfants nés de ce mariage hériteraient de la Guienne. C'était préparer éventuellement la séparation de cette province et de la couronne d'Angleterre. Le fils aîné d'Edouard devait aussi épouser une fille du roi de France. Boniface montra à Philippe, dans cette affaire, une bienveillance qui atteignit presque la partialité. Il devait en être bien mal payé par l'indigne petit-fils de saint Louis.

*Guerres contre la Flandre.* Durant les événements dont nous venons de parler, la Flandre, qui ne pouvait se passer des laines de la Grande Bretagne pour son industrie drapière, indisposée en outre par les procédés de Philippe le Bel, penchait fortement vers l'alliance anglaise. Son comte, Gui de Dampierre, avait

fiancé sa fille Philippine avec le fils du roi d'Angleterre. Philippe dissimula son dépit, invita le comte à passer par Paris, et le jeta traîtreusement en prison, lui et sa fille (1294). Gui ne tarda pas à être relâché, mais Philippine mourut de langueur en captivité. Ainsi s'alluma la guerre entre la France et la Flandre. Malheureusement pour celle-ci, le peuple n'était pas uni. Le roi y avait un parti dans la noblesse et la haute bourgeoisie. Abandonnés en outre des Anglais, leurs alliés, les Flamands ne purent empêcher Philippe de conquérir leur pays. Mais bientôt, ils se soulevèrent contre la domination étrangère. Jean Breydel et De Coninck chassèrent d'abord les Français de Bruges ; puis l'armée française, commandée par Robert d'Artois, fut vaincue à Groningue, près de Courtrai (1302). La guerre continua encore quelque temps avec des chances diverses. Cependant la fermeté des Flamands obligea enfin le roi à entrer en négociations. Les Flamands conservèrent tous leurs privilèges et leur liberté, mais ils durent s'engager à payer au roi une forte amende, et laisser entre ses mains, jusqu'au paiement de cette somme, les villes de Lille et de Douai (1304).

*Démêlés avec Boniface VIII.* Philippe le Bel, pour soutenir ces guerres et pousser ses vastes desseins, avait dû chercher des ressources, et ne s'était pas toujours montré fort délicat dans l'emploi des moyens pour s'en procurer. Il foula aux pieds les droits les mieux établis et s'empara plusieurs fois des biens de l'Eglise. Le pape réclama énergiquement. Plus tard, le roi viola l'immunité ecclésiastique en traduisant devant sa cour, contrairement à toutes les lois reçues, l'évêque de Pamiers, qui avait, prétendait-il, insulté sa majesté souveraine. Boniface répondit à ce procédé en suspendant tous les privilèges que le roi de France tenait du Saint-Siège, en reprochant vivement à Philippe le mépris qu'il avait si souvent montré des droits ecclésiastiques, et en convoquant à Rome un concile pour la défense des libertés de l'Eglise, la réforme du royaume et la correction du prince. Il invita Philippe à venir s'y défendre en personne ou par procureur. Loin de répondre à cette invitation, le roi de France, par représailles, enjoignit au nonce apostolique de quitter incessamment le royaume, et réunit à Paris les premiers états généraux sur lesquels nous ayons des renseignements précis (1302). La bulle du souverain pontife avait été supprimée, et Philippe le Bel eut l'infamie de faire ou de laisser répandre à sa place une pièce apocryphe où l'on prêtait au pape un langage de nature à le rendre odieux. Dans l'assemblée des états, Pierre Flotte, garde des sceaux, exposa à sa manière les prétentions de Boniface VIII. La violence extorqua les suffrages que la ruse n'avait pu surprendre. Philippe eut ainsi le talent d'associer la France à sa résistance. Dans une seconde assemblée, on décida d'emprisonner le pape, et de convoquer un concile pour le déposer comme intrus, simoniaque, hérétique et coupable des crimes les plus honteux.

Cependant Boniface s'apprêtait à lancer contre Philippe une sentence d'excommunication, lorsque Guillaume de Nogaret, ministre du roi de France, entra par trahison dans la petite ville d'Anagni, où résidait le souverain pontife. Le palais fut forcé, et Nogaret, avec sa troupe de brigands, voulut contraindre le saint père à convoquer le concile qui devait prononcer sa déchéance. L'intrépide et vénérable vieillard repoussa avec dignité leurs violentes obsessions et refusa constamment. Il fut bientôt délivré par les habitants d'Anagni ; mais l'émotion que lui avait causée cette scène brutale, le conduisit en quelques jours au tombeau (1303). Ses successeurs reconnurent la nécessité de se montrer plus indulgents à l'égard du roi de France. La victoire resta ainsi définitivement à Philippe, et l'influence morale de la papauté reçut un rude échec. D'autant plus que Clément V, en transportant à Avignon la résidence des pontifes, les mit sous



la dépendance des Capétiens, et diminua l'autorité dont les papes avaient joui jusqu'alors auprès des autres souverains.

*Abolition des Templiers.* Après avoir traité si indignement un vénérable pontife, Philippe le Bel mit le comble à ses crimes par sa conduite à l'égard des Templiers. Cet ordre, institué à la suite de la première croisade, avait perdu sa raison d'être, depuis la destruction du royaume de Jérusalem. L'oisiveté, et les richesses y avaient altéré la pureté des mœurs. L'indocilité et l'esprit d'indépendance de ses chevaliers mécontentaient également l'Eglise et la royauté. Leurs immenses richesses excitèrent la convoitise de Philippe le Bel. Informé des désordres secrets dont les maisons de ces religieux étaient le théâtre, il saisit avidement cette occasion de détruire une corporation dont la puissance offusquait son despotisme jaloux. Par son ordre, tous les Templiers furent arrêtés le même jour dans toute la France, les biens du corps furent mis sous le séquestre, et les procédures commencèrent immédiatement. Philippe y déploya plutôt l'animosité d'un ennemi que la calme impartialité d'un juge, employant l'intimidation et la violence, de manière à donner l'apparence d'innocentes victimes aux accusés même coupables.

Cependant Clément V protesta contre cette ingérence du pouvoir laïque dans une cause ecclésiastique, qui était évidemment de son ressort, et il évoqua l'affaire à son tribunal. Les premières informations ne lui laissèrent guère de doute sur les désordres qui se passaient dans le Temple ; il résolut donc de poursuivre l'affaire. Tous les souverains catholiques furent invités à faire arrêter les Templiers dans leurs états. Le jugement des personnes fut renvoyé aux synodes provinciaux ; pour celui de l'ordre entier, le saint père convoqua un concile général à Vienne en Dauphiné. Les commissaires pontificaux reprirent donc à Paris les procédures ; mais cette fois, l'on mit de côté la violence et l'intimidation, et chacun eut pleine liberté de parler suivant sa conscience. Après les dépositions des 230 témoins, que nous possédons encore, il ne fut plus guère douteux qu'il se pratiquât, dans la réception des nouveaux membres, des cérémonies impies, qu'il était défendu de révéler sous peine de mort. Cette circonstance rend bien suspecte toute la conduite des initiés, pour le moins, car tous ne l'étaient pas. D'autres chefs d'accusation pesaient encore sur eux, mais ils ne sont pas suffisamment établis.

Après trois ans d'informations, Clément, dans le concile œcuménique de Vienne (1312), prononça enfin la sentence. La culpabilité du corps ne lui semblant pas établie avec la dernière évidence, le souverain pontife ne se crut pas autorisé à prononcer contre lui une condamnation formelle ; mais comme l'ordre avait éveillé les plus graves soupçons et perdu toute réputation, il fut supprimé comme inutile et dangereux pour l'Eglise. Les biens du Temple furent destinés à l'entretien convenable des membres qui auraient été trouvés innocents ; le surplus devait revenir aux Hospitaliers de Saint-Jean. Le pape se réserva le jugement des principaux chefs.

La France fut le seul pays où l'on se montra cruel envers les Templiers. Philippe le Bel s'appropriâ une grande partie de leurs biens sous divers prétextes. Le grand maître de l'ordre, Jacques de Molay, avec un autre des principaux dignitaires, n'avait été condamné qu'à la prison par le tribunal ecclésiastique. Dans leur cachot, par désespoir, sans doute, de n'avoir pas été traités avec plus d'indulgence, ils rétractèrent leurs aveux précédents. Aussitôt, le roi convoqua les membres laïques de son conseil, à l'exclusion des ecclésiastiques, fait

condamner au bûcher les deux captifs, comme relaps, et les livre aux flammes dans une petite île de la Seine.

Le pape avait montré dans toute cette affaire de la modération, de la fermeté et une extrême prudence. Quant à Philippe le Bel, ses procédés suffiraient à le couvrir de honte aux yeux de l'histoire, si déjà tout son règne n'avait été un tissu d'infamies. Il mourut, ainsi que Clément V, la même année que le grand maître du Temple (1314).

*Acquisitions territoriales.* Philippe le Bel ajouta de nouvelles acquisitions à celles de ses prédécesseurs. La ville de Lyon et le Vivarais, qui jusqu'alors avaient relevé de l'Empire, passèrent sous le sceptre du roi de France. Le Vivarais reconnut la suzeraineté de Philippe, et Lyon fut incorporé au royaume. La Franche-Comté entra aussi dans la maison de France par le mariage de l'héritière des comtes de Bourgogne avec Philippe le Long, fils du roi.

*Gouvernement intérieur.* Au point de vue du gouvernement intérieur, le règne de Philippe le Bel est un des plus importants de l'histoire de France. Il a réalisé dans les institutions d'immenses progrès. Ce prince, comprenant le danger des apanages, établit qu'ils ne passeraient point aux femmes et que, faute d'héritiers mâles, ils feraient retour à la couronne. Il convoqua souvent les états généraux, composés des députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Il est vrai que ces assemblées n'eurent aucune part réelle au gouvernement, aucune initiative, aucune liberté de vote. Le roi ne leur demandait qu'une approbation prompte et entière des mesures qu'il voulait prendre. Néanmoins, Philippe le Bel, en faisant siéger le tiers-état dans une même assemblée avec la noblesse et le clergé, lui apprit son importance ; aussi verrons-nous le peuple, pendant la guerre de cent ans, faire usage du droit qu'on lui avait mis à la main. Philippe le Bel, sans en avoir de mérite, peut donc être considéré comme le fondateur du système représentatif en France<sup>1</sup>. Il compléta aussi la séparation qui avait commencé à se faire dans la cour du roi. Le parlement rendit la justice, la chambre des comptes contrôla la perception de l'impôt et l'emploi des deniers de l'Etat, le conseil privé ou grand conseil prépara les lois et les règlements d'administration publique<sup>2</sup>. Le parlement était investi, concurremment avec le chancelier, de la surveillance des tribunaux ordinaires. Pour rendre cette surveillance efficace, on interdit les fonctions judiciaires aux clercs, qui ne pouvaient être punis que par leurs supérieurs ecclésiastiques. De cette manière, la composition des tribunaux ordinaires fut entièrement sécularisée. Le parlement seul fit exception, parce que recevant les appels des justices d'Eglise, il avait besoin de conserver des conseillers clercs<sup>3</sup>. Philippe le Bel employa, pour anéantir les juridictions des seigneurs féodaux, un moyen très efficace : la *bourgeoisie royale*. Les bourgeois des seigneurs ne jouissaient de leurs franchises que dans leur commune. Les bourgeois du roi portèrent partout leurs privilèges avec eux. Ils ne pouvaient être jugés que par les officiers royaux. La plupart des hommes libres, même dans les fiefs, devinrent bourgeois du roi, et les tribunaux des seigneurs chômèrent presque, faute de justiciables.

---

<sup>1</sup> Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 428.

<sup>2</sup> Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 13.

<sup>3</sup> Dareste, *Hist. de France*, t. II, p. 321. — Boutaric, ouvr. cité, p. 46, interprète tout autrement cette mesure. D'après lui, elle était dirigée contre la noblesse.

*Mesures fiscales.* Depuis plus d'un siècle, par le développement de l'administration publique, les charges du trésor n'avaient pas cessé de s'accroître. La réorganisation de l'armée et l'augmentation de la solde militaire sous Philippe le Bel, les guerres de ce règne, spécialement celle de Flandre, avaient grevé les finances de l'Etat. Cependant, le servage disparaissait progressivement, et le servage était pour le prince une source de richesses. Tandis donc que les dépenses se multipliaient, les revenus avaient diminué. Pour en créer de nouveaux, Philippe prit une foule de mesures odieuses, et ne recula devant aucune exaction : établissement de nouveaux impôts, le clergé frappé d'une lourde taxe, recours aux emprunts forcés. La justice devint un instrument fiscal, et les amendes atteignirent des proportions inouïes<sup>1</sup>. Les malheureux Juifs, que le moyen âge s'était accoutumé depuis longtemps à considérer comme on objet d'exploitation, se virent dépouiller de leurs biens. Suivant la détestable pratique de l'époque, Philippe demanda aussi des ressources à l'altération des monnaies, et par là jeta le plus grand trouble dans l'exécution de tous les contrats. Les faux monnayeurs pullulèrent, et il fallut, pour les réprimer, recourir aux procédés inquisitoriaux les plus vexatoires.

Les mesures fiscales de ce prince, en tarissant les ressources privées, sans rendre les finances publiques plus florissantes, avaient amené la misère dans les villes et les campagnes, et la gêne jusque dans les classes les plus élevées<sup>2</sup>. Plusieurs fois le peuple se souleva contre le tyran, et il fallut un ordre de son successeur pour lui obtenir après sa mort les prières de l'Eglise, tant il était détesté.

*Caractère de Philippe le Bel.* Philippe le Bel est le type du prince machiavélique. Dans la vie privée, il eût été probablement un honnête homme et un bon chrétien. Il se faisait remarquer, dit un contemporain, par sa douceur et sa modestie, fuyant avec horreur les mauvaises conversations, exact aux offices divins, fidèle observateur des jeûnes prescrits par l'Eglise, domptant sa chair avec un cilice<sup>3</sup>. Il fonda des monastères. Mais son christianisme tronqué ne le suivit jamais dans la chambre du conseil. Sur le trône, avec du talent, de la bravoure, de la finesse, il fut un mauvais prince et n'obtint que des résultats incomplets. L'orgueil de la naissance en fit un despote égoïste. Son orgueilleux despotisme lui suscita des guerres, qui ruinèrent son trésor. La nécessité le poussa dans les voies de l'injustice. La raison d'Etat étouffait en lui tout scrupule. D'une obstination ferme et froide, il n'abandonna jamais un projet, et, pour arriver à ses fins, ne recula devant aucun crime. Il n'oublia jamais une offense. Mais taciturne et réservé, il sut être prudent et contenu dans ses vengeances. Aussi triompha-t-il, là où avait échoué la rage violente et emportée d'Henri IV. Quelle différence entre Philippe et son aïeul ! Saint Louis ne veut que le bien de son peuple, ne le cherche que par des moyens légitimes, respecte tous les droits et atteint son but. Son petit-fils, pour faire la grandeur de l'Etat, foule aux pieds la justice, et n'arrive en somme à ses fins qu'en plongeant le royaume dans la misère. Saint Louis a trouvé le chemin de la vraie gloire. Car le mérite de réussir est bien chétif, dit Montalembert, quand on ne recule devant rien. La véritable

---

<sup>1</sup> Boutaric, ouvr. cité, p. 246.

<sup>2</sup> Lacabane, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1er sér., t. 3, p. 9.

<sup>3</sup> Voyez Boutaric, ouvr. cité, p. 416.

grandeur consiste à surmonter les obstacles et à vaincre ses adversaires en respectant le droit, la vertu et la vérité.

*Les derniers Capétiens directs.* Le règne de Louis X le Hutin fut une réaction contre le gouvernement détesté de son prédécesseur. On ne se contenta pas de revenir à l'état de choses antérieur au dernier règne ; sur nombre de points, les réformes mêmes de saint Louis furent abolies. Plusieurs provinces se firent octroyer des chartes importantes ; quelques-uns des principaux ministres de Philippe le Bel furent mis en accusation et l'un d'eux périt sur le gibet. La réaction, toutefois, ne fut que passagère. Philippe V le Long rendit aux légistes l'influence qui leur avait échappé un instant, et répara les brèches faites à l'administration. Ce prince parvint, en s'appuyant sur le tiers-état, à dissoudre les ligues provinciales formées par la noblesse. Son règne fut court, ainsi que celui de son frère et successeur Charles IV le Bel.

## CHAPITRE XII

# LA GUERRE DE CENT ANS

### § 1er. — CAUSES ET PRÉPARATIFS.

*La loi salique.* C'est à cette époque que remonte la loi salique sur la succession au trône. Pendant plus de trois cents ans, de Hughes Capet à Louis X, jamais la ligne directe masculine n'avait fait défaut dans la maison Capétienne. Jamais la succession au trône n'avait donné lieu à contestation ; aussi, n'avait-on pas songé à se demander quelle devait être la règle dans les cas plus difficiles qui pouvaient se présenter. A la mort de Louis X, la question du droit des femmes s'imposa.

Ce prince ne laissait qu'une fille et un fils posthume qui ne vécut que cinq jours. Philippe, frère du roi défunt, fit déclarer, non sans quelque opposition, l'incapacité des femmes à régner en France, dont **la couronne ne pouvait tomber de lance en quenouille**. A la mort de Philippe V, qui n'avait que des filles, la nouvelle loi reçut une seconde application : la couronne passa à Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel. Cette loi prit le nom de loi salique, parce que les légistes, pour la rendre plus vénérable, en la faisant remonter bien haut, l'appuyèrent sur un texte mal interprété de l'antique loi des Francs Saliens.

*Causes de la guerre de cent ans.* La vengeance divine semblait poursuivre la famille du persécuteur de Boniface VIII. Charles IV mourut après un règne très court (1328), sans laisser de postérité mâle. Alors Philippe de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi, nommé d'abord régent par Charles IV, se fit reconnaître en qualité de roi par tous les princes du sang et par les grands vassaux. Le roi d'Angleterre, Edouard III, qui était, par sa mère, petit-fils de Philippe le Bel, fut sommé de venir prêter hommage à son nouveau suzerain pour le duché de Guienne. Il obéit, et reconnut ainsi la légitimité de Philippe VI (1329). Mais Valois, animé de cet esprit d'opposition qui régnait depuis des siècles entre la France et l'Angleterre, soutint les Ecossais en guerre avec Edouard. Dès lors Edouard résolut de se venger, et les ennemis de la France purent compter sur l'appui du Plantagenet. La Flandre, depuis l'époque de Philippe le Bel, était divisée en deux partis, l'un aristocratique et français, commandé par le comte Louis, l'autre démocratique et national, dont le chef était le célèbre Jacques d'Artevelde. Edouard III rechercha l'alliance de ce dernier, et finit par l'obtenir, car les laines anglaises étaient nécessaires à l'industrie flamande. Puis il réclama le royaume de France, comme plus proche parent des derniers rois que Philippe VI. La loi

salique, prétendait-il, ne préjudiciait point à son droit, excluant sa mère, mais non point lui, vu surtout qu'il était né du vivant de Philippe le Bel, son aïeul<sup>1</sup>.

*Phases de la guerre de cent ans.* Nous pouvons distinguer dans la guerre de cent ans quatre périodes. La première, de 1336 à 1364, comprend les règnes de Philippe VI et de Jean le Bon, et fut féconde en revers pour la France. La seconde, de 1364 à 1380, fut au contraire très brillante pour les Valois, grâce à la sagesse de Charles V et à l'épée de Du Guesclin. La troisième, de 1380 à 1429, renferme tout le règne de Charles VI et les premières années de Charles VII. C'est peut-être la période la plus désastreuse de l'histoire de France. Enfin, dans la quatrième période, de 1429 à 1453, Jeanne d'Arc assura le triomphe définitif de sa patrie.

*Etat comparatif des deux partis.* Le premier soin d'Edouard et de Philippe fut de s'assurer des alliés. Sans compter les Flamands, le roi d'Angleterre parvint à trouver des auxiliaires dans presque tous les princes des Pays-Bas. L'empereur Louis de Bavière, dans une entrevue qu'il eut avec lui, le nomma vicair de l'Empire, titre qui lui conférait une certaine autorité dans toutes les provinces impériales situées sur la rive gauche du Rhin. Ce fut à peu près tout le secours qu'Edouard tira de l'Allemagne. Philippe, de son côté, avait pour alliés le pape, qui lui fournit des sommes considérables, le roi de Bohême, Jean l'Aveugle, la Navarre et l'Ecosse, ainsi que le comte de Flandre. Mais les deux adversaires devaient, avant tout, compter sur leurs propres forces. Or, la composition des armées françaises et anglaises était bien différente ; tout l'avantage était pour l'Angleterre<sup>2</sup>. Des deux côtés, il n'y avait d'autre cavalerie que la noblesse féodale et ses archers. Plus nombreuse sous la bannière de France, elle était aussi plus fougueuse, moins disciplinée, formait à elle seule presque toute l'armée, et tenait en grand mépris la *piétaille*, comme on disait, c'est-à-dire, les milices communales et l'infanterie étrangère que le roi avait réunies. 15.000 arbalétriers génois mercenaires formaient l'infanterie d'élite de Philippe VI. Leur équipement était très lourd ; l'arbalète, le pavois, la trousse, l'armure faisaient pour chacun d'eux une charge de 70 à 80 livres. L'armée française était mal pourvue des engins et des machines en usage à cette époque. Elle ne possédait pas d'équipage de pont ; ses subsistances n'étaient pas assurées, elle ne paraît pas avoir eu un service régulier d'éclaireurs. Philippe VI et sa noblesse croyaient que la valeur supplée à la prévoyance, que l'élan chevaleresque surmonte tous les obstacles. Ils devaient apprendre bientôt à leurs dépens l'impuissance du seul héroïsme contre la bravoure aidée de la tactique et réglée par la discipline.

Edouard III avait établi dans ses états le service militaire obligatoire. Toute la nation était formée de longue main au maniement des armes. Les chevaliers anglais avaient toute confiance dans leurs chefs, et en exécutaient les ordres avec le calme et le sang-froid de leur race. Pleins d'égards et d'estime pour l'infanterie, qui formait les quatre cinquièmes de l'effectif total, ils ne dédaignaient pas de combattre eux-mêmes à pied, quand les circonstances le

---

<sup>1</sup> Il était nécessaire à Edouard de soutenir que les enfants mâles issus des Capétiens par les femmes devaient, pour avoir droit à la couronne, être nés du vivant de leur grand-père, sans quoi, Charles le Mauvais aurait eu un meilleur titre que lui.

<sup>2</sup> Ce qui suit est emprunte aux *Origines de la tactique française*, du capitaine Hardy, et à l'*Histoire de Du Guesclin*, de Siméon Luce, chap. VI.

requéraient. Mais c'est l'archer anglais qui jouera le rôle principal dans toutes les batailles de la guerre de cent ans. Il a double avantage sur l'arbalétrier génois : la légèreté de l'équipement et la rapidité du tir. Il décoche trois ou quatre traits pendant que l'arbalétrier lance un carreau. A deux cents mètres de distance, un bon archer anglais se fait un point d'honneur de ne jamais manquer son homme. Dès qu'il a pris sa place de combat, il plante en terre les pieux qu'il porte avec lui, comme le légionnaire romain, et il y appuie son pavois. Ainsi, en un instant, le front de bataille présente un rempart dont on ne peut s'approcher à moins de deux cents mètres, sans recevoir une volée de traits. L'armée anglaise porte à sa suite, sur des chariots, de petits bateaux de cuir et de bois, et tout ce qui est nécessaire pour établir sur une rivière un pont volant. Un corps spécial de cavalerie légère la précède pour faire les reconnaissances et éclairer sa marche. Ainsi préparée et montée, elle ne pouvait manquer d'obtenir de brillants succès.

## § II. — PREMIÈRE PHASE. REVERS DE LA FRANCE.

*Bataille de Crécy* (1346). Sans entrer dans le - détail des combats innombrables et la plupart peu importants qui se livrèrent durant cette période, venons immédiatement à l'un des faits décisifs : la bataille de Crécy. Les Anglais, après avoir porté la dévastation jusque sous les murs de Paris, s'étaient, devant une armée infiniment supérieure en nombre, retirés jusqu'à Crécy, petite ville située entre Amiens et Boulogne. -Dès la veille de l'action, chaque homme avait sa place assignée sur le champ de bataille. Bien reposés, bien nourris, les Anglais s'étaient assis à terre, chacun à son poste, **pour être plus frais et plus nouveaux** quand leurs ennemis viendraient. L'armée était répartie en trois corps, échelonnés en profondeur. Le jeune prince de Galles, surnommé le Prince Noir, à cause de la couleur de son armure, commandait le premier corps. Le roi se tenait avec la réserve auprès d'un moulin, dont il avait fait son observatoire. Derrière l'armée, sur la lisière d'un bois, on avait construit une vaste enceinte bien close, à une seule entrée, où l'on avait parqué le train et tous les chevaux, car Edouard voulait que tout le monde combattît à pied. Tous les soldats étaient pleins de confiance, sachant qu'au besoin, le roi les secourrait avec sa réserve, et, qu'en cas de retraite, le camp retranché, construit sur la hauteur, serait un réduit capable d'arrêter l'ennemi. A toutes ces mesures si bien concertées de la prudence humaine, Edouard en joignit d'autres qui ne lui font pas moins d'honneur. La veille au soir, quand ses gens se furent retirés, **il entra en son oratoire, dit l'historien de cette époque<sup>1</sup>, et fut là à genoux et en oraison devant son autel, en priant dévotement Dieu qu'il le laissât le lendemain, s'il combattait, sortir de la besogne à son honneur.** Le matin, il ouït la messe avec le prince de Galles, et tous deux communierent. La plupart de leurs soldats se mirent aussi en règle avec Dieu par la confession. On en fit autant, d'ailleurs, dans le camp français.

Cependant les Français, harassés par une longue marche, arrivaient, non sans quelque désordre, en vue de l'armée anglaise. Philippe résolut sagement de remettre la bataille au lendemain. Ses maréchaux portèrent donc à l'armée l'ordre de faire halte : **Arrêtez bannières, criaient-ils, de par le roi, au nom de**

---

<sup>1</sup> Froissart, Edit. Buchon, t. I, p. 234.

Dieu et de monseigneur Saint-Denis ! Les premiers rangs obéirent ; mais ceux qui suivaient continuèrent leur marche, ne voulant céder la première place à personne.-Les premiers, en les voyant s'avancer, chevauchèrent encore plus avant. Toute l'autorité du roi. fut impuissante à les retenir. On arriva ainsi tout proche de l'ennemi. A la vue des Anglais, Philippe de Valois, vrai type de la chevalerie, pris lui-même de la fièvre batailleuse, donna l'ordre du combat. **Faites passer, dit-il, nos Génois devant et commencer la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur Saint-Denis !**

Les arbalétriers, harassés par une marche déplus de six lieues, firent observer à leurs chefs qu'il leur serait bien difficile de combattre en cet état. On insista ; il fallut marcher. Ils attaquèrent donc la position ennemie et **ils crièrent si très haut, dit Froissart, que ce fut merveille, et ils le firent pour ébahir les Anglais.** Mais les archers anglais, sans s'ébahir, les attendent derrière leurs pavois et les criblent de flèches. En même temps trois petits canons tonnent à leurs oreilles et les enveloppent de fumée. C'était une des premières fois que la poudre faisait apparition sur le champ de bataille. **Les Génois, qui n'avaient pas appris à trouver tels archers que sont ceux d'Angleterre, quand ils sentirent ces flèches qui leur perçaient bras, têtes et visages, furent bientôt déconfits.** Ils tournèrent le dos.

Mais, derrière eux, s'étendait une grande ligne de chevaliers, montés et parés richement, qui leur coupa la retraite. Philippe de Valois, voyant fuir cette infanterie si richement soldée, ne peut contenir sa colère : **Tuez-moi, s'écrie-t-il, cette ribaudaille qui nous empêche d'avancer !** Voilà aussitôt une mêlée qui s'engage entre les Génois et les chevaliers. Ceux-ci commencent la bataille par le massacre de leur propre infanterie, et cependant les archers anglais font pleuvoir sur ces masses serrées une grêle de flèches dont pas une ne manque son but. Malgré cela, les Anglais eurent encore fort à faire avec la chevalerie française. Car elle déploya un héroïsme, que l'on regrette de ne pas trouver allié à plus de prudence et de discipline. Le vieux roi de Bohême, tout aveugle qu'il était, n'avait pas voulu manquer une si belle occasion de faire des prouesses. Il pria ses compagnons de le mener si avant qu'il pût frapper un coup d'épée. Ils lièrent ensemble son cheval et les leurs par le frein, s'élançèrent au plus fort de la bataille, **et se boutèrent si avant sur les Anglais, que tous y demeurèrent. Ils furent trouvés le lendemain sur la place autour de leur seigneur, et leurs chevaux tous liés ensemble.** Les Anglais relevèrent parmi les morts onze princes, plus de 1.200 chevaliers et 30.000hommes d'armes. Evidemment la chevalerie avait fait son temps.

*Prise de Calais par les Anglais* (1347). Après la bataille de Crécy, Edouard assiégea la ville de Calais, qui fit pendant onze mois une défense héroïque ; après quoi, faute de ressources, elle dut songer à capituler. Son opiniâtre résistance avait exaspéré le roi d'Angleterre. Il exigea donc comme condition, que six des principaux bourgeois lui fussent livrés à merci, comptant bien, dans sa fureur, leur faire expier l'admirable constance de leurs compatriotes. Quand le gouverneur de la place eut communiqué au peuple assemblé les conditions que lui imposait le vainqueur, ce fut dans la foule une explosion de douleur, suivie de la plus profonde consternation. Alors, le plus riche bourgeois de la cité, nommé Eustache de Saint-Pierre, prit la parole et dit : **Seigneurs, ce serait grand malheur de laisser mourir un tel peuple, quand on le peut sauver. J'ai si grande espérance d'avoir grâce et pardon de Notre Seigneur, si je meurs pour ce peuple**



sauver, que je veux être le premier des six ; et me mettrai volontiers en pur ma chemise, tête nue et la corde au cou, en la merci du roi d'Angleterre. Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut ainsi parlé, chacun alla l'adorer de pitié, dit le vieil historien, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds, pleurant tendrement, et c'était grand'pitié d'être là, de les ouïr, écouter et regarder. Cinq autres bourgeois suivirent le noble exemple d'Eustache.

Le cinq août 1347, les six bourgeois, nu-pieds, en chemise et la corde au cou, se présentèrent au roi d'Angleterre. Ni la vue de ce noble dévouement, ni les prières de ses officiers ne purent toucher le cœur d'Edouard. Qu'on fasse venir le coupe-tête, s'écria-t-il. Ceux de Calais ont fait mourir tant de mes hommes, qu'il convient ceux-ci mourir aussi. Mais la reine d'Angleterre qui pleurait si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvait soutenir, se jeta à genoux par devant le roi son seigneur et dit ainsi : Ha ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, comme vous savez, je ne vous ai rien demandé : or je vous prie humblement et requiers en propre don, que pour le fils de la vierge Marie et pour l'amour de moi, vous fassiez grâce à ces six hommes. Après un moment de silence, le roi voyant la reine qui pleurait tendrement à ses genoux : Ha ! dame, dit-il, j'aimerais mieux que vous fussiez autre part qu'ici. Mais vous me priez si instamment, que je n'ose vous refuser, et quoique j'en ai grand déplaisir, tenez, je vous les donne, faites en à votre plaisir. La reine remercia avec effusion, fit habiller et reconforter les six bourgeois, et leur donna une escorte pour les conduire en lieu sûr.

Les deux adversaires étaient épuisés. Grâce à l'intervention du pape, une trêve fut conclue, qui dura jusqu'en 1355. La *peste noire*, qui sévit alors, et emporta, au dire de Froissart, le tiers de l'humanité, contribua sans doute à la prolongation de cette trêve. Le territoire français reçut, à cette époque, un accroissement considérable par la réunion du Dauphiné, qui fut dès lors donné en apanage à l'héritier présomptif de la couronne. De là le nom de *dauphin* que porteront désormais les fils aînés des rois de France.

*Bataille de Poitiers* (1356). Jean II, surnommé le Bon, c'est-à-dire le Valeureux, avait succédé à Philippe de Valois en 1350. Les hostilités recommencèrent en 1355. Le Prince Noir ravagea toutes les provinces méridionales de la France, pillant, brûlant, rançonnant les villes et les campagnes. Le roi Jean vint l'attaquer près de Poitiers, et fut battu, comme son père l'avait été à Crécy, à peu près pour les mêmes raisons. La chevalerie française ne put tenir contre les archers anglais. 48.000 hommes furent vaincus par une poignée de 7 à 8.000. Une foule de chevaliers furent faits prisonniers. Le roi fut le dernier, à se rendre. Brave entre tous les braves, il s'était lancé au milieu des ennemis, avec Philippe, son plus jeune fils, âgé de quatorze ans. Père, lui criait l'enfant, attentif aux coups qu'on lui portait, Père, gardez-vous à droite ; Père, gardez-vous à gauche. Jean dut se rendre et fut conduit à Londres. La défaite de Poitiers eut un bien autre retentissement que celle de Crécy. A Crécy, le combat s'était engagé comme par surprise ; tandis qu'à Poitiers, les généraux français avaient combiné tout à loisir leurs opérations. La France y perdit le prestige militaire dont elle jouissait depuis des siècles.

*Les états généraux*. La nouvelle du désastre consterna toute la France, et souleva la haine et le mépris contre la noblesse, que l'on rendait responsable de

tous les maux. Les états généraux, immédiatement convoqués par le dauphin, se réunirent un mois après la défaite (octobre 1356). Dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, nous l'avons vu, les états généraux n'avaient pris aucune part réelle au gouvernement. Le désarroi général les enhardit à y porter la main. Déjà l'année précédente, ils avaient fait reconnaître leur droit de s'assembler périodiquement, et de contrôler l'emploi des deniers publics. Les états de 1356 et de 1357 entreprirent la réforme générale du royaume. Leur autorité fut déclarée souveraine en toute matière d'administration et de nuances ; un conseil de réformateurs pris dans les trois ordres, eut mission de surveiller le gouvernement ; une foule d'agents royaux furent remplacés, vingt-deux membres du grand conseil en furent exclus. A ces conditions, les états accordèrent des subsides et des contingents.

*Révolution démocratique.* Il y avait ainsi en présence deux pouvoirs de tendances opposées, que la nécessité parviendrait bien à mettre momentanément d'accord, mais dont l'entente ne pouvait guère durer : d'un côté le dauphin, de l'autre les états, dominés par Robert Lecoq, évêque de Laon, et par Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. Les tiraillements dégénérent bientôt en une lutte toujours de plus en plus ouverte. Marcel, d'abord chef d'une opposition raisonnable et patriotique, devint peu à peu un révolutionnaire criminel. Tout ce qu'il y avait de modéré dans son parti l'abandonna, le démocrate n'eut bientôt plus avec lui qu'une partie du peuple parisien. Sur ces entrefaites, une révolte de paysans éclata dans un grand nombre de provinces. Les maux de la guerre, dont on rendait la chevalerie responsable, avaient exaspéré ces populations. Elles se vengèrent en exerçant sur la noblesse les plus atroces cruautés. A tort ou à raison, on confondit *la Jacquerie* — c'était le nom de cette furie campagnarde —, avec le parti démocratique, dont Marcel était le chef ; cette circonstance acheva de perdre la révolution. Les Jacques furent détruits par la noblesse, et les états fournirent des troupes au dauphin pour ramener Paris à l'obéissance. Marcel, réduit aux abois, voulut introduire dans les murs de Paris, pour défendre cette ville, Charles le Mauvais, roi de Navarre, avec les troupes de mercenaires qu'il avait à sa solde. Au moment où il allait ouvrir la porte à ce scélérat qui trahissait la France, il fut tué d'un coup de hache par un royaliste nommé Maillard (1358). Les Parisiens rappelèrent alors le dauphin, qui fut reçu en triomphe dans la capitale.

*Traité de Brétigny* (1360). Les Anglais, aussi bien que les Français, étaient las de la guerre. On entra en négociations. Edouard III présenta d'abord des conditions inacceptables, et son obstination faisait craindre la prolongation de la guerre. On allait se séparer sans rien conclure, lorsqu'une tempête et un orage si grand et si horrible, dit Froissart, descendit sur l'armée du roi d'Angleterre, qu'il sembla bien proprement que le monde allait finir ; car il tombait de l'air pierres si grosses qu'elles tuaient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tout ébahis. Edouard fit vœu à Notre-Dame d'accorder la paix. Elle fut conclue à Brétigny. Les duchés de Guienne et de Gascogne<sup>1</sup>, avec toutes leurs dépendances ; le Ponthieu, Calais et quelques autres seigneuries furent cédées en toute souveraineté au roi d'Angleterre. Edouard renonça de son côté à la Normandie et aux autres provinces. La rançon du roi de France fut fixée à trois millions d'écus

---

<sup>1</sup> Le duché de Gascogne était une partie du duché de Guienne.

d'or. Jean, rentré dans son royaume, récompensa la belle conduite de Philippe le Hardi, son plus jeune fils, en lui donnant comme apanage le duché de Bourgogne. Il mourut en 1364, et eut pour successeur son fils Charles V.

### § III. — DEUXIÈME PHASE DE LA GUERRE.

#### CHARLES V ET DU GUESCLIN.

*Charles V et Du Guesclin.* Le règne de Charles V forme avec ceux de ses deux prédécesseurs un contraste complet. Autant la période qui vient de finir avait été désastreuse, autant celle qui commence sera réparatrice. Elle se résume en deux hommes : Charles V et Du Guesclin. La France se releva sous Charles V, parce que ce prince abandonna les errements qui, sous les deux premiers Valois, avaient causé ses désastres. Toujours et partout, un général habile s'efforce d'avoir sur l'ennemi tous les avantages possibles : avantage du nombre, de la position, etc. Tout ce qu'on peut lui demander, c'est qu'il n'emploie pas dans ce but des moyens réprouvés par la morale ou le droit des gens. En France, au XIV<sup>e</sup> siècle, on avait perdu de vue ce principe dicté par le bon sens. Quand Philippe de Valois ou Jean le Bon voulaient combattre l'ennemi, au lieu de chercher à le surprendre dans une situation désavantageuse, avec des forces supérieures, ils lui envoyaient d'ordinaire, plusieurs jours à l'avance, un cartel, en lui laissant le choix du jour et du champ de bataille, l'avertissant ainsi de décamper s'il se sentait trop faible. Par une sottise application des lois de la chevalerie, on transportait à la guerre les règles des tournois. Les Anglais durent plus d'une fois leur salut à cette ridicule démarche de leurs adversaires. Charles V revint aux vrais principes de la stratégie. Ce n'est pas qu'il marchât en personne à la tête des armées. Empoisonné, dit-on, dans sa jeunesse, par Charles le Mauvais, il était trop frêle et trop chétif pour manier avec avantage la lance ou l'épée. Mais du fond de son cabinet, il dirigeait sagement toutes les opérations militaires. Il avait, dit Froissart, *des coureurs allant nuit et jour, et qui, du jour au lendemain, lui apportaient nouvelles de quatre-vingts ou cent lieues à l'aide de relais disposés de ville en ville.* Edouard III disait qu'il n'y eut jamais roi de France qui s'armât moins et donnât tant à faire à ses ennemis. C'est que Charles V avait une bonne tête, et qu'il sut trouver des hommes capables d'exécuter ce que ses faibles bras lui refusaient. On vit autour de lui une foule d'excellents capitaines, parmi lesquels Boucicault, Clisson et surtout Bertrand Du Guesclin. Laid, petit, trapu, le teint noir, le nez camus, la démarche gauche, mais d'une force athlétique, Du Guesclin, un des plus grands hommes de guerre du moyen âge, était, en même temps un preux chevalier et un tacticien parfait. Il savait donner de grands coups d'épée, comme Jean le Bon, mais il savait également ruser, temporiser, prendre ses avantages, et faire la guerre avec humanité. *N'oubliez jamais, disait-il en mourant à ses compagnons d'armes, n'oubliez jamais, en quelque pays que vous fassiez la guerre, que les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont pas des ennemis.* Cette recommandation fait autant d'honneur à la perspicacité militaire du héros breton qu'à son bon cœur. Car dans un pays ravagé et désert, où l'armée trouvera-t-elle ses subsistances ?

L'ordre rétabli dans le royaume. Quelque humiliant que fût le traité de Brétigny, Charles V était trop sage pour tenter de s'y soustraire avant d'avoir chance de

réussir. Sa politique consistait à ne rien laisser au hasard, à s'assurer le succès en le préparant de loin. Il commença donc par des mesures administratives intelligentes, destinées à rétablir l'ordre dans les finances, la discipline dans l'armée, la sécurité dans le royaume. Il contracta plusieurs bonnes alliances. Deux guerres civiles désolaient la France : l'une en Normandie, l'autre en Bretagne. Du Guesclin termina heureusement la première. Quant à la Bretagne, où les deux maisons de Blois et de Montfort se disputaient la couronne ducal, Du Guesclin, envoyé pour soutenir Charles de Blois, y réussit moins qu'en Normandie ; il fut vaincu et fait prisonnier. Néanmoins, la sagesse du roi sut encore terminer avantageusement l'affaire. Il conclut avec Jean de Montfort le traité de Guérande (1365), par lequel il le reconnut pour duc de Bretagne, sous la condition de la foi et de l'hommage féodal. Il ne restait plus, pour le rétablissement complet de l'ordre, qu'à débarrasser la France des *Compagnies*.

*Les Compagnies*. On appelait ainsi les troupes mercenaires que les nations belligérantes avaient prises à leur solde pendant la guerre, et licenciaient en temps de paix. Privées alors de ressource, habituées à vivre de pillage, ces troupes se répandaient par toute la France, et s'y livraient aux derniers excès. Ces brigands occupaient des forteresses, ou se logeaient dans les villages et les maisons de campagne ; personne ne pouvait parcourir les chemins sans un extrême danger. Les soldats du roi, qui auraient dû protéger les paysans et les voyageurs, ne songeaient au contraire qu'à les dépouiller honteusement. Les compagnies étaient composées d'hommes de toute nation et de toute condition. On n'y trouvait pas seulement de pauvres gens jetés dans cette vie criminelle par le besoin, mais aussi des chevaliers cherchant la vie aventureuse et guerrière pour elle-même. On ne peut lire sans horreur le récit des crimes de ces bandes scélérates. Elles pillaient et incendiaient les maisons, les églises, les monastères. Elles volaient les enfants, tuaient ou emprisonnaient prêtres et laïques, hommes et femmes, et soumettaient leurs prisonniers aux plus cruels tourments, pour en arracher de grosses rançons. L'une d'entre elles, nommée la *Grande Compagnie*, comptait, dit-on, jusqu'à quinze mille hommes. La misère, dans les campagnes, était épouvantable.

*Guerre de Castille*. Du Guesclin se chargea de délivrer la France de ces bandits, en les conduisant en Espagne. Pierre le Cruel, roi de Castille, avait fait périr sa femme, Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V. Ses crimes avaient excité contre lui une révolte, à la tête de laquelle se trouvait son frère, Henri de Transtamare. Du Guesclin chassa l'indigne monarque, et mit Transtamare à sa place. Le Prince Noir, qui gouvernait la Guienne, prit parti pour le roi détrôné, battit Du Guesclin à Navarette, et le fit prisonnier. Le héros breton, après avoir recouvré sa liberté, entreprit une seconde expédition en Castille, vainquit Pierre le Cruel à Monteil et rendit la couronne à Transtamare (1368). La France avait gagné par là un puissant allié, et elle s'était débarrassée des Compagnies. Charles V se sentit alors assez fort pour déchirer le traité de Brétigny.

*Reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre* (1369-1374). Il le pouvait sans parjure ; car n'ayant jamais été bien observé de part ni d'autre, n'ayant jamais été complètement ratifié, ce traité pouvait être considéré comme n'obligeant pas. Charles n'attendait donc qu'un prétexte. Les circonstances

l'engageaient à agir : Edouard III vieillissait ; le Prince Noir avait rapporté de son expédition de Castille une maladie de langueur ; l'égoïsme du gouvernement anglais lui avait aliéné tous ses sujets du continent ; enfin, le patriotisme français, exalté par les maux d'une longue guerre, était prêt à faire explosion. Quelques seigneurs gascons refusèrent de payer un nouvel impôt établi par le Prince Noir, et en appelèrent à Charles V, comme à leur seigneur suzerain. Cet acte était contraire au texte du traité de Brétigny, lequel attribuait la Gascogne aux Anglais en toute souveraineté. Mais le traité de Brétigny existait-il encore ? Charles ne le pensait pas. Toutefois, en prudent politique, sachant combien il importe, non seulement d'avoir pour soi le droit et la justice, mais encore de le faire reconnaître par l'opinion publique ; avant d'accepter formellement l'appel des Gascons, il consulta les universités de l'étranger et de la France, qui se prononcèrent en sa faveur. Fort de cette décision, il cita le Prince Noir devant le parlement. Le prince répondit fièrement qu'il irait à Paris, puisque le roi l'y appelait, mais que ce serait le casque en tête et avec soixante mille hommes. La guerre était déclarée. Pendant que le Midi se révoltait contre la domination étrangère, et que la maladie réduisait le Prince Noir à l'impuissance, quatre armées françaises envahirent les provinces continentales de l'Angleterre. Les Anglais firent plusieurs expéditions en France ; malgré la supériorité de leur organisation, elles échouèrent par la prudence et l'habileté de Charles V et de Du Guesclin. Les villes étaient bien défendues. Jamais on n'offrit aux Anglais de bataille rangée. On se contentait de les affamer, de les harceler en flanc ou en queue pendant la marche, au passage d'une rivière, ou à tomber en forces supérieures sur les corps détachés. Système moins brillant que celui des victoires foudroyantes, mais très profitable, et qui, en peu de temps, épuisa les Anglais. En 1374, une trêve conclue à Bruges, ne leur laissa que les trois villes de Bayonne, Bordeaux et Calais. Le patriotisme, aidé des armes de Du Guesclin et de Clisson, avait livré aux Français toutes les autres. Quand Charles V et Du Guesclin moururent (1380), la France avait presque repris ses anciennes limites.

#### § IV. — TROISIÈME PHASE DE LA GUERRE.

##### CHARLES VI. - LES ARMAGNACS ET LES BOURGUIGNONS.

La plus grande partie de cette période fut remplie ou par des trêves, ou par des opérations peu importantes. Ce n'en fut pas moins une époque de calamités pour les deux royaumes.

*Souffrances du peuple en Angleterre et en France.* Jamais peuples n'expérimentèrent plus cruellement leur humeur batailleuse ou l'ambition de leurs chefs. Du côté des Anglais, la guerre avait d'abord été populaire, au moins parmi les représentants de la nation ; pendant plusieurs années, de brillants succès avaient répondu à leurs espérances. Mais bientôt les revers étaient venus. Le règne si glorieux d'Edouard III s'était terminé tristement. Aux foudroyantes victoires de Crécy et de Poitiers avaient succédé ces stériles expéditions que la sagesse de Charles V avait fait échouer. Le Prince Noir était mort dans l'impuissance, des suites d'une maladie contractée dans les camps. Edouard, en mourant (1377), avait laissé à son successeur Richard II, fils du Prince Noir,

enfant de dix ans, un bien lourd héritage : au dehors, une guerre que l'on ne pouvait ni terminer sans humiliation, ni prolonger sans ruine ; à l'intérieur, un profond malaise et une sourde fermentation dans la nation entière, surtout dans les basses classes, écrasées par des impôts excessifs, que nécessitait néanmoins une guerre désastreuse. La France, malgré la sagesse de Charles V, n'était guère plus heureuse. Sans parler des ravages de la guerre et du brigandage, qui était loin d'avoir complètement disparu, les grandes choses du dernier règne ne s'étaient pas accomplies sans de grandes dépenses. Le poids des impôts était devenu intolérable. C'est que le pays le plus riche ne peut porter convenablement les charges de la guerre, à moins de les répartir sur un grand nombre d'années. Nos sociétés modernes recourent dans ce but aux emprunts, que l'on rembourse peu à peu au moyen d'un prélèvement fait chaque année sur les revenus publics. Mais pour faire un emprunt avantageux, il faut du crédit, et c'est ce qui manquait aux gouvernements du moyen âge. Aussi ne pouvaient-ils suffire aux dépenses de la guerre que par des impôts écrasants.

*Révolte des Maillotins* (1381). Charles VI n'avait que onze ans, quand il succéda à son père. La régence fut disputée par ses quatre oncles, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, et ces dissensions ne firent qu'empirer l'état des affaires. Le peuple se souleva. Il demandait l'abolition des aides et des gabelles, que Charles V, à son lit de mort, avait, disait-on, voulu supprimer. Les rebelles parisiens coururent à l'arsenal, s'emparèrent des armes de tout genre, épées, poignards, des maillets d'armes surtout qu'ils y trouvèrent ; d'où leur vint le nom de Maillotins. Semblables mouvements eurent lieu dans un grand nombre de provinces. Les oncles du roi furent d'abord obligés de céder. Plus tard ils sévirent, mais en secret, tant on craignait d'augmenter, par des supplices publics, l'effervescence populaire. C'est que la révolte avait éclaté avec un caractère de généralité vraiment effrayant. Elle ne couvrait pas seulement la France ; l'Angleterre était sujette aux mêmes commotions.

*Révolution communiste en Angleterre* (1381). La révolte y avait été provoquée par les impôts, mais elle avait des racines plus profondes. Un hérétique fameux, nommé Wicleff, avait prêché, avec l'appui de riches et puissants personnages, contre les biens du clergé. Son disciple, John Bail, suivant la pente naturelle de l'erreur, alla plus loin que son maître, attaqua toute propriété indistinctement, se fit l'apôtre du communisme. Un collecteur de l'impôt ayant, dans l'exercice de ses fonctions, insulté la fille d'un couvreur de tuiles, Wat-Tyler, celui-ci se mit à la tête de la révolte, rassembla plus de soixante mille paysans, et marcha sur Londres, saccageant les châteaux et les monastères, massacrant les nobles, le clergé, les avocats et les gens de justice. On n'en voulait pas au prince, trop jeune encore pour n'être pas innocent des maux du peuple.

Arrivés près de Londres, les révoltés envoyèrent demander une entrevue au roi, se plaignant que, depuis tant d'années, le pays était mal gouverné au détriment du **commun et menu peuple** par les grands et le clergé. Richard leur donna rendez-vous sur les bords de la Tamise, et s'approcha en barque, accompagné de quelques-uns des principaux seigneurs. A la vue de la barque, les émeutiers **commencèrent tous à huer et à donner un si grand cri**, dit un historien du temps, **qu'il semblait proprement que tous les diables d'enfer fussent là descendus en leur compagnie**. Les courtisans n'osèrent risquer le jeune prince au milieu de cette multitude furieuse et rentrèrent dans la capitale. Alors la foule se porta sur

Londres. Le maire voulait lui en fermer les portes, mais les habitants les lui ouvrirent. La ville fut bientôt pleine de meurtres et de scènes de débauche. Le roi accorda donc une entrevue aux rebelles. *Bonnes gens*, leur dit-il en les abordant sans trouble, *je suis votre roi et votre sire : que vous faut-il ? que voulez-vous ?* — *Nous voulons*, répliquèrent-ils, *que tu nous affranchisses à toujours, nous, nos héritiers et nos terres.* — *Je vous l'accorde*, répondit le roi. Et il les congédia en leur faisant expédier des lettres d'affranchissement.

Mais Wat-Tyler, John Bail et les autres meneurs voulaient une réforme plus radicale et tenaient à conserver le pouvoir qu'ils avaient en main. Tandis que bon nombre de paysans retournaient dans leurs villages avec leurs chartes, ils restèrent dans la capitale, qu'ils continuèrent à effrayer de leur tyrannie et de leurs débauches. Le jeune prince, plein d'un noble courage, alla encore trouver cette bande de brigands, suivi seulement d'un écuyer. Il fut bientôt rejoint par le maire de Londres, accompagné d'une douzaine d'hommes armés. Wat-Tyler montra une telle insolence, que le roi ordonna au maire de l'arrêter. Le maire, tirant un grand coutelas, abattit Wat-Tyler à ses pieds. A cette vue, la fureur des insurgés ne connut plus de bornes. Ils allaient se jeter sur le roi et sa petite troupe et les massacrer. Mais Richard courant seul au devant d'eux : *C'est moi*, leur dit-il, *qui suis votre roi ; suivez-moi. Vous aurez ce que vous désirez.* Cette démarche hardie du royal enfant — il n'avait que quatorze ans — les remplit d'hésitation, et donna aux amis du prince le temps d'arriver au nombre de six à sept mille. Ils lui demandaient la permission de massacrer cette populace insolente. Le roi s'y refusa : *Le plus grand nombre*, dit-il, *n'ont suivi que par peur ; il ne faut pas que les innocents payent pour les coupables.* La plupart des rebelles se dispersèrent. La révolte fut ensuite réprimée dans les provinces, les chartes d'affranchissement furent reprises et déchirées, et cette révocation fut approuvée à l'unanimité par le parlement.

*Bataille de Roosebeke* (1382). La rébellion, vaincue tant en France qu'en Angleterre, n'était cependant pas domptée. En Flandre encore, la démocratie gantoise soulevée bravait le comte Louis de Mâle. A Gand était le nœud de la situation. Les métiers de cette ville n'affichaient pas précisément les mêmes prétentions que les *Maillotins* ou Wat-Tyler ; mais c'était, en Flandre, comme en France et en Angleterre, une lutte des basses classes contre l'aristocratie. La cause démocratique était considérée comme n'en faisant qu'une dans les trois pays. Gand entretenait des relations avec les révoltés parisiens, et les communistes anglais avaient les yeux fixés sur la commune flamande. Les princes et le roi de France résolurent d'étouffer l'opposition dans son principal foyer. Le 28 novembre 1382, l'armée française, sous les ordres de Charles VI, et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, rencontra à Roosebeke, près de Roulers, les milices flamandes commandées par Philippe d'Artevelde, fils de Jacques. Malgré des prodiges de valeur, les Flamands furent vaincus et leur chef resta parmi les morts. Cette victoire anéantissait pour longtemps les espérances des démocrates français et anglais. *Regardez*, dit Froissart, *la grand'diablerie que c'eût été, si le roi de France eût été déconfit en Flandre, et la noble chevalerie qui était avec lui en ce voyage. On peut bien croire et imaginer que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France et aussi bien ès autres pays.* Mais la défaite des Flamands privait les Maillotins de leur principal appui.

*Répression des Maillotins.* Les Parisiens n'attendaient que la nouvelle d'une victoire des Flamands pour entrer en révolte. Les succès du roi abattirent leur courage. A l'approche de Charles VI, ils sortirent en armes à sa rencontre et se rangèrent en ordre de bataille sous les hauteurs de Montmartre, espérant sans doute en imposer par leur nombre et leur tenue. Mais, sur une simple sommation, ils regagnèrent chacun leurs foyers ; Charles VI fit son entrée à Paris, à peu près comme dans une ville prise d'assaut. Tous les bourgeois durent rapporter à l'hôtel de ville leurs armes et leurs maillets. La commune perdit ses franchises, ses magistrats électifs, ses confréries, ses corporations. Les plus riches furent rançonnés, beaucoup condamnés presque sans jugement et exécutés. Une des principales victimes fut un respectable vieillard, nommé Jean Desmaret, dont tout le crime était d'être resté à Paris pour empêcher le peuple de se porter à des excès. Arrivé au lieu du supplice, on lui dit de demander sa grâce au roi. Le noble vieillard, victime d'une aveugle et brutale réaction, se contenta de répondre : *J'ai bien et loyalement servi les rois Philippe, Jean et Charles ; jamais aucun de ces rois n'a rien eu à me reprocher, et celui-ci ne me reprocherait rien non plus, s'il avait âge et connaissance d'homme. Je ne pense pas qu'il soit l'auteur de ma condamnation. Je n'ai donc que faire de lui crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut demander merci, et je le prie de me pardonner mes péchés.* Un grand nombre de villes subirent le même sort que Paris.

*Les Armagnacs et les Bourguignons.* Ce gouvernement violent des oncles du roi se prolongea jusqu'à l'an 1388, où Charles VI, qui avait atteint sa majorité, prit en main la direction des affaires, ou plutôt la transféra des ducs de Bourgogne et de Berry aux sages conseillers de Charles V. Le nouveau ministère rétablit l'ordre et l'économie dans l'administration, mais ce ne fut pas pour longtemps. Le roi tomba en démente — 1392 — ; ses oncles revinrent au pouvoir. Toutefois, ils rencontrèrent fin rival dans la personne de Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Ce jeune prince cherchait son appui dans la noblesse ; le duc de Bourgogne, dans le peuple. Philippe le Hardi sut garder certaine mesure. Mais après sa mort (1404), son fils Jean sans Peur excita ouvertement la haine du peuple contre Louis d'Orléans, et fit assassiner ce prince dans les rues de Paris (1407). Telle fut l'origine de la guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons. Le nom d'Armagnac fut donné à la faction des Orléans, parce qu'après le meurtre du duc Louis, elle eut pour chef le comte d'Armagnac, beau-père de Charles d'Orléans. Celui-ci était trop jeune encore pour prendre en main la direction du parti.

Jean sans Peur avait d'abord nourri l'espoir de cacher sa participation à un assassinat qui révoltait la conscience publique. Se voyant découvert, il eut l'impudente audace de se vanter du crime. De la Flandre, où il s'était d'abord retiré, il revint à Paris avec une armée, fut reçu en triomphe par le petit peuple, demanda une audience de la cour du roi pour s'y justifier. Son défenseur, Jean Petit, théologien de l'ordre des Cordeliers, soutint que le duc de Bourgogne, en mettant à mort Louis d'Orléans, n'avait fait que débarrasser la France d'un tyran ; qu'en agissant ainsi, il était parfaitement dans son droit. Le malheureux Charles VI ne put faire autrement que d'absoudre le coupable.

Ce jugement dérisoire ne pouvait qu'accroître l'animosité des deux factions. Toute la France prit parti dans la lutte. Les Bourguignons étaient maîtres de Paris ; Jean sans Peur donna des armes à la puissante et terrible corporation des bouchers, dont le chef le plus en vue se nommait Caboche. De là vint au parti le nom de *Cabochiens*. Ils commirent dans la capitale des horreurs égales aux



excès dont les Armagnacs effrayèrent les provinces. Il suffisait de déplaire à l'un d'eux pour être traité d'Armagnac et assommé sans jugement. Paris était en proie à la terreur. Mais une telle tyrannie ne peut généralement pas durer. Un soulèvement éclata contre les Cabochiens, et les Armagnacs virent les portes de Paris s'ouvrir devant eux. Telle était la perturbation des affaires et des intelligences, que l'université de Paris, désespérant de trouver dans les moyens humains un remède aux maux publics, fit appel à la lucidité de tout ce qui possédait le don de prophétie parmi les personnes dévotes et de vie contemplative. Les deux partis en étaient venus à une guerre en règle, qui ne pouvait profiter qu'aux Anglais. On les vit tous deux rechercher un appui dans les ennemis irréconciliables de la France ; car rien n'étouffe le patriotisme comme l'animosité des factions. Le duc de Berry, du parti armagnac, offrit à Henri IV de lui céder la Guienne et le Poitou.

*Bataille d'Azincourt.* Cependant les Anglais se préparaient à profiter de ces divisions. Henri IV de Lancastre, successeur de Richard II, n'avait pu songer à conquérir la France. Usurpateur violent de la couronne, il avait eu assez à faire de se maintenir contre les légitimistes. Mais son fils Henri V ne se vit pas plus tôt affermi sur le trône, qu'il réclama l'exécution du traité de Brétigny (1414). Sur le refus de la cour de France, il débarqua en Normandie avec six mille lances, vingt-quatre mille archers et une artillerie formidable. Pendant le siège d'Harfleur, qui ouvrit la campagne, l'armée anglaise employa des machines lançant des pierres grosses comme des meules de moulin, qui renversaient les remparts et effondraient les maisons. Tandis que la noblesse française accourait avec ardeur se ranger sous l'oriflamme, les bourgeois, rivalisant de patriotisme avec elle, s'offrirent aussi à combattre ; leurs services furent dédaignés. *Qu'avons-nous à faire de ces boutiquiers ?* disaient en parlant des milices bourgeoises les ducs de Bourbon et d'Alençon ; *nous sommes trois fois plus nombreux que les Anglais.* Le règne de Charles VI, sauf pendant le ministère des sages conseillers de son père, avait été une réaction féodale. On était revenu aux errements qui avaient amené les défaites de Crécy et de Poitiers. Les deux armées se rencontrèrent près d'Azincourt — département du Pas-de-Calais —, entre Abbeville et Saint-Omer (1415). Les Français, quoique infiniment plus nombreux que leurs adversaires, succombèrent par l'incapacité de leurs chefs, l'indiscipline de leurs troupes et la préférence injuste accordée à la chevalerie. Ce fut encore aux archers principalement que les Anglais durent l'avantage. Après la défaite, le péril, qui aurait dû réunir tous les Français pour la défense de la patrie, ne parvint pas à faire taire les haines civiles. Tandis qu'Henri V soumettait la Normandie, les Bourguignons et les Armagnacs — ces derniers avaient avec eux l'héritier présomptif de la couronne — continuèrent à se disputer violemment le pouvoir, à ensanglanter Paris et les provinces. A la fin, cependant, Jean sans Peur et le dauphin étaient convenus d'une entrevue à Montreuil pour consommer un rapprochement des deux partis contre l'ennemi commun, lorsque, durant le colloque, une scène tumultueuse et imprévue s'engagea on ne sait trop comment, dans laquelle le duc de Bourgogne fut tué par des gens de la suite du prince (1419).

*Traité de Troyes* (1420). Ce meurtre jeta le trouble dans le parti armagnac et donna une nouvelle force aux Bourguignons, qui surent exploiter contre le dauphin, pour le rendre odieux, un crime dont il n'était nullement l'auteur et que

personne n'avait probablement prémédité. Pour se venger de celui qu'il regardait comme l'assassin de son père, Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, se jeta ouvertement entre les bras des Anglais, entraînant dans ses intérêts le pauvre Charles VI et la méchante reine Isabeau de Bavière. Les Anglais conclurent à Troyes, avec le roi de France et le duc de Bourgogne, un traité dont les principales conditions étaient le mariage du roi d'Angleterre avec Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabeau, et la reconnaissance d'Henri V et de Catherine comme légitimes héritiers du trône de France ; c'était l'abolition de la loi salique et l'exclusion du dauphin. Henri V devait être régent du royaume jusqu'à la mort de Charles VI. On stipulait aussi que les deux états, gouvernés par le même prince, **garderaient en toutes autres choses toutes les lois de chacun**. Cet article avait pour but de prévenir la sujétion de la France à l'Angleterre et de l'empêcher d'être traitée en pays conquis. Mais c'est une barrière bien faible qu'un article de traité, quand il n'est pas soutenu par la force. Cette précaution ne diminuait donc guère ce qu'il y avait d'odieux dans la conduite d'un prince du sang livrant sa patrie à la domination étrangère.

*Conquête de la France par les Anglais.* Soutenus par les Bourguignons, les Anglais marchèrent de succès en succès. La mort de Charles VI et d'Henri V (1422) n'arrêta pas leurs progrès, car Charles VII était jeune, sans expérience, peu guerrier et au-dessous d'une situation qui aurait exigé toutes les ressources du génie ; tandis que les provinces anglaises de la France, pendant la minorité d'Henri VI, étaient gouvernées par le duc de Bedford, homme plein de vigueur, d'habileté et de prudence. Les Français perdirent encore les batailles de Crevant-sur-Yonne et de Verneuil (1423 et 1424). Le royaume de Charles VII était tellement réduit, que ses ennemis appelaient ironiquement ce prince le *Roi de Bourges*. Pour comble de malheur, des rivalités ardentes divisaient profondément les serviteurs et les ministres du pauvre roi découragé. Les Anglais vinrent mettre le siège devant Orléans (1428), dont la prise devait les rendre maîtres du cours de la Loire et leur ouvrir les provinces du Midi. Charles VII songeait déjà à se retirer en Ecosse ou en Castille, lorsqu'il fut sauvé par une intervention providentielle aussi prodigieuse qu'inattendue.

## § V. QUATRIÈME PHASE DE LA GUERRE.

### CHARLES VII. - JEANNE D'ARC.

*Jeanne d'Arc.* Il apprit un jour qu'une petite paysanne, une pucelle de dix-sept ans, se disant envoyée de Dieu, venait se présenter à lui pour sauver la France et en chasser les Anglais. Elle se nommait Jeanne d'Arc. Née dans le petit village de Domremy, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, elle avait jusque-là mené la vie simple des enfants de son âge et de sa condition. Naïve, bonne, pieuse, pleine de bon sens, elle s'occupait à filer, à travailler aux champs et à prier. Depuis quelque temps, elle avait des apparitions de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Un jour, il lui fut ordonné par ses voix, comme elle disait, d'aller au secours du roi de France, afin de lui rendre son royaume. Pour obéir à l'ordre du ciel, elle eut à surmonter bien des difficultés. La cour railleuse et peu crédule de Charles VII n'était guère disposée à la prendre

au sérieux. Elle sortit néanmoins victorieuse de toutes les épreuves auxquelles on la soumit, et, sur sa demande, elle fut envoyée enfin à la tête d'une armée pour délivrer Orléans. On fut étonné de voir briller dans cette jeune fille toutes les qualités d'un guerrier accompli. Sur son grand cheval noir, dit un contemporain, armée à blanc, tête nue, une petite hache à la main, et parlant d'une claire et douce voix de femme, elle se comportait en fait de guerre comme si c'eût été un capitaine qui eût guerroyé l'espace de vingt ou trente ans. Elle se fit faire un étendard blanc semé de fleurs de lis, sur lequel était peinte une image de Dieu avec les noms de Jésus et de Marie. Elle le portait toujours dans la bataille, c'était sa seule arme ; car sa main se refusa à verser jamais le sang humain.

*Manifeste de Jeanne d'Arc.* Au moment de partir, la *Pucelle* envoya aux Anglais le manifeste suivant, qu'elle avait dicté, ne sachant ni A, ni B, comme elle le disait ingénument :

Jésus, Maria. Roi d'Angleterre et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent d'État du royaume de France, rendez à la Pucelle envoyée de par Dieu le roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises en France. Elle est toute prête à faire la paix, si vous lui voulez faire raison. Si vous ne voulez pas croire ce que vous dit la Pucelle, nous vous bouterons hors du royaume avec un vacarme comme il n'y en a pas eu depuis mille ans.

*Délivrance d'Orléans* (1429). *Mort de Jeanne d'Arc* (1431). Le 29 avril 1429, la Pucelle entra à Orléans, où son arrivée, attendue avec impatience, électrisa le peuple et jeta la consternation parmi les Anglais. Son action fut entravée par les capitaines qui, se fiant plus à leurs lumières qu'aux inspirations de Jeanne, la trompèrent plusieurs fois et allèrent à l'encontre de ses intentions. S'ils avaient accepté son concours, il leur déplaisait de paraître suivre sa direction. Plusieurs fois, l'évènement donna raison à Jeanne contre les capitaines. La jeune fille dirigea les sorties et ne cessa de donner l'exemple aux plus braves. Le 8 mai, les Anglais furent contraints de lever le siège. Quelques jours après, Jeanne leur faisait essuyer une nouvelle défaite à Patay. Puis elle conduisit Charles VII à Reims où il reçut le sacre. La Pucelle pouvait dès lors regarder sa mission comme accomplie. Elle avait toujours déclaré qu'elle était venue pour délivrer Orléans et faire sacrer Charles VII à Reims. Sur les instances des gentilshommes, elle resta cependant à l'armée, sans avoir, comme elle le disait elle-même, reçu de ses voix ni conseil ni désapprobation<sup>1</sup>. Elle échoua et fut blessée à l'attaque de Paris. En 1430, comme elle défendait Compiègne, elle fit une sortie contre les Anglais assiégeants. Soit imprudence, soit trahison, avant que les derniers rangs de son escorte fussent rentrés dans la ville, on leva le pont, et la Pucelle se trouva, avec quelques hommes seulement, à la merci des ennemis.

On conçoit de quelle rage devaient être animés les Anglais contre une femme qui avait fait succéder pour eux la défaite à une longue suite de triomphes. Ils attribuaient ses victoires à la sorcellerie. On chargea l'infâme Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, de lui faire son procès. Dans cette affaire, toutes les formes

---

<sup>1</sup> Jeanne d'Arc, après le sacre, n'a pas demandé à quitter l'armée. Voyez sur ce point la *Revue des Questions historiques*, t. III, p. 385, et Wallon, *Jeanne d'Arc*, l. IV, au commencement.

furent violées. On y vit la vertu héroïque, simple et naïve, aux prises avec toutes les roueries de l'iniquité. Jeanne fut condamnée, comme hérétique, à monter sur le bûcher, et sa mort fournit une dernière preuve de la sincérité et de la sainteté de sa mission (1431).

*Les Anglais expulsés de France.* Cet acte de basse vengeance ne ramena point la victoire sous les drapeaux anglais. La fortune les abandonna au contraire toujours de plus en plus. Le patriotisme français se prononçait chaque jour davantage ; depuis longtemps, le duc de Bourgogne était en froid avec ses alliés. Les prétentions du duc de Gloucester à l'héritage de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, avaient indisposé Philippe le Bon, qui, de son côté, revendiquait aussi les états de cette princesse. Froissé des procédés de Bedford, pendant le siège d'Orléans, Philippe avait retiré ses troupes, et cette circonstance avait quelque peu facilité les succès de Jeanne d'Arc. En 1435, le traité d'Arras réconcilia définitivement Charles VII avec son cousin. Depuis lors, dénués de l'appui des Bourguignons, les Anglais virent leur puissance décliner sensiblement. Enfin, en 1453, ils furent complètement expulsés du continent, où la ville de Calais seule leur resta<sup>1</sup>. Quant à la France, elle sortit de la lutte plus forte que jamais. Car si elle y avait éprouvé des pertes matérielles immenses, elle avait aussi retrempé son patriotisme. Le peuple s'était serré autour de son roi, dans une union plus étroite, pour défendre le sol natal contre l'invasion étrangère. La royauté avait puisé une force nouvelle dans sa popularité.

## § VI. — PROGRÈS DES INSTITUTIONS FRANÇAISES PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS.

*Réforme militaire.* Les succès remportés par la France dans les dernières années étaient, en grande partie, le fruit des sages réformes opérées dans l'organisation de l'armée par Charles VII. Nous avons vu ce qu'était l'armée française au commencement de la guerre de cent ans. On s'imagine à peine l'indiscipline, les désordres, la barbarie des troupes. Charles V avait bien essayé quelques améliorations ; en somme, rien n'était changé. Charles VII suivit d'abord les anciens errements. Mais lorsque la période de succès inaugurée par Jeanne d'Arc eut un peu débrouillé le chaos où la France était plongée, il entreprit la réforme du royaume. L'honneur ne lui en revient pas tout entier. Il le partage avec ses ministres, Pierre de Brézé, le chancelier Jouvenel, le financier Jacques Cœur, etc., dont les talents le secondèrent admirablement dans le gouvernement de ses états. Il commença, en 1439, par rendre les chefs responsables de la discipline de leurs troupes. Ni les chefs ni les soldats n'y trouvaient leur compte. Aussi vit-on éclater une révolte des compagnies d'aventuriers ou Ecorcheurs, à laquelle on donna le nom de *Praguerie*. Le roi en triompha à coups de lance et de canon. Il dirigea ensuite deux expéditions, l'une en Lorraine, l'autre contre les Suisses, dans le but de déverser et de perdre le trop-plein de cette cohue indisciplinée dont se composait encore l'armée française<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Vallet de Viriville.

La réorganisation commença, en 1445, par la cavalerie, qui fut en grande partie licenciée. On n'en conserva que l'élite, dont se recrutèrent les *compagnies d'ordonnance*. Une compagnie d'ordonnance était un régiment de cavalerie *mixte*<sup>1</sup> de 600 chevaux. Le roi créa immédiatement quinze compagnies de cent lances chacune. D'après le nouveau règlement, chaque *lance fournie* comprenait : 1° le chevalier ou homme d'armes proprement dit ; 2° son coutilier ou écuyer ; 3° son page, puis deux archers, avec un page ou varlet de guerre. Une compagnie de cent lances montait donc à 600 hommes et autant de chevaux. Les quinze compagnies donnaient un effectif de 9.000 chevaux. On les répartit en petites garnisons dans les villes, avec défense, tant aux officiers qu'aux soldats, de s'en éloigner sans autorisation. Les soldats logeaient chez les bourgeois. Ce n'est que trois siècles plus tard qu'on songea à bâtir des casernes.

Un progrès en quelque sorte subit, dit un historien<sup>2</sup>, résulta de la réforme. Une sécurité inouïe renaquit au sein des villes et des campagnes, délivrées comme par enchantement du brigandage. Aussitôt l'industrie, l'agriculture respirèrent ; les routes se remplirent de marchands, de voyageurs. En deux mois de temps, une transformation sensible s'était opérée. La création d'une armée royale fut encore un grand coup porté à la féodalité. L'infanterie fut réorganisée ou plutôt créée, en 1448, par une ordonnance qui établit les *francs-archers*, équipés aux frais des contribuables. Chaque paroisse devait en fournir un. Ces archers, pendant la paix, demeuraient chez eux et sans solde, vaquant aux occupations de leur profession. Les jours de fête, ils devaient s'exercer au tir ; et tous les trois mois, ils avaient à se présenter pour la revue au chef-lieu de la châtellenie. En temps de guerre, ils étaient convoqués et recevaient une solde. Le roi avait 8.000 francs-archers, qui, toutefois, ne répondirent que médiocrement aux espérances qu'on en avait conçues.

Les progrès de l'*artillerie* furent aussi très considérables<sup>3</sup>. Au commencement du règne de Charles VII, les canons étaient lourds et se posaient à terre ; dans les dernières années de la guerre de cent ans, ils roulaient sur des affûts. Il y avait aussi une espèce de fusil, quoique très grossier. Les fusiliers appartenaient à l'artillerie. A la fin de la guerre de cent ans, le canon et la poudre avaient pris sur le champ de bataille le rang et l'importance qui leur sont demeurés depuis. La poudre, en changeant la tactique militaire, introduisit dans l'armée l'égalité civile<sup>4</sup>. Au point de vue militaire, nous sommes en pleine histoire moderne.

*Réforme financière.* L'entretien d'une armée permanente eût été impossible sans la création d'un *impôt* également *permanent*. Aussi la réforme financière accompagna-t-elle la réorganisation de l'armée. Avant cette réforme, le gouvernement consacrait aux dépenses ordinaires les revenus ordinaires du domaine et de la suzeraineté. Pour les besoins extraordinaires, le roi assemblait les états généraux et leur demandait une aide, appelée *dons volontaires* ou *gratuits*. Le gouvernement s'écartait parfois de ces principes, mais ce n'était jamais sans encourir la réprobation universelle. C'est ainsi que l'altération des

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire de grosse cavalerie et de cavalerie légère.

<sup>2</sup> Vallet de Viriville.

<sup>3</sup> Il ne paraît pas, dit Boutaric (*Instit. milit.*, p. 360), que les deux frères Bureau aient eu aux progrès de l'artillerie la part qu'on leur a attribuée jusqu'à présent, quoiqu'ils en aient fait un emploi admirable.

<sup>4</sup> Vallet de Viriville.

monnaies, à laquelle recoururent fréquemment tous les successeurs de saint Louis, excita les plus grands mécontentements. L'ordonnance de 1439 établit, avec le consentement des états, un impôt permanent. Le pays renonçait donc au droit très important qu'il possédait de voter périodiquement les subsides, mais cette perte ne fut pas pour lui sans compensation. L'ordonnance, en effet, interdisait aux seigneurs les exactions de toutes sortes qu'ils se permettaient souvent. De plus, le roi renonçait aux profits qu'il demandait jadis à l'altération des monnaies. L'impôt permanent ne fit donc que remplacer un ancien tribut infiniment plus incommode. Avec l'établissement de l'armée permanente, il acheva de dépouiller le pouvoir monarchique du caractère féodal qu'il avait conservé jusqu'alors, et de le dessiner tel qu'il s'est montré dans la période moderne.

## § VII. — HISTOIRE INTÉRIEURE DE L'ANGLETERRE DEPUIS LA MORT D'HENRI III.

*Edouard Ier* (1272-1307). Nous avons à noter trois guerres sous le règne d'Edouard Ier : la première contre la France, dont nous avons déjà parlé à propos de Philippe le Bel ; la seconde entraîna la conquête définitive du pays de Galles ; la soumission temporaire de l'Ecosse fut le résultat de la troisième, la plus obstinée de toutes. A l'intérieur, il se passa- un événement bien plus important au point de vue des institutions. Pendant qu'Edouard guerroyait sur le continent avec son allié le comte de Flandre contre Philippe le Bel, les Ecossais envahirent les provinces septentrionales du royaume, des révoltes éclatèrent parmi le peuple anglais. Edouard ne pouvait retourner en Angleterre. Le prince de Galles, régent du royaume, fut obligé, pour ramener les sujets à l'obéissance, de leur accorder une charte (1297), qui étendait les droits dont le peuple avait joui jusqu'alors, et qu'Edouard confirma pour obtenir les subsides et les renforts dont il avait besoin. Précédemment, le roi imposait des taxes sans le consentement de la nation. La charte de 1297 subordonna la levée des subsides au vote préalable des lords et des communes. C'était peut-être la plus grande victoire que le peuple eût jamais remportée sur la couronne. A dater de cette époque, on doit considérer le *Parlement* comme définitivement fondé.

*Origine du parlement anglais.* C'est ici le lieu de faire connaître l'origine de cette institution.

Guillaume le Conquérant imposa à ses vassaux directs, nommés aussi barons, l'obligation de se rendre trois lois par an à la cour. Là, ils délibéraient avec le monarque sur les lois et les intérêts de l'Etat, et formaient la cour judiciaire la plus élevée du royaume. Les membres du haut clergé faisaient aussi partie de ce conseil ou parlement. Dans la suite, beaucoup de barons, trouvant sans doute trop coûteux les voyages et le séjour à la cour, et leur influence trop peu considérable, cherchèrent à se dispenser autant que possible de la fiance, s'exclurent eux-mêmes du conseil, et une loi confirma cet ordre de choses. De là, la distinction entre les grands et les petits -barons, dont les premiers seuls avaient le droit de siéger au parlement. Plus tard aussi, les attributions

judiciaires du parlement lui furent enlevées et transportées à une haute cour permanente de justice.

Avant le règne d'Henri III, les communes ne furent appelées que par exception et jamais toutes ensemble. Simon de Montfort, dans sa lutte contre ce prince, en fit la première convocation générale. Dès lors, l'usage d'admettre les députés des villes dans les grandes occasions, prévalut de plus en plus. Avec les députés des comtés, ils formèrent une seconde chambre, qui est devenue la chambre actuelle des communes. L'assemblée des hauts barons et du haut clergé constitua la chambre des lords. Mais le fondement de la puissance du parlement, ce fut la charte d'Edouard Ier, qui lui attribua le droit de voter, et par conséquent de refuser les impôts ; car c'est être fort puissant dans un état, que d'y tenir les cordons de la bourse. A partir de cette époque, l'autorité royale fut incapable de s'exercer avec force sans le concours et l'adhésion du parlement. La convocation des députés des comtés et des bourgs n'était pas encore légalement obligatoire, mais elle l'était en fait.

*Règnes d'Edouard II (1307-1327) et d'Edouard III (1327-1377).* Edouard II, prince indolent, prodigue et léger, accorda toute sa confiance et abandonna les soins du gouvernement à des favoris qui ne méritaient pas cet excès d'honneur. Il souleva ainsi contre lui une aristocratie jalouse et turbulente. Tout son règne se passa en guerres malheureuses contre l'Ecosse et en luttes contre la noblesse. Ses fautes, malheureusement, et celles de ses ministres, ne donnaient que trop de crédit aux révoltés. Le duc de Lancastre, leur chef, convaincu de trahison, fut, bien que prince du sang, décapité par l'ordre du roi. Cet acte de juste rigueur ne fit qu'augmenter la violence de l'opposition, à la tête de laquelle la reine même, la fille de Philippe le Bel, eut l'infamie de se mettre avec le jeune prince de Galles. Infidèle elle-même, elle accusait son époux d'infidélité. Edouard, lâchement abandonné de tous, tomba aux mains de ses ennemis, fut déposé par le parlement, et périt de mort violente dans sa prison (1327). Son fils Edouard III ne put, malgré ses grands talents et le succès brillant de ses armes, arrêter les progrès du parlement. C'est que la guerre de cent ans le forçait de recourir à la nation pour lui demander de gros subsides. Le parlement put ainsi conquérir, pendant ce règne, trois privilèges importants. D'abord le vote de l'impôt, accordé sous Edouard Ier, fut régularisé, et les communes, qui n'avaient jusque là qu'un rôle très secondaire, siégèrent aussi régulièrement que les lords. La nécessité du concours des deux chambres pour changer la loi fut reconnue. Enfin les deux chambres exercèrent le droit de mettre les ministres en accusation.

*Règne de Richard II (1377-1399).* Fier de ses succès, le parlement aspirait à étendre ses avantages. Le règne de Richard II lui en offrit la plus favorable occasion. Monté sur le trône à l'âge de dix ans, le fils du Prince Noir s'y vit entouré de difficultés presque insurmontables. Nous avons déjà vu les troubles qui éclatèrent dès les premières années de son règne, et la présence d'esprit que le jeune roi déploya dans ces conjonctures. Comme cette révolte avait été provoquée par des abus criants, le parlement put en profiter pour abaisser le pouvoir royal, le mettre en tutelle et s'emparer du gouvernement. Une lutte s'engagea entre les chambres et la couronne ; le duc de Gloucester, oncle du roi, se mit à la tête de l'opposition. Richard, voyant que la guerre avec la France épuisait, sans grand avantage pour l'Angleterre, les ressources du peuple, cherchait sagement, dans une paix sincère, le seul remède possible aux maux de

ses sujets. Il épousa une fille de Charles VI, et conclut avec la France une trêve de vingt-huit ans (1396). Mais la paix, à laquelle Richard tendait de toutes ses forces, ne pouvait se faire sans sacrifice pour la fierté britannique, car les Français voulaient absolument recouvrer Calais et toutes les villes anglaises du continent. Richard devait donc, tout en cherchant l'intérêt vrai de ses peuples, froisser leur amour-propre et exciter des mécontentements. Il eut le tort très grand de compromettre encore, par de folles prodigalités, une cause déjà bien difficile. L'ambitieux Gloucester exploitait habilement et perfidement ces griefs contre son neveu. Le peuple soupçonnait même Richard de vouloir livrer Calais aux Français ; Gloucester était bien loin de démentir ces bruits calomnieux. Ce fut au parlement de 1397 que commença à se manifester le sourd mécontentement qui grondait contre Richard. Malheureusement, le roi dépassa dans la répression les limites constitutionnelles de son pouvoir ; plus malheureusement encore, le parlement plia sans résistance, et ouvrit ainsi au jeune prince les voies du despotisme. Gloucester complota, dit-on, d'enlever la couronne à Richard. Richard, informé de ses intrigues, le fit arrêter avec quelques-uns de ses complices et juger par le parlement qui se soumit à toutes les volontés du roi. Les accusés furent déclarés traîtres, non pas pour avoir trempé dans la conjuration dont nous venons de parler — on n'en fit aucune mention, probablement parce qu'on ne pouvait pas la prouver — ; mais pour avoir, onze ans auparavant, attenté aux droits de la couronne, en mettant la royauté en tutelle. C'était tout ce qu'il fallait pour donner aux condamnés, quelque coupables qu'on les suppose, toutes les apparences de l'innocence, et pour se faire passer comme tyran et parjure ; car les crimes politiques sur lesquels on revenait avaient été amnistiés. Gloucester mourut à Calais, dans sa prison, probablement de mort violente. Personne, en tout cas, n'eut sur ce point le moindre doute. Quant au parlement, après avoir montré tant de faiblesse, il mit le comble à sa honte, en abdiquant pour ainsi dire entre les mains du roi. Tout son pouvoir résidait dans son droit de remontrance ou de pétition et dans le vote des subsides. Il accorda pour tout le règne un subside permanent, et pria le roi de nommer une commission des pétitions. Richard était libre dès lors d'agir en despote et ne s'en fit pas faute. Derby, fils du duc de Lancastre, fut condamné assez arbitrairement à un exil de dix ans. Mais Richard put s'apercevoir que sa tyrannie lui aliénait son peuple. Le départ de Derby fut un véritable triomphe. Il trouva sur son passage dans les rues de Londres plus de quarante mille personnes qui l'accompagnaient de leurs regrets et de leurs vœux : *Ah ! gentil comte Derby, disaient-ils, nous laisserez-vous donc ? Jamais il n'y aura joie ni bien en ce pays tant que vous n'y serez revenu.* Richard était perdu. Quelque chose qu'il fût, tout devait être interprété en mal.

*Révolte de Lancastre. Déposition et mort de Richard.* Bientôt (1399) le duc de Lancastre mourut, et Richard, bravant une fois de plus l'opinion, ajouta de nouvelles rigueurs à celles dont il avait frappé Derby : il confisqua les biens du défunt. Presque aussitôt après, il s'embarqua pour l'Irlande toujours insoumise. C'était inviter Derby — maintenant Henri de Lancastre — à descendre en Angleterre. Celui-ci ne manqua pas l'occasion. Partout, à son approche, le peuple soulevé tua les officiers de Richard. Henri affectait cependant de n'en vouloir qu'aux ministres, non pas au roi lui-même. Richard, accourant d'Irlande, se vit abandonné de ses troupes. Par trahison, il fut attiré dans un piège et traité avec le plus insultant dédain. Il montra dans son malheur la plus touchante résignation : *Beau sire Dieu, l'entendait-on dire, je me recommande en ta sainte*



garde, et te crie merci que tu me veuilles pardonner tous mes péchés, puisqu'il te plaît que je sois livré aux mains de mes ennemis ; et s'il me faut mourir, je prendrai la mort en patience, comme tu le fis pour nous. La mort en effet ne devait pas tarder pour lui. Henri de Lancastre lui arracha un acte d'abdication, que le parlement accepta à l'unanimité, et Lancastre fut déclaré roi sous le nom d'Henri IV. Richard fut alors mis en jugement et condamné à une prison perpétuelle sans même avoir été entendu ; car l'usurpateur n'aurait osé le faire comparaître, de peur que sa vue, sa parole, son énergie ne réveillassent les sympathies comprimées que son profond abaissement devait naturellement lui gagner.

Ses malheurs et la violence du parti vainqueur produisirent effectivement une réaction. Un complot se trama dans le but de rendre la couronne à Richard ; mais il n'eut d'autres résultats que d'amener une catastrophe. Richard mourut de faim dans sa prison (1400). Les geôliers savaient probablement qu'ils ne déplairaient pas à Henri en laissant mourir sa victime.

*La maison de Lancastre.* Henri IV régna avec beaucoup de fermeté et de bonheur (1399-1413). Cependant il eut à réprimer des révoltes faciles à expliquer, puisque la maison de Lancastre était montée sur le trône au mépris des droits de la maison de Clarence. Après la mort de Richard, le trône, à suivre la loi de succession, revenait aux descendants de Lionel, duc de Clarence et second fils d'Edouard III. Ils ne réclamèrent cependant, ni sous Henri IV, ni pendant le règne du vainqueur d'Azincourt. Mais sous Henri VI, l'issue malheureuse de la guerre de cent ans, et la faiblesse du pouvoir produisirent un malaise qui rendit l'espoir à la branche dépossédée. Un mariage avait fait passer à la maison d'York les droits des Clarence. C'est alors qu'éclata la guerre des Deux Roses, dans laquelle la maison de Lancastre perdit la couronne.

## CHAPITRE XIII

# L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE SOUS LES HOHENSTAUFEN NOUVELLES LUTTES DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE

### § 1er. — GUELFES ET GIBELINS.

*Etat de l'Allemagne et de l'Italie au XIIe siècle.* Nous avons laissé l'histoire d'Allemagne et d'Italie à l'époque où s'éteignit, avec Henri V, la dynastie franconienne. La querelle des investitures avait porté un coup funeste au pouvoir impérial, si fort sous Conrad II et Henri III. Depuis lors, l'empereur dépendit des princes de l'Empire, plus que ceux-ci ne dépendaient de lui. Ce n'est qu'en donnant satisfaction à leurs intérêts particuliers, qu'il put obtenir leur concours. Sa puissance était encore bien moindre en Italie qu'en Allemagne. Si Henri V s'était emparé de l'héritage de la comtesse Mathilde, les Normands, maîtres du midi, ne reconnaissaient nullement sa suzeraineté ; et les villes lombardes mêmes ne lui obéissaient qu'autant qu'elles le jugeaient à propos.

Venise, maîtresse de la Dalmatie et de l'Istrie, formait une puissante république. Gênes et Pise faisaient la guerre aux Turcs pour leur propre compte et jouissaient de l'indépendance. A Rome, le pouvoir temporel du Pape, bien chancelant encore, était continuellement en lutte avec la commune et la noblesse. Dans le royaume de Bourgogne, le pouvoir impérial n'existait que de nom. L'ancienne suzeraineté de l'Allemagne sur la Hongrie, la Pologne, la Bohême, le Danemark, était ou anéantie, ou réduite presque à rien.

*Election de Lothaire.* Après la mort d'Henri V, la noblesse et le clergé allemands se rassemblèrent près de Mayence, aux bords du Rhin, pour mettre un nouveau roi sur le trône (1125), et se déchargèrent du soin de l'élection sur quarante princes choisis dans leur sein.

Ces électeurs mirent en avant deux candidats sérieux : Lothaire, duc de Saxe, et Frédéric II de Hohenstaufen, duc de Souabe et seigneur de Weiblingen. Celui-ci était trop puissant pour trouver faveur auprès des barons jaloux de leur indépendance ; et, dans la querelle des investitures, il avait montré trop d'ardeur contre les droits de l'Eglise, pour être agréé du clergé. Lothaire l'emporta donc,

grâce surtout à l'appui d'Henri le Superbe, duc de Bavière, de la maison des Welfs. Frédéric refusa de restituer des domaines impériaux qu'il prétendait appartenir à la maison d'Henri V, son oncle. Il fallut dix ans de guerre pour le ramener à la soumission.

*Les Welfs et les Weiblingen.* Les Welfs et les Weiblingen — d'où sont venus les noms de Guelfes et de Gibelins —, étaient les deux plus puissantes familles de l'Allemagne, et devaient leur grandeur à Henri IV. Frédéric I de Hohenstaufen ou Weiblingen avait reçu de ce prince, avec la main de sa fille Agnès, le duché de Souabe. A la mort d'Henri V, tous les biens patrimoniaux de l'empereur passèrent encore, à ses neveux, et la Franconie entra également dans la maison des Hohenstaufen. Pour les Welfs, ils avaient reçu d'Henri IV le duché de Bavière. Lothaire récompensa le concours que lui avait prêté Henri le Superbe, en lui accordant, avec la main de sa fille Gertrude, le duché de Saxe et la Toscane, qu'il tenait en fief du Saint-Siège. Après la mort de Lothaire, dont le règne ne dura que douze ans, la diète eut à choisir entre les deux maisons rivales. En 1125, les Hohenstaufen avaient été écartés à cause de leur puissance ; c'étaient les Welfs qui étaient maintenant à craindre. Quelques princes s'empressèrent donc d'élire, avant l'assemblée légale, Conrad de Hohenstaufen, duc de Franconie (1138), et ce choix fut ensuite accepté par les autres princes. Conrad, voyant dans la puissance des Welfs un danger permanent pour l'Empire, enjoignit à Henri le Superbe de renoncer au duché de Saxe. Sur son refus, il le mit au ban de l'Empire et le dépouilla de ses duchés. La Bavière fut donnée à Léopold d'Autriche et la Saxe à Albert l'Ours, qui prit plus tard le titre de margrave de Brandebourg. Mais le prince welf sut se maintenir en Saxe malgré Conrad, et la Bavière fut rendue, sous le règne suivant, à Henri le Lion, fils d'Henri le Superbe.

*Les Guelfes et les Gibelins.* Dans la lutte qui s'éleva entre les deux puissantes maisons dont nous venons de parler, on donna le nom de Guelfes et de Gibelins aux deux partis opposés. Les rivaux cherchèrent un appui en Italie. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1148, Henri le Lion et les autres princes allemands qui tenaient avec lui, firent alliance avec le roi normand Roger II de Sicile, dans le but de renverser Conrad III. Les noms de Guelfes et de Gibelins franchirent donc les Alpes. Après la ruine de la maison guelfe, on continua en Italie de nommer Gibelins les auteurs des Hohenstaufen, ennemis de la papauté, et Guelfes, les partisans du pape et de l'indépendance italienne. Enfin, quand la lutte se fut concentrée dans la Péninsule, les Guelfes furent les défenseurs de la démocratie, et les Gibelins les champions de l'aristocratie.

## § II. — FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

*Avènement de Frédéric Ier Barberousse* (1152). Conrad III mourut en 1152, au retour de la deuxième croisade, sans avoir eu le temps de se faire couronner empereur. Comme il ne laissait qu'un fils de huit ans au plus, il recommanda, dans ses derniers jours, son neveu, Frédéric Barberousse, aux suffrages des électeurs. Gibelin par son père, guelfe par sa mère, Frédéric paraissait plus propre que personne à réconcilier les deux maisons rivales ; c'est ce qui réunit

en sa faveur l'unanimité des voix. Le premier objet de ses soins fut le rétablissement de la paix. Afin de terminer les contestations relatives au duché de Bavière, il assigna les deux compétiteurs, Henri le Lion et le margrave d'Autriche, à comparaître devant une diète. Ce dernier ayant fait défaut, le duché fut adjugé à Henri le Lion. Le margrave d'Autriche accepta dans la suite (1156) cette sentence, à condition de voir son margraviat érigé en duché et en fief immédiat de l'Empire.

*Première expédition d'Italie* (1154-1155). *Arnaud de Brescia*. Après avoir ainsi pacifié l'Allemagne, Frédéric entreprit une expédition en Italie, où différents objets réclamaient sa présence. Il s'agissait d'abord pour lui d'y aller prendre la couronne impériale. D'ailleurs, le but principal qu'il s'était proposé dans sa politique, était, sinon de rétablir l'ancien empire romain, au moins de soumettre la Péninsule à son pouvoir effectif. Je n'aurais, disait-il, que l'ombre d'une royauté, je ne porterais qu'un vain titre, moi qui me nomme et suis véritablement empereur des Romains par la grâce de Dieu, si je me laissais enlever la souveraineté de la ville de Rome. Comme successeurs de Charlemagne et d'Otton II, les Hohenstaufen croyaient aussi avoir des droits sur l'Italie méridionale, et Frédéric trouvait une occasion favorable pour y entrer, car Robert II, prince de Capoue, dépouillé par Roger II de Sicile, réclamait son appui. Quelques villes lombardes, opprimées par les Milanais, attendaient de lui aide et secours. Frédéric passa les Alpes, et, n'osant pas encore attaquer la puissante commune de Milan, se contenta de prendre et de châtier au passage les autres villes opposantes. Le tribun Arnaud de Brescia avait usurpé la souveraineté à Rome. Ce moine hérétique et révolutionnaire prêchait l'incompatibilité du pouvoir spirituel et des biens temporels. D'après lui, un clerc ou un moine propriétaire, un évêque -souverain, ne pouvaient être sauvés. L'exercice de l'autorité séculière était interdit à l'Eglise, et le pape devait l'abandonner au sénat et au peuple romain, pour ne s'occuper que des affaires spirituelles. Au reste, Arnaud ne faisait que suivre et accélérer un courant d'opinion très vaste à cette époque. Il trouva de l'écho dans l'ancienne Pataria, qui dévia ainsi de sa première direction et changea complètement d'esprit. Elle s'était d'abord formée dans le but d'appuyer la réforme morale du clergé, inaugurée par Hildebrand. Franchissant les bornes de l'orthodoxie, les Patarins en vinrent, à la suite d'Arnaud, à réclamer systématiquement l'abolition du temporel des églises.

Barberousse se saisit du démagogue et le remit au Saint-Père, qui chargea le préfet de Rome de le juger. Le moine séditieux fut pendu, son cadavre livré aux flammes<sup>1</sup> et ses cendres jetées dans le Tibre.

Cependant, une députation de la municipalité romaine vint offrir à Frédéric la couronne impériale, mais à condition de reconnaître ses privilèges. Grisée par les discours de ses tribuns, la vieille cité parlait par la bouche de ses ambassadeurs, comme si elle eut encore été la maîtresse du monde. Ces prétentions n'étaient que ridicules appuyées cependant par une bonne armée, elles auraient bien valu celles de Frédéric à la domination universelle. Le prince éconduisit l'ambassade comme elle le méritait ; aussi Rome lui ferma-t-elle ses portes, et ce fut dans la

---

<sup>1</sup> Il ne fut pas brûlé vif. Voyez Giesebrecht, *Deutsche Kaiserzeit*, t. V, p. 64. — Otton de Frisingue ne peut, sans violence, être interprété autrement. Le fragment publié par Monaci dans l'*Archivio della Societa Romana*, t. II, p. 327, ne laisse à cet égard aucun doute.

Cité Léonine que Barberousse reçut la couronne impériale. Des affaires importantes le rappelant en Allemagne, il y retourna sans avoir soumis ni Rome ni le midi de l'Italie.

*Premiers dissentiments entre le pape et l'empereur.* L'accord entre le pape et l'empereur ne fut pas de longue durée ; il ne pouvait pas l'être. Frédéric portait beaucoup trop haut ses prétentions au pouvoir absolu. Il venait de faire reconnaître sa suzeraineté sur la Pologne, la Bohême et le Danemark ; la Hongrie subissait son influence ; la Bourgogne se soumettait à son pouvoir ; Henri II, roi, d'Angleterre, était son allié. Tous ces succès n'étaient pas de nature à diminuer son orgueil. Selon ses idées, le pape ne devait être qu'un instrument dans ses mains, un rouage dans l'Empire. D'ailleurs, sa première expédition d'Italie avait suffisamment trahi ses plans sur la Péninsule, pour éveiller les soupçons du souverain pontife. La prépondérance de l'empereur en Italie excluait l'indépendance temporelle du pape, si étroitement unie avec le libre exercice de son autorité comme chef suprême de l'Eglise. Or Adrien IV était trop pénétré du sentiment de sa dignité et de ses devoirs pour laisser perdre ses droits. Cependant il parvint, par sa condescendance, à retarder la rupture.

*La diète de Roncaglia* (1158). Les affaires en étaient là, quand Barberousse reparut à la tête d'une armée dans l'Italie toujours insoumise. Après avoir humilié Milan, la tête de l'opposition, il tint à *Roncaglia* une diète dans laquelle les jurisconsultes, imbus des maximes du droit romain, déclarèrent que le pouvoir absolu appartient au successeur des Césars. La plupart des membres de l'assemblée trouvèrent ces prétentions naturelles, tant on s'était entiché du *Corpus Juris*. *Sachez*, disait l'archevêque de Milan à l'empereur, *sachez que tout le droit du peuple pour l'établissement des lois vous est concédé ; votre volonté est le droit, car il est dit : tout ce qui plaît au prince a force de loi*. D'après ces principes, la diète porta une foule de décrets, qui tendaient à renverser tout l'ordre de choses existant. Elle anéantissait les privilèges des communes lombardes, et ne reconnaissait pour ainsi dire plus de droits qu'à l'empereur.

*La ligue lombarde.* Ces prétentions rencontrèrent une vive opposition, notamment de la part du pape et des Milanais. Adrien avait formé une ligue avec le roi de Sicile et plusieurs villes lombardes, lorsque la mort l'enleva tout à coup (1159). Un schisme éclata alors dans l'Eglise. Tandis que l'immense majorité du Sacré Collège se prononçait pour le cardinal Roland, qui prit le nom d'Alexandre III<sup>1</sup>, deux ou trois cardinaux, partisans de l'empereur, élurent tumultueusement un antipape sous le nom de Victor IV. Frédéric se prononça pour l'antipape courtisan contre Alexandre, qu'il savait capable de résister à son despotisme, et de défendre vigoureusement l'indépendance de l'Eglise et celle de l'Italie. L'empereur triompha d'abord ; Alexandre fut contraint de se réfugier en France ; Milan, qui avait reçu à coups de pierres les délégués impériaux chargés

---

<sup>1</sup> Beaucoup d'auteurs modernes, parmi lesquels Duruy (*Hist. du Moy. Age*, p. 278), attribuent à Alexandre III et au 3<sup>e</sup> concile de Latran un décret déclarant qu'un chrétien ne peut être esclave. Pour être exact, il faudrait ajouter d'un juif ou d'un mahométan. Un chapitre de ce concile défend d'ordonner un esclave (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 1730, E), ce qui prouve bien que l'esclavage ne fut pas aboli.

d'exécuter les décrets de Roncaglia, fut détruit de fond en comble (1162), et Frédéric traita en despote les villes lombardes qui lui avaient résisté. Mais l'oppression provoqua bientôt une réaction, que le souverain pontife soutenait de toute son influence. Une seconde ligue se forma, dans laquelle entrèrent la plupart des grandes communes lombardes, et à laquelle Venise adhéra également. Milan se releva de ses ruines. Une ville nouvellement bâtie, comme un boulevard contre la parti gibelin, reçut le nom d'Alexandrie en l'honneur du pape, dont la cause se confondait avec celle de la liberté italienne. La ligue devenait de jour en jour plus redoutable. La guerre recommença entre l'empereur et les communes ; mais Henri le Lion, chef de la maison des Welfs, ayant refusé d'y prendre part, Frédéric essuya à Legnano une défaite complète (1176).

*Paix de Constance.* L'empereur fut alors obligé d'entrer en négociations et de renoncer à toutes ses prétentions sur Rome et la campagne romaine. La paix fut conclue à Venise entre le pape et lui. Quant aux villes lombardes, elles ne parvinrent à conclure qu'une trêve de six ans (1177), laquelle fut convertie en paix définitive à Constance avant son expiration (1183).

Aux termes du traité, les villes de la Lombardie<sup>1</sup>, de la Marche d'Ancône et de la Romagne conservèrent leurs constitutions et leurs anciens privilèges, sous la suprématie de l'empereur. Elles étaient autorisées à exercer, dans toute l'étendue de leur district, les droits régaliens dont la coutume les avait investies. L'empereur leur reconnut le droit de se confédérer, de lever des armées, de se fortifier. Les villes de la Toscane, sans être signataires du traité, obtinrent les mêmes avantages. L'existence politique des communes, jusque-là contestée, recevait donc la confirmation légale. Pour la seconde fois, l'Empire était vaincu par la papauté.

*Ruine de la maison welfe.* Cependant, Barberousse avait tiré une vengeance éclatante de la conduite d'Henri le Lion. Sur une foule d'accusations formulées contre lui par les princes allemands, sur son refus obstiné de comparaître devant la diète, le prince welf avait été mis au ban de l'Empire et dépouillé de tous ses fiefs. Les duchés de Saxe et de Bavière, considérablement diminués, furent donnés à de nouveaux titulaires. Les territoires qui en avaient été détachés, devinrent des fiefs immédiats de la couronne. Plusieurs cités furent déclarées villes libres de l'Empire. Les Welfs ne retinrent guère que leurs biens allodiaux de Lunebourg et de Brunswick. L'Allemagne qui, jusqu'au XIIe siècle, se composait de quelques duchés fort étendus, fut ainsi morcelée par Frédéric Barberousse en une foule de petites principautés. Le morcellement de la Franconie et de la Lotharingie était déjà depuis quelque temps un fait accompli.

*Changement dans la constitution de l'Empire.* La ruine de la maison welfe ne détruisit pas, comme on pourrait le croire, et comme Frédéric l'avait sans doute espéré, l'opposition féodale. Jamais, au contraire, elle ne fut plus puissante que par la suite. C'est qu'à ce moment s'accomplissait insensiblement dans la constitution de l'Empire une révolution importante, à laquelle Henri le Lion avait

---

<sup>1</sup> Quelques-unes étaient exclues.

beaucoup contribué. Dans les siècles précédents, lorsque l'empereur nommait un duc ou un comte, ce qu'il lui donnait en fief, l'objet principal de l'investiture, c'étaient les fonctions duciales ou comtales. A la fin du XIIe siècle, il n'en était plus ainsi. L'investiture vous donnait le territoire même auquel était attachée votre dignité de comte ou de duc. Ce qui constitue une immense différence. A l'époque où le fief consistait dans l'emploi, le duché continuait à dépendre de l'empereur, qui y exerçait la souveraineté à côté du duc. C'est ainsi que nous avons vu Otton le Grand établir les comtes palatins pour exercer ses droits dans les duchés. Après la révolution dont nous parlons, comme c'était le territoire lui-même que donnait l'inféodation, les princes prétendirent être seuls maîtres dans leurs principautés, à l'exclusion de l'empereur. Dans leur idée, eux seuls étaient liés à l'empereur, eux seuls dépendaient de lui. Pourvu qu'ils s'acquittassent de leurs obligations envers la couronne, tout était dit. L'Allemagne était moins un royaume qu'une sorte de fédération dont l'empereur était le chef. Ce furent les villes qui en empêchèrent la dissolution complète ; parce que, dans les villes, mieux que partout ailleurs, s'était conservé le sentiment national.

A première vue, il semble que l'opposition de ces petites principautés fût moins à craindre que celle des puissants duchés de l'époque précédente. En réalité, il n'en était pas ainsi. Un duc aspirait naturellement à exercer, avec l'appui de ses peuples, la prépondérance dans l'Empire et à saisir la couronne. Il rencontrait donc, de la part de ses collègues, une jalousie de nature à le retenir ; ou, s'il réussissait dans ses desseins, monté sur le trône, il employait sa prépondérance à sauvegarder l'unité de l'Empire. Les petits princes de l'âge suivant étaient trop faibles pour rêver la couronne et la prépondérance. Leur seule ambition était de se rendre indépendants. Leurs intérêts concordaient donc ; au lieu de se jalouser, ils firent cause commune contre l'empereur. Leur union faisait leur force.

Cette révolution n'obtint cependant pas immédiatement tous ses effets- Sans parler de leur énergie et de leur habileté, Barberousse et les autres Hohenstaufen avaient de vastes domaines, et possédaient ainsi une puissance considérable, à laquelle ne pouvaient résister les petites principautés sorties du démembrement des duchés de Saxe, de Bavière, de Lotharingie et de Franconie. Ils exigèrent rigoureusement les devoirs féodaux et donnèrent une grande influence aux *ministériels*. Ils cherchèrent surtout leur force dans la richesse territoriale ; chaque fois qu'un fief dépendant d'une église vint à vaquer, ils en demandèrent et en exigèrent même parfois l'investiture. Ce ne fut qu'après leur chute, que se consumma la révolution dont nous venons de parler.

*Politique de Barberousse pendant ses dernières années.* Pour Barberousse, il était tout puissant en Allemagne. Le mauvais succès de ses armes ne le fit pas renoncer à ses projets sur la Péninsule. Il changea seulement de politique, et, au lieu de recourir à l'épée, employa les négociations. La diplomatie lui gagna plus qu'il n'aurait pu espérer, si la victoire l'eût favorisé à Legnano. Il obtint pour son fils Henri la main de Constance, héritière des royaumes de Naples et de Sicile. Cette alliance ébranlait toute l'œuvre de Grégoire VII, et menaçait l'indépendance du Saint-Siège, en faisant passer du côté de l'Empire la seule puissance qui eût jusqu'alors servi de contrepoids à l'influence germanique au-delà des Alpes. Elle fut la source de tous les maux qui, pendant le XIIIe siècle, fondirent sur l'Italie et l'Eglise. En Lombardie, l'empereur gagnait le peuple de Milan, et par lui, toutes les villes de l'ancienne ligue guelfe, en le comblant de

faveurs. Dans les états de la comtesse Mathilde, en Toscane, à Spolète, dans la Romagne et la Marche d'Ancône, le pouvoir impérial avait ses officiers. Les états pontificaux étaient comme bloqués au nord et au sud par la puissance allemande. Les choses en étaient à ce point, lorsque Barberousse partit pour la troisième croisade, et alla se noyer dans une petite rivière de Cilicie (1190). Doué des plus brillantes qualités, il ne lui manqua que d'avoir su modérer son ambition. Son règne marqua l'apogée de l'empire germanique, tant pour l'étendue que pour la force. Après avoir vu échouer ses plans de grandeur contre la résistance du Saint-Siège et des communes lombardes, il eut la sagesse de ne pas s'opiniâtrer dans des routes impraticables ; il obtint par la diplomatie ce que les armes avaient été impuissantes à lui procurer. Il s'est montré plus grand après qu'avant la défaite.

*Avènement d'Henri VI.* Son fils, Henri VI, qui lui succéda (1190), jura, en recevant la couronne impériale, de se montrer le défenseur du pape et de l'Eglise romaine, et de restituer tous les domaines usurpés par ses prédécesseurs sur le patrimoine de Saint-Pierre. Mais, infidèle à sa promesse, il envahit une partie des Etats de l'Eglise et l'inféoda à ses généraux ; là où ses usurpations n'avaient pas pénétré, il régnait par la terreur ; à Rome même, il transforma en vassal et avoué de l'empereur le préfet urbain, qui auparavant gouvernait la ville comme représentant du souverain pontife. A la mort du roi de Naples (1189), il lui fallut disputer à un rejeton bâtard de l'ancienne dynastie la couronne des Deux-Siciles. Il finit par la conquérir, avec l'aide des Pisans et des Génois ; mais des révoltes éclatèrent, qu'Henri réprima avec une barbarie justement flétrie par la postérité.

*Vastes projets d'Henri VI.* Réconcilié avec Henri le Lion, d maître des villes lombardes, il voyait l'Allemagne pacifiée, et l'Italie entière lui obéissait depuis les Alpes jusqu'à Reggio. Cela, toutefois, ne lui suffisait pas. Aussi ambitieux que son père, mais beaucoup moins sage, il prétendit, sans mesurer ni ses droits ni ses forces, soumettre à sa domination tout l'ancien empire romain. Richard Cœur de Lion, au retour de la troisième croisade, était tombé entre ses mains. Il ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait prêter l'hommage de vassalité ; et lorsque ce prince voulut faire la paix avec Philippe-Auguste, Henri VI le lui interdit au nom de sa suzeraineté. Il ne cachait pas le dessein qu'il avait de contraindre le roi de France à lui faire hommage de son royaume. Il élevait les mêmes prétentions sur les états chrétiens de l'Espagne, et même sur l'Asie Mineure et les princes musulmans de l'Afrique septentrionale. Il songeait aussi à soumettre l'empire - d'Orient, et ce projet avait même reçu un commencement d'exécution, lorsque d'autres soins l'empêchèrent d'y donner suite. Reprenant une idée que son père avait déjà travaillé à réaliser, il voulut rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison et incorporer la Sicile à l'Empire. L'obéissance de l'Allemagne, de l'Italie et de la Sicile était trop précaire, ces plans étaient trop vastes pour qu'Henri pût espérer réussir. Ni les princes ni le pape ne consentirent à l'incorporation de la Sicile ni à l'hérédité de la couronne impériale. D'ailleurs, la Providence anéantit tous ces desseins ambitieux. Henri mourut à la fleur de l'âge, ne laissant qu'un fils, nommé Frédéric, âgé de deux ans seulement.

*Testament d'Henri VI.* Aux approches de la dernière heure, soit qu'il comprît et réprouvât l'injustice de sa conduite, soit qu'il voulût assurer à son jeune fils



l'appui du souverain pontife, l'empereur donna, par son testament, une large satisfaction au Saint-Siège. Cet acte important reconnaissait la suzeraineté du pape sur les Deux-Siciles, qui devaient faire retour à l'Eglise Romaine, dans le cas où le jeune Frédéric viendrait à mourir sans enfants. Le prince mourant désignait son fils pour lui succéder à l'Empire et cédait au pape, en échange de la couronne impériale, la presque totalité de l'héritage tant disputé de la comtesse Mathilde ; le duché de Ravenne, la Marche d'Ancône et quelques autres territoires devaient aussi reconnaître la suzeraineté du Saint-Père.

### § III. — INNOCENT III ET FRÉDÉRIC II.

*Innocent III* (1198-1216). A peine Henri VI était-il descendu dans la tombe, que la Providence fit monter sur le trône pontifical le plus grand homme, peut-être, qui l'ait jamais occupé. Appelé au gouvernement de l'Eglise à l'âge de trente-sept ans seulement, Innocent III y apporta, avec une science profonde, une grande piété, des mœurs irréprochables et toutes les plus aimables qualités, tous les talents qui font l'homme d'Etat : une vaste intelligence, une infatigable activité, une connaissance profonde des hommes et des affaires, la prudence, la fermeté, une grande force de caractère. D'une constance inébranlable dans la poursuite de son but, il ne s'opiniâtrait pas à soutenir une cause perdue. Jamais pape ne se forma une plus haute idée de sa mission. *Pour lui, dit Montalembert, la chrétienté tout entière n'est qu'une majestueuse unité, qu'un seul royaume sans frontières intérieures, sans distinction de races, dont il est le défenseur intrépide au dehors et le juge inébranlable et incorruptible au dedans.* Ces idées étaient chez lui le fruit non de quelque ambition, mais d'une conviction profonde, du sentiment de sa responsabilité et du désir de s'acquitter pleinement de son devoir. S'il intervint dans les affaires temporelles des empereurs et des rois, c'était pour protéger la justice et la faiblesse opprimée ; pour être le guide juste, impartial et sage des monarques chrétiens, qu'il considérait comme ses enfants. Cette mission, embrassant ainsi la société entière, était bien grande et bien ardue. Innocent III lui-même, malgré des circonstances exceptionnellement favorables, n'y a réussi qu'incomplètement<sup>1</sup>. C'est qu'il a rencontré des obstacles, des résistances devant lesquels il a dû reculer<sup>2</sup>. Mais on ne peut nier

---

<sup>1</sup> Les rois et les princes du moyen âge ne se sont généralement soumis au tribunal du pape dans les affaires temporelles, que lorsque ses sentences leur étaient favorables, ou que la nécessité les y obligeait. Henri IV s'est humilié à Canosse, parce qu'il le fallait bien ; mais pour recommencer aussitôt son opposition. Henri V admet la sentence de déposition prononcée contre son père, parce qu'elle lui donne la couronne ; affermi sur le trône, il reprend la politique anti-romaine de sa maison. Innocent III, après avoir soutenu Otton IV contre Philippe de Souabe, le trouve indocile, et doit lui opposer Frédéric II, qui se tournera à son tour contre le Saint-Siège et sera frappé de ses foudres. Dans leur querelle avec Jean sans Terre, les barons anglais refusèrent de se soumettre à la sentence d'Innocent. Nous avons vu les barons de France s'opposer avec Philippe-Auguste à l'intervention du même pape. Aussi longtemps que les hommes resteront hommes, un tribunal qui ne disposera pas de la force armée, sera désobéi.

<sup>2</sup> Voyez Winckelmann, *Philipp von Schwaben*, II, 418.

qu'il y eût de la grandeur dans cette conception, qu'elle répondît aux idées en vogue à cette époque, et qu'elle fût l'inspiration d'une âme vraiment généreuse<sup>1</sup>.

*Rétablissement du pouvoir temporel des papes.* Un des premiers soins du nouveau pape fut de rétablir, dans les Etats de l'Eglise, l'autorité temporelle du pontife romain anéantie par Henri VI. Favorisé par un heureux concours de circonstances, il força le préfet de Rome à lui rendre hommage et à lui demander l'investiture de sa charge. Le sénateur, représentant du peuple romain, s'était rendu presque indépendant et s'arrogeait des pouvoirs fort étendus. Le pape le remplaça par un autre complètement dépendant de lui, et les magistrats de la création du sénateur durent céder leurs places à des officiers nommés par la cour romaine. La capitale soumise, les provinces suivirent. En moins de deux ans, Innocent III avait fait reconnaître les droits du Saint-Siège dans la plus grande partie des territoires que Pépin lui avait autrefois concédés. Cependant il ne faut pas s'exagérer l'étendue de son pouvoir. Le XIIIe siècle ne connaissait pas la monarchie telle que nous la concevons aujourd'hui. La féodalité et les communes presque indépendantes se rencontraient à cette époque dans les Etats de l'Eglise, comme dans tous les autres royaumes. Innocent était à peu près à Rome et dans le patrimoine de saint Pierre, ce que Louis VI ou Philippe-Auguste étaient en France. Les villes et les barons se faisaient la guerre. On vit même, sous Innocent III, les Romains prendre les armes les uns contre les autres, la faction démocratique contre les partisans du pape. On vit les deux partis opposés élever à la hâte, quelquefois en une nuit, des tours de pierre ou de bois dans lesquelles ils se retranchaient. Les anciens monuments, les maisons particulières, les églises se transformaient en forteresses, où l'on soutenait des sièges en règle. On tendait dans les rues des chaînes de fer pour arrêter la circulation. Innocent fut obligé une fois de prendre le chemin de l'exil ; mais il finit par triompher.

*La ligue toscane.* Les villes de la Toscane, à l'exception de Pise, avaient formé une ligue dans le but de défendre contre la domination étrangère leur autonomie. Elles firent alliance avec le pape et s'engagèrent à ne pas reconnaître d'autre empereur que celui qui serait agréé du pontife romain. Pise n'accéda pas à la ligue toscane, parce que son indépendance ne lui avait jamais été contestée par les empereurs.

*Evénements de Sicile.* Cependant l'impératrice Constance avait fait couronner son fils Frédéric comme roi de Naples et de Sicile ; elle gouvernait au nom du jeune prince parmi les plus grandes difficultés ; car deux partis, l'un allemand, l'autre normand, divisaient profondément le royaume. Pour donner satisfaction au sentiment national, elle éloigna les étrangers. Pour obtenir du pape l'investiture, elle rendit, par un concordat, aux églises siciliennes la liberté des élections et des relations avec Rome. Elle mourut bientôt après (1198), en confiant la régence du royaume et la tutelle du jeune Frédéric au Saint-Père son suzerain. Des troubles et des révoltes suivirent la mort de cette princesse et ensanglantèrent pendant dix ans ces malheureuses provinces. Chacun voulait

---

<sup>1</sup> Il n'y pas dans ce portrait d'Innocent III un seul mot d'éloge, qui ne soit parfaitement d'accord avec ce qu'ont dit de ce grand pape les savants protestants les plus distingués, entre autres Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, t. II, pp. 600-602, 2e édit.

profiter de l'enfance du roi pour le dépouiller et se rendre indépendant. On disputa la régence au souverain pontife. Mais Innocent sut maintenir avec vigueur et habileté ses droits et ceux de son pupille, sans parvenir toutefois à faire prédominer le parti normand. Il finit cependant par rétablir l'ordre.

*Double élection en Allemagne.* Dans le même temps, les Gibelins d'Allemagne, renonçant à soutenir, suivant les intentions du dernier empereur, la candidature impossible du jeune Frédéric, avaient élevé sur le trône Philippe de Souabe (1198), frère d'Henri VI, déjà frappé d'excommunication pour avoir usurpé des territoires pontificaux. De leur côté, les Guelfes offrirent la couronne à Otton de Brunswick, fils d'Henri le Lion. Philippe-Auguste appuyait chaudement la candidature du Hohenstaufen, tandis que Richard Cœur de Lion soutenait le chef de la maison welfe. Innocent III, quoique naturellement prévenu contre la cause d'un excommunié, chercha d'abord à s'interposer comme médiateur entre les deux partis. Tandis que Philippe semblait disposé à continuer les agissements de ses prédécesseurs, Otton notifia au pape son élection, et tâcha de le gagner à sa cause en lui promettant de suivre une politique favorable au bien de l'Eglise. Innocent se prononça enfin pour Otton (1201), et celui-ci, en retour, dut accorder au pontife un diplôme par lequel, il reconnaissait la souveraineté du pape sur les Etats ecclésiastiques tels, à peu près, qu'ils ont existé jusque dans ces derniers temps. Cet acte célèbre, connu sous le nom de *Capitulation de Neuss*, a été ratifié par tous les empereurs suivants. Il anéantissait complètement le pouvoir impérial dans les Etats de l'Eglise.

La décision d'Innocent produisit peu d'effet en Allemagne ; elle n'affaiblit point le parti de Philippe. La victoire s'étant déclarée contre Otton, le protégé du souverain pontife se vit généralement abandonné. Le vainqueur comprit cependant que son triomphe ne serait jamais complet, tant qu'il aurait le pape contre lui. Il entra donc en négociations avec le Saint-Siège et lui fit les plus belles promesses. Innocent ne renonça toutefois au prince de Brunswick, que lorsqu'il vit l'impossibilité complète de le faire réussir. Il allait conclure la paix avec Philippe et le reconnaître pour empereur, quand le malheureux prince fut assassiné par le comte Otton de Wittelsbach (1208). Ce meurtre changeait toute la face des affaires.

*Otton de Brunswick.* Jamais l'Allemagne n'avait été éprouvée comme pendant ces dernières années. La guerre civile n'avait épargné presque aucune province, avait fait disparaître tout ordre et toute sécurité, lâché la bride à tous les brigandages, à l'immoralité, à l'impiété. Tous aspiraient à voir le terme de ces maux, et l'élection d'Otton de Brunswick était le seul moyen de mettre fin aux dissensions. Innocent III, d'ailleurs, intervint auprès de ceux qui hésitaient encore, de sorte qu'Otton fut élu à l'unanimité des suffrages. Pour sceller la réconciliation des deux partis, il épousa Béatrice, fille de Philippe de Souabe, et mit au ban de l'Empire l'assassin du malheureux prince.

*Frédéric II empereur.* Cependant, la concorde ne fut pas de longue durée entre la papauté et l'Empire. Otton, en ceignant la couronne des Hohenstaufen, en avait revêtu l'esprit. Malgré la Capitulation de Neuss, il envahit les Etats de l'Eglise. Innocent III avait exigé et obtenu de lui une renonciation à tous ses droits, quels qu'ils fussent, sur Naples et la Sicile ; l'empereur viola sa promesse, s'empara de

la Pouille et se fit reconnaître par un nombreux parti même en Sicile. Alors le pape l'excommunia (1210) et, appuyé par Philippe-Auguste, fit nommer Frédéric II à sa place, mais en faisant promettre au jeune prince de ne pas laisser unies les deux couronnes d'Allemagne et de Naples. Une telle puissance entre les mains d'un seul homme menaçait trop l'indépendance du Saint-Siège. Malgré l'excommunication, Otton IV parvint à se maintenir encore plusieurs années. Mais la bataille de Bouvines donna le dernier coup à sa cause en Allemagne ; et la condamnation prononcée contre lui par le concile œcuménique de Latran (1215), ruina entièrement son parti en Italie.

*Caractère de Frédéric II*<sup>1</sup>. Frédéric II est un des hommes les plus étonnants du moyen âge, aussi bien par son génie que par ses vices. Législateur habile, remarquable entre ses contemporains par l'intelligence et par la hardiesse de ses vues, protecteur des lettres, très instruit lui-même, il aurait pu, au jugement de quelques historiens, devenir le Périclès de son siècle, si les événements lui en avaient laissé le loisir. C'était un capitaine médiocre, mais un politique habile et retors, quoiqu'on puisse lui reprocher des fautes qui le précipitèrent dans l'abîme. C'est ainsi qu'il manqua l'œuvre de sa vie pour avoir porté trop haut ses prétentions, qu'il indisposa ses peuples en donnant trop sa confiance aux étrangers, et qu'il se créa de grandes difficultés, en ne tenant pas assez compte des idées de son siècle. C'est d'ailleurs trop rabaisser la politique que de recourir, comme faisait Frédéric, à l'astuce et à la duplicité ; de chercher à tromper par des réticences et des obscurités calculées. *Attirer à une entrevue, sous quelque prétexte, les personnes dont on se défie, et s'en saisir à petit bruit et sans scandale, telles sont, dit un de ses historiens*<sup>2</sup>, *les instructions que Frédéric II transmet à ses agents*. Entouré, dès l'enfance, d'intrigants ambitieux qui se disputaient sa tutelle avec la régence du royaume, il était devenu naturellement défiant, dissimulé et rusé. L'intimité ne mettait pas ses amis à l'abri de ses soupçons. Le fond de son caractère était un égoïsme froidement cruel, et un orgueil démesuré. Ses amis, ses femmes même — il en eut quatre successivement —, n'étaient à ses yeux que des instruments dont il se servait aussi longtemps qu'ils lui étaient utiles pour arriver à ses fins, et qu'il sacrifiait ensuite impitoyablement. Il fut plein d'égards pour sa première femme ; quant aux autres, il les fit garder comme en prison par des esclaves africains. Sa surveillance allait si loin, que Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, ne put sans permission entretenir seul à seul l'impératrice, qui était sa propre sœur. On cite de Frédéric des traits d'une cruauté raffinée, que n'excuse même pas la barbarie du temps. Son orgueil souffrait que ses courtisans lui prodiguassent des titres qui ne conviennent qu'à Dieu, et lui-même estimait la petite ville d'Iési aussi glorieuse de lui avoir donné le jour, que Bethléem d'avoir vu naître le Sauveur. Incrédule et sceptique, il ne laissait pas d'être superstitieux, et croyait aux astrologues, comme beaucoup de ses contemporains. Mais il ne faisait point parade de son incrédulité. Au contraire, joignant l'hypocrisie à ses autres vices, dans ses luttes contre l'Eglise, il se donna toujours comme plus catholique que le pape lui-même. A l'entendre, il ne voulait que ramener le Christianisme à sa pureté et à sa simplicité primitive, lui qui ne rougissait pas, en pays chrétien, d'imiter les mœurs corrompues des princes

---

<sup>1</sup> Ce portrait de Frédéric est conforme à celui qu'en a tracé Huillard-Bréholles. On n'a pas parlé des vices qui ne lui sont reprochés que par ses adversaires.

<sup>2</sup> Huillard-Bréholles.

musulmans. Il s'était fait affilier à des confréries de moines. Un jour, pendant la cérémonie de la translation des reliques de Charlemagne, il monta lui-même avec un ouvrier sur l'estrade, en présence du peuple et des grands assemblés, et prenant un marteau, enfonça de sa propre main les clous qui devaient fixer le couvercle de la châsse. Malgré tous ces vices honteux, on a dit que Frédéric avait été un grand roi. Il eut certainement de grandes qualités. Mais quand on doit reconnaître, avec un de ses modernes admirateurs, qu'on a pu lui reprocher l'abandon de l'Allemagne, que ses sujets italiens ne l'ont guère connu que par les maux de la guerre et l'oppression du fisc, que Frédéric a usé un long règne à la poursuite d'un but impossible, et précipité, en définitive, sa maison dans l'abîme, il est bien difficile de lui accorder ce titre sans restriction.

*Politique de Frédéric II en Italie.* Tant que vécut Innocent III et Otton de Brunswick, le jeune prince observa ses engagements. Il s'efforça de consolider son pouvoir en Allemagne, plutôt par la pacification des esprits que par la force des armes, et de se concilier les princes et les villes de l'Empire par de nombreux privilèges. Mais ensuite, et surtout après son couronnement comme empereur, il ne se souvint plus de ses serments que dans la limite de son intérêt. Quoiqu'il eût promis de séparer la Sicile et Naples de l'Empire, son fils Henri, déjà désigné comme successeur au trône des rois normands, fut aussi nommé roi des Romains (1220). La *Capitulation de Neuss*, ratifiée solennellement par Frédéric, reconnaissait le pape comme souverain indépendant des Etats de l'Eglise ; Frédéric traita ces provinces comme sujettes de l'Empire. Evidemment sa politique était celle de Barberousse et d'Henri VI. Mais il est bon de noter que Frédéric était l'agresseur. Il n'avait pas même pour lui l'excuse de la nécessité. L'opinion du peuple allemand ne demandait pas cette politique. Au contraire, l'Allemagne, dit un historien<sup>1</sup>, eût voulu avoir un souverain entièrement dévoué à sa nationalité, gouvernant exclusivement selon les vœux du pays et renonçant à ces expéditions au-dehors, pour lesquelles elle montra sous Frédéric un médiocre empressement.

*Dissentiments entre le pape et l'empereur.* L'empereur fournit encore aux souverains pontifes d'autres griefs contre lui. Dès l'année 1215, il avait pris la croix ; mais toujours son départ pour l'Orient avait été différé. Sans doute, les circonstances étaient difficiles ; les chrétiens ne montraient plus le même zèle qu'autrefois. Il faut que Frédéric ait rencontré de grandes difficultés, puisque le pape Honorius III consentit plusieurs fois à lui accorder de nouveaux délais. Mais il semble bien que Frédéric faisait naître lui-même obstacle sur obstacle. Il doit avoir fait preuve de mauvaise volonté, puisque ce même pape, qui poussa la condescendance jusqu'aux dernières limites du possible, jusqu'à se faire taxer de faiblesse, en vint à prendre enfin le ton du reproche et de la menace. Dans un traité formel conclu à San-Germano avec le souverain pontife, Frédéric s'engagea à partir au bout de deux ans pour la terre sainte, sous peine d'excommunication (1225). Cependant l'empereur empiétait toujours, dans son royaume de Sicile, sur les droits des églises. La coutume avait accordé au roi l'administration du temporel des évêchés vacants et la perception de leurs revenus. Frédéric trouva lucratif de faire durer la vacance plus que de raison. Honorius, fatigué d'un abus qui tournait au détriment de la religion, nomma, sans consulter l'empereur, des

---

<sup>1</sup> Huillard-Bréholles.

titulaires à cinq sièges. L'empereur répondit à cette mesure par de nouveaux empiètements. La longanimité du pape était à bout, et une rupture allait probablement éclater, lorsque Honorius mourut, et fut remplacé par Grégoire IX, neveu du grand pape Innocent III (1227).

*Excommunication de Frédéric II.* Au mois d'août de la même année, Frédéric s'embarqua enfin à Brindes, en exécution du traité de San-Germano. Mais à la hauteur d'Otrante, il rentra dans ce port, alléguant pour motif de ce nouveau retard une maladie, dont il se serait trouvé atteint. Cette maladie était-elle réelle ou feinte<sup>1</sup> ? Le fait est que Grégoire IX n'y crut point, et frappa l'empereur d'excommunication, aux termes du traité de San-Germano. Certains historiens, prenant au sérieux le prétexte allégué par Frédéric, reprochent à Grégoire son impitoyable dureté. Pour nous, ayant à trouver en défaut ou un homme vertueux et digne de toute estime<sup>2</sup>, ou un prince corrompu et perfide, il nous semble plus juste et plus naturel de croire que Frédéric voulait en cette occasion se jouer de Grégoire, comme il l'avait fait d'Honorius. D'ailleurs, Frédéric reconnut lui-même plus tard que le pape n'aurait pu agir autrement sans soulever les murmures et les reproches de la chrétienté. Pour le moment, il répondit par un violent manifeste dans lequel il conviait les princes chrétiens à s'unir à lui pour écraser la tyrannie papale.

*Sixième croisade.* Cependant, Frédéric ne renonçait pas à la guerre sainte. Gendre et héritier de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, il prétendait bien faire valoir ses droits sur la Palestine. Les plans de royauté universelle, caressés par Henri VI, avaient passé tout entiers dans l'esprit de son fils. Frédéric se préparait donc sérieusement à la croisade, mais il la voulait faire à sa manière, et, au point de vue politique et stratégique, il n'avait pas tort. Il espérait plus des négociations que des armes ; et dans la nécessité de recourir aux armes, il ne tenait probablement pas aux bandes nombreuses, mal exercées, mal pourvues que l'annonce de l'expédition avait réunies autour de lui. Il s'embarqua enfin en 1228, et d'un trait de plume, sans tirer l'épée, procura aux chrétiens d'Orient des avantages que n'avaient pu leur obtenir les efforts réunis de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion. Le 18 février 1229, une trêve fut conclue pour six ans entre Frédéric et le sultan d'Egypte, qui rendit aux chrétiens Jérusalem, Bethléem et Nazareth avec tous les villages intermédiaires. Cette nouvelle manière de faire la croisade souleva beaucoup de récriminations, spécialement de la part du patriarche de Jérusalem. Mais le grand-maître de l'ordre Teutonique attesta que l'empereur avait obtenu tout ce que l'on pouvait humainement espérer. Grégoire IX lui-même accepta, dans la suite, le traité et enjoignit formellement au patriarche de le ratifier. Malheureusement, des dissensions s'élevèrent entre les chrétiens de la Palestine, et Jérusalem retomba, quelques années plus tard, sous le joug des musulmans (1239).

---

<sup>1</sup> Frédéric lui-même n'alléguait ce prétexte qu'avec hésitation. Voyez Döllinger, *Hist. de l'Eglise*, trad. de Bernard, Bruxelles, 1841, t. II, p. 248, note.

<sup>2</sup> Voyez, par exemple, le magnifique portrait qu'en trace le protestant Raumer, *Gesch. der Hohenstaufen*, 2e édit., t. III, p. 264 suiv. Cf. *ibid.*, pp. 550 et 629.

*Nouveaux démêlés avec le Saint-Siège et la ligue lombarde.* Quoique Grégoire IX eût lancé contre l'empereur, à son départ pour la croisade, une sentence de déposition, la paix se rétablit entre les deux puissances dans un second traité conclu à San-Germano (1230). Mais elle ne pouvait pas durer ; car Frédéric voulait réunir à l'Empire l'Italie entière, sans en excepter les Etats de l'Eglise, et par conséquent enlever au souverain pontife ce qui faisait la garantie de son indépendance. Il voulait établir la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir spirituel, et Grégoire IX n'était pas homme à lui sacrifier ses droits. C'étaient, à tout moment, des empiètements du pouvoir impérial sur les privilèges des églises et du clergé, et par suite des réclamations du souverain pontife. Ce qui empirait encore la situation, c'était l'affaire des communes lombardes, plus indépendantes et plus turbulentes que jamais. Frédéric regardait comme son droit et son devoir de rétablir l'ordre dans cette partie de l'Empire. Les villes italiennes s'appuyaient sur le traité de Constance pour repousser son intervention. Le pape, médiateur entre les deux parties, avait bien de la peine à rendre une sentence qui satisfait l'une et l'autre. Cependant le fils aîné de Frédéric, Henri, auquel l'empereur avait confié le gouvernement de l'Allemagne, se révolta contre son père (1235) et trouva des alliés dans la ligue lombarde. Frédéric, soutenu puissamment par le pape, vainquit Henri, puis tourna ses armes contre la ligue, qu'il défit à Corte-Nuova (1237). La ligue n'en continua pas moins sa résistance ; le souverain pontife s'était de nouveau interposé comme médiateur, lorsqu'une nouvelle usurpation de Frédéric dans l'île de Sardaigne, qui appartenait au pape, décida Grégoire IX à se prononcer enfin contre un prince dont l'ambition effrénée rendait toute entente impossible. L'existence même de l'Eglise et de la papauté était en jeu. La guerre était donc pour le souverain pontife le plus sacré des devoirs. Grégoire fit alliance avec Venise et la ligue lombarde contre l'empereur, excommunia Frédéric et déclara ses sujets déliés du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté (1239).

La sentence pontificale affaiblit beaucoup le parti de l'empereur en Italie ; elle produisit moins d'effet en Allemagne. Et cependant, Rome avait, dans les religieux de saint Dominique et de saint François d'Assise, des armées d'auxiliaires ardents, qui portaient partout ses ordres et en pressaient l'exécution. C'est que Frédéric, en politique rusé, savait donner à ses usurpations une couleur de légitimité, et que la question de droit, ainsi obscurcie, se compliquait encore d'une autre question controversée : celle du pouvoir qu'avait le pape de déposer les rois. Plusieurs princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers<sup>1</sup>, écrivirent en 1240 à Grégoire IX, pour le supplier de prendre en considération les maux qui allaient fondre sur l'Allemagne et d'accorder la paix à l'empereur, **dont ils ne pouvaient ni ne voulaient en aucun temps abandonner les droits**. Cette complication inévitable des choses spirituelles et temporelles faisait donc perdre à la cause pontificale, qui était celle de la justice et du droit, un certain nombre de ses partisans naturels. Frédéric exploitait habilement cette circonstance. A son instigation, l'aristocratie française et anglaise s'insurgeait contre l'extension du pouvoir spirituel au temporel et menaçait l'Eglise d'un schisme. Il cherchait à montrer aux rois que sa cause était la leur, et que, lui vaincu, ils ne seraient plus que les humbles sujets du souverain pontife. Toutes les tentatives faites pour rapprocher les deux puissances échouèrent, parce que l'empereur ne voulait faire aucune concession, et exigeait que les villes

---

<sup>1</sup> Savoir, trois archevêques, dix évêques, cinq ducs, le landgrave de Thuringe, deux margraves et plusieurs comtes.

lombardes fussent exclues de la trêve. Le pape, en homme d'honneur, refusa constamment de trahir ses alliés. Une formidable invasion des Mongols en Hongrie et en Silésie, sous leur chef Tchinghiz-Khan — Gengiskan —, ne suspendit point la lutte. Cependant, l'empereur triomphait par les armes en Italie. Grégoire IX était bloqué à Rome et enfermé comme dans une prison, lorsqu'il mourut presque centenaire (1241).

*Concile de Lyon.* A cette nouvelle, Frédéric, pour faire croire au monde chrétien que la querelle avait été toute personnelle entre Grégoire et lui ; qu'il n'en avait voulu qu'à l'homme, non au Saint-Siège, suspendit les hostilités et se retira dans son royaume. Le conclave porta sur le trône pontifical un ami de l'empereur, le cardinal Sinibald Fieschi (1243), qui prit le nom d'Innocent IV. Les courtisans allemands se réjouissaient de voir sous la tiare un partisan de leur souverain. *Je crains bien, leur dit Frédéric, d'avoir perdu un ami dans le cardinal Fieschi, pour ne trouver qu'un ennemi dans le pape Innocent. Un pape ne peut être gibelin.* Frédéric condamnait lui-même sa politique. Cependant, il entama de nouvelles négociations, qui échouèrent comme les précédentes, pour les mêmes motifs. Innocent croyait d'ailleurs ne pouvoir se fier à un prince tant de fois parjure. Il s'enfuit à Gênes, demanda asile au roi de France saint Louis, qui ne put le lui accorder, à cause de l'opposition des barons. Innocent se retira donc à Lyon, qui n'obéissait alors qu'à ses évêques. Là, se tint un concile œcuménique, dans lequel Innocent prononça solennellement la déposition irrévocable d'un empereur auquel il n'y avait plus à se fier (1245). Cette sentence porta un coup mortel à la domination de Frédéric en Allemagne. Les princes, qui avaient paru les plus dévoués à sa cause, l'abandonnèrent, et il fut dès lors à peu près oublié dans l'Empire. Quant au royaume d'Arles, on peut dire qu'il rompit les derniers liens qui l'unissaient encore aux souverains allemands.

*Fin de Frédéric II.* C'est alors que Frédéric, jetant tout à fait le masque, dévoila enfin complètement les sentiments qu'il nourrissait depuis longtemps dans son cœur. Animé de l'esprit qui suscita, trois siècles plus tard, la réforme protestante, il fit profession de vouloir ramener le clergé aux mœurs et à la pauvreté des premiers temps du Christianisme. Il voulait effectuer cette réforme en se substituant lui-même au pape, en usurpant dans l'Eglise une suprématie religieuse analogue à celle qu'exerce actuellement le czar en Russie. Il s'établit chef spirituel de l'Eglise de Sicile, avec Pierre de la Vigne, son ministre, pour vicaire et administrateur ; quiconque refusa de reconnaître le nouveau pontife, fut livré aux flammes du bûcher. Cependant des compétiteurs, Henri Raspe d'abord, puis Guillaume de Hollande, disputaient, à Conrad, son fils, la domination en Allemagne ; l'armée impériale était vaincue à Parme, l'empereur voyait son fils Enzo tomber aux mains des Bolonais. Frédéric II mourut en 1250, dans des sentiments religieux, dont il avait toujours fait hypocritement parade, mais que l'on peut croire sincères, dans un moment où les choses ont coutume de se présenter sous un tout autre aspect qu'aux jours de la force et de la prospérité. Par son testament, il ordonna de restituer aux ordres religieux les biens dont il les avait dépouillés, et de reconstruire les temples détruits. Il protesta de son respect pour l'Eglise romaine, qu'il appelait sa mère. Selon Matthieu Paris, il voulut même, conformément aux pratiques de l'époque, revêtir à ses derniers moments l'habit des religieux de Cîteaux, en signe de pénitence. *Les conséquences de son règne prouvent une fois de plus, dit un de ses*



historiens, que les moyens condamnés par la morale ne produisent que des résultats contestables ou incomplets.

*Les derniers Hohenstaufen.* Dès lors, l'Italie se sépara presque entièrement et pour toujours de l'Empire, mais sans trouver plus de tranquillité que pendant ses luttes contre la domination étrangère. Le nord, divisé en une foule de petits états, principautés ou républiques, continua d'être déchiré par les luttes incessantes des Guelfes et des Gibelins. Dans le centre, le pape restait roi sans conteste, mais roi féodal, par conséquent sans beaucoup d'autorité. Pour les royaumes de Naples et de Sicile, après la mort de Conrad IV (1254), Manfred, fils naturel de Frédéric II, s'en empara, quoique le prince défunt eût laissé un enfant de deux ans, nommé Conradin. Le pape refusa l'investiture à l'usurpateur. Manfred se maintint cependant sur le trône, malgré Innocent IV et Alexandre IV. Urbain IV offrit, en qualité de suzerain, la couronne de Naples à Charles d'Anjou, l'indigne frère de saint Louis. Charles, en recevant la couronne, promit de ne jamais unir à son royaume la couronne impériale, la Lombardie ou la Toscane. Manfred périt dans la bataille de Bénévent (1266), et Charles d'Anjou fit la conquête de ses nouveaux états. Mais le jeune Conradin arrivait à la tête d'une armée allemande pour lui disputer le trône. Charles marcha contre lui, le vainquit à Tagliacozzo, le fit prisonnier, et fut assez barbare pour le faire périr sur l'échafaud. Le malheureux prince n'avait que seize ans. Avec lui s'éteignit la maison de Hohenstaufen.

*Résultats de la lutte.* Alors se termina aussi la longue lutte du Sacerdoce et de l'Empire. Le royaume de Sicile resta séparé de l'Allemagne, et l'Italie fut presque entièrement soustraite au joug teutonique, mais profondément divisée par les partis politiques. L'Allemagne était également troublée et fortement affaiblie. La division des esprits n'était pas moindre dans toute la chrétienté, où les deux puissances conservèrent leurs partisans convaincus. Mais le principal résultat de la ruine des Hohenstaufen, ce fut le triomphe de la civilisation chrétienne. La royauté universelle, la domination de l'Etat sur l'Eglise, rêvées et poursuivies par la maison de Souabe et principalement par Frédéric II, eussent été le comble des maux. C'eut été le triomphe du despotisme, la destruction de la liberté et des nationalités, le retour à la dégradation des derniers temps de l'empire romain. Les papes en combattant l'ambition des Hohenstaufen ont sauvé l'Europe de ce danger.

## CHAPITRE XIV

# L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE JUSQU'À LA FIN DU MOYEN AGE

*Naples et la Sicile.* Charles d'Anjou ne conserva pas longtemps la Sicile sous son pouvoir. Cette île regrettait les Hohenstaufen. La dureté du prince capétien acheva de lui aliéner les cœurs. La colère des Siciliens contre les Français s'envenimant, les deux partis en vinrent aux mains à Palerme, le lundi de Pâques de l'année 1282. Les Français furent massacrés, non seulement à Palerme, mais les jours suivants dans toute la Sicile. Telles furent les Vêpres Siciliennes.

La Sicile offrit alors la couronne au roi d'Aragon, Pierre III, gendre de Manfred, qui finit par en rester maître. Malgré cette perte, les trois premiers rois angevins ne laissèrent pas d'exercer dans la Péninsule une influence prépondérante. A la couronne de Naples, ils unirent longtemps le titre de vicaires du souverain pontife dans l'Etat ecclésiastique et se firent reconnaître comme chefs du parti guelfe. Mais ensuite le royaume de Naples s'affaiblit dans des désordres dont le récit serait très compliqué et n'offre d'ailleurs que fort peu d'intérêt. Il suffit de savoir qu'au sortir de cette longue suite d'événements, deux princes prétendirent avoir droit à la couronne de Naples : c'était Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, que la reine Jeanne II avait adopté, et René d'Anjou, de la maison de Valois, qu'elle choisit plus tard pour son successeur. Dans la lutte qui s'ensuivit, Alphonse l'emporta et réunit les trois couronnes d'Aragon, de Sicile et de Naples. Mais René n'abandonna pas pour cela ses prétentions, dont héritèrent les rois de France. Telle est l'origine des longues guerres que les Valois firent dans la suite en Italie.

*L'Italie septentrionale.* Le nord de la Péninsule était divisé en un certain nombre de petites principautés et de petites républiques. Ces dernières disparurent peu à peu presque partout et se transformèrent en principautés plus ou moins étendues. Plusieurs fondèrent à certaines époques des états très puissants ; parmi elles, Pise, Milan, Gênes, Florence, Venise, sont les plus fameuses.

*Venise et Gênes.* Venise et Gênes se disputèrent même pendant plusieurs siècles la domination de la Méditerranée. L'établissement de l'empire latin de Constantinople (1204), effectué avec l'appui des Vénitiens, donna à ces derniers la prépondérance. Dès lors les Génois firent alliance avec les empereurs grecs, qui s'étaient retirés à Nicée, et les aidèrent à reprendre Constantinople — 1261 —. Les deux républiques maritimes s'affaiblirent mutuellement par leurs guerres acharnées, et les troubles intérieurs leur furent également funestes. Les

conquêtes des Turcs Ottomans en Syrie, en Asie Mineure et dans tout l'Orient, enfin la prise de Constantinople (1453) par Mahomet II, ébranlèrent profondément la puissance vénitienne. La prospérité commerciale des villes italiennes reçut le dernier coup par la découverte d'une nouvelle route vers les Indes.

*Le grand interrègne* (1250-1273). Quant à l'Allemagne, la mort de Frédéric II commença une nouvelle période de 23 ans, communément appelée le *grand interrègne*, pendant laquelle l'Empire se trouva réellement sans souverain, jusqu'à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg. Conrad IV, fils de Frédéric II, fut reconnu, il est vrai, aussitôt après la mort de son père, par une partie des princes allemands, mais Guillaume de Hollande eut aussi son parti, et aucun des deux compétiteurs n'exerça un pouvoir réel. Après eux, Alphonse X, roi de Castille, et Richard de Cornouailles, frère d'Henri III d'Angleterre, se disputèrent le trône ! L'anarchie ne fit que s'accroître, une foule de châteaux seigneuriaux se transformèrent en vrais repaires de brigands. Les rois de Danemark et de Pologne abjurèrent la suzeraineté de l'Empire. Le duché de Souabe, le seul qui restât encore intact, fut démembré, et les princes s'emparèrent à l'envi des domaines impériaux, que Philippe de Souabe avait déjà en grande partie aliénés pour subvenir aux frais de la guerre contre son concurrent Otton de Brunswick.

*Ligue du Rhin*. Les désordres de la fin du règne de Frédéric II et des années qui suivirent, forcèrent les villes à s'unir en confédérations pour défendre leur commerce qui, sans cela, eût été infailliblement ruiné. Telle fut, entre autres, la Ligue du Rhin, formée en 1247, dans laquelle entrèrent soixante villes des provinces rhénanes. Elle subsista jusqu'à la fin du XIVe siècle. Les seigneurs se confédérèrent aussi pour assurer leur sécurité.

*La Ligue Hanséatique*. Mais la plus célèbre et la plus considérable de toutes les ligues fut la *Hanse Teutonique* ou *Ligue Hanséatique*. Peu à peu, la plupart des grandes villes de l'Allemagne étaient parvenues à se soustraire au pouvoir des seigneurs sous la juridiction desquels elles avaient d'abord été placées. Érigées en communes, elles jouissaient de beaucoup d'indépendance, et prirent le titre de villes libres de l'Empire. Souvent elles avaient formé entre elles des ligues partielles pour résister à la féodalité, leur ennemie naturelle. Les avantages qu'elles retirèrent de ces alliances transitoires, leur firent naître l'idée d'en conclure une qui fut permanente, dans le but de protéger leurs privilèges et leur commerce. Depuis longtemps aussi, il existait dans beaucoup de villes étrangères, à Bruges, par exemple, des corporations de commerçants allemands jouissant de privilèges reconnus par les autorités locales. Ces corporations, qui portaient le nom de *Hanses*, et les villes allemandes entrèrent peu à peu dans une commune ligue qui embrassa tout le nord de l'Europe et s'organisa insensiblement. Telle fut l'origine de la Ligue Hanséatique. Elle avait pour buts principaux de protéger le commerce des villes qui en faisaient partie, et les privilèges des corporations qui s'y étaient rangées, et de défendre les constitutions communales là où elles seraient menacées.

*Rodolphe de Habsbourg* (1273-1291). L'Empire menaçait de se dissoudre, l'anarchie continuait à y régner. Le besoin d'ordre et d'unité fit élire Rodolphe de Habsbourg, seigneur peu puissant, dont la royauté ne pouvait par conséquent éveiller la défiance des princes, jaloux avant tout de conserver leur indépendance. Le roi Ottokar de Bohême refusa de le reconnaître et de lui faire hommage des fiefs qu'il tenait de l'Empire. Rodolphe lui déclara la guerre, dont le résultat fut d'enlever à la maison de Bohême et de faire passer dans celle de Habsbourg l'Autriche, la Styrie et la Carniole. C'est ainsi que fut fondée la grandeur des Habsbourg. Rodolphe travailla avec habileté et avec énergie à remplir la mission qui lui incombait. Il fut en guerre perpétuelle avec les seigneurs qui vivaient de brigandage. Un grand nombre de châteaux-forts furent rasés, et la tranquillité fut rétablie en Allemagne. Rodolphe abandonna sagement les vues ambitieuses de ses prédécesseurs sur l'Italie, source de tous les maux de l'Empire. Dans une conférence qu'il eut à Lausanne avec Grégoire X, non seulement il reconnut le pouvoir temporel des papes, mais il abdiqua encore tous les droits que les anciens empereurs avaient pu exercer, soit à Rome, soit dans les provinces de l'Etat ecclésiastique. Il renonça à toute prétention sur Naples et la Sicile, et promit de ne pas témoigner de haine à Charles d'Anjou, à qui le pape en avait donné l'investiture.

La puissance des Habsbourg s'était trop accrue sous Rodolphe, pour ne pas éveiller les jalousies et les défiances. A la mort de ce prince, on élut Adolphe de Nassau, qui régna peu de temps. La couronne fut offerte ensuite à Albert, fils de Rodolphe de Habsbourg (1298-1308). Avec une sagesse digne de son père, Albert travailla au rétablissement de l'ordre et de l'unité, fit régner la justice, défendit les intérêts du peuple contre l'égoïsme tyrannique des princes. Il fut assassiné. On lui donna pour successeur Henri VII (1308-1313), de la maison de Luxembourg, au règne duquel on peut faire remonter les origines de la Confédération Helvétique.

*Origine de la Confédération Helvétique.* Dans la première moitié du XIIIe siècle, la Suisse était, en partie, sous la juridiction des Habsbourg, qui y possédaient de vastes propriétés, et y représentaient l'empereur, en qualité de comtes héréditaires d'Argau. Pendant la lutte entre Frédéric II et les souverains pontifes, les habitants de Schwitz et d'Unterwalden prirent parti pour l'empereur contre leurs seigneurs qui l'avaient abandonné. Aussi Frédéric II les récompensa-t-il en les exemptant de la juridiction des Habsbourg. Rodolphe sut maintenir ses droits, mais les montagnards ne cessèrent dès lors d'aspirer à l'indépendance, et trouvèrent un appui, d'abord dans Adolphe de Nassau, ensuite dans Henri VII. Ce dernier affranchit les trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden de la domination des Habsbourg, et leur permit de se choisir des magistrats qui les gouverneraient sous la haute juridiction d'un juge impérial. Après la mort d'Henri VII, les Habsbourg voulurent reprendre leurs droits, mais ils furent vaincus par les montagnards à Morgarten (1315). Peu à peu la confédération s'accrut par l'accession de nouveaux cantons, et profita des querelles des maisons de Bavière, de Luxembourg et de Habsbourg, pour se rendre toujours de plus en plus indépendante de l'autorité même des empereurs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La tyrannie de Gessler, la conjuration de Rutli, le rôle joué par Guillaume Tell ne sont que des fables.

*Charles IV. La Bulle d'or.* Après le règne agité de Louis de Bavière (1314-1347), la couronne fut donnée à Charles IV, de la maison de Luxembourg (1347-1378), dont l'acte le plus important fut la célèbre *Bulle d'or*, œuvre des diètes de Nuremberg et de Metz (1356). Cet édit réglait l'élection des empereurs, et attachait à certaines principautés le titre et le droit d'électeur de l'Empire. Il y eut dès lors trois électeurs ecclésiastiques, savoir : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trêves ; et quatre électeurs laïques : le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe-Wittemberg, le roi de Bohême et la margrave de Brandebourg. Ces princes devenaient presque indépendants dans leurs états. Ils devaient se rassembler tous les ans après Pâques, pour délibérer des affaires générales et en décider avec le souverain. La Bulle d'or donnait la consécration du droit à la forme fédérative que l'Allemagne-avait prise en fait depuis longtemps. On trouve aussi dans la Bulle d'or plusieurs mesures salutaires ; mais elle acheva d'annuler le pouvoir impérial, et hâta la dissolution de l'Empire. Tous les princes voulurent se rendre aussi indépendants et aussi puissants que les électeurs. Les villes, en face de ces ambitions, durent chercher leur sûreté dans des ligues. Elles formèrent une grande confédération, qui succomba cependant bientôt dans la lutte contre la féodalité.

*Le grand schisme d'Occident.* Un autre empereur de la maison de Luxembourg, Sigismond, eut la gloire de terminer un schisme déplorable qui divisait l'Eglise depuis 40 ans. Clément V, second successeur de Boniface VIII, en faisant d'Avignon le séjour ordinaire des papes, avait livré le Saint-Siège à l'influence exclusive des rois de France, et causé par le fait même un tort considérable à son autorité sur les princes chrétiens. Plusieurs pontifes avaient songé à reporter leur siège à Rome, et donné même à leur projet un commencement d'exécution. Grégoire XI y était retourné ; mais, après un an de séjour en Italie, il se préparait déjà à reprendre le chemin de la France, lorsqu'il fut prévenu par la mort (1378). Le peuple romain, craignant de voir encore une fois le pape s'éloigner, exigea que le conclave donnât la tiare à un italien. Les cardinaux élurent en conséquence l'archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI et se fixa à Rome. Mais bientôt, sous prétexte que cette élection avait été forcée et par suite entachée de nullité, plusieurs membres du sacré collège nommèrent un antipape, Clément VII, qui s'établit à Avignon. Charles V, roi de France, ainsi que les rois d'Aragon, de Castille, de Navarre et d'Ecosse se déclarèrent pour l'antipape. On vit les deux partis s'excommunier mutuellement, et ces anathèmes réciproques, joints à l'indécision qui planait sur la légitimité du pontife, furent encore funestes à l'autorité du Saint-Siège. C'est grâce, surtout à l'empereur Sigismond que fut convoqué le concile de Constance (1417), qui ramena l'unité dans l'Eglise. A la mort de Sigismond, la couronne d'Allemagne rentra dans la maison d'Autriche ou de Habsbourg pour n'en plus sortir.

## CHAPITRE XV

# LES MŒURS DES DERNIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE

Quelques-uns trouveront peut-être que ce dernier chapitre touche un bien grand nombre d'objets, et ne peut naturellement donner aux jeunes étudiants qu'une connaissance superficielle des mœurs et des usages. Mais cette connaissance, quelque légère qu'elle soit, ne laisse pas, croyons-nous, d'être utile, ne fût-ce que pour montrer à l'élève l'étendue du champ qui lui reste à explorer, s'il veut connaître à fond le moyen âge. *L'enseignement historique dans les gymnases, dit un programme récent des études en Prusse (Rev. de l'instr. publ., t. 25, p. 228), l'enseignement historique aura rempli sa mission... s'il a fait sentir aux élèves combien leurs connaissances sont encore incomplètes, et s'il les a rendus capables de lire avec intelligence les ouvrages classiques d'histoire les plus importants.* Si les questions indiquées dans ces pages avaient pour unique résultat de réaliser ce point du programme allemand, on n'aurait peut-être pas à regretter de leur avoir accordé une place dans ce cours.

### § 1er. — LA COUR ET LES GRANDS.

*La Cour.* Charlemagne avait emprunté à la cour de Constantinople quelque chose de sa grandeur et de son faste. Cette magnificence, devenue impossible- pour les roitelets de la décadence carolingienne et pour les premiers Capétiens, reparut peu à peu, à mesure que s'accrut le pouvoir royal. Au XIVe et au XVe siècle, la cour des grands souverains d'Europe, celle des rois de France et des ducs de Bourgogne, par exemple, était splendide. Le service de la cuisine, de la paneterie, de la bouteillerie, de l'écurie, de la fauconnerie, etc., occupait tout un monde d'officiers. Dans ses voyages, le prince avait une suite semblable à une armée en marche, qui jetait l'émoi dans tout le pays qu'elle traversait, à cause du *droit de prise* ou de *pourvoirie*, en vertu duquel les valets pourvoyeurs de la cour étaient autorisés à saisir, pour le service du roi et de ses gens, tout ce qu'ils croyaient nécessaire : chevaux, voitures, meubles et vivres. Les repas des rois étaient d'ordinaire assez simples ; mais, dans les circonstances solennelles, rien n'en dépassait la magnificence. Les souverains convoquaient de temps en temps tous les grands de leur royaume, en pleine campagne parfois, les villes et les édifices ne suffisant pas à les contenir. On y dressait des tentes et des palais de

planches pour la circonstance. Les festins, les représentations, les joutes, etc., y occasionnaient d'énormes dépenses.

*La journée d'un roi de France.* Une contemporaine, Christine de Pisan, nous a fait connaître la vie intime du sage et pieux roi Charles V. Ce prince se levait entre six et sept heures. Aussitôt qu'il était habillé, il disait le bréviaire avec son chapelain. Vers huit heures, il allait à la messe, après quoi il donnait audience à tout le monde indistinctement, et, certains jours, tenait le conseil. A dix heures, il dînait très sobrement, puis souvent se faisait jouer quelque morceau de musique. Au sortir de table, il recevait les princes, les seigneurs, les ambassadeurs, les étrangers dont ses grandes salles étaient toujours pleines, et il expédiait les affaires d'Etat. Deux heures environ se passaient à ces occupations. Il faisait alors une heure de méridienne, puis une récréation. Venaient ensuite les vêpres, qui étaient suivies, en été, de la promenade dans les jardins, en hiver, d'une lecture instructive ou édifiante. Il soupa et se couchait d'assez bonne heure. Il se monta une bibliothèque qui comprenait au-delà de neuf cents volumes. Ce serait peu de chose à notre époque, où l'imprimerie a multiplié les livres. Mais au XIV<sup>e</sup> siècle, alors qu'on ne connaissait encore que les ouvrages manuscrits ; où les livres étaient, par conséquent, rares et chers, c'était une merveille. Le prix d'un ouvrage un peu volumineux égalait souvent celui d'un champ ou d'une maison, la vente d'un livre se faisait quelquefois par acte notarié.

*La vie de château.* Les nobles du moyen âge, quand ils ne pouvaient sortir de leurs sombres et tristes châteaux, devaient avoir bien de la peine à éviter l'ennui. Généralement fort peu instruits, dépourvus de livres, isolés de leurs égaux, quelle récréation pouvaient-ils se procurer ? Aussi saisissaient-ils avidement toutes les distractions qui se présentaient. Un pèlerin, un voyageur venait-il à passer, on l'accueillait avec empressement pour avoir quelques nouvelles ; car les nouvelles ne se transmettaient pas vite à cette époque. Pour peu que l'hôte sût raconter avec agrément, on le fêtait, on le choyait, pour le retenir le plus longtemps possible. Ce besoin de se désennuyer explique aussi la vogue dont jouissaient les trouvères et les troubadours, poètes ambulants, qui couraient les châteaux et amusaient la société féodale par leurs chants. La noblesse jouait beaucoup aux dés, aux cartes, surtout aux échecs. Mais c'est hors du château, dans les forêts, quand il ne guerroyait pas, que se passait, pour la plus grande partie, la vie du baron au moyen âge. La chasse, qui était alors toute une science et un art, occupait les trois quarts de son temps ; l'apprentissage de cet art formait la moitié de son éducation. L'empereur Frédéric II en a écrit un traité en latin. On distinguait la vénerie, c'est-à-dire la chasse aux fauves avec chiens courants ; et la fauconnerie, qui formait à elle seule une science très étendue, et dont les quatre principales leçons pourraient porter ces titres significatifs : Faire voler l'oiseau, le nourrir comme il convient, savoir l'appeler, savoir le tenir<sup>1</sup>. La guerre et tout ce qui en approche, la chasse et les tournois, étaient la passion et la vie des chevaliers du moyen âge.

---

<sup>1</sup> Léon Gautier, *L'enfance d'un baron*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. 32.

*Les tournois.* Les tournois, quoiqu'on n'y combattît qu'à armes courtoises, c'est-à-dire émoussées, ne laissaient pas d'être souvent très meurtriers. Ils se livraient dans de grandes lices entourées de barrières, auprès desquelles s'élevaient des tribunes pour les spectateurs..Celui des concurrents qui maniait son cheval avec le plus d'aisance, soutenait le mieux les chocs, parait ou .portait le plus habilement les coups, était proclamé vainqueur par les dames. Les tournois étaient soumis à des règles sévères. Ainsi, on ne pouvait, avec l'épée, frapper que de haut en bas, et jamais d'estoc. Malgré ces précautions, les coups étaient parfois mortels ; il arrivait que les chevaliers désarçonnés fussent écrasés par les chevaux. Aussi plusieurs papes prohibèrent-ils les tournois sous peine d'excommunication, et les princes s'unirent aux pontifes pour interdire ces jeux périlleux, mais ce fut sans grand résultat ; pour les faire supprimer, il fallut une terrible leçon. Au XVIe siècle, le roi Henri II de France fut tué dans un de ces dangereux exercices, et sa mort opéra, dit-on, ce que ni la loi canonique ni la loi civile n'avaient pu obtenir.

*Familiarité entre les différentes classes.* La profonde différence que la loi et le privilège établissaient entre les classes, était jusqu'à certain point compensée par la familiarité qui régnait, dans les relations privées, entre le clergé, la noblesse et la roture, surtout à la campagne. Aujourd'hui, que tous sont égaux devant la loi, un noble, un riche croirait s'abaisser en frayant avec ses ouvriers. Au moyen âge, chaque village avait sa taverne, où toutes les classes se rencontraient. Là, le seigneur et les chevaliers prenaient, avec des ouvriers, des repas où chacun apportait son écot. Cependant, cette familiarité n'envahissait pas toutes les relations. Si nous voyons les dames nobles du moyen âge recommander à leurs enfants de saluer toutes gens, quand ils sont en chemin, et de porter honneur aux petits comme aux grands ; elles les avertissent aussi de ne pas prendre conseil des vilains, et de ne pas les admettre dans leur intimité.

## § II. — LA CLASSE AGRICOLE.

La condition du paysan n'était pas partout identique ; si nous la considérons dans une même contrée, elle s'est modifiée d'un siècle à l'autre. Dans l'impossibilité d'indiquer toutes les différences, nous nous bornerons à ce qui existait le plus généralement.

*La propriété foncière.* Dans les derniers siècles du moyen âge, la plus grande partie du sol était la propriété d'un nombre relativement peu considérable de princes et de seigneurs ecclésiastiques ou laïques. Certaines villes possédaient aussi de vastes domaines. Toutefois, ces grandes propriétés seigneuriales ne formaient généralement pas un tout compacte, mais se composaient de fermes dispersées ; rarement elles embrassaient tout un village. La petite, propriété, pour être l'exception, ne faisait cependant pas complètement défaut. A côté des grands domaines, on trouvait des paysans indépendants dans leur terre de toute seigneurie foncière. En plusieurs provinces, des villages entiers ne connaissaient que ces agriculteurs libres.



*La population agricole.* Il y avait donc des cultivateurs jouissant d'une indépendance complète : mais la masse de la population des campagnes se composait de censitaires cultivant la terre d'autrui pour leur propre compte, à charge toutefois de rendre au seigneur un certain cens et quelques services. On peut les considérer comme véritables propriétaires, quoique n'en ayant pas le titre légal, puisque leur bien était héréditaire ; seulement cette propriété était conditionnelle et grevée de redevances. En plusieurs contrées, ils étaient, jusqu'à certain point, libres de leur personne, quoique attachés à la glèbe, puisqu'ils pouvaient, moyennant certaines formalités, abandonner leur ferme et passer d'un seigneur à l'autre. Il est vrai qu'ils perdaient alors leur héritage, mais le seigneur perdait un homme. De cette sorte, le paysan avait intérêt à ne pas abandonner son seigneur sans un motif grave, et celui-ci à ne pas trop pressurer ses sujets.

*La corvée et le cens.* La nature de la corvée variait d'un endroit à l'autre, ainsi que sa durée. Le taux du cens n'avait rien non plus d'uniforme. Mais généralement l'un et l'autre étaient déterminés, soit par la coutume, soit par une convention expresse. La classe des serfs taillables et corvéables à volonté allait toujours diminuant. En Autriche, au XVe siècle, le paysan ne devait jamais à son seigneur plus de douze jours de travail par année ; en beaucoup d'endroits, deux jours ; plus souvent encore, un jour et une nuit seulement. Pendant ce temps, le corvéable était parfois entretenu aux frais du seigneur et très bien nourri. Le cens, qui se payait d'ordinaire en nature, pesait souvent moins au vilain que le fermage à nos paysans actuels. En général, cependant, il faut le reconnaître, les charges du campagnard étaient lourdes, car il y avait, outre le cens, des péages sans nombre, sur les routes, sur les cours d'eau, aux portes des villes, etc. ; des banalités, moulin banal, four banal, appartenant au seigneur, qui seul avait le droit de moudre votre grain, de cuire votre pain ; il y avait les dîmes, primitivement très utiles, puisqu'elles servaient à l'entretien du clergé, aux frais du culte, au soulagement de l'indigence, mais détournées trop fréquemment de leur destination et livrées souvent aux laïques.

*Condition matérielle des campagnards.* Quoique la condition matérielle des populations fût moins bonne au moyen âge qu'aujourd'hui, il ne faut cependant pas s'exagérer leur misère. L'organisation administrative, moins parfaite que de nos jours, donnait peu de garanties aux faibles contre les abus de pouvoir des officiers subalternes. Les habitations étaient généralement pauvres et inconfortables, la nourriture fort peu variée et souvent grossière. Il y avait des provinces où les paysans ne vivaient guère que de bouillie et de pain de seigle ; mais on en trouvait aussi où le fermier mangeait du pain blanc, du lard, du jambon et même de la volaille, et buvait du vin dans des hanaps d'argent. Cette aisance s'étendait, proportion gardée, à la classe ouvrière. Les salaires des ouvriers de la campagne étaient relativement aussi élevés qu'ils le sont maintenant. Ce que nous venons de dire de l'aisance des paysans, est vrai de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, de l'Angleterre. Quant à la France, la guerre de cent ans lui fit perdre beaucoup de sa prospérité.

*Biens communaux.* Dans les villages, on trouvait, outre les propriétés particulières, des biens communaux dont tous les habitants avaient la jouissance

sous l'inspection des magistrats. Ces biens consistaient principalement en forêts et en pâturages, où chacun pouvait faire paître son bétail et se fournir de bois de chauffage ou de construction. Le voyageur même qui passait par le village, avait un certain droit à l'usage des biens communaux. Il pouvait y cueillir du raisin, y pêcher du poisson ou des écrevisses, mais à condition de consommer sur place et de ne rien emporter. Le charretier pouvait y faire paître ses chevaux et prendre du bois pour réparer son chariot s'il en était besoin.

*Administration du village.* Le village entier formait une sorte d'association, dont tous les membres devaient contribuer à faire régner la paix et le droit. Chaque chef de famille avait voix dans les plaids et dans les assemblées où se traitaient les intérêts généraux. Les magistrats, élus par les hommes libres et les censitaires, veillaient à la bonne administration des biens communaux et même des propriétés privées.

### § III. — LE PEUPLE DES VILLES.

*La communauté urbaine.* Chaque ville formait une communauté indépendante dans son cercle d'action, et comme une famille, dont les chefs étaient obligés de veiller au bien de ses membres. Ses magistrats avaient le droit de faire, avec le concours du prince, des statuts et des ordonnances pour la police et l'administration de la cité. Ils réglaient la vente et le prix des denrées, et veillaient à ce que rien ne manquât des choses nécessaires à la vie. Une branche d'industrie faisait-elle défaut dans la ville, des privilèges libéralement accordés aux ouvriers qui l'exerçaient, les y attiraient du dehors. Pour les métiers auxquels les bras ne manquaient pas, les étrangers en étaient généralement exclus. La société reconnaissait expressément à l'ouvrier un droit sacré au travail, mais aussi elle lui en faisait un devoir. L'organisation des métiers lui assurait de l'ouvrage.

*Organisation générale des métiers.* Les métiers étaient des corporations, des sociétés, subordonnées, en vue de l'ordre et de l'unité, à l'autorité communale, mais jouissant aussi d'une certaine indépendance dans leur sphère d'action. La loi les reconnaissait comme personnes morales, capables de posséder, de vendre et d'acquérir ; c'étaient comme de petites républiques ou de petites cités dans la cité. Le métier, ainsi que la commune, avait ses magistrats, chargés de faire exécuter les règlements, et armés du pouvoir coercitif. Chaque métier possédait sa juridiction propre, qu'exerçait l'assemblée des *maîtres*. C'étaient eux qui élisaient la magistrature de la corporation, juge des affaires du métier. Généralement on pouvait appeler des sentences de ce tribunal au conseil de la commune, mais c'était lui qui jugeait nécessairement en première instance. Ces magistrats présidaient les assemblées générales du métier, le représentaient dans le conseil de la commune, ou nommaient ceux qui devaient l'y représenter. Le métier étant aussi une corporation militaire, c'étaient ses magistrats qui le commandaient en campagne.

Les métiers devaient obéissance à l'autorité communale. Aucun des règlements qu'ils faisaient n'avait force de loi, à moins d'être homologué par la commune.

Mais l'association des artisans n'avait pas pour but unique le métier, l'industrie ; elle embrassait toutes les relations de la vie et veillait au salut éternel de ses membres. L'observation des lois de Dieu et de l'Eglise était obligatoire pour eux en vertu des statuts mêmes de la corporation. Cette union du travail avec la religion faisait de chaque métier une véritable confrérie. Il avait son saint patron, ses fêtes religieuses, sa chapelle ou du moins son autel. La religion honorait le travail et consolait l'ouvrier dans ses peines. Elle avait imprimé à la corporation le caractère d'une association de secours mutuel. Le métier se chargeait de ses pauvres, de ses veuves, de ses orphelins.

Le métier, par ses magistrats, contrôlait l'ouvrage de ses membres, afin de donner toute garantie à l'acheteur. La marchandise approuvée portait la marque de la corporation. Tout produit mauvais était livré aux flammes ou détruit.

Dans les idées du temps, le droit de l'individu au travail et au produit du travail n'était pas personnel, mais appartenait à la corporation, par laquelle il était communiqué au particulier. Tout membre d'un métier était tenu de travailler personnellement. Il n'y avait donc que des artisans ; on ne connaissait pas les entrepreneurs qui gagnent de l'argent par le travail des autres. Les veuves seules des maîtres avaient le droit de faire exercer un métier en leur nom.

Pour empêcher une concurrence ruineuse qui aurait enrichi un maître aux dépens de cent autres, et pour assurer à chacun de l'ouvrage, les règlements fixaient le nombre d'ouvriers et d'apprentis que chaque maître pouvait faire travailler. Cette mesure empêchait les chefs d'industrie de réaliser de très grandes fortunes, mais elle avait l'avantage d'assurer la part principale du profit au travail contre le capital, et de protéger l'intérêt de l'ouvrier contre l'égoïsme et la cupidité. Ce qui est certain, c'est que l'industrie, au XIVe et au XVe siècle, était très prospère ; et l'on trouve des auteurs qui vont jusqu'à prétendre que le moyen âge avait mieux résolu que nous le difficile problème de l'équitable répartition des richesses.

Un autre avantage des corporations, c'était de donner à leurs membres appui et force contre la tyrannie, de quelque part qu'elle vînt. Maintenant, nous n'avons plus, dit très bien un auteur moderne, *que des individus dispersés, impuissants, éphémères, en face d'eux le corps unique et permanent qui a dévoré tous les autres, l'Etat, véritable colosse, seul debout au milieu de tous ces nains chétifs*<sup>1</sup>. D'un autre côté, l'organisation étroite des métiers avait des inconvénients : elle entravait les progrès de l'industrie, rendait inutiles beaucoup de talents, obligeait le consommateur à subir la loi du producteur, favorisait inutilement le monopole et vendait impossible la concurrence.

*Maîtres, apprentis et ouvriers.* Pour devenir *maître* dans un métier, il fallait passer par les degrés inférieurs d'*apprenti* et de *compagnon*.

Le nouvel apprenti était reçu solennellement dans la corporation, et se mettait sous la direction d'un maître, qui devenait comme son père adoptif, se chargeait de lui apprendre son métier, le prenait dans sa maison, l'hébergeait, veillait à ce qu'il remplît ses devoirs religieux. Le maître était responsable des progrès de son élève. Sa négligence à l'instruire eût été punie. Le temps de l'apprentissage passé, le jeune homme était reçu compagnon, c'est-à-dire ouvrier, et continuait, en cette qualité, à vivre avec son maître à peu près dans les mêmes relations

---

<sup>1</sup> Taine.

que précédemment. Mais son travail était salarié, tandis que l'apprenti payait une pension. L'apprenti habitait la maison de son maître ; pour le compagnon, il n'y avait pas, sur ce point, uniformité.

Cependant, au XV<sup>e</sup> siècle ; après de longs combats, les compagnons obtinrent, en Allemagne du moins, de former, dans le métier, une corporation distincte, qui avait son magistrat, sa juridiction, ses statuts.

*La classe ouvrière.* Nous avons vu l'aisance relative dont jouissaient les paysans. Elle était plus grande encore chez les ouvriers des villes, en Allemagne du moins, en Belgique et en Italie. Leur travail y était plus avantageusement rétribué que de nos jours. Mais, indépendamment même du salaire, leur condition était, sous plusieurs rapports, bien meilleure qu'actuellement. Tout patron, en effet, ayant dû commencer par être apprenti et compagnon, et continuant à travailler de ses propres mains, comprenait bien mieux les besoins et les aspirations de l'ouvrier. ; et les rapports de l'un à l'autre étaient bien plus faciles et plus cordiaux. Ensuite, les frais d'établissement, beaucoup moins considérables que dans nos grandes industries manufacturières, permettaient à tout compagnon économe et actif de devenir patron -avec le temps. Mais, pour être reçu maître, il fallait subir un examen sur la théorie du métier et faire un chef-d'œuvre. C'était, par exemple, pour le menuisier, une armoire, pour le tisserand, une pièce de drap. Le barbier, qui était en même temps chirurgien, était soumis à plusieurs épreuves. En présence d'un jury, on lui amène un pauvre diable ramassé dans la rue, à la barbe et à la chevelure hérissées ; c'est une espèce de sanglier. Il faut que le récipiendaire le rase lestement et sans le faire sourciller ; ensuite qu'il le tonde élégamment et à la mode. Après cela, on lui présente un autre pauvre, gros et gras, dont les veines disparaissent dans la graisse. Le récipiendaire est tenu de le saigner sans hésitation et sans aide, Il doit aussi, sous les yeux du jury, forger des lancettes et composer des onguents pour les blessures et les brûlures<sup>1</sup>.

*Les grèves.* Les nombreux avantages dont jouissaient les ouvriers, ne les empêchaient pas de se mettre parfois en grève, comme aujourd'hui, dans le but d'obtenir, soit une meilleure nourriture, soit une augmentation de salaire, soit une diminution dans la durée du travail.

A Wésel sur le Rhin, pendant la semaine qui précéda la Pentecôte de 1503, les ouvriers tailleurs se mutinèrent, sous prétexte que leurs maîtres ne les nourrissaient ni ne les payaient suffisamment. L'autorité communale s'efforça vainement d'arranger le différend à l'amiable. Les compagnons répondirent que celui qui travaillait le plus devait avoir aussi la meilleure part du profit, jurèrent de ne pas traiter séparément et quittèrent la ville. Personne ne put avoir les habits neufs commandés pour la fête. Le bourgmestre, dans un discours prononcé à la maison des tailleurs, déclara que les ouvriers tailleurs étaient les plus difficiles et les plus mutins de tous. Mais, ajouta-il, les maîtres ne sont pas non plus exempts de faute ; car ils ne veulent pas, quoique l'ouvrier y ait bien droit, lui accorder trois repas par jour, et ils lui donnent trop de besogne. Il les menaça d'un châtement sévère, s'ils s'avisait encore, comme il était arrivé maintes fois, de faire travailler leurs ouvriers les dimanches et les jours de fêtes

---

<sup>1</sup> Monteil, *Hist. des Français*, XV<sup>e</sup> siècle, t. I, p. 210.

jusqu'à la messe, et si, pour obliger les apprentis à travailler et à faire toute sorte de commissions le dimanche, ils les tiraient par les cheveux ou leur donnaient des coups de poing<sup>1</sup>.

Mais les grèves n'avaient pas toujours de semblables motifs. Elles furent parfois occasionnées par le point d'honneur ; car les compagnons tenaient à la gloire de leur corporation. C'est ainsi qu'en 1495, les boulangers de Colmar abandonnèrent le travail et quittèrent la ville, parce que d'autres avaient usurpé leur place dans la procession du Saint-Sacrement. Le conseil de la ville leur infligea un blâme, l'affaire fut portée devant les tribunaux. Ceux-ci condamnèrent les boulangers à l'amende pour n'être pas sortis de la ville par les portes, mais en cachette ; et le conseil aux frais, pour avoir infligé un blâme aux délinquants sans enquête préalable. Ce jugement ayant été confirmé en seconde instance, on en appela à la Chambre impériale. Des mémoires et des répliques furent publiés. La grève dura dix ans, grâce à l'intervention des ouvriers boulangers des villes rhénanes, qui prirent fait et cause pour leurs confrères de Colmar et leur fournirent de l'argent. Ils mirent au ban de leurs associations quiconque accepterait du service chez un boulanger de Colmar. Plusieurs villes interposèrent leur médiation ; mais ce fut peine perdue. La position devenait intenable pour les pauvres bourgeois de Colmar, lorsque, enfin, en 1505, le différend put être aplani. Des arbitres acceptés par les deux parties condamnèrent les ouvriers boulangers à une forte amende, mais en leur rendant la place qu'ils occupaient autrefois à la procession. L'honneur de la corporation étant sauf, la soumission se fit sans difficulté.

*La vie agricole dans les villes.* Une particularité à noter, relativement surtout aux villes allemandes, c'est l'importance qu'y avait la vie agricole. La population urbaine vivait en grande partie de la culture et de l'élevage du bétail. Chaque bourgeois nourrissait des vaches ou des porcs, souvent des oies, des pigeons, des canards, etc., à tel point que les magistrats avaient dû faire des règlements à ce sujet. A Ulm, le bourgeois ne peut conserver plus de vingt-quatre porcs. A Anvers, ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle que la police défend de laisser vaguer ces animaux dans les rues. Un des fils de Louis le Gros se cassa la tête dans une rue de Paris en tombant de son cheval, entre les jambes duquel un porc était venu se jeter. C'est ce qui motiva une défense d'élever des cochons dans la ville de Paris ; mais l'ordonnance fut impuissante, et la coutume persista jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans beaucoup de villes allemandes, une partie de la population s'occupait d'agriculture. Grâce à l'abondance du bétail, le prix de la viande était bien inférieur à celui qu'elle coûte aujourd'hui, et il s'en débitait une bien plus grande quantité. La ville de Francfort sur l'Oder, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, ne comptait que dix à douze mille habitants, et cependant, d'après un calculateur moderne, cette ville mangeait annuellement douze fois autant de viande qu'au commencement de ce siècle<sup>2</sup>. La puissance de la corporation des

---

<sup>1</sup> Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes*, t. I., p. 340.

<sup>2</sup> Voyez Hildebrand, *Jahrbücher für Nationalökonomie*, I, 218. Ses calculs semblent bien exagérés, mais il n'en reste pas moins vrai que la consommation de viande était beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. Ce qui ne veut pas dire que les hommes de cette époque eussent meilleur appétit que nous. Mais tout le monde mangeait de la viande, et probablement qu'on prenait moins de légumes.

bouchers en Belgique et en France au moyen âge, nous porte à croire que la consommation de viande n'était pas moindre dans ces pays<sup>1</sup>.

#### § IV. — LE COMMERCE, LES RICHESSES ET L'USURE.

*Etendue du commerce.* Le commerce, dans les derniers siècles mêmes du moyen âge, était loin d'égaliser en étendue et en activité celui de nos jours. La découverte du Nouveau Monde ne lui avait pas ouvert les débouchés qu'il possède aujourd'hui. Les vaisseaux marchands ne sillonnaient guère que la Méditerranée, la Baltique, la mer Noire et celle du Nord. L'insécurité des routes et des mers, la rareté et le mauvais état des chemins, l'infinie variété des monnaies, la multiplicité des douanes étaient autant d'obstacles qui entravaient toutes les communications. Pas de poste régulièrement établie, pas de journaux quotidiens ; par conséquent peu d'informations, difficulté de la correspondance. *Le mouvement du papier ou plutôt du parchemin des financiers était alors fort rare, et c'était au numéraire à faire le service que font aujourd'hui les effets de commerce*<sup>2</sup>. Néanmoins, dans le XVe siècle surtout, le commerce florissait aux Pays-Bas, en Angleterre, en Italie, en Allemagne. En l'année 1476, 599 vaisseaux entrèrent dans le port de Dantzig. Il y eut beaucoup d'années où les négociants de cette ville fournirent à l'Angleterre de six à sept cents vaisseaux de blé ; en la seule année 1481, ils n'en expédièrent pas moins de onze cents à la Hollande<sup>3</sup>. L'Etat vénitien, au XVe siècle, pouvait disposer de 36.000 marins, de 16.000 ouvriers dans l'Arsenal et de 3.300 navires épars dans toutes les parties du monde<sup>4</sup>.

Le commerce méditerranéen prospérait bien avant celui du Nord. Les villes italiennes de Venise, Gênes, Pise et Amalfi, entrepôts du commerce de l'Europe avec l'Orient, possédaient des comptoirs sur toutes les côtes de l'Archipel, de la mer Noire et de la Syrie. Deux routes principales conduisaient les marchands aux Indes, l'une par Bagdad et le golfe Persique, l'autre par Aden et la mer Rouge ou l'Egypte. Entre les pays septentrionaux et le Midi, les échanges se faisaient principalement à Lyon, à Marseille et à Troyes en France ; à Augsbourg, à Ratisbonne, à Vienne, à Cologne en Allemagne ; à Bruges en Flandre.

*Les associations commerciales.* Comme les mesures prises par l'autorité contre le brigandage qui troublait le commerce, restaient d'ordinaire sans résultat, les marchands recoururent à l'association. Ils voyageaient souvent par caravanes, armés jusqu'aux dents. Seulement, il leur arriva parfois, quand ils se virent en force, de commettre à leur tour des méfaits. Ces associations ne se bornèrent

---

<sup>1</sup> Cependant M. de Calonne, *Vie municipale au XVe siècle*, p. 84, dit que, dans le nord de la France, la consommation de viande était relativement restreinte.

<sup>2</sup> Monteil, *Hist. des Français*, XVe siècle, t. I, p. 53, not. 1.

<sup>3</sup> Le lecteur croira peut-être trouver une contradiction entre les différents chiffres rapportés ici. Elle n'est qu'apparente. On ne dit pas que tous ces vaisseaux de blés sont sortis du port de Dantzig. Un négociant de Dantzig qui recevait d'Angleterre une commande de blé pouvait l'acheter à Riga, par exemple, et le faire expédier directement à sa destination.

<sup>4</sup> Molmenti, *La vie privée à Venise*, p. 99.

pas à la défense de leurs membres contre une injuste agression ; elles cherchèrent encore à leur procurer tous les avantages commerciaux possibles. Elles les protégeaient en toute circonstance, veillaient à leurs intérêts religieux et moraux, exerçaient sur eux une juridiction et possédaient des biens communs.

Les marchands allemands et flamands, établis à l'étranger, y formèrent des hanses dans un but semblable ; et nous avons vu qu'un grand nombre de ces hanses firent alliance entre elles, unirent leurs forces et donnèrent ainsi naissance à la ligue hanséatique. La hanse défendait les intérêts de ses membres à l'étranger, tâchait de leur obtenir de nouveaux privilèges, entretenait des vaisseaux armés contre les pirates et, en réglementant le commerce, jetait les fondements d'un droit commercial universel.

*La poste.* Les premières postes aux lettres durent leur existence à l'initiative des corporations. L'Université de Paris entretenait au moins cent messagers ; l'ordre Teutonique avait ses postillons ; un grand nombre de villes marchandes — Augsbourg et Venise, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, — établirent entre elles un service régulier pour la facilité et la promptitude des correspondances. Ainsi se formèrent des corporations de messagers, qui prirent place à côté des métiers. Les facteurs voyageaient tantôt à pied, tantôt à cheval, et annonçaient leur arrivée et leur - départ au son de la corne, afin que les intéressés vinssent chercher ou apporter leurs lettres. Ce fut Louis XI qui, en 1464, établit une poste royale, mais uniquement pour les dépêches publiques. De quatre en quatre lieues, le long des routes, s'élevèrent des relais où des chevaux et des courriers étaient toujours prêts à porter au prochain relai les dépêches du gouvernement. Ce ne fut que bien plus tard, sous Louis XIII, que la poste publique se chargea des lettres privées. Jusque-là ce service avait été fait par les messageries de l'Université.

*Richesses et luxe.* Le commerce avait amené à sa suite les richesses et le luxe. Les villes marchandes de l'Italie spécialement se distinguaient par leur opulence ; beaucoup de bourgeois y habitaient de véritables palais. Mais quelle que fût la splendeur de ces fières cités, celles de l'Allemagne ne leur cédaient en rien. *L'Allemagne, dit un italien du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, dépasse en beauté et en magnificence tout ce qu'en pourraient croire nos compatriotes... Bon nombre de ses villes, par leur population, l'élégance de leurs édifices, la somptuosité de leurs temples et leur splendeur, égalent nos cités italiennes et parfois les effacent.* Le luxe des habits était incroyable. C'était, même chez les bourgeois et les bourgeoises, une profusion de perles et de bijoux d'or et d'argent. Tout le monde sait le dépit qu'éprouva la reine de France, épouse de Philippe le Bel, lorsqu'elle se vit éclipsée par les superbes toilettes des bourgeoises flamandes. Un siècle plus tard, il ne lui eût plus été nécessaire de quitter Paris pour voir s'étaler ce luxe général. On cite de simples bourgeoises allemandes dont la garde-robe valait le prix d'un troupeau de 750 bœufs gras, une vraie fortune par conséquent. La table était à l'avenant. Aux noces d'un bourgeois de Francfort, les invités — jugez de leur nombre — mangèrent 239 livres de grosse viande, 315 poulets ou chapons, 3.100 écrevisses, 30 oies, etc., etc. Parfois, dans les grands festins,

---

<sup>1</sup> Augustin Patritius, secrétaire du cardinal de Sienne, cité par Janssen, *Gesch. des deutschen Volkes*, t. I, p. 367, not. 2.

figuraient d'immenses pâtés, à l'intérieur desquels plusieurs musiciens jouaient de leurs instruments- Chez les princes, de splendides spectacles se donnaient, par forme d'entremets, après les différents services.

*Lois somptuaires.* Les rois, Charlemagne en tête, usèrent, à diverses reprises, sans grand succès toutefois, de leur pouvoir législatif pour refréner le luxe. Ils fixèrent le maximum de la dépense que chacun, suivant sa condition, pouvait faire en vêtements ou autres objets, le nombre et la qualité des habits qu'il pouvait, avoir dans sa garde-robe, le nombre de plats qu'il lui était permis de se faire servir à table. Philippe le Bel multiplia plus que personne les lois somptuaires, non pas seulement dans le but d'arrêter les progrès du luxe, mais aussi pour déguiser des confiscations. La période des lois somptuaires s'étend jusqu'au règne de Louis XIII et même de Louis XIV.

*Conséquences des excès du luxe.* L'excès du luxe amena assez naturellement la corruption des mœurs, dans les grandes villes, et parmi les classes riches. Certainement notre siècle n'est pas irréprochable, mais il semble bien qu'il n'a rien à envier, sous ce rapport, au XIVe et au XVe siècle. A la suite des mauvaises mœurs vint l'irrégion. Bien des années avant les premières prédications de Luther, le protestantisme couvait dans la tête des jeunes efféminés, qui, livrés tout entiers à la vie de plaisir ; passaient toute leur journée à table ou aux bains. Là retentissaient des blasphèmes, des propos hérétiques contre Dieu, contre la religion, contre les saints sacrements. Cette jeunesse dorée était toute disposée à recevoir les enseignements des prétendus réformateurs. D'ailleurs la noblesse ne voulait pas le céder en luxe et en éclat aux riches marchands et à leurs fils. Mais, ne travaillant pas, elle manquait des ressources nécessaires pour soutenir un si grand train. Elle se ruina ; et quand Luther vint prêcher l'abolition des couvents, elle n'eut rien de plus pressé que de rétablir ses affaires, aux dépens de l'Eglise. Le protestantisme trouva son principal appui dans le débordement des mauvaises passions.

*Les banques.* L'infinie variété des monnaies, différentes souvent d'une ville à l'autre, les perpétuelles fluctuations de leur valeur obligeaient les marchands à recourir continuellement aux changeurs, dont l'importance devint très grande au moyen âge. Les Lombards ont été longtemps seuls à exercer ce métier. Mais bientôt les Juifs sont entrés en concurrence avec eux et les ont supplantés. Ce succès ne les satisfait pas, ils établirent aussi des banques, et prêtèrent à intérêt et sur gage. Les marchands, pour les besoins de leur commerce ; les princes et les villes, dans leurs embarras financiers ; les seigneurs, la noblesse, pour subvenir à leurs folles dépenses, furent obligés de leur emprunter. Ils engageaient leurs bijoux, leurs revenus, leurs meubles, les impôts publics même ; de sorte qu'à côté du receveur royal ou seigneurial, il y avait un agent du banquier juif, chargé de surveiller la rentrée exacte de l'impôt, et regardé pour ce motif comme l'ennemi du peuple.

*L'usure.* Parfois, les banquiers juifs n'exigeaient qu'un intérêt qui serait aujourd'hui regardé comme honnête et licite, quoiqu'il passât alors pour usuraire. Mais la plupart du temps, ils prêtaient à un taux excessif et ruineux pour



l'emprunteur. C'était une plainte générale contre leur rapacité. En 1368, la ville de Francfort leur empruntait au taux de 52 pour cent. A Vienne, à Augsbourg, à Ratisbonne, le taux légal monta souvent à  $86 \frac{2}{3}$  pour cent. C'est celui qu'avait établi en France le roi Jean le Bon. En Autriche, l'an 1244, on permit aux Juifs de prêter à 174 pour cent. Pour les paysans et les ouvriers, les Juifs ne leur prêtaient généralement qu'à tant pour cent par semaine, avec intérêts composés, ce qui conduisait à des résultats exorbitants<sup>1</sup>.

*La haine du Juif.* C'est ainsi que s'expliquent la haine et les persécutions dont les Juifs furent périodiquement l'objet pendant le moyen âge. C'était moins le fruit du fanatisme religieux, qu'une réaction contre leur impitoyable avarice. Une fois détestés, il n'y eut plus de crime dont on ne les crût capables. On les accusait de haïr la chrétienté tout entière, de blasphémer le Christ, d'empoisonner les fontaines, de répandre la peste, de dérober ou d'acheter les enfants chrétiens pour en boire le sang, ou l'employer à des sortilèges et à des actes de sorcellerie. Le moyen âge les réduisit à un état d'infériorité vraiment humiliant. Ils devaient porter sur leurs habits un signe distinctif ; en France, c'était une rouelle d'étoffe jaune. Philippe-Auguste les avait tirés du servage qui pesait sur eux. Louis VIII les y replongea. *L'autorité impériale*, disait Frédéric II, *a, depuis les temps les plus anciens, infligé aux Juifs une servitude perpétuelle, pour éterniser la vengeance du crime qu'ils ont commis.* En France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, ils furent périodiquement proscrits, puis réadmis, et, malgré toutes ces difficultés, ils surent conserver de grandes richesses.

Cette haine aveugle de la multitude ne fut pas partagée par les hommes pieux et instruits ; ces mesures injustes, prises par les gouvernements, ne furent pas imitées par la cour pontificale. Trithème, un des plus pieux et des plus savants hommes du XVe siècle, ne veut pas qu'on permette aux Juifs de sucer le sang du peuple ; mais il ne faut pas, ajoute-t-il, confondre l'innocent avec le coupable, punir sur toute la race le crime de quelques-uns, ni confisquer leurs biens par pure cupidité, comme les princes le font parfois. Il ne faut pas croire sans preuves les accusations qu'on formule contre eux<sup>2</sup>. La plupart des papes les ont protégés. Les ennemis du Saint-Siège le reconnaissent eux-mêmes. A Würzburg, dans un soulèvement populaire, les Juifs ne trouvèrent pas de meilleur moyen de soustraire leurs biens au pillage, que de les mettre sous la protection de l'Eglise.

*Les monts de piété.* Un moine récollet nommé Barnaba... fut amené, par les plaintes générales des chrétiens contre l'usure des Juifs, à chercher un remède à ce mal universel. En prêchant, sous le règne du pape Pie II, à Pérouse, où les pauvres étaient opprimés par les usuriers israélites, il eut l'idée de proposer des quêtes par le moyen desquelles on pût former un capital propre à servir d'un fonds à la disposition des emprunteurs. Les pauvres devaient toujours y trouver, contre des gages, à emprunter les petites sommes dont ils avaient besoin, moyennant un léger intérêt ; le montant en était destiné à couvrir les frais d'entretien, Cet établissement fut en effet organisé, et confirmé dans la suite par

---

<sup>1</sup> Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes*, I, 382, 383.

<sup>2</sup> Cité par Janssen, I, 385.

le pape<sup>1</sup>. Il prit le nom de *Mont de piété*. Depuis lors, beaucoup de villes italiennes imitèrent l'exemple de Pérouse. Les Récollets s'employèrent avec ardeur à la propagation de cette bonne œuvre. Dès le XIVe siècle, on avait vu un mont de piété dans la petite ville de Salins, en Franche-Comté. C'est le plus ancien qui nous soit connu ; mais l'exemple de cette bourgade était resté stérile, et l'on ignore même si l'établissement en question y était né viable.

*Les accapareurs*. Les mesures prises contre les Juifs purent bien pallier ou amoindrir le mal, elles ne le firent point disparaître. Lors même que ce peuple détesté était expulsé d'une contrée, son esprit y demeurait. Les usuriers israélites étaient remplacés par des exploiters chrétiens, non moins odieux, non moins hâis. On vit se former des sociétés commerciales qui, réunissant d'immenses capitaux, furent à même d'accaparer toutes les denrées, de se créer un monopole, et de revendre la marchandise au prix quelles fixaient elles-mêmes arbitrairement. Elles achetaient au fermier le blé en herbe, les fruits avant maturité. Elles réalisèrent de cette sorte des gains énormes, mais en ruinant une grande partie du petit peuple. De là des révoltes de paysans. Les prédicateurs tonnaient contre l'avarice des accapareurs, les théologiens condamnaient leur coupable industrie. La religion se fit ainsi beaucoup d'ennemis qui, dans la suite, apportèrent au protestantisme de nouvelles recrues. Ainsi tout préparait les voies à la prétendue réforme.

## § V. — LA MARINE.

Les navires. Le moyen âge avait de beaux et bons navires qui se ramènent à deux types principaux : la galère, longue et plate, marchant à la voile et à la rame, souvent surmontée d'un château et armée d'un éperon ; et la nef, vaisseau court, arrondi, de haut bord, qui ne marchait qu'à la voile. Dès le XIIIe siècle, on construisait des bâtiments de plus de cent vingt pieds ou quarante mètres environ de longueur. L'amiral de Frédéric II portait une garnison de mille hommes. Au XIVe siècle, certaines galères comptaient deux cents rameurs. Un navire pouvait servir douze ans.

Les vaisseaux étaient ornés de figures et de peintures aux couleurs les plus brillantes. Des bannières, des banderoles, des pennons flottaient au haut des mâts. Cependant les bâtiments d'observation, comme ceux des pirates, prenaient une couleur verdâtre pour n'être que difficilement distingués des eaux de la mer.

*Marine militaire*. Les souverains n'avaient généralement que peu ou point de vaisseaux, et la marine militaire ne se distinguait souvent pas de la marine marchande. Quand un roi voulait faire la guerre navale, il ordonnait à ses vassaux des bords de la mer d'équiper leurs navires et traitait avec les armateurs. La transformation d'un bâtiment marchand en navire de guerre était facile dans des siècles de piraterie, où le métier des armes était une nécessité

---

<sup>1</sup> Depping, *Les Juifs dans le moyen âge*, p. 284.

pour tout matelot. Lorsque ces réquisitions ne suffisaient pas, on recourait aux républiques maritimes de l'Italie : à Gênes, à Pise ou à Venise.

*Droit maritime.* Un code maritime réglait soigneusement les relations du capitaine et des passagers, du négociant et de l'armateur, et celles des différents navires entre eux. Ainsi, par exemple, lorsqu'une forte et grande nef rencontrait sur sa route un petit navire qui pouvait appréhender les attaques des écumeurs de mer, si celui-ci réclamait sa protection, elle était tenue de lui *donner le cap*, c'est-à-dire de lui tendre un cordage qui attachait l'un à l'autre les deux navires, de façon qu'ils pussent se prêter secours au besoin. Un capitaine de nef, qui aurait refusé ce bon office à un bâtiment d'un ordre inférieur au sien, eût encouru le châtement le plus sévère<sup>1</sup>. Mais, d'ordinaire, les petits bâtiments allaient de conserve à deux ou à trois pour être plus forts contre le danger. Dans la mer Baltique, les commerçants, au XVe siècle, voyageaient même par grandes flottes, sous la protection de quelques navires de guerre.

La navigation était interdite pendant les mois d'hiver. Tout nouveau bâtiment était soumis à l'inspection des prud'hommes. Ils y mettaient une marque définitive de flottaison, qu'il était défendu d'immerger par excès de chargement.

Les navires ne s'écartaient jamais considérablement des côtes, si ce n'est à partir du XIIIe siècle, où la connaissance de la boussole donna plus de liberté au marin. Regiomontanus, par les progrès qu'il fit faire à l'astronomie, pendant le XVe siècle, mit Vasco de Gama, Christophe Colomb et Magellan à même de tenter les grandes expéditions qui nous ont ouvert de nouveaux continents.

*La police du vaisseau.* Voici comment la police se faisait sur les vaisseaux de la ligue hanséatique. Aussitôt que le navire avait quitté le port et pris le large, le capitaine réunissait l'équipage et les passagers et leur tenait ce discours : *Nous voici à la merci de Dieu, du vent et des flots ; il y a maintenant entre nous égalité parfaite. Exposés aux dangers des tempêtes, des vagues, des pirates, nous ne pouvons, sans un ordre sévère, atteindre le terme de notre course. Tout d'abord donc, demandons à Dieu, par des hymnes et des prières, un vent favorable et une heureuse traversée ; d'après le droit maritime, élisons des échevins pour exercer parmi nous la justice.* On nommait alors un avoué, quatre échevins, un exécuteur des sentences, d'autres employés, dont le choix était soumis à l'approbation de l'assemblée ; lecture était donnée du droit pénal maritime : Défense, sous peine d'amende, de blasphémer le nom de Dieu, d'invoquer le diable, de dormir pendant la prière, d'aller çà et là avec du feu, de détruire les vivres, de jouer aux dés ou aux cartes après le coucher du soleil, de tourmenter le cuisinier, de gêner les manœuvres. Des peines corporelles très sévères étaient comminées contre ceux qui dormaient pendant leurs heures de garde, qui faisaient du tapage, déchargeaient leurs armes ou causaient quelque désordre. A l'arrivée, l'avoué du vaisseau sommait les passagers de porter leur plainte, s'ils se croyaient lésés, à l'avoué du port, avant le coucher du soleil ; du reste, tous juraient, sur le sel et le pain, d'oublier à tout jamais ce qui aurait pu les offenser. On prenait alors le pain et le sel, on se pardonnait, on se

---

<sup>1</sup> Paul Lacroix, *La vie militaire et religieuse au moyen âge*, p. 95.

réconciliait. Après le débarquement, on remettait à l'avoué du port le montant des amendes pour être distribué aux pauvres<sup>1</sup>.

## § VI. — L'ARMÉE ET LA GUERRE.

Nous avons déjà parlé de la tactique militaire et de l'organisation de l'armée, à propos de la bataille de Crécy et des réformes de Charles VII. Il nous reste à dire un mot de l'attaque et de la défense des places.

*Attaque des places fortes.* Les derniers siècles du moyen -âge employaient, dans les sièges, les mêmes moyens d'attaque, à peu près, que les Romains. Si la place était défendue par des ouvrages avancés, l'assiégeant tentait de s'en emparer d'abord ou de les détruire. Ils étaient ordinairement de bois, et l'on cherchait à les incendier en y lançant des traits garnis d'étope soufrée et enflammée, On préparait ensuite un assaut contre la place elle-même. A cet effet, le fossé, qui en défendait l'approche, était comblé au moyen de fascines et de fagots, et l'on appliquait des échelles contre le mur ; tandis que des archers, abrités derrière de grands pavois fichés en terre, lançaient des traits sur le rempart, pour empêcher la garnison, de s'y montrer. L'assaut échouait-il, on travaillait à ouvrir une brèche dans le mur. Il y avait pour cela deux méthodes : la méthode à ciel ouvert et les travaux souterrains. A ciel ouvert, on employait surtout, le bélier. Cet engin se composait d'une poutre à tête de fer, suspendue sous un toit mobile, et qui, mise en branle par plusieurs hommes, allait frapper contre le mur et finissait par l'ébrécher. Le second moyen consistait à conduire jusque sous les remparts ennemis une galerie de mine soutenue par des étais de bois auxquels, le moment venu, on mettait le feu. Le mur, alors, suspendu dans le vide, s'écroulait, et les assiégeants s'élançaient par la brèche. Parfois aussi, l'on élevait des tours de bois roulantes à plusieurs étages, que l'on approchait du rempart. Un pont-levis s'abaissait sur les créneaux ennemis et livrait passage aux troupes renfermées dans la redoutable machine.

*Défense des places.* Les assiégés, pour écarter les sapeurs qui battaient le mur en brèche à ciel ouvert, lançaient sur eux d'énormes pierres, de l'huile bouillante et du plomb fondu. C'est pour faciliter cette opération et mettre les défenseurs à l'abri des traits du dehors, que les ingénieurs avaient imaginé les mâchicoulis. A la mine on opposait la contre-mine, et alors s'engageait sous terre un combat d'autant plus terrible qu'il se livrait dans de profondes ténèbres. Les assiégés minaient aussi le terrain par lequel devait passer la tour roulante, afin qu'elle se renversât par son propre poids. Souvent les assiégeants, quand ils étaient parvenus à pratiquer une brèche, voyaient avec dépit un nouveau mur derrière le premier, le travail était à recommencer. Enfin, on employait, dans l'attaque comme dans la défense, des engins puissants de projection tels que les balistes et les arbalètes à tour.

---

<sup>1</sup> Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes*, I, 359.

*Les armes défensives.* Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, le guerrier songeait beaucoup plus à s'armer pour l'attaque que pour la défense. A l'époque féodale, le chevalier s'enveloppa de fer avec le même soin qu'il mettait à retrancher son château. On peut distinguer, dans l'histoire de l'armure défensive au moyen âge, deux époques : la première s'étend de l'avènement des Capétiens au XIV<sup>e</sup> siècle ; la seconde comprend toute la guerre de cent ans. La première époque est caractérisée par le *haubert* ; la seconde, par l'*armure de fer battu*. Le haubert était une tunique formée d'anneaux de fer entrelacés — c'est ce qu'on appelait une *cotte de mailles* —, ou faite d'étoffe sur laquelle se cousaient de petites plaques métalliques semblables à des écailles. Une chaussure de mailles de fer garantissait les jambes. Au XI<sup>e</sup> siècle, le haubert, au lieu de former une tunique, enveloppait parfois les jambes comme un maillot. L'*écu* ou bouclier long, terminé en pointe, complétait, au point de vue de la défense, l'équipement du chevalier. L'homme d'armes était ainsi garanti contre l'épée, mais la lance parvenait à percer la cotte de mailles. Il fallut songer à renforcer l'armure ; c'est ce que l'on fit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Sous le haubert on porta donc le *gambeson* ou *hoqueton*, espèce de camisole épaisse à manches, fortement rembourrée d'ouate. Une autre tunique, sans manches, également rembourrée, se mettait sur le haubert. C'est ce qu'on appela cotte d'armes, parce qu'elle était ordinairement brodée aux armoiries du chevalier.

Enfagoté de la sorte, le guerrier fut presque invulnérable. Il n'y avait qu'un inconvénient : c'est que ses mouvements étaient tellement gênés, ses membres tellement alourdis, qu'une fois renversé de cheval, il lui était impossible, non pas seulement de se défendre, mais même de se relever. Aussi, devait-il être toujours accompagné de son écuyer et de ses varlets, pour en être secouru au besoin. Le chevalier seul pouvait porter le haubert.

Sa coiffure, pendant cette période, subit plusieurs changements. Elle se nommait *heaume*. Le heaume fut d'abord une espèce de casque de forme conique ou ovoïde, couvrant seulement le dessus de la tête. Une petite languette de fer, appelée nasal, descendait devant le nez. C'était la seule défense du visage. Plus tard le heaume prit la forme d'un cylindre qui couvrait toute la tête et se rattachait au haubert par le moyen de lacets. *C'était, dit Quicherat<sup>1</sup>, comme si l'on s'était coiffé d'une cloche ou d'une marmite.* Ce heaume était percé de trous pour la vue, l'ouïe et la respiration. Dans la suite, on imagina la visière, qui s'ouvrait comme une porte de poêle. Cette coiffure était tellement inconfortable, que la plupart préféraient combattre à visage découvert. Elle fut donc remplacée par la cervelière, simple calotte de fer, ou par le bassinet, casque léger, se rapprochant du heaume primitif, mais dépourvu de nasal.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les armures de mailles cédèrent peu-à-peu la place aux plaques de fer battu modelées sur le corps du guerrier, aux jambards, aux cuissards, à la cuirasse. La cuirasse n'apparut que vers 1400. L'intérieur de l'armure était matelassé. Le cheval se couvrit aussi de plaques de fer. Le bassinet de l'époque précédente se perfectionna. Précédemment le front était la seule partie du visage qui fût défendue. Une nouvelle pièce, le *gorgerin*, couvrit la figure du menton aux yeux, de manière cependant à laisser une fente pour la vue. L'homme qui en était coiffé avait l'air d'un animal à museau pointu. Sous Charles VII, le bassinet

---

<sup>1</sup> *Hist. du costume en France*, p. 208.

fut remplacé généralement par la *salade*, qui était un casque pointu, à couvre-nuque, bavière et visière ou garde-vue<sup>1</sup>.

*Les armes offensives.* Les armes offensives de la chevalerie étaient la lance, l'épée, la hache d'armes, la dague, sorte de poignard, et la masse d'armes, espèce de massue garnie de pointes de fer.

*Bannières, musique militaire.* Outre les bannières particulières des différents corps, les armées du moyen âge, en Italie, du moins, en France et en Allemagne, avaient une bannière principale, une image — aigle, statue de saint — destinée à rallier tout l'ensemble des troupes, laquelle était portée souvent sur un char à l'extrémité d'un mât. Le char disparut assez tôt en France ; l'Italie et l'Allemagne en faisaient encore usage au XIII<sup>e</sup> siècle. Le *Caroccio* des villes lombardes est resté fameux dans l'histoire. Traîné par quatre bœufs d'une même robe, blanche ou rousse, et caparaçonnés également de blanc ou de roux, il était escorté de guerriers qui avaient pour consigne de le défendre jusqu'à la mort, et de musiciens dont les fanfares donnaient le signal du combat et animaient le soldat. Là se trouvait aussi le prêtre chargé de célébrer pour l'armée la sainte messe. C'est de là, comme d'un quartier général, que partaient tous les ordres. Chaque nouveau *caroccio* recevait la bénédiction solennelle de l'Eglise.

Au moment d'engager la bataille, l'armée s'animait par des huées générales, ou par un chant guerrier exécuté avec accompagnement d'instruments de musique. Dans toutes les guerres, même dans les croisades, on retrouve la musique militaire, des trompettes, des timbales ou nacaires, des cors, des flûtes, etc. Cette musique remplaça les jongleurs qui au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle précédaient les troupes en chantant les exploits

De Carlemagne et de Rolant  
Et d'Oliviers et des vassaux  
Qui morurent en Rainscevaux.

*Les droits de la guerre.* Le siège de Béziers, et l'histoire d'Eustache de Saint-Pierre nous ont appris, jusqu'à certain point, l'idée que le moyen âge se formait des droits de la guerre. En somme, il n'avait à ce sujet que bien peu de règles fixes ; il suivait l'inspiration du moment, tantôt courtois à l'excès, tantôt atrocement cruel. Pendant la troisième croisade, Saladin et Richard Cœur de Lion échangeaient des présents de fruits, de gibier, de bijoux. La courtoisie excessive a été, nous l'avons vu, une des causes de l'infériorité des Français dans la première période de la guerre de cent ans. Le droit avait déterminé, alors comme aujourd'hui, le laps de temps qui devait s'écouler entre la dénonciation et le commencement des hostilités. Après cela, on voyait fréquemment les combattants exaspérés descendre à des atrocités révoltantes. En Italie surtout, les prisonniers de guerre étaient souvent traités avec une cruauté inouïe. Ainsi la ville d'Imola, en guerre avec Faenza, fit crever les yeux des captifs. Faenza s'en vengea en décapitant ceux d'Imola qui lui étaient tombés entre les mains. Leurs

---

<sup>1</sup> La *salade* a reçu une infinité de formes différentes. Voyez Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. VI, pp. 257 et suiv.

cadavres furent pendus aux arbres des rues, et leurs têtes attachées aux remparts. Il ne serait que trop facile de multiplier les exemples de ce genre.

## § VII. — LA POLICE ET L'HYGIÈNE.

*Les voies publiques.* La plupart de villes du moyen âge n'avaient que des rues étroites et tortueuses, bordées de maisons de bois dont les étages en saillie interceptaient l'air et la lumière. Philippe-Auguste fit paver quelques-unes des principales rues de Paris ; auparavant, elles n'étaient pas même empierrées ; on se contentait, pour les rendre plus praticables, d'y semer parfois de la paille ou du foin. L'exemple de la capitale fut suivi, dans le XIIIe siècle, par quelques villes de France et par les cités lombardes. Les principales villes belges avaient, au XIVE siècle, et même au XIIIe, quelques rues pavées ou empierrées. Mais ce ne fut que dans les toutes dernières années du moyen âge que cette amélioration devint assez générale. L'état des chemins dans la campagne était encore bien pis. Les voies de communication étant peu nombreuses, étroites, bourbeuses, souvent embarrassées de ronces et remplies de fondrières, les transports ne se faisaient que très péniblement et coûtaient par conséquent fort cher.

*La police sanitaire.* Dans le plus grand nombre des villes, l'administration ne s'occupait point ou presque point de l'hygiène publique ; tout au moins ses mesures étaient-elles rendues inutiles par la résistance ou l'inertie des habitants. Les rues étroites et tortueuses, dont nous venons de parler, étaient des foyers d'infection. Pas d'égouts pour l'écoulement des eaux sales ; ou, s'il y en avait, ils étaient creusés la plupart du temps à ciel ouvert. Nous pouvons nous faire une idée de la malpropreté des rues par l'état de la voirie namuroise au XVIIe siècle, alors que la police était en progrès. Les interdictions portées par l'autorité nous font connaître parfaitement ce qui s'y passait. Après avoir défendu de jeter des chiens et des chats morts dans la rue ; d'y répandre de l'eau ayant servi à détrempier le stockvis et la morue ; de déposer des vilainies et immondices contre les églises et les bâtiments publics, ce qui cause de l'infection et puanteur, les édits de 1687 interdisent aux bourgeois de faire glisser les ordures qui se trouvent devant leurs maisons jusque chez leurs voisins ou au milieu du grand passage des rues les plus fréquentées, nommément aux lieux où diverses rues se croisent, en sorte qu'on n'y peut passer qu'en marchant dans la boue ; de jeter ou faire vider par les fenêtres de leurs maisons, tant de jour que de nuit, des immondices, etc. ; de faire, aux étages, — les canaux par lesquels ils font découler les eaux sales, lesquelles étant jetées sans précaution, tombent sur les passants *à leur dommage* ; de jeter dans les rues les fumiers des étables ; etc.<sup>1</sup>. On retrouve les mêmes interdictions partout au XVe siècle, à Paris, par exemple, à Saint-Omer, et à Vérone. Dans toutes les villes, des pourceaux, des oies, des poules, etc., erraient librement par les rues. Les cheminées étant inconnues avant le XIIe siècle, la fumée s'échappait soit par la porte, soit par une ouverture pratiquée dans le toit. Les règlements de police de Vérone prescrivaient de balayer les rues deux fois par an. C'était bien peu, mais enfin on était en progrès. Ce fut au XIVE siècle, à vrai dire, que les villes flamandes

---

<sup>1</sup> M. Stan. Bormans, *Cartulaire de Namur*, Introduction, p. XLVIII.

commencèrent à publier des règlements de police sanitaire. La régence anversoise ordonna aux habitants de faire balayer la rue tous les quinze jours devant leurs maisons ; on avait trois jours après le balayage pour enlever les immondices. Le bourgeois s'adressait pour cela au premier charretier venu qui passait avec sa charrette à vide ; celui-ci devait obéir à la réquisition. Les meuniers seuls étaient exempts de cette corvée. Il faut descendre jusqu'en 1457 pour voir établir en cette ville la ferme des boues.

*Epidémies.* Cette incurie de l'administration ou des administrés fut pour beaucoup dans les épidémies qui ravagèrent si souvent et si cruellement l'Europe au moyen âge. Nous n'avons pas la peste seule à mentionner. En 1073, des écrouelles, qui paraissent avoir eu un caractère tout particulier de malignité, emportèrent en Flandre un nombre considérable de personnes. Celui qui en était atteint, avait au cou de grosses tumeurs irrégulières, remplies de vers, que les chirurgiens-barbiers étaient impuissants à guérir. Le mal se propagea en France. Un autre fléau sévit à plusieurs reprises, du Xe au XIe siècle, le *Mal des ardents*, appelé aussi *Feu sacré* ou *Feu Saint-Antoine*, qui brûlait le membre attaqué et le détachait du corps. Mais la maladie la plus persistante du moyen âge, ce fut la lèpre.

*Les lépreux.* La lèpre fut répandue<sup>1</sup>, paraît-il, en Europe par les premiers croisés, et y sévit pendant toute la suite du moyen âge. Au XVIe siècle, quoique en pleine décroissance, elle n'avait pas encore complètement disparu. Sur ce point, la police déploya une vigilance, une sévérité égale à la négligence qu'on pouvait lui reprocher en une foule d'autres choses. Comme cette hideuse maladie était extrêmement contagieuse, on multiplia les précautions pour isoler le lépreux ; le *ladre*, comme on disait alors. Les ladres étaient tenus de porter un costume spécial, d'avertir de leur approche par le son d'une *cliquette*, morceaux de bois qu'ils frappaient l'un contre l'autre. Ils vivaient dans des hôpitaux spécialement bâtis pour eux, et appelés *léproseries*, *ladreries* ou *maladreries*, ou bien dans de petites maisons de bois élevées sur quatre poteaux, en pleine campagne, à quelque distance du chemin. L'Eglise tâcha d'adoucir par sa charité et par les pensées de la foi, ce que ces précautions, jugées nécessaires par la société, avaient de pénible pour ceux qui en étaient l'objet. La séquestration du ladre s'accomplissait avec un cérémonial qui forme une des pages les plus touchantes du rituel ecclésiastique.

S'il faut en croire Matthieu Paris, on comptait, au XIIIe siècle, dix-neuf mille léproseries en Europe ; la France seule en possédait plus de deux mille. Cette assertion du chroniqueur prouve tout au moins que les victimes de la maladie devaient être bien nombreuses.

*Disettes.* Un autre fléau, qui frappa nos pères, pour ainsi dire sans paix ni trêve, la famine, avait des causes multiples : premièrement, les épizooties fréquentes ; ensuite, les ravages de la guerre, des guerres privées surtout ; en troisième lieu, le mauvais état des chemins et la difficulté des transports. Aujourd'hui, grâce à

---

<sup>1</sup> La lèpre était connue en Europe avant les croisades, mais elle y exerçait peu de ravages.



la facilité des communications, les famines sont devenues très rares. Si la récolte manque partiellement en Belgique, par exemple, on y supplée en faisant venir du blé de Russie ou d'autres contrées ; car il n'arrive guère que la récolte manque partout en même temps. Au moyen âge, un long transport n'était possible que par eau. Dans l'intérieur des terres, chaque province était réduite à ses propres ressources. Le pays le plus fertile, faute d'écoulement, ne cultivait que ce qui lui était strictement nécessaire. L'on conçoit par conséquent la gêne qui résultait d'une mauvaise moisson. Telle province de la France mourait de faim, pendant qu'une autre jouissait d'une abondance extraordinaire. La multiplicité des douanes, les prohibitions redoublaient encore la difficulté des transports ou les rendaient même complètement impossibles. D'après les calculs d'un savant économiste<sup>1</sup>, la France, au moyen âge, éprouvait en moyenne une famine, générale ou partielle, tous les deux ans ; l'Angleterre, tous les deux ans et demi. Parfois l'avarice des accapareurs augmentait encore les maux du peuple en haussant le prix des denrées.

*Police générale.* La police, si peu soucieuse de l'hygiène publique, avait, sur une foule d'autres points, les yeux très ouverts, du moins en certains endroits. Elle infligeait des peines graves aux blasphémateurs, fixait le salaire des ouvriers, le prix des denrées, les heures du travail et du repos. La dépense de votre table et de votre garde-robe était limitée. Il n'y avait presque pas de jeux qui ne fussent prohibés, non seulement dans les cabarets, mais encore entre amis, dans les maisons particulières. Les tavernes et les auberges étaient soumises à une étroite surveillance. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, certaines villes, pour diminuer les dangers d'incendie, interdirent la construction de maisons en bois et de toits de chaume, au moins dans les rues principales. Il y avait défense de sortir la nuit de chez soi sans être muni d'une lanterne ou d'une torche ; les rues n'étaient pas éclairées. En 1318, Philippe le Long prescrivit, par une ordonnance spéciale, que la place du Châtelet, où les voleurs de Paris avaient coutume de se rassembler toutes les nuits, fut éclairée par une chandelle de suif dont il déterminait la longueur<sup>2</sup>. Tel fut le premier pas de cette grande capitale dans la voie des lumières ou plutôt de l'éclairage. Mais les voleurs n'étaient pas seuls à craindre. On trouvait des loups dans toutes les provinces de la Belgique. En France, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ces animaux, pendant la mauvaise saison, se jetaient par troupes dans les villages, souvent même certaines villes avaient de la peine à les repousser. Les gouvernements promirent des primes pour toute tête de loup qu'on leur apporterait.

*Les bains.* L'Eglise a été accusée d'avoir interdit les bains au moyen âge. Rien n'est plus faux. Elle les permettait non seulement aux laïques, mais encore aux prêtres et aux moines, *C'est une bonne et louable coutume*, dit un vieil ascète du XV<sup>e</sup> siècle, *de se baigner au moins tous les quinze jours... Chaque ouvrier, grand ou petit, doit avoir soin de la propreté de son corps ; cela fait du bien même à l'âme.* On se baignait beaucoup au moyen âge, beaucoup plus que dans notre siècle. Sans parler des bains de rivière, il n'y avait pas de ville ou de village quelque peu important qui n'eût ses *étuves*, c'est-à-dire ses établissements de

---

<sup>1</sup> Moreau de Jonnés, *Statistique de la France féodale*, dans les Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, t. 42.

<sup>2</sup> L'ordonnance se trouve dans Frégier, *Hist. de la police de Paris*, t. I, p. 547.

bains chauds, lesquels étaient fréquentés par des personnes de toutes conditions. On en trouvait même dans de petits hameaux. Bruxelles, au XIVe siècle, en possédait plus de douze. Mais l'Allemagne semble avoir surpassé en ce genre tous les autres pays de l'Europe. Dès avant la fin du XIIIe siècle, chaque rue, à Lubeck, avait ses étuves. Au XVe siècle, Ulm possédait onze de ces établissements, Nuremberg, douze, Francfort au moins quinze, Vienne vingt-neuf. Les riches n'étaient pas seuls à jouir de ce luxe. Il y avait aussi des étuves où les ouvriers et les pauvres étaient reçus gratuitement. Elles étaient fondées par des chrétiens charitables, à charge pour les pauvres de se souvenir d'eux dans leurs prières. Ce genre de fondation était devenu si fréquent et suffisait si bien aux besoins, que la ville de Nuremberg dut prendre des mesures pour y mettre un terme. Elle décida, au commencement du XVIe siècle, que les biens légués dans ce but recevraient une autre destination. La coutume générale des ouvriers était de prendre un bain le samedi. Nous lisons dans les règlements d'une petite ville d'Allemagne que les écoliers pauvres devaient être conduits aux étuves le mercredi, attendu que le samedi la foule était trop grande. Beaucoup de particuliers, même de la classe ouvrière, avaient dans leur maison une petite salle de bains.

## § VIII. — VIE PRIVÉE, USAGES ET MŒURS.

*Les habitations.* Dans le haut moyen âge, les pierres et les briques étaient presque exclusivement réservées aux grands édifices civils ou religieux. Les maisons des bourgeois étaient construites en bois et couvertes de chaume ou de bardeaux, c'est-à-dire, de petites lattes de bois semblables à celles qui forment maintenant nos plafonds. Les paysans habitaient des chaumières de terre, de torchis ou d'argile, éclairées seulement par la partie supérieure de la porte et par des fenêtres étroites et basses. Ces fenêtres n'étaient fermées que par des volets de bois, en sorte qu'on ne pouvait donner passage à la clarté du jour, sans y laisser pénétrer en même temps l'air froid du dehors. Les vitres étaient encore ou inconnues ou au-dessus des ressources non seulement des paysans, mais même des bourgeois et souvent des nobles. Vers l'année 1180, toutefois, on trouvait déjà en Angleterre des maisons particulières dont les fenêtres étaient vitrées. Au XIVe siècle, les maisons bourgeoises avaient, au lieu de vitres, de la toile cirée, de l'étoffe, du parchemin ou du papier huilé. Peu à peu, le chaume fit place à la tuile et aux ardoises. Dès le XIIe siècle, on bâtissait, en France et en Belgique, des maisons bourgeoises en pierres, et même des maisons fortifiées ; on leur donnait peu d'élévation. Les villes allemandes offraient aux yeux du voyageur des maisons à trois étages, et Paris des habitations à quatre étages, dès le XIIe siècle. Elles étaient avant tout solides. Au XIVe et au XVe siècle, elles unirent l'élégance à la solidité.

*L'habillement.* Du XIe au XIIIe siècle, pendant l'époque des croisades, les costumes sont sévères et conviennent à l'esprit de cette société guerrière et religieuse. De vastes manteaux fourrés d'hermine ou de menu vair couvrent les hommes d'armes, les clercs et les barons... Les femmes, comme les hommes, s'enveloppaient dans ces longues robes flottantes, pendant qu'un voile tombait sur leurs épaules et couvrait de ses replis le cou et la poitrine. Les XIVe et XVe

siècles furent une époque de changement dans toute la société, les costumes se modifièrent alors comme les mœurs ; ils devinrent bizarres et souvent indécents. C'est l'époque des souliers à la poulaine, des chausses mi-parties de diverses couleurs, des immenses bonnets ou *hennins* dont se paraient les femmes. Quelques classes seulement, comme le clergé, la magistrature et les universités, conservèrent la dignité et la sévérité de l'ancien costume<sup>1</sup>.

Il n'est pas d'excès contre lesquels les conciles, les prédicateurs et les moralistes du moyen âge se soient plus élevés que ceux de la toilette.

L'usage général de la chemise est relativement récent ; il date du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. En Flandre, cependant, nous trouvons qu'au XII<sup>e</sup> siècle, Charles le Bon habitait un pauvre chaque jour du carême et lui donnait, entre autres effets, une chemise. Ce qui suppose que l'usage de ce vêtement était général. Longtemps les riches seuls le portèrent, et uniquement pendant le jour. La France, au XIV<sup>e</sup> siècle, dit Monteil, était presque toute en sabots. Au XV<sup>e</sup>, elle était presque toute en souliers<sup>2</sup>. En Aquitaine, cependant, dès le XII<sup>e</sup> siècle, le peuple portait des chaussures de cuir.

*La table.* L'usage des serviettes à table resta longtemps inconnu ; la nappe en tenait lieu, et servait aux convives à s'essuyer la bouche et les doigts. S'il arrivait que le maître de la maison voulût faire affront à quelqu'un de ses convives, il employait un singulier procédé dont l'histoire de Charles VI nous a conservé un exemple. Guillaume de Hainaut était assis à la table de ce roi, lorsqu'un héraut vint couper la nappe devant lui, en lui disant qu'un prince qui ne portait pas d'armes, n'était pas digne de manger à la table du roi. Guillaume, surpris, répondit qu'il portait aussi, comme les autres chevaliers, la lance et l'écu. *Non, Sire, cela ne se peut,* lui répliqua le plus vieux des hérauts ; *vous savez que votre grand-oncle a été tué par les Frisons, et que sa mort, jusqu'à ce jour, est restée impunie. Si vous portiez des armes, il y a longtemps qu'il serait vengé.* Cette cruelle leçon excita Guillaume de Hainaut à prendre les armes et à venger l'outrage fait à sa race<sup>3</sup>.

La cuiller et le couteau ont été d'usage à table pendant tout le moyen âge. La fourchette ne s'introduisit qu'au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle chez les grands personnages ; au XVI<sup>e</sup>, tout au plus tôt, chez les bourgeois. Jusque-là, les doigts en faisaient l'office. Les gens bien élevés savaient toutefois manger proprement. Ce n'est guère qu'au XII<sup>e</sup> siècle que l'on voit des assiettes posées devant les convives ; encore une assiette servait-elle habituellement pour deux personnes. Avant cette époque, on prenait les mets découpés dans les plats, avec la main, ainsi que cela se pratique encore en Orient ; les débris étaient laissés sur la table ou jetés à terre. Pour les brouets, chacun puisait avec sa cuiller dans la soupière. Avant de faire usage des assiettes, dans les maisons où régnait un certain luxe, les viandes étaient posées devant chaque convive, par l'écuyer tranchant, sur un morceau de pain plat. Sur cette tranche de pain, chacun coupait sa viande avec un couteau ; on se servait de ses doigts pour la séparer en bouchées<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Chérueil, *Dict. hist. des institutions de la France*, t. I, p. LXIX.

<sup>2</sup> Monteil, *Hist. des Français des divers états*, XV<sup>e</sup> siècle, t. I, p. 219.

<sup>3</sup> Chérueil, *Dict. historique des institutions*, art. *Table*.

<sup>4</sup> Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, art. *Assiette*.

Saint Thomas de Cantorbéry, quand il était chancelier, avait souvent chez lui plus de convives que sa table n'en pouvait recevoir. Ceux qui ne trouvaient pas place s'asseyaient sur la paille dont le parquet était jonché.

*Prix des objets.* Comme l'a dit très justement un économiste, l'argent du pauvre valait plus au moyen âge que l'argent du riche. Les objets de première nécessité, habillement, logement, pain, viande, etc., étaient en effet à très bas prix, tandis que les articles de luxe coûtaient extrêmement cher. Vers la fin du XVe siècle, un bœuf gras se payait moins cher en Saxe que deux aunes de velours de première qualité ; on vous aurait donné un cheval de labour pour une livre de safran.

*Fêtes et jeux.* Le moyen âge ne connaissait pour ainsi dire pas de fête sans danse ; mais les danses alors n'avaient pas de cachet artistique. C'étaient le plus souvent des rondes exécutées par un cercle de personnes qui chantaient en se donnant la main. Le peuple ne dansait qu'en plein air. Les jeux de *balle* et de *paume* étaient fort en vogue, à tel point qu'à Paris, les *paumiers*, c'est-à-dire, ceux qui tenaient un jeu de paume, formaient une corporation. En Belgique, la haute bourgeoisie avait parfois ses tournois, comme la noblesse. Le peuple tirait à l'arc et à l'arbalète. Les processions, les cortèges, les cavalcades constituaient la principale partie du programme des fêtes. La France méridionale se passionnait pour les combats de coqs, l'Espagne pour ceux de taureaux. Les villes-lombardes aimaient les courses, à pied ou à cheval, le jeu de bagué, la lutte, les mâts de cocagne.

## § IX. — L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT.

*La première enfance.* Il y a peu de chose à dire sur les premières années de l'enfant. Son éducation dépendait, alors comme aujourd'hui, du plus ou moins d'intelligence et de soin des parents. Remarquons, toutefois, que non seulement l'usage de faire nourrir les enfants par des femmes étrangères régnait dès lors, mais qu'en France, au XVe siècle, les bourgeois et même les nobles mettaient souvent leurs enfants en nourrice chez des paysans ; le berceau était placé dans l'étable, et c'est au milieu des bœufs et des pourceaux que se passaient les premiers mois de leur vie. Les jeux des enfants étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui : la balle, le sabot, la balançoire, les petits animaux de terre cuite pouvant servir de sifflets, les échasses, les barres, les petites armes, les batailles.

L'enfance d'un baron. L'enfant noble demeurait généralement entre les mains des femmes jusqu'à l'âge de sept ans. Jusque là, à peine se voyait-il admis à la table de son père. Son éducation était rude et devait l'être, car la chevalerie, à laquelle sa naissance le destinait généralement, demandait des hommes forts, hardis, adroits et capables de beaucoup supporter. A peine le futur chevalier est-il sorti des langes, qu'il apprend l'équitation, et son cheval devient dès lors son plus grand ami. Mais c'est de sept à quinze ans proprement que le jeune noble rait son éducation. Celle du corps occupe la plus large place : l'équitation,

l'escrime, la chasse, telles sont ses principales occupations. L'intelligence et le cœur ne sont cependant pas non plus négligés. Quoiqu'il y eût des exceptions, les jeunes nobles, au moyen âge, savaient généralement lire et écrire. Mais là se bornaient à peu près les connaissances de la plupart d'entre eux. C'est dans les romans de chevalerie qu'ils puisaient la plus grande partie de leurs idées morales, lesquelles se résument en un mot : l'honneur, la courtoisie. Leur piété était une piété guerrière ; l'esprit des croisades pénétrait et dominait toute leur éducation.

*Les écoles inférieures.* Le moyen âge n'avait pas songé à rendre l'enseignement obligatoire ; mais l'Eglise recommandait aux parents d'envoyer de bonne heure leurs enfants à l'école, et les classes étaient très fréquentées, tant par les filles que par les garçons, par les enfants nobles que par les roturiers. A Xanten, par exemple, petite localité rhénane, on comptait, au XVe siècle, tout au moins deux écoles, dont chacune avait un instituteur et un sous-maître : et cependant l'un des instituteurs se plaignait de ne pouvoir suffire à la tâche, tant était grand le nombre des élèves. Il fallut que le conseil communal créât un second sous-maître dans chacune des deux écoles. Wézel, autre petite ville fort insignifiante, avait en 1494 cinq instituteurs, qui enseignaient la lecture, l'écriture et le plainchant. Les plus petits villages mêmes, au moins dans beaucoup de provinces, possédaient des écoles bien avant le XIVe siècle. Mais plus on remonte dans l'ordre des temps, moins l'instruction est répandue. Ainsi, au XIe siècle encore, en Allemagne, les parents ne faisaient étudier que ceux de leurs enfants qu'ils destinaient à la vie ecclésiastique ou religieuse.

Aucune école ne pouvait s'ouvrir sans la permission de l'autorité ecclésiastique. La plupart même étaient tenues par le clergé. Dans beaucoup de villes, cependant, l'enseignement public était confié aux laïques, et parfois des particuliers établissaient des écoles à leurs frais. Mais partout, la religion formait la base de l'éducation, et le maître laïque devait enseigner aux enfants les devoirs du chrétien. Les écoles étaient, les unes gratuites, les autres payantes. Dans ces dernières, le minerval était fixé par un marché particulier entre le maître et les parents de chaque élève. Un règlement scolaire publié par la ville de Worms, en 1260, ne veut pas que la pauvreté seule soit pour personne un obstacle à l'instruction. On n'exigera donc rien des enfants indigents, si ce n'est qu'on les vît courir d'école en école, moins pour apprendre les lettres, que pour avoir du pain. Tout enfant qui a fréquenté un établissement d'instruction huit jours durant, est tenu d'y achever le semestre. L'instituteur qui débauche les élèves d'un de ses collègues, est destitué. Tout élève chassé d'une école est exclu de toutes les autres. Celui, ajoute le règlement, à qui le maître aurait fait des blessures ou cassé un os, a droit de passer à un autre établissement sans payer le minerval.

*Les Frères de la vie commune.* Le Christianisme qui, depuis les invasions barbares, avait presque seul travaillé à la diffusion des lumières, donna naissance, dans le XIVe siècle, à la congrégation des Frères de la vie commune, grâce à laquelle l'enseignement des lettrés prit un essor extraordinaire. Fondée par un Hollandais, Gérard De Groote, natif de Deventer (1340), cette congrégation s'étendit bientôt dans tous les Pays-Bas et en Allemagne, et posséda de nombreuses écoles de l'Escaut à la Vistule. On croirait à peine la foule d'élèves que réunissaient au XVe siècle certains de leurs établissements,

dans des villes insignifiantes : à Zwolle, de 800 à 1.000 ; à Alkmaer, 900 ; à Bois-le-Duc, 1.200 ; à Deventer, en l'an 1500, 2.200. L'enseignement de ces religieux était gratuit, par conséquent accessible à tous. En Allemagne, dans les villes où ils n'avaient pas d'écoles, ils se faisaient instituteurs dans celles de la commune, et donnaient aux élèves pauvres des secours pécuniaires. Les Frères s'occupaient aussi de la transcription des manuscrits et plus tard de l'impression des livres. La réforme protestante anéantit une société qui avait si bien mérité de la science et des lettres.

*Les collèges.* Les collèges, c'est-à-dire, les écoles où s'enseignait le latin, comptaient généralement moins d'élèves, chacun, que nos collèges actuels, mais il faut dire qu'ils étaient bien plus nombreux. Des villes de médiocre importance n'en étaient pas dépourvues. En Allemagne, à la fin du XVe siècle, on ne trouvait guère de cité un peu considérable qui n'eût le sien. On n'y enseignait proprement que la religion et l'antiquité classique. Les autres branches ne s'étudiaient que subsidiairement, en tant qu'elles pouvaient éclairer les matières principales. Généralement la haute direction des collèges, dans les villes, appartenait aux magistrats. Mais l'inspection ecclésiastique y était de règle, et la plupart des professeurs étaient pris dans le clergé. L'instruction publique, non plus que les hôpitaux, ne grevait pas le budget communal. C'était la charité chrétienne qui dotait tous ces établissements, y fondait des bourses, érigeait des bibliothèques populaires. Les collèges étaient fort fréquentés. La noblesse, au XVe siècle, en Allemagne du moins, prenait part au mouvement littéraire aussi bien que la bourgeoisie. Le sexe même, en beaucoup de provinces, ne voulut pas y rester étranger ; nous avons conservé les noms de plusieurs femmes, surtout de religieuses, qui lisaient les classiques latins et écrivaient en cette langue. On étudiait souvent fort jeune. Jean Eck, le savant adversaire de Luther suivait les cours de l'université d'Heidelberg à l'âge de treize ans. Le célèbre astronome Jean Muller de Königsberg, plus connu sous le nom de Regiomontanus, n'avait que douze ans à la fin de ses humanités.

La discipline scolaire était fort sévère. Le bâton et la verge n'étaient pas épargnés aux élèves indociles, quelle que fût leur naissance. L'empereur Maximilien Ier pouvait encore se souvenir sur le trône, des rudes et fréquentes volées qu'il avait reçues de ses maîtres. La loi de Souabe défendait au régent de dépasser les douze coups.

La jeunesse studieuse avait ses fêtes : la Saint-Grégoire, le Mardi-gras, la Saint-André, la Saint-Nicolas et la Noël. Les théâtres et les récréations dramatiques n'étaient pas inconnus au collège.

*Les universités.* Les universités du moyen âge, comme les métiers et les associations commerciales, étaient des corporations libres et presque indépendantes, jouissant de privilèges et d'exemptions nombreuses, s'organisant et se gouvernant elles-mêmes. Leurs membres, professeurs, élèves ou serviteurs, n'étaient justiciables que de l'autorité académique. Ce fut en 1200, que Philippe-Auguste accorda aux trois principales écoles de Paris des privilèges qui en firent une corporation universitaire. Quelques universités d'Italie, celle de Bologne, par exemple, sont encore plus anciennes. Le nombre de ces établissements ne s'accrut d'abord que très lentement en Europe ; mais au XVe siècle, le monde chrétien fut pris d'une soif incroyable de science, et jamais

aucune époque ne vit fonder tant de ces savantes académies. Sur seize universités dont se glorifiait la France, à la fin de cette période, huit avaient pris naissance dans le siècle même. Celle de Louvain, la première qui fleurit aux Pays-Bas, est aussi du XVe siècle. L'Allemagne en vit surgir neuf en cinquante ans, de 1456 à 1506. Et dans la plupart d'entre elles, si nombreuses qu'elles fussent, les étudiants fourmillaient. Celle de Bâle, dix ans seulement après sa fondation, comptait, dit-on, 1.200 élèves ; celle de Vienne, 7.000, sous Maximilien Ier. Vers 1490, la population universitaire de chacune des deux villes de Paris et de Cracovie serait montée à 15.000. Il doit y avoir dans ces chiffres quelque exagération, mais ils étaient certainement très considérables.

Quoique le droit de fonder des universités n'appartint pas au pape exclusivement, la plupart, cependant, lui doivent leur existence ou lui ont demandé confirmation et protection. Elles relevaient des deux puissances, mais du souverain pontife principalement ; et si les rois leur ont accordé des faveurs, c'est à l'ombre du Saint-Siège qu'elles ont grandi et prospéré. L'Eglise fut toujours leur plus ferme soutien. C'est un point universellement reconnu, même des ennemis de Rome.

Généralement, en Allemagne du moins, tout docteur avait droit d'ouvrir un cours dans l'université où il avait pris ses grades. Si donc, dans une université, il s'était trouvé, par exemple, vingt docteurs en médecine, à qui la fantaisie fût venue d'enseigner la même branche, cette branche y eût été enseignée dans vingt chaires différentes. Seulement, les élèves étant libres de choisir leur professeur, toutes les médiocrités, réduites à parler dans le désert, n'auraient pas tardé à quitter la partie ; un ou deux cours auraient seuls survécu. Aussi était-on certain de ne voir jamais les chaires occupées que par des hommes de premier mérite. Les cours étaient souvent suivis par des hommes mûrs et par des savants ; tel, par exemple, professeur à la faculté de philosophie, assistait aux leçons d'un jurisconsulte ou d'un théologien. Les études universitaires duraient en général beaucoup plus longtemps qu'aujourd'hui, et c'est ce qui explique en partie les chiffres si considérables de la population académique. Grâce à l'imprimerie, nous pouvons aujourd'hui nous approprier les connaissances d'un savant par la lecture de ses œuvres, et achever ainsi ce que l'université a commencé. Au moyen âge, faute de bibliothèques, l'enseignement oral était presque la seule voie à suivre jusqu'au sommet de la science.

Une université complète comptait quatre facultés : la théologie, le droit, la médecine et les arts. Cette dernière comprenait le *trivium* et le *quadrivium*<sup>1</sup>.

La plupart des universités célèbres réunissaient des étudiants de toutes les nations. Ainsi, des 2.000 élèves qui fréquentaient au XVe siècle l'université de Cologne, plusieurs centaines venaient de l'Ecosse, de la Suède, du Danemark, de la Norvège et de la Livonie. Certaines universités, celle de Paris, par exemple, se partageaient en nations. Il y eut parfois des querelles sanglantes entre les différentes nations, et plus souvent entre les universitaires et les bourgeois.

A Paris, les universitaires ne pouvaient parler entre eux que le latin ; au cours, ils n'avaient pas d'autre siège que la paille dont le sol était jonché. Les règlements défendaient au professeur de dépasser son heure ou d'écourter sa leçon, si ce n'est que les élèves ne voulussent plus l'écouter. Il existait un certain nombre

---

<sup>1</sup> La grammaire, la dialectique et la rhétorique formaient le trivium ; le quadrivium embrassait l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

d'établissements, nommés collèges, où les élèves étaient logés. De ces pensionnats, les uns étaient destinés aux riches et exigeaient une rétribution ; les autres, fondés par la charité chrétienne, recevaient les pauvres comme boursiers. Le plus célèbre de ces collèges, fondé pour les théologiens pauvres par Robert de Sorbon en 1250, prit le nom de Sorbonne, qui, dans la suite, a désigné la faculté entière de théologie.

## § X. — LE THÉÂTRE.

*Origine des mystères.* Ce sont les cérémonies du culte qui donnèrent naissance à ces représentations. A la Noël, par exemple, une image de l'Enfant Jésus dans sa crèche était exposée à la vénération des fidèles. Autour étaient rangés le bœuf, l'âne, les bergers, la sainte Vierge et saint Joseph, qui, par anachronisme, disait dévotement son chapelet. Le prêtre y lisait à la foule le récit évangélique du mystère, et les gracieuses légendes dont la naïve piété de nos pères l'avait orné. Ces éléments, développés par l'esprit inventif des auteurs dramatiques, généralement prêtres ou moines, donnèrent naissance aux représentations théâtrales des mystères, dont les premiers acteurs furent aussi des ecclésiastiques ou des moines. D'abord tout religieux, destiné à l'instruction et à l'édification des fidèles, le théâtre se sécularisa insensiblement. Il sortit de l'église, du couvent, du cimetière, et s'installa sur la place publique. Les laïques figurèrent à leur tour sur la scène ; et les sujets profanes, qualifiés aussi de mystères<sup>1</sup>, partagèrent avec le drame religieux le privilège d'amuser, d'attendrir et d'enthousiasmer le moyen âge à son déclin. Jusqu'à la fin de cette époque, la représentation des drames sacrés eut toujours un but religieux. *Honorer Dieu et les saints, raffermir la foi dans les âmes, instruire les spectateurs des grands faits de l'histoire sacrée, ou de la vie des saints, ou des miracles dus à leur intercession, voilà ce qu'on se proposait en représentant un mystère, comme en le composant*<sup>2</sup>. Parfois, dans les calamités publiques ou après une grâce du ciel signalée, on jouait un mystère, comme nous ferions une procession, pour obtenir la cessation du fléau ou remercier la bonté divine.

*Les apprêts.* La représentation d'un mystère était, au XVe siècle, un véritable événement, qui occupait la ville pendant plusieurs mois, et exigeait une longue préparation. C'étaient, par exemple, quelques bourgeois qui entreprenaient cette représentation, avec l'approbation et les subsides de la municipalité. Le mystère était solennellement annoncé longtemps d'avance, et les amateurs venaient solliciter des rôles ; car on se faisait un honneur de paraître sur le théâtre. En recevant un rôle, on promettait avec serment d'assister sans faute aux répétitions et à l'exécution sous peine d'amende, et d'obéir aux directeurs. Ce n'étaient pas précautions excessives, car le nombre des acteurs s'élevant parfois à cinq cents, une stricte discipline était nécessaire parmi eux. Certains personnages avaient cinq ou six mille vers à réciter. Il fallait donc de la constance pour mener l'entreprise à bonne fin. Pendant le spectacle, une ou deux

---

<sup>1</sup> Le mot *mystère*, au sens où nous l'employons dans ce §, ne vient pas de *mysterium*, mais de *ministerium*. Voyez Petit de Julleville, *Les mystères*, t. I, ch. 5.

<sup>2</sup> Petit de Julleville, *Les mystères*, t. I, ch. 10.



portes de la ville seulement restaient ouvertes et étaient soigneusement gardées. Des patrouilles parcouraient la ville, pour saisir les filous qui auraient voulu profiter du moment où toutes les maisons étaient vides, pour s'y introduire et les piller. A Paris, pendant longtemps, les *Confrères de la Passion* jouirent du privilège exclusif d'y représenter les mystères.

*La scène.* On construisait pour la circonstance un théâtre et des tribunes en charpente. La scène était disposée tout autrement qu'aujourd'hui, car l'action passant successivement dans une foule d'endroits différents, sans aucun changement de décors, le théâtre devait représenter plusieurs lieux à la fois. Voici donc comme il semble avoir été disposé. La scène proprement dite, appelée champ, occupait la partie antérieure. Au fond de la scène s'élevait ce qu'on nommait les mansions, c'est-à-dire, la représentation des différents endroits où l'action se transportait successivement : Jérusalem, par exemple, Bethléem, Nazareth, etc. Sous la scène, était l'enfer, dont l'entrée, en forme de grande gueule de dragon, s'ouvrait et se fermait à volonté, pour laisser passer les démons et les damnés. Le paradis s'étendait au-dessus des mansions, dont le nombre dépassait parfois vingt. Aussi le théâtre avait-il d'assez vastes proportions.

*Les costumes.* Les costumes étaient généralement à la charge des acteurs, qui rivalisaient entre eux de magnificence et de prodigalité. Il arrivait parfois ainsi que l'acteur jouant le rôle de mendiant était aussi magnifiquement vêtu que le roi ou le prince dont il implorait le secours. Mais, comme ces siècles naïfs et ignorants ne soupçonnaient même pas qu'aucune époque eut pu se vêtir autrement qu'eux, les plus riches costumes ne demandaient souvent aucune dépense ; il suffisait d'emprunter. Les sacristies en fournissaient généreusement une bonne partie : pour Dieu le Père et pour les Anges, les ornements sacerdotaux, c'était de règle ; pour Jésus-Christ, la chape et la mitre épiscopale. Pour peu qu'il s'y trouvât de lambeaux d'étoffe rouge et noire, c'était tout ce qu'il fallait pour les damnés. Les aubes pouvaient servir aux âmes du purgatoire. Quelque burlesque que puisse nous paraître une troupe ainsi affublée, tout le monde, acteurs et public, prenait la chose fort au sérieux. La pièce était souvent précédée de l'invocation du Saint-Esprit ou d'un sermon en vers avec texte de l'Écriture et *Ave Maria* ; elle se terminait d'ordinaire par le *Te Deum*.

*La mise en scène.* La mise en scène, comme la littérature, devait être assez grossière. Si elle était figurée exactement, la complication en était extrême. Ces pièces nous font parfois assister à plusieurs guerres, à plusieurs sièges de villes. Ailleurs l'action passe d'Italie en Hongrie ou en Écosse ; elle s'embarque, elle se continue sur mer ; elle échoue sur un écueil. Mais, n'en doutons pas, la complaisance et la crédulité des spectateurs faisaient la part facile aux auteurs et aux machinistes, et acceptaient de bonne volonté toutes les conventions et toutes les illusions. Des écriteaux sur une pierre figuraient une ville ; et quatre combattants aux prises figuraient une bataille. Dix pas marquaient la distance de Rome à Jérusalem<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Petit de Julleville, *Les mystères*, t. I, p. 133.

*Le mystère de la passion.* A la fin du moyen âge, toute la vie de N. S. J. C. avait été mise en drame, toutes ses fêtes avaient leur mystère. Mais le plus fameux était celui de la passion, qui se jouait pendant la semaine sainte. Il ne faut pas croire que ce fût simplement le récit évangélique. L'esprit d'invention pouvait s'y donner libre carrière. Certains mystères de la passion, car plusieurs auteurs s'étaient exercés sur ce sujet, commençaient à la chute des anges rebelles pour finir au jugement dernier. Dans l'un d'eux, on voyait nos premiers parents chassés du paradis terrestre. Puis bientôt Adam, arrivé au terme de la vieillesse, sur le point de mourir. Il envoie Seth, son fils, cueillir dans le paradis un fruit de l'arbre de vie. Le chérubin qui en garde la porte, lui donne un rameau de cet arbre précieux, qui doit rendre la santé au vieillard mourant et le rendre immortel. Mais Seth, à son retour, trouve son père mort, et plante sur sa tombe le rameau, qui devient un grand arbre et fournit le bois sacré de la croix. Suit un défilé où figurent les prophètes, les sibylles, et Virgile qui, dans sa quatrième églogue, semble avoir prédit la naissance du Sauveur. Le Christ paraît enfin et la passion commence.

*L'élément comique au théâtre.* Toutes ces représentations des plus graves mystères de notre foi étaient entremêlées de scènes d'un comique tantôt innocent et naïf, tantôt plat et grossier au dernier point. Dans le mystère de la passion, les saintes femmes, après la mort du Christ, vont chez un parfumeur acheter des aromates pour la sépulture du Sauveur. Lorsqu'il s'agit de payer, le boutiquier commence à contester avec sa femme sur le prix de la marchandise. Tandis qu'ils disputent, leur domestique fait mille grimaces et lance de çà, de là, une des plus riches kyrielles de gros mots qu'il soit possible d'imaginer. Judas ne recevait pour prix de sa trahison que de la fausse monnaie. Mais c'était surtout aux dépens du diable que les auteurs de mystères aimaient à faire rire l'assistance. A l'occasion, les vices du temps étaient tournés en ridicule ; aucun état n'était épargné, pas même les ecclésiastiques, ni les moines ; mais jamais l'Eglise ni la Foi n'étaient l'objet d'un trait satirique.

*Différents genres de mystères.* On distinguait différents genres de mystères. Les grandes pièces comprenaient les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'histoire grecque, de l'histoire romaine, de la vie des saints. La représentation exigeait quelquefois quatre, cinq et jusqu'à vingt-cinq jours. Le mystère de la prise de Troie ne renfermait pas moins de 40.000 vers. Les petites pièces se divisaient en moralités, soties et farces. Dans la moralité du *Bien avisé et du Mal avisé*, un personnage allégorique, représentant le franc-arbitre, conduisait le Bien avisé à la Raison, représentée aussi par un personnage ; la Raison le menait à la Bonne Foi, la Bonne Foi à la Pénitence, et la Pénitence à la Bonne Mort ; tandis que le Mal avisé était conduit de vice en vice à la Mauvaise Mort. C'était là tout le mystère. Il n'y a pas de farce plus célèbre que celle de Patelin. Au XVe siècle, on jouait aussi, dans les universités, des comédies de Térence et de Plaute, ainsi que d'autres pièces modernes imitées des anciens.

## § XI. — LES LETTRES, LES ARTS ET LES SCIENCES.

*Origine des langues néo-latines.* La conquête romaine avait implanté dans les provinces de l'Empire la langue latine, modifiée toutefois, plus ou moins profondément, par des influences locales. L'idiome du vainqueur, envahissant les pays soumis, s'était adapté au génie des anciens habitants. Ainsi naquit la *langue romane*, qui, divisée en une foule de dialectes, fut parlée dans presque toute la Gaule. La langue latine, toutefois, était parlée dans toute sa pureté par les hautes classes et les habitants des villes ; mais elle perdit toujours de plus en plus de terrain et, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, ne fut plus guère comprise que des personnes instruites. Le plus ancien monument écrit qui nous reste de la langue romane, est le serment prononcé dans une entrevue qu'eut Louis le Germanique avec Charles le Chauve à Strasbourg, en 842. Cet idiome se partagea en deux dialectes principaux, désignés par la particule qui, dans chacun d'eux, servait à l'affirmation. La *langue d'oc* était parlée au sud de la Loire, la *langue d'oïl* au nord. Cette dernière a fini par prévaloir et est devenue la langue française. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les étrangers la proclamaient la langue par excellence. Brunetto Latini, un italien, écrivait son *Trésor* en français, vers 1265, parce que, disait-il *la parlure de France est plus commune à toutes gens et plus délectable*. Les langues italienne et espagnole sont également issues du latin.

*Littérature.* Le moyen âge n'a pas été stérile au point de vue de la littérature. Longtemps, la langue latine avait été presque la seule employée dans les ouvrages d'esprit, et cette littérature avait jeté au XI<sup>e</sup> siècle un vif éclat. Avec les croisades, commença la littérature romane qui produisit des œuvres remarquables. Les chansons des troubadours du Midi, les épopées ou *chansons de gestes* des trouvères du Nord, quoique imparfaites souvent dans la forme, ne laissent pas de témoigner une véritable inspiration. Ainsi, la *Chanson de Roland*, la plus fameuse de ces épopées ou chansons de gestes, est certainement une œuvre remarquable et pleine de la plus touchante poésie. Le moyen âge a produit des historiens, comme Villehardouin, Joinville et Froissart, dont les récits, dans leur grâce naïve, sont des plus attachants. Dante et Pétrarque sont des auteurs de premier ordre.

*Philosophie.* Les premiers siècles du moyen âge, siècles de guerres, de troubles et de désordres, avaient été stériles pour la philosophie. Les tentatives de Scot Erigène pour construire un système complet, n'y apparaissent que comme un phénomène isolé. Mais à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, avec la renaissance de l'ordre et du calme, on vit aussi reparaître les fortes études. Saint Anselme ouvrit la marche. Après lui, Abailard, plus fameux encore par ses fautes et ses erreurs que par son génie et sa science, entreprit de former un système de connaissance philosophique ou d'explication des choses. La philosophie du moyen âge était éminemment théologique, et cherchait avant tout à établir et expliquer le dogme chrétien. Mais tandis que le grand archevêque de Cantorbéry avait su sauvegarder les droits de la foi aussi bien que ceux de la science, Abailard sacrifia trop le dogme aux subtilités de la dialectique et tomba dans une sorte de rationalisme. Il mourut dans l'ordre de saint Benoît, en 1142. L'abus de la dialectique conduisait à l'erreur, il avait aussi l'inconvénient de dessécher l'esprit.

De là une réaction, qui donna le jour à l'école contemplative. Un Belge, Hughes de Saint-Victor, né près d'Ypres, en fut le chef. Après lui, Richard de Saint-Victor, son disciple, et bien plus tard le chancelier Gerson, en furent les plus éclatantes lumières. Ils cherchaient la vérité autant et plus par le cœur que par la raison. Leur langage était aussi brillant que le style des dialecticiens était sec et décharné. Hughes et Richard enseignèrent dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, dont ils étaient religieux. Pierre Lombard, évêque de Paris, leur contemporain, réagit dans un autre sens contre les abus de la dialectique, en rappelant les esprits à des études plus positives. Le *Livre des sentences*, où il rassembla les sentiments des Pères de l'Eglise sur les principaux points de la philosophie et de la théologie, est resté, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le texte classique qu'expliquaient les professeurs dans les universités. Lui-même, regardé comme le maître par excellence, était surnommé le *Maître des sentences*. Mais voici que l'apparition de la philosophie arabe et la publication de plusieurs ouvrages encore inconnus d'Aristote viennent donner une nouvelle activité aux spéculations philosophiques. Alexandre de Halès et Albert le Grand furent les fondateurs de la nouvelle école péripatéticienne. Saint Bonaventure, de l'ordre de Saint François, et saint Thomas d'Aquin, des Frères Prêcheurs, coordonnèrent et agrandirent toutes les conceptions antérieures. Le premier harmonisa les doctrines des deux écoles péripatéticienne et contemplative. Quant à saint Thomas, l'un des plus puissants génies qui aient jamais paru, il fut éminemment l'organisateur des sciences philosophiques. Son principal ouvrage est la *Somme théologique*, qu'il a laissée inachevée. Il mourut en 1274, la même année que son ami, saint Bonaventure.

Les études philosophiques, qui aiguisèrent l'esprit de nos pères, avaient cependant, sur le terrain des sciences physiques et sociales, le grave défaut de ne pas s'appuyer sur l'observation, de bâtir la science sur des principes a priori d'une valeur très contestable. De ce côté, le moyen âge laissa beaucoup à désirer, et ses erreurs jetèrent quelque discrédit sur la philosophie.

La physique et les sciences naturelles mêlaient donc à beaucoup de vérités une foule d'erreurs et d'affirmations gratuites. Le cristal était considéré comme une eau gelée depuis plusieurs siècles. Le diamant ne pouvait, disait-on, se dissoudre que dans le sang d'un jeune bouc. On observait que si le fer, dont se font les épées, répand beaucoup de sang, en revanche il n'y a pas de fluide qui l'attaque et le rouille aussi vite que le sang. Un religieux franciscain, Roger Bacon, né en Angleterre l'année 1214, mort en 1294, fut le premier à proclamer que les sciences physiques doivent prendre pour base l'observation, et qu'à l'observation doit se joindre l'expérimentation. Ce qu'il a écrit sur les lunettes et la poudre à canon peut le faire considérer comme un des précurseurs de la science moderne. Il se ressentit des préjugés de son siècle, et crut à l'astrologie aussi bien qu'à la pierre philosophale.

*Beaux-arts.* Le moyen âge n'était pas étranger aux beaux-arts. La musique, qui n'était pas encore sortie de l'enfance, fut cultivée surtout par les Belges. Les Pays-Bas, au témoignage d'un savant musicologue allemand, furent la patrie du plus enchanteur des arts. Au XV<sup>e</sup> siècle, la qualité de Belge était une grande recommandation pour un compositeur. Jean Tinctoris, de Nivelles, fonda à Naples la première école de musique qui fut instituée au delà des Alpes. Plusieurs souverains de l'Italie, et le pape lui-même, Charles VII, Louis XI et d'autres rois avaient pour maîtres de chapelle des musiciens belges. La peinture s'appliquait principalement aux miniatures des manuscrits, à l'ornementation des églises. Ce

qui la caractérise, c'est la raideur des personnages et l'absence de toute perspective. Ce n'est qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle que l'art commence à s'affranchir de ses entraves en Italie, grâce à Cimabué et à Giotto. La Belgique suivit au XV<sup>e</sup> siècle. Les frères Van Eyck furent les premiers qui appliquèrent aux tableaux les couleurs à l'huile. Mais ce qui fait la gloire artistique du moyen âge, et en quoi il n'a pas été surpassé, c'est l'architecture. Les temps modernes n'ont rien produit de plus beau que les grandes cathédrales, les beffrois, les hôtels de ville, les halles que nous ont légués les siècles de foi profonde et d'indépendance communale.

*Les grandes églises.* Sans une foi vive et générale, jamais ces splendides églises gothiques, dont un grand nombre subsistent encore aujourd'hui, n'auraient pu s'élever. On ne connaissait guère, en effet, à cette époque, les gros subsides du gouvernement. Les frais de la bâtisse étaient couverts, non par le produit de contributions forcées, mais par les dons volontaires des fidèles. Riches et pauvres, tous voulaient concourir, selon leurs moyens, à l'achèvement de l'édifice. L'architecte reçoit de celui-ci un lit, de celui-là un bassin - ou un manteau, dont le prix lui servira à continuer la construction. Un troisième lui donne du blé ; un autre une vache. Dans le chœur de l'église encore inachevée, on voit pendre des casques, des cuirasses, des habits, offerts par les fidèles, et que la fabrique vendra au profit de l'œuvre. Les maçons eux-mêmes rendent parfois en aumône à l'église une partie du salaire qu'ils ont touché. Beaucoup de bourgeois s'engagent librement à travailler comme corvéables, les uns pendant un an, les autres pendant trois ou six mois, avec un cheval et des ouvriers qu'ils entretiendront à leurs frais. L'un souscrit pour une verrière, l'autre pour un autel. C'était entre les villes une vraie rivalité de piété et de goût artistique. Et cela dans un siècle où la charité chrétienne multipliait les établissements de bienfaisance.

*L'imprimerie.* Nous avons vu que l'emploi du linge était devenu général dans le cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Croirait-on bien que, sans cet usage, l'imprimerie n'aurait pas été inventée<sup>1</sup> ?

Antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle, on ne se servait guère pour écrire que du parchemin, matière qui avait remplacé le papyrus des anciens. Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être même avant, le papier de coton ou de *chiffe* était connu ; mais il était rare, cher, en d'autres termes, aussi bien que le parchemin. L'imprimerie, si elle avait été inventée, n'aurait rendu, faute de papier, que de très médiocres services. L'emploi général du linge multiplia naturellement les chiffons, permit de fabriquer beaucoup de papier et à bon compte, et l'on put dès lors s'occuper utilement à chercher le moyen de multiplier les livres. Sans les grandes quantités de papier, sans le linge par conséquent, personne ne se serait vraisemblablement mis en quête d'un art qui serait resté sans objet.

Bien des siècles avant Gutenberg, l'homme avait inventé l'art de multiplier des images ou des écrits, par l'impression d'une planche ou d'une plaque de métal gravée sur du papier, du parchemin etc. Dès 1400, l'Europe exerçait cet art, dont elle était sans doute redevable aux invasions des Mongols. Les anciens Romains connaissaient même les caractères mobiles. Le grand mérite de Gutenberg n'est

---

<sup>1</sup> Siméon Luce, *Hist. de Du Guesclin*, pp. 77 suiv.

donc pas de les avoir imaginés, mais d'avoir trouvé un moyen de les multiplier. Avant Gutenberg on aurait pu en fabriquer, mais en petit nombre et à grands frais, attendu qu'il aurait fallu les tailler tous depuis le premier jusqu'au dernier. Gutenberg a découvert un alliage qui permet de, fondre des caractères d'imprimerie, au lieu de les tailler. Il suffit d'en graver un seul, sur lequel se moulent les matrices. Ces moules ou matrices donnent rapidement par la fusion un grand nombre de caractères parfaitement égaux<sup>1</sup>.

L'invention de Gutenberg produisit un immense enthousiasme dans le monde lettré. L'imprimerie, écrivait un savant chartreux, est l'art des arts, la science des sciences. Sa rapide diffusion a donné au monde un immense trésor de science et de sagesse jusqu'à présent caché. Un nombre infini de livres qui n'étaient encore connus que de quelques étudiants à Athènes, à Paris ou dans les autres universités, vont maintenant se répandre chez tous les peuples et dans toutes les langues<sup>2</sup>.

L'art typographique se propagea avec une rapidité merveilleuse. Moins de cinquante ans après son invention, le nombre des imprimeurs était si considérable, qu'aujourd'hui encore on en compte plus de mille dont les noms nous sont parvenus. Les plus grands esprits voyaient avec admiration dans cet art un moyen de répandre la foi catholique et comme un apostolat par l'écriture. Quelques évêques encouragèrent par des indulgences l'achat et la diffusion des livres.

Les premiers livres imprimés furent, pour les savants, la sainte Bible, les Pères de l'Eglise, les ouvrages de philosophie et de théologie, les auteurs classiques. La Bible surtout vit ses éditions se multiplier. Pour le peuple, on édita des livres de prière ou de piété, des recueils de cantiques ou de chansons, des almanachs, etc. Le nombre des éditions de livres populaires qui parurent en Allemagne, montre que chez le peuple, au moins dans ce pays, l'instruction était beaucoup plus répandue qu'on ne le pense généralement. Il semble que chaque édition était tirée à mille exemplaires.

Après la poudre à canon qui avait changé tout l'art de la guerre, après la boussole, qui allait plus que doubler l'étendue du monde connu, l'imprimerie venait répandre les lumières. Toutes les institutions du moyen âge s'en allaient. Une nouvelle ère s'ouvrait pour l'Europe.

---

<sup>1</sup> Janssen, *Gesch. des deutschen Volkes*, t. I, p. 9, not.

<sup>2</sup> Janssen, *Gesch. des deutschen Volkes*, t. I, p. 11.

**FIN DU DEUXIÈME VOLUME**